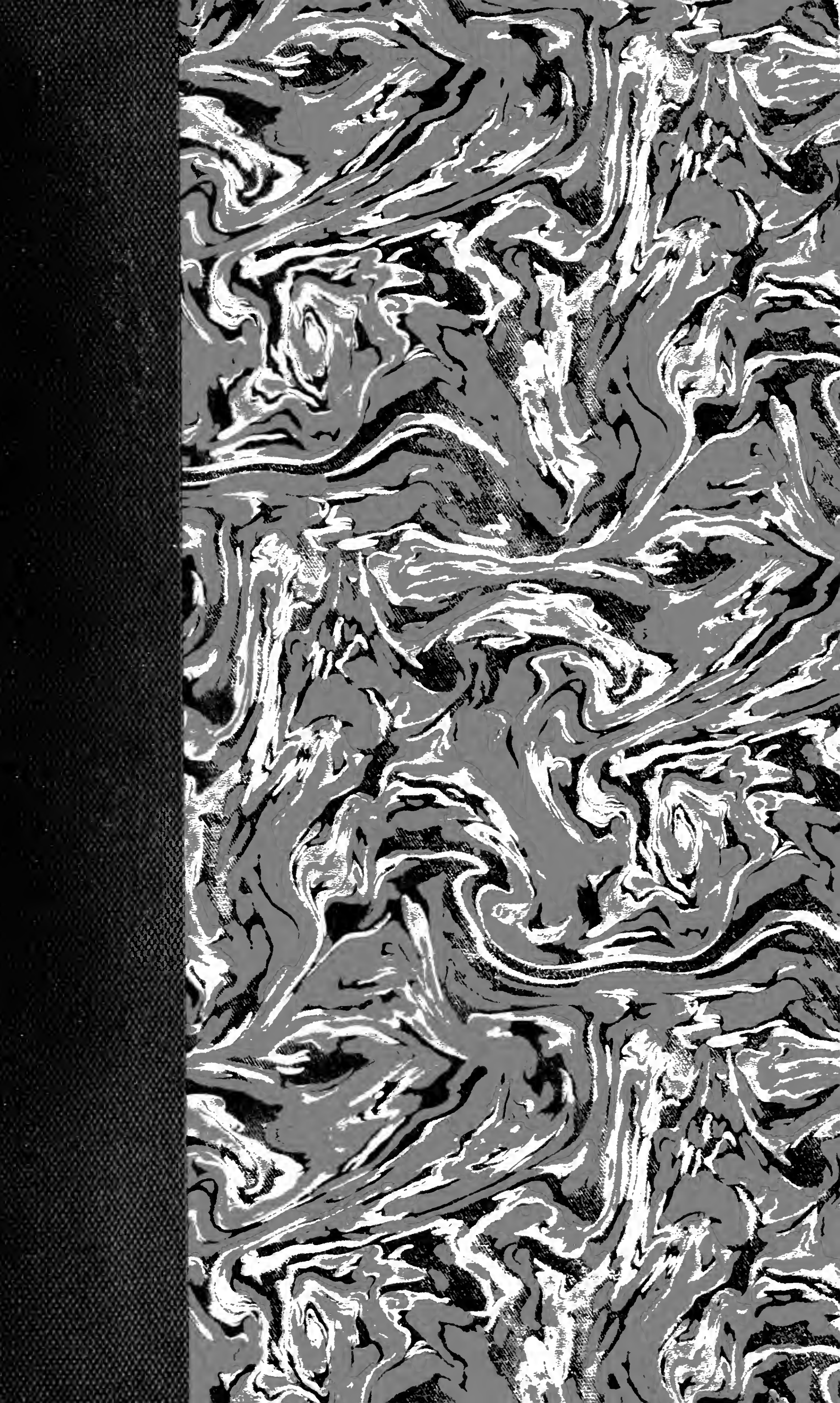


HISTOIRE

DES ROCHELAIS

La Rochelle. — Typ. de A. Siret.

HISTOIRE

DES

ROCHELAIS

RACONTÉE A JULIEN MÉNEAU

PAR SON GRAND-PÈRE

L. DELAYANT

—

DEUXIÈME VOLUME.

—

LA ROCHELLE

A. SIRET, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,

PLACE DE LA MAIRIE, 3.

—

MDCCCLXX

HISTOIRE

DES ROCHELAIS

LA ROCHELLE

Pendant que la Réforme y domine.

1549-1628.

XIX

DE 1620 A 1628

Malgré tous les griefs, malgré les justes défiances des protestants, ni leur vie, ni la liberté de leur conscience, ni même celle de leur culte, n'était immédiatement menacée. Le Roi voulait alors les amoindrir, les désarmer, non les persécuter, et il est probable qu'ils n'auraient pas bravé ses défenses formelles, sans des intrigues dont presque tous les mémoires du temps font peser la principale responsabilité sur Favas. Il justifia ces reproches en se séparant de l'assemblée dès qu'elle ne voulut plus être son instrument. Elle était loin d'être avouée par tous les réformés. Des grands seigneurs du parti, qui n'en étaient

pas les chefs et que l'assemblée même appelait *messieurs les grands,* les uns dissuadaient hautement les députés des provinces de se réunir, tantôt d'un ton de sympathie, tantôt avec amertume et avec menaces ; les autres n'y adhéraient qu'avec réserve, avec tiédeur, n'y venant point, s'y faisant peu représenter, s'en séparant enfin tout en la ménageant. De ceux mêmes que l'assemblée devait représenter, noblesse secondaire ou haute bourgeoisie, que suivait en aveugle un peuple peu nombreux, beaucoup ne l'approuvaient pas ; ils prononcèrent de plus en plus leur dissidence, et les protestants de Paris en particulier, dans un manifeste imprimé, se séparèrent de l'assemblée en gens qui craignaient fort d'être compromis par elle.

Mais ce n'est pas l'histoire du protestantisme français, c'est celle des Rochelais que j'essaie de te raconter, mon Julien, et ce que j'ai à chercher avec toi, ce sont les motifs qui décidèrent la Rochelle à s'ouvrir à l'assemblée et à se lier à sa fortune. Car, il faut bien le dire, si la chute d'un homme date non pas du moment où il atteint le fond d'un gouffre, mais de celui où il roule sur la pente qui l'y conduit infailliblement, la chute de la Rochelle date de 1620 ; seulement elle mit huit ans à tomber.

Tout ce récit a été consacré à te faire sentir que la Rochelle n'avait jamais accepté comme légitime envers la couronne qu'une dépendance restreinte, déterminée par des formes qui étaient de véritables conditions. Ces prétentions, longtemps partagées par tant de villes, de grands corps, d'hommes puissants, comprises par tous, commençaient à n'être plus comprises par personne. Une foule d'écrits de cette époque parlent avec une indignation étonnée de la République des Rochelais, de la dictature de leur maire, dont le pouvoir, tu l'as vu, loin d'être dictatorial, était alors moindre que jamais. L'esprit du temps était donc contraire à la conservation de cette sorte d'indépendance, et, en effet, il fallait pour qu'elle fût maintenue que la formation de l'unité française non pas

s'arrêtât, mais se fît tout autrement qu'elle ne tendait à se faire : par l'union des forces et des volontés, et non pas par l'absorption de toutes les forces sous une seule volonté. Or, il eût fallu que les Rochelais fussent aveugles pour ne pas voir qu'ils étaient absolument incapables de résister à eux seuls à l'ambition de la cour, qu'ils ne le pouvaient qu'en s'appuyant sur les protestants, dont la cause était la leur, et, bien plus malheureusement, sur les ennemis de la France, dont cette résistance pouvait servir les intérêts et les vues.

Je recommande, mon cher enfant, à tout ton examen, toute ta défiance, ces réflexions que j'ai crues nécessaires à l'intelligence de ce qui va suivre. On ne peut vérifier que par un travail long et exceptionnel les récits d'un historien; il faut forcément s'y fier, après l'avoir choisi ; mais il faut garder l'indépendance de sa pensée contre tous, fût-ce contre un grand-père qui vous aime de tout son cœur.

Par instinct ou par calcul, peut-être par la seule force des choses, Favas profita singulièrement de ces dispositions. Il fit savoir aux Rochelais que le Roi voulait venir dans leur ville, et y être reçu avec telle escorte, ou plutôt telle armée qu'il lui plairait. C'était poser nettement la question. Quelques hommes calmes pensèrent et dirent qu'il fallait attendre que le Roi se présentât ; que, s'il voulait alors violer les priviléges, on aurait un droit évident de se refuser à le recevoir, mais qu'en attendant on devait obéir à ses injonctions relatives à l'assemblée. Cet avis eût peut-être prévalu dans le corps de ville, mais l'opinion plus ardente des quarante-huit l'emporta et fit décider qu'il fallait attendre son salut d'une alliance intime avec l'assemblée. Où était la prudence politique ? Quelque hasardeuse que soit toute conjecture sur ce qu'il serait advenu, il est bien probable que le parti qu'on repoussa, s'il eût retardé, prévenu peut-être la catastrophe qui ruina la Rochelle, n'eût pas sauvé son individualité politique. Il fallait que le torrent l'entraînât ou la renversât.

Après s'être ouverte par un jeûne solennel, l'assemblée rédigea et publia un manifeste, où elle s'associait fortement la Rochelle, et lui promettait, pour sa coopération, une gloire immortelle ; elle régla qu'elle changerait chaque mois son président, son vice-président et son secrétaire, espérant ainsi les soustraire tout à la fois à la fatigue et aux tentatives de corruption ; elle institua trois conseils, pour régir, au nom de l'assemblée et de la ville, la guerre, la marine et la justice ; conseils actifs, rudes même, et dont les royalistes signalaient avec hostilité, mais avec vérité, le peu d'égards pour les prétentions particulières des nobles ; elle se chercha des alliés ; elle avait cependant des finances si mal pourvues, qu'il fallut, pour parer aux premières dépenses, qu'un simple député de la Rochelle, Rifaut, lui ouvrît sa bourse et mît à sa disposition une somme de seize cents livres. La journée des terrassiers qu'elle employait aux fortifications lui coûtait douze sous. Mais ceux mêmes qui s'unissaient ainsi pour la défense commune étaient loin d'être décidés à se faire mutuellement tous les sacrifices. Des questions d'étiquette, signes puérils de graves prétentions, les divisèrent dès les premiers jours. A la cène qui fut célébrée le premier dimanche de janvier 1621, le président de l'assemblée, vivement poussé par plusieurs des assistants, prit le pas sur celui du présidial. Ce fut la source de difficultés qu'on ne résolut pas, qu'on n'éluda dans la suite qu'en faisant communier les deux corps dans des temples différents.

Il est de l'essence des guerres civiles de faire appel à l'opinion, de faire de la parole et de la plume des auxiliaires de l'épée. Un très grand nombre d'écrits parurent dès le commencement et pendant toute la durée de cette lutte. Si ceux des protestants trahissent leur désunion, ceux des catholiques, au contraire, qui prennent tous les tons, depuis le plus grave jusqu'au plus bouffon, annoncent partout l'ardeur et la confiance dans le triomphe, mais ils ne font pas honneur à leurs sentiments comme hommes

ou comme chrétiens. Beaucoup respirent la haine, c'est trop peu dire, la rage, et offrent un langage à la fois furibond et burlesque qui inspire un insurmontable dégoût.

Quelque inévitable que fût, que parût visiblement une collision armée, il semblait qu'on ne pût s'y décider; au mois de mars 1621, les députés de l'assemblée et ceux de la ville se réunissaient encore en conférence à Niort, avec les autres chefs du parti protestant, pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire. Des personnages considérables par le rang ou par la science, ou, comme Duplessis, par l'un et l'autre, essayaient d'arracher de l'assemblée et du Roi des concessions réciproques, qui leur semblaient pouvoir tout sauver, et peut-être l'eussent-elles pu, si les excès de quelques catholiques n'eussent exercé une certaine pression sur le Roi, et ôté toute confiance au parti opposé. A Troyes, à Tours, des cadavres furent insultés, des temples brûlés. Les punitions qui réprimaient ces actes criminels ne paraissaient jamais suffisantes à ceux qui en étaient victimes. Le Roi, d'un autre côté, s'impatientait d'une résistance continue. Par sa déclaration de Niort, du 27 mai 1621, il déclara coupables de lèse-majesté tous les membres de l'assemblée et leurs adhérents, et révoqua les priviléges de la Rochelle; le 1er juin, il en ôta toutes les juridictions royales qui y avaient leur siége, pour les transférer à Marans. Un petit nombre seulement des officiers de ces juridictions obéirent.

D'un autre côté, l'assemblée répondait en partageant la France en cercles, sous des chefs militaires, comme si elle eût voulu en faire une république fédérative, reconnaissant toutefois l'autonomie de la Rochelle et son exemption de tout gouverneur; envoyait ses ambassadeurs en Angleterre et en Hollande pour presser les secours qu'elle attendait, prenait des mesures financières. Elle avait été obligée de joindre ses efforts à ceux du maire (c'était Blandin, sieur des Herbiers, qui venait de succéder à Prou), pour empêcher que l'indignation causée par les

violences commises à Tours n'éclatât en sanglantes représailles ; les catholiques inquiets quittaient en assez grand nombre la Rochelle ; les prêtres de l'Oratoire continuaient courageusement de desservir leur église de Sainte-Marguerite. Des hommes trop ardents, des ministres, des députés de l'assemblée, des francs bourgeois, résolurent de les en chasser. Quelques furieux parlèrent même de tuer et de brûler. Le Maire intervint encore ; il décida les prêtres de l'Oratoire à partir, et, le 20 mai, présida lui-même, avec une garde choisie, à leur embarquement, empêchant au moins que d'inévitables violences ne dégénérassent en assassinats. Les revenus dont les ecclésiastiques jouissaient à la Rochelle furent consacrés au service de la cause qu'ils détestaient. La neutralité était impossible. Des corvées, volontaires peut-être de la part des habitants de la ville, furent certainement imposées aux paysans ; Béranger, sieur de la Brande, ayant voulu résister et s'étant fortifié dans sa maison d'Aigrefeuille, quatre cents hommes allèrent l'enlever et l'amenèrent prisonnier à la Rochelle.

Cependant, le Roi s'avançait, décidé à agir. Il avait mis Saumur en mains dévouées, l'enlevant à Duplessis par des promesses qui ne furent jamais tenues ; un siége de trois semaines lui livra Saint-Jean-d'Angély, malgré les faibles et impuissants efforts de l'assemblée pour aider Rohan et Soubise à le garder. Enfin, d'Épernon, à qui était confiée l'attaque de la Rochelle, vint asseoir son camp à la Jarrie. C'est ce que les contemporains appellent avec raison le premier blocus de la Rochelle. Une diversion en Bas-Poitou, tentée par les troupes de l'assemblée, sous la conduite de Lanoue, de Bessay et de Favas, que la Rochelle avait demandé pour commander sous le maire, comme lieutenant général, après quelques succès qui n'avaient guère amené que des pillages dont les campagnes avaient souffert, dont Luçon s'était racheté par une contribution de cinq cents écus, s'était terminée par une défaite au port de la Faute, à l'embouchure du Lay. Les royalistes

survenant avaient forcé les pillards à une retraite précipitée. Les Rochelais espéraient mieux de la mer, où ils se sentaient personnellement plus forts et plus confiants, qui d'ailleurs leur importait davantage, parce qu'elle leur assurait une communication avec le dehors qui pouvait remplacer toutes les autres, qu'aucune ne pouvait remplacer. Ils avaient armé des vaisseaux, dont ils avaient choisi les chefs dans le corps de ville, Gauvain et Huet, et quand ceux-ci se retirèrent, après avoir fait seulement quelques prises, autre genre de pillage, Ozanneaux et Guiton. Celui-ci se choisit pour vice-amiral Abraham Chevalier, marin renommé ; et l'on comptait surtout sur eux pour résister à la flotte royale qu'on attendait à la fois du Nord et du Midi, et qu'en effet le Roi armait avec grand apparat. Pour aider à ces dépenses, la ville se fit accorder la moitié du sixième denier que l'assemblée percevait sur la rançon des prisonniers, et une plus grande part sur les prises maritimes, de quelque autorité qu'émanassent les lettres de marque des capitaines qui les auraient faites. Car jamais les finances de ces alliés ne furent confondues, et jamais la ville ne fut garant envers ses propres citoyens des prêts qu'ils firent à l'assemblée.

Cela n'empêchait pas qu'on négociât encore plus qu'on ne combattait. Des envoyés de Latrémouille, de Lesdiguières, de Rohan lui-même, essayaient de porter leurs coreligionnaires à la soumission, mais décidés, s'ils ne pouvaient les y amener, les deux premiers à les abandonner, le dernier à les suivre dans leur fortune. Parmi les Rochelais, le corps de ville et les bourgeois déclaraient également s'en remettre à l'assemblée et ne pas vouloir se séparer d'elle ; mais les premiers l'invitaient à tenir grand compte des avis des envoyés, les autres continuaient à n'avoir confiance qu'en Rohan. L'assemblée chargea ces grands seigneurs d'assurer le Roi de son respect et de son dévoûment, mais elle refusait de se séparer avant que sa Majesté eût retiré ses troupes et donné sûreté aux Églises

et aux personnes. C'était opter pour la guerre et, en effet, elle s'y préparait. Les Rochelais avaient abattu les maisons du Colombier, qui pouvaient aider l'attaque. Ils avaient reçu Soubise, qui était entré par mer, et d'Épernon s'approchait pour les serrer de plus près.

Le 7 août 1621, d'Épernon, qui s'était avancé jusqu'à Périgny, attaqua quelques compagnies retranchées à la Moulinette. Le capitaine Lacueille le repoussa avec vigueur, mais son lieutenant moins résolu laissa forcer le pas qu'il défendait; pris par derrière, Lacueille fut fait prisonnier. Alarmés, les Rochelais envoyèrent quelques cavaliers et plusieurs compagnies qui reprirent ce poste sur l'infanterie fatiguée de d'Épernon, bien que les gentilshommes qui la guidaient, sautant de cheval, eussent pris la pique pour donner l'exemple. Les pertes furent assez grandes des deux côtés.

C'est le commencement d'une longue série de petits combats, livrés tout autour de la Rochelle, à Saint-Maurice, à Lafont, à Beaulieu, à Bongrenne, à Coureilles, sur tous les points, dans le rayon d'une lieue. Une foule de petites brochures, où ils sont racontés plus ou moins exactement, chaque auteur cherchant à relever la part qu'il y a prise, allait satisfaire la curiosité vivement éveillée, et l'atteste encore aujourd'hui.

Des tentatives impuissantes pour couper les canaux qui conduisent les eaux à la Rochelle, l'incendie de moulins à vent, des escarmouches quotidiennes entre quelques centaines d'hommes, dont les plus graves amènent la mort de quelques dizaines de combattants, ce sont là des exploits féconds en malheurs privés, mais incapables d'amener la reddition d'une place forte qui se ravitaillait par la mer. Le manque d'eau était le plus à craindre, et inquiéta en effet les Rochelais; outre les eaux douces que fournissaient les puits et les citernes de la ville, on tenta de rendre potable l'eau de la mer. On se vanta d'y avoir réussi; mais on n'eut pas à appliquer cette découverte sur une grande

échelle. Ces luttes se renouvelèrent pendant seize mois, et cette guerre fut souvent cruelle. On faisait les vendanges à la fin de septembre, et la cavalerie de d'Épernon s'y opposa, tuant les vendangeurs, sans épargner les femmes ni les enfants. Dans une de ces tristes expéditions, des troupes furent atteintes entre Lagord et Huré par les boulets d'une des pièces des remparts, qui avait vingt-deux pieds de long et qu'on nommait la Vache. Cette portée est signalée alors comme extraordinaire. Le 10 octobre, quelques hommes s'étant réfugiés dans la maison de Monsidun, près de Lhoumeau, et ayant tué de là un des cavaliers agresseurs, d'Épernon fit mettre le feu à la maison, et massacra ces malheureux quand le feu les eut chassés.

De l'autre côté, la crainte d'être trahi poussait à la cruauté ; un Rochelais, André Guillemin, ayant été fait prisonnier dans les rangs ennemis, fut massacré par le peuple, au moment où il entrait par la porte des Deux-Moulins. Après la défaite du 11 septembre, à Bongrenne, qui fut pourtant due à l'ardeur indisciplinée des Rochelais, on s'écria que d'Épernon ne se fût pas approché si près de la ville, s'il n'y eût eu des intelligences, et par suite de ces soupçons, plus ou moins fondés, plus de cent des militaires étrangers quittèrent la ville et le parti. Une de ces affaires mit bien en saillie les vices de la procédure du temps. Un soldat, nommé Mariau, convaincu plus tard de trahison, déclara qu'il avait été fidèle à la ville jusqu'au moment où, soupçonné à tort, mis à la torture, il avait été porté par le désir de la vengeance à s'entendre avec ses ennemis.

Par mer, la lutte, sans amener plus de résultats, avait plus d'éclat militaire. De ce côté, les Rochelais étaient les premiers prêts ; ils n'eurent d'abord pour adversaires que leurs voisins, leurs anciens rivaux, les marins de Brouage et des Sables-d'Olonne, qui, moins forts, aussi hardis qu'eux, nuisaient fort à leur commerce et à leurs approvisionnements. Guiton commença par croiser pour protéger

l'entrée du port, pour écarter toute attaque de l'île de Ré, et nuisit aussi beaucoup aux voisins. Son vice-amiral entra même dans la Gironde, fit une descente dans le Médoc, le ravagea et enleva un certain nombre de gens qui se rendaient à une foire : matière à rançon. Cette ardeur de pillage entraînait même parfois chaque capitaine de barque de son côté et les eût perdus devant un ennemi vigilant.

En septembre, on apprit qu'une flotte armée par le Roi allait venir des ports de Bretagne ; on se rallia, et quelques-uns poursuivis par des navires sortis de Brouage, forcés de doubler l'île d'Aix à force de voiles, auraient été pris si l'amiral n'eût fait avancer le corps de sa petite flotte pour les recueillir. Il essaya de prendre une revanche le 23, et attaqua aux Barils, à moins d'une lieue de Brouage, cinq navires, qu'il eût détruits sans le peu de discipline de son armée. Ne pouvant s'approcher assez près, parce que son navire, de trois cents tonneaux, tirait trop d'eau, Guiton ordonna aux capitaines de navires d'un moindre tonnage de se jeter sur un navire échoué ; mais il fut mal obéi, et de nouvelles forces venant de Brouage le contraignirent lui-même de se retirer.

Il fut bientôt obligé (1er octobre 1621) d'abandonner les rades à la flotte royale, qui menaça hautement l'île de Ré. Mais cinq jours suffirent aux Rochelais pour porter à l'aide de quelques navires qui rentraient de la course le nombre des leurs à treize, dont le plus fort jaugeait quatre cents tonneaux, pour les armer, bien mal, car on y employa jusqu'à d'anciens canons qui servaient de bornes au coin des rues, et pour reprendre confiance. Ils portaient le pavillon blanc et bleu ; des écharpes de même couleur pour les hommes tenaient lieu d'uniforme et l'on avait ajouté, comme un signe de reconnaissance de plus, du treillis jaune aux mâts de devant. Le 6, Guiton, avec ses deux nouveaux vice-amiraux, Forant et Treillebois, attaqua la flotte ennemie égale en navires, supérieure en tonnage, en canons, en hommes. On se canonna jusqu'à la nuit, sans que les

Rochelais pussent en venir à l'abordage, ni employer les brûlots, leurs armes favorites. Le lendemain, à l'aide d'une brume épaisse, l'amiral Razilly ramena la flotte royale vers les côtes de Bretagne, laissant aux mains de ses ennemis plusieurs navires de charge, dont on estima la cargaison plus de trois cent mille livres.

Pendant qu'ils poursuivaient cette proie sur les côtes du Poitou et dans la Sèvre, Razilly faisant le tour de l'île de Ré, venait dans le pertuis d'Antioche, envoyait dire à Saint-Luc de sortir de Brouage avec ses navires, à d'Épernon de lui envoyer des hommes. Profitant d'un accident qui avait fait brûler un navire rochelais le soir de la bataille, il présentait sa défaite comme une victoire et pressait Saint-Luc d'achever l'ennemi. Saint-Luc s'y refusait, mais par cette crainte de laisser suspecter son courage, que les militaires français n'ont jamais su braver, il ne persista pas dans son avis. Le maire de la Rochelle, instruit de ce qui se passait, fit prévenir l'amiral qu'il n'était pas temps de s'amuser au pillage ; à la suite d'une prédication, les Rochelais apportèrent des provisions en nature, vivres et linge, capables de suffire pour plus de huit jours à l'armée; et on se prépara à un nouveau combat. Ce stimulant de la prédication ne manquait pas non plus à l'armée catholique. Il y avait des aumôniers sur les navires, et l'un d'entre eux, un récollet, leur promettait au nom du ciel une victoire facile sur des hérétiques.

La lutte recommença le 10 octobre, à trois heures du soir. Razilly avait l'avantage du vent; mais l'amiral rochelais le reconquit, en faisant mettre son navire en panne et en souffrant, immobile, les bordées de l'ennemi, qui le dépassa. Ralliant ainsi en outre ceux de ses navires qui étaient en retard, il reprit l'attaque ; mais il fut obligé de l'abandonner pour aller secourir son vice-amiral, Jacques Forant, que pressait vivement le chevalier de Retz, ayant sous ses ordres le *Saint-Etienne* et la *Marguerite*. On vit alors une chose touchante, le père et le frère de Forant

accourant pour périr avec lui ou le dégager : ils réussirent à le sauver ; le chevalier de Retz resta prisonnier avec son navire, son lieutenant et beaucoup des siens. L'autre navire s'échappa, désemparé, emportant beaucoup de morts. La nuit mit encore fin au combat, et le lendemain, Saint-Luc et Razilly firent encore voile vers la Bretagne. On peut juger de l'orgueil qu'inspiraient ces victoires aux Rochelais par ces lignes qu'écrivait peu après l'un d'entre eux. « La » postérité aura à admirer et à tenir comme une mer- » veille, qu'une petite ville comme est la Rochelle, sans » aide ne secours de personne, ait pu en trois jours faire » une armée navale assez forte et puissante pour combattre » et chasser une armée royale composée des forces de Bour- » deaux, Brouage, Ollonne, Bretagne et Normandie, la- » quelle a cousté au Roy plus d'un million de livres. » Sans absoudre les Rochelais d'un peu de jactance, on ne peut méconnaître qu'en faisant tant d'efforts pour les vaincre, la France s'épuisait pour se priver de ses plus vaillants matelots, et l'on conçoit combien cet horrible jeu devait plaire à ses ennemis.

L'audace des Rochelais devenait extrême. Le 16 de ce mois, un des pairs de la ville, Jean David, osa mener soixante hommes sur une simple allége au plateau d'Yves, débarquer, aller à un quart de lieue de là saisir dans la maison de Touchelonges un commissaire et quelques soldats de d'Épernon, avec des vivres qu'ils y avaient amassés. Mais lorsqu'il revint, la mer ayant baissé, la barque se trouva échouée sans qu'on pût la remettre à flot. D'Épernon, qui accourait en personne, fit sommer David et ses gens de se rendre ; ils lui répondirent qu'ils ne se fiaient pas à sa parole qu'il avait si souvent violée, et qu'ils aimaient mieux périr en se défendant qu'être pendus. Par un feu bien nourri, ils écartèrent les agresseurs pendant plus de deux heures, si bien que la mer en montant les remit à flot et qu'ils purent emmener à la Rochelle leur butin et leurs prisonniers.

Je n'ai pas besoin de te dire, mon cher enfant, que je suis ici les auteurs rochelais, et que dans ces détails on n'est jamais sûr de n'avoir que la vérité et de l'avoir complète.

Dans la première semaine de novembre, l'assemblée ayant résolu d'enlever l'île d'Oleron, les marins rochelais allèrent attaquer la flotte de Saint-Luc, jusque dans les eaux de Brouage ; ils lui tuèrent beaucoup de monde et lui enlevèrent deux vaisseaux, le *Saint-François* et le *Saint-Louis,* qui, dépassant un peu quatre cents tonneaux, devinrent les plus grands navires de la flotte rochelaise. Assuré ainsi de n'être pas pris à dos, Soubise put débarquer à l'île d'Oleron et s'en emparer. On ne ménageait pas les vaincus, et les catholiques de l'île d'Oleron payèrent chèrement les frais de la guerre. Cette conquête fut une source de division entre les vainqueurs. L'assemblée avait mis sa principale confiance en Soubise. Favas le supportait avec peine. Il y eut débat entre ces deux chefs. Enfin le corps de ville et l'assemblée les réconcilièrent, au moins en apparence. Favas eut le commandement de l'île d'Oleron, mais à la condition secrète que les Rochelais le remplaceraient bientôt comme ils voudraient. Le butin, vivres, argent, armes, fut partagé entre la ville et les divers chefs, comme il parut avantageux à la Cause.

C'était de longue date que Brouage inquiétait les Rochelais, et ils crurent le moment favorable pour reprendre un projet, souvent caressé, fermer ce port en y coulant de vieux navires et en y établissant une palissade : les forces navales ne les en auraient pas empêchés, mais ils furent arrêtés par le feu d'une redoute que Saint-Luc venait de faire élever et qui, tirant à fleur d'eau, leur faisait beaucoup de mal. Trois brûlots lancés pour se venger par l'incendie de la flotte royale, furent détournés et sans effet. Ils purent du moins retenir cette flotte et laisser ainsi toute liberté à Soubise d'enlever Royan, mal gardé, ou même, d'après ce qui se dit alors à la Rochelle, vendu par Lachesnaie. A la faveur d'une forte marée, Razilly put

sortir de Brouage avec cinq navires, non pour combattre, mais pour aller au-devant des vaisseaux qu'on attendait de Bretagne.

Au commencement de 1622, on revint à de nouveaux essais de paix. Le roi d'Angleterre, à qui les protestants demandaient de l'argent et des hommes, leur envoya des conseils; il les engageait à l'obéissance; ils s'y déclaraient fort disposés; les Rochelais de même, tout en exigeant qu'on ne traitât pas sans leur consentement direct. Cela n'empêchait pas les sujets du roi d'Angleterre de témoigner des sympathies tout opposées, et de faire des collectes dont ils envoyaient le montant à l'assemblée et aux Rochelais, pour les aider à soutenir la guerre. Cette dissidence entre le gouvernement et la nation a souvent été une des habiletés de la politique anglaise.

Ces négociations n'interrompaient pas la guerre. Par ses prises sur mer, par les contributions imposées aux vaincus, par les tributs imposés par force aux navires entrant dans la Gironde, elle subvenait elle-même à une partie de ses frais; mais le partage de ces ressources était un fréquent sujet de débats entre la ville et l'assemblée, qui dénotent, il faut l'avouer, bien peu de confiance réciproque. La ville souffrait comme elle faisait souffrir. Les petits combats continuaient; le 28 janvier il y en eut un au Plessis, à un quart de lieue des murs. Grâce au canon des remparts, les Rochelais faisaient encore plus de mal qu'ils n'en recevaient; mais leurs pertes étaient plus difficiles à réparer. Le mois suivant, le corps de ville ordonna la démolition des temples, des clochers, des maisons particulières même, qui dans un rayon de deux lieues, pouvaient offrir un point fortifié aux agresseurs, ordre renouvelé et, comme auparavant, peu exécuté; en même temps on élevait de nouveaux forts autour de la ville, entre la Porte-Neuve et celle des Deux-Moulins et à Tasdon. En mars on renouvela, mais toujours inutilement, la tentative de l'année précédente pour obstruer l'entrée du port de Brouage.

L'action de la ville paraît plus dans la guerre défensive ; dans la guerre offensive c'est celle de l'assemblée. Celle-ci n'était pas toujours d'accord avec le corps de ville ; ses chefs l'étaient encore bien moins entre eux. Par jalousie ou par émulation, Soubise et Favas essayèrent deux attaques, celui-ci contre le Médoc, celui-là en Bas-Poitou, avec la flotte, le canon et beaucoup des citoyens de la Rochelle. Favas s'empara d'abord de l'île d'Argenton, où il éleva un fort qui gênait l'entrée de la Gironde ; il enleva le bourg et l'église de Soulac : mais les Bordelais directement menacés le repoussèrent. Bientôt ses soldats mécontents refusèrent de le suivre. Il se prit de ses propres fautes à l'assemblée, lui demandant des troupes, et exigeant impérieusement son salaire de député général, ce qui fut le début d'une brouille bientôt plus éclatante. Soubise aussi eut d'abord des succès ; il enleva à Talmont, en Poitou, des drapeaux royaux qu'il envoya orgueilleusement à la Rochelle : il s'empara des Sables-d'Olonne ; mais il se retira timidement devant le Roi qui arrivait en personne : attaqué pendant que ce mouvement avait désuni son armée, le 16 avril, auprès de Saint-Gilles, sur un terrain situé entre la mer, la petite rivière de Vie et des marais, qu'on appelait alors les îles de Rié, il fut complétement vaincu. Ce fut la défaite la plus honteuse de cette guerre : car à peine y eut-il combat, bien que Soubise commandât des troupes aguerries et assez nombreuses. Il n'y eut pas de retraite, mais une fuite, et elle fut désastreuse au milieu d'un pays difficile, hostile et irrité des ravages récents. Plus de trois mille hommes périrent sur le champ de bataille ; beaucoup furent faits prisonniers, dont plusieurs furent massacrés, plusieurs pendus ; un officier en fit attacher et fusiller un certain nombre, uniquement pour voir combien une balle tirée de près, avec une forte charge, pouvait traverser de corps. Beaucoup furent tués par les paysans dans leur fuite. Quelques centaines se réfugièrent aux Sables et au fort Lachaume,

qu'ils rendirent immédiatement, mais au moins par composition. Une trentaine seulement, dit-on, se sauvèrent directement avec Soubise jusqu'à la Rochelle. On put bien voir alors combien la discipline manquait pour faire une armée de ces hommes courageux. Un seul capitaine, Larochetejelard, put maintenir ses hommes en bon ordre et traversa sans être attaqué, pendant plusieurs lieues, le pays ennemi.

Un désastre encore plus grand faillit suivre celui-ci et ne fut épargné aux Rochelais que par un acte sublime de dévouement. Leur flottille s'approchait du fort Lachaume dont elle ignorait la reddition ; pour les entretenir dans leur erreur, Larochefoucaut avait fait maintenir sur ce fort le drapeau de Soubise, et avait ordonné aux prisonniers, avec la promesse de grandes récompenses, mais aussi sous peine de mort, et tu viens de voir ce que valaient ces menaces, de se montrer et d'agir comme s'ils eussent été réellement maîtres du fort. Les Rochelais approchaient donc sans méfiance, mais Job Forant, de l'île de Ré, de cette famille que tu as déjà vue héroïque, s'avançant sur le haut du rocher, de là jeta de toute la force de sa voix, le cri de trahison ! trahison ! et s'élança dans la mer. A moitié brisé par sa chute sur le rocher, il fut pourtant recueilli. Un compagnon qui l'avait imité dans son dévouement se tua en tombant et son nom est resté inconnu.

Du reste, on vit dans cette guerre, à côté des rudes mœurs du temps, des traits individuels très honorables. Desroches-Baritaut s'étant rendu prisonnier, délivré ensuite par ses soldats, demanda s'il devait payer sa rançon. Les siens même le pensèrent, et il la paya, bien qu'il ne fût pas riche. Ogier de la Morinière, emmené par des soldats, pendant la fuite de Rié, trouva moyen de remettre entre les mains d'un cavalier qui passait des bijoux et cinquante doublons d'or d'Espagne, voulant du moins, lui dit-il, les soustraire à ses ennemis. Ce cavalier, Jacques Labenne, les fit remettre à un frère d'Ogier. Tu penseras,

je l'espère, mon enfant, que ce trait de probité n'est que l'accomplissement d'un facile devoir ; mais les contemporains l'admirèrent assez pour nous le conserver.

Soubise trouva à la Rochelle un rude accueil. On accusa ses principaux officiers de trahison ; l'un d'entr'eux, un membre de l'assemblée, Fretton, fut même arrêté par ordre du Maire. L'assemblée eut la sagesse de ne pas mettre d'obstacle à son jugement, et il fut acquitté par le conseil de justice. On accusa le chef d'incapacité et de lâcheté ; le second reproche du moins est suffisamment démenti ; l'indignation populaire éclata vivement ; les femmes l'insultèrent ; la douleur était partout ; il faut songer, les noms des morts le prouvent, que nulle classe à la Rochelle n'était exempte de ces deuils. Les hommes des professions les plus pacifiques avaient pris les armes ; les plus riches, les membres du corps de ville, combattaient tous de leur personne ou par leurs enfants ; dignes de cette liberté, pour laquelle ils n'épargnaient ni leur or, ni leur sang. Des pamphlets nombreux, quelques-uns empreints de la plus mordante ironie, témoignèrent de la joie qu'inspiraient aux ennemis et ces revers et ces divisions. Ces événements inauguraient tristement la nouvelle mairie, celle de François Prévost, sieur de la Vallée, beau-père de l'amiral Guiton.

Cette défaite de Soubise enleva rapidement à l'assemblée ses conquêtes éphémères. Royan, après les places du Bas-Poitou, retourna au Roi comme de lui-même, et le parti huguenot n'eut plus que l'armée de Rohan en Guienne, et la Rochelle, non plus comme centre d'attaque, mais comme place de refuge ; et il n'était même pas uni. Favas, brouillon mécontent, ne cédant un instant que pour reprendre ses prétentions hautaines, se servant de son titre de lieutenant du maire de la Rochelle pour mettre en lutte les amours-propres et les juridictions, faisait naître des troubles incessants, jusqu'à ce qu'enfin, le clergé protestant s'étant prononcé contre lui, l'assemblée le déclara

infidèle à la Cause et rejeté par les Églises, ce qui n'eut lieu qu'en août 1622.

Cependant la pensée qui portait en elle la ruine de la Rochelle avait été émise. Le comte de Soissons avait reçu du Roi l'ordre de venir en serrer de plus près le blocus ; il amenait huit mille hommes d'infanterie, six cents chevaux, de l'artillerie, de l'argent, des approvisionnements de toute sorte et un ingénieur italien, Pompée Targon, qui offrait de fermer le port avec *une invention de machine qu'il proposait pour cela.* C'était la première idée de la digue.

Le 24 juin, le comte établit son quartier à Laleu, l'étendant jusqu'au Colombier, à mille pas de la ville. Ce fut encore l'occasion de destructions. Par l'ordre du corps de ville, les maisons de Lafont furent démolies, en commençant par les plus voisines de la ville : les hauts bois de Rompsay furent abattus. Les Rochelais ne se bornèrent pas là, ils essayèrent de repousser l'armée royale par une vigoureuse sortie, où ils lui firent beaucoup de mal, secondés par le canon des remparts, tandis que les boulets ennemis passaient par dessus leur tête pour venir s'amortir au pied des murailles. Mais ils ne l'empêchèrent ni d'asseoir son camp, ni de commencer le fort qui devait leur être fatal : le fort de Lamotte, bientôt nommé le fort Louis. Le 14 juillet, on en commença les travaux, protégés par une batterie élevée à l'Épine. L'artillerie de la ville essaya bien de les interrompre ; on l'essaya plus fortement encore par une sortie que firent six cents hommes, le 28 juillet, emmenant avec eux des charrettes pour se retrancher, appuyés par le canon de petits navires, qui de la mer tiraient sur le fort. Ces espérances furent trompées ; tout cela ne servit qu'à faire presser les travaux. Les Rochelais cependant se reprochèrent plus tard de n'avoir pas fait tout ce qui était possible pour les empêcher. Il leur fit promptement du mal. Un pilote de Brouage, corsaire aussi hardi qu'eux, Sauturon, trouvait sous le canon de ce fort

et de la batterie de Port-Neuf, un refuge qui lui permettait de choisir les moments favorables pour courir sus aux navires qui entraient chez eux. Il avait, et devait garder pour commandant, un homme né protestant mais converti au catholicisme, Arnault, dont les conseils l'avaient fait élever et qui leur avait déjà montré son audace, en incendiant presque sous leurs yeux un vaisseau échoué.

En même temps, Pompée Targon traversait, mesurait le chenal, essayait une estacade et des chaînes pour le barrer, essai impuissant, mais préparation menaçante. Le 13 août, un pan de mur s'écroulait près de la porte des Deux-Moulins ; triste présage, mais non pas présage de découragement, car hommes et femmes travaillèrent activement à le réparer sous le canon de l'ennemi.

Cependant on n'en pressait guère plus vivement le siége. Des combats singuliers entre adversaires impatients, des escarmouches comme on en voyait depuis plus d'un an, comme les deux mois suivants en virent encore à Saint-Maurice et à la Jarne, ne pouvaient faire tomber des murailles. Peut-être les maladies qui, au mois d'août, sévirent dans l'armée du comte de Soissons, contribuaient-elles à ce peu d'activité ; plus probablement encore attendait-on le résultat des efforts tentés par mer. Là, plus que partout ailleurs, les Rochelais avaient la valeur et la décision nécessaires pour résister. Mais les forces devenaient bien inégales. La ville et l'assemblée avaient chacune leur amiral, et l'assemblée avait statué qu'au cas d'action commune le sien se subordonnerait à celui de la ville : c'était donc Guiton qui commandait alors. Il voulait empêcher que les deux parties de la flotte ennemie, les vaisseaux qui venaient du Nord, les galères qu'on attendait du Midi, ne se réunissent. Pour cela il s'était porté vers les côtes de Bretagne, mais sans résultat ; il voulut attaquer les galères avant leur jonction ; le calme l'en empêcha. Il put seulement, de l'un et de l'autre côté, enlever quelques chaloupes de charge, sans que nulle part on s'arrêtât pour engager le combat.

Il enleva aussi, aux troupes de Larochefoucault, l'île de la Dive (on appelle alors constamment *îles* ces terrains entourés par la mer, les rivières et les marais), qui commandait l'embouchure de la Sèvre, point facile à défendre, mais qui ne résista pas à un débarquement téméraire et inattendu. Mais ces hardis marins se laissaient emporter à leur ardeur de pillage et ne rejoignaient pas toujours, au signal donné, le navire de l'amiral.

Lente à se former, la flotte royale se forma cependant, sous le commandement du duc de Guise, et, le 25 octobre, le capitaine Dupuy, envoyé en éclaireur, vint dire à Guiton qu'elle arrivait sur lui. Guiton mouilla devant Saint-Martin, prêt à combattre. Il avait trente-neuf navires, dont dix seulement étaient au-dessus de cent tonneaux. Le *Saint-François*, auquel il avait mis son pavillon, était du port de quatre cents tonneaux, et armé de trente-six canons; les dix plus forts, celui-ci compris, jaugeaient ensemble deux mille quatre cent cinquante tonneaux et portaient deux cent trente-six canons. Guise commandait à quarante-deux vaisseaux ou galères d'un échantillon bien supérieur; son vaisseau amiral, de neuf cents tonneaux, portait cinquante-deux canons; le grand galion était du port de mille quatre cents tonneaux, mais n'avait que quarante-six canons; il y avait encore un navire de huit cents, deux de cinq cents tonneaux; réunis, les dix plus forts de ses navires jaugeaient quatre mille sept cents tonneaux et portaient trois cent six canons; des autres, aucun ne descendait au-dessous de cent cinquante tonneaux. Aussi Guise demanda-t-il à un prisonnier, Gentilot, s'il pensait que les Rochelais osassent l'attendre. Gentilot répondit qu'il consentait, et bien volontiers, à perdre la vie, si les Rochelais songeaient à fuir sans combattre. Nous admirons ces mots là chez les Spartiates, et Gentilot était un prisonnier, non un transfuge.

Dès le 26 au matin en effet, les Rochelais auraient voulu engager le combat; le vent ne le permit pas, et il

fallut qu'ils se bornassent à échanger des coups de canon avec les galères, sur l'une desquelles Guise était monté pour les voir de plus près. Enfin vers deux heures le vent fraîchit ; l'action devint plus vive. Guise voyant son avant-garde en danger s'avança lui-même à son secours, bien que la plus grande partie de ses vaisseaux fussent au-dessous du vent et hors d'état de l'appuyer. A son grand vaisseau les Rochelais attachèrent deux brûlots; Guise, que ceux qui l'entouraient pressaient de mettre en sûreté sa noble personne, répondit brusquement que peu lui importait de mourir rôti ou bouilli, chargea son lieutenant de lutter contre le feu et continua de diriger lui-même le combat. Il échappa à ce double danger. Le cœur se serre en songeant que tout ce courage se dépensait dans des guerres civiles. Le combat se prolongea une heure encore après la venue de la nuit. Les pertes furent considérables des deux côtés; la plus cruelle qu'éprouvèrent les Rochelais, fut celle d'un navire, le *Postillon*, qui coula percé par le canon au-dessous de l'étrave ; la plus grande partie de l'équipage périt ; le reste, réfugié dans les hunes, fut fait prisonnier; là se trouvaient le capitaine, Arnault, et le conseiller Tessereau. La liste des morts nous prouve que là aussi les fils des familles municipales étaient aux premiers rangs. Parmi eux était le fils d'Yvon de Laleu; son cadavre fut retrouvé quatre mois plus tard, auprès de sa terre du Plomb, dont il portait le nom, et fut reconnu parce que, disait la voix populaire, il saigna à l'approche de son frère.

Les deux ennemis restèrent en présence toute la nuit, mais le matin fit voir à Guiton l'étendue de ses pertes et la nécessité de se retirer vers Saint-Martin, où ses navires dispersés le rejoignirent, non sans des pertes plus grandes, plus douloureuses que celles du combat. Le vice-amiral Macaing se noya, parce que ses matelots, qui fuyaient dans une chaloupe et qu'il cherchait à rejoindre à la nage, ne voulurent pas l'attendre. Au contraire le capitaine

Hurtin, en défendant avec une constance désespérée la carcasse de son navire contre les esquifs des galères, coula trois de ceux-ci et donna à Guiton le temps d'envoyer des chaloupes le recueillir avec le reste de ses compagnons. Braigneau avec quinze hommes, reste d'un équipage qui en avait compté cent vingt, et un navire qui portait les traces de cent cinquante coups de canon, avait trouvé moyen de traverser la flotte royale pendant la nuit et de se réfugier à Chef-de-Baie. On dit que des marins de Brouage reconnurent son navire et n'osèrent l'attaquer même dans cet état. Guiton, réfugié dans la fosse de Loix, prépara des brûlots, prêt à résister à une nouvelle attaque. Par suite de sa défaite, les soldats qu'il avait laissés à la Dive rendirent ce fort, mais sous la condition qu'ils retourneraient à la Rochelle avec armes et bagages. Cette capitulation fut respectée, ce qu'il faut remarquer dans ces guerres souvent cruelles jusqu'à la perfidie.

On assure que, la veille de cette bataille, M. de Guise avait déjà connaissance de la paix, et qu'il ne la livra que pour éprouver la résolution des Rochelais : il dut être content ; mais sa curiosité coûtait cher à la France, car ses pertes en hommes dépassaient encore les leurs. Il avait vu tuer sur son propre vaisseau son lieutenant, Vinceguerre, et plusieurs gentilshommes de marque. M. de Guise avait pourtant alors soixante ans.

Il y avait longtemps en effet que l'assemblée aspirait à la paix. Elle avait vivement sollicité le roi d'Angleterre ; ayant trouvé sur un navire, pris auprès de Bordeaux, un libelle intitulé *avis céleste de Henri le Grand,* où l'on indiquait la ruine des protestants comme le seul moyen de salut de la France, elle l'avait fait réimprimer à la Rochelle et répandre en France et à l'étranger, pour bien faire sentir que sa cause était celle de sa religion ; mais le roi d'Angleterre et son fils, tout en lui écrivant avec de grandes protestations d'intérêt, se bornaient à lui promettre leur intercession auprès du roi de France. Les Écossais, très

zélés pour cette cause, en relation fréquente avec les Rochelais, auxquels ils fournissaient notamment un grand nombre de professeurs pour leur collége, de théologiens pour leur église, avaient bien envoyé quelques navires ; mais ils n'avaient pas pu ou pas voulu arriver jusqu'à leur armée ; seize canons apportés d'Écosse en juin, cent quarante soldats anglais débarqués en juillet à la Rochelle, étaient à peu près tout le secours que les protestants en armes avaient reçu. En communication constante avec Rohan, ils s'étaient engagés à ne pas traiter sans lui, mais ils ne cachaient pas leur désir réel de la paix. Aussi c'était à Montpellier que la paix venait de se signer pour la Rochelle. Elle lui assurait le maintien de ses fortifications et la destruction du fort Louis, aussitôt qu'il serait possible. Ce traité était du 19 octobre, et plusieurs contemporains ont dit que le comte de Soissons en était informé et en avait informé le duc de Guise avant le combat du 26.

Ni cette communication ni ce combat ne mirent pourtant fin à la lutte : pendant dix jours, du 26 octobre au 5 novembre, les flottes restèrent en présence, s'échangeant des coups de canon, sans en venir à un engagement que du reste l'état de la mer permettait peu. Le 5, le duc, directement avisé du traité, envoya un tambour demander à Guiton s'il voulait, oui ou non, accepter la paix que le Roi avait donnée à ses sujets. Guiton fit répondre qu'il n'avait nulle connaissance de cette paix. Le lendemain Guise s'avança pour combattre ; peut-être ne voulait-il qu'intimider ses adversaires : mais ses adversaires n'étaient pas plus faciles que lui à intimider. Quoique leurs navires resserrés offrissent au canon une cible facile à atteindre, quoique les manœuvres leur fussent difficiles et que le navire de l'amiral et celui du contre-amiral eussent touché, dirigés par des pilotes malhabiles, ils répondaient vigoureusement à l'attaque, et cherchaient encore l'abordage. L'état de la mer éloigna les navires du roi, et empêcha qu'il y eût rien de sérieux jusqu'au 12. Ce jour là Guiton

apprit que la paix faite à Montpellier était acceptée par les Rochelais, quoiqu'ils n'en eussent connaissance que d'une manière irrégulière et par un messager; que la veille l'assemblée avait clos ses séances, que le comte de Soissons avait reçu leurs députés et qu'il levait le siége. Comme donc le duc lui présentait encore le combat, il lui fit demander quels étaient les motifs de cette démonstration hostile: Guise répondit qu'il entendait que les Rochelais amenassent leur pavillon. Guiton lui dit qu'il ne le pouvait sans les ordres du maire, et qu'il ne demandait que le temps de les envoyer prendre. La vanité du duc voulut bien accorder ce délai. Le lendemain, en effet, sur les ordres du maire, Guiton, accompagné de ses officiers, porta lui-même son pavillon à l'amiral, qui représentait le Roi. Le duc le reçut d'abord avec toute la froideur du cérémonial, mais la vanité du gentilhomme satisfaite faisant bientôt place à l'effusion du soldat, il le leur rendit: Gardez-le, dit-il, car je ne l'ai pas pris en guerre. Il les loua de leur courage et les engagea à ne le consacrer désormais qu'au service du Roi.

Le lendemain les vaisseaux rochelais rentraient au port de la Rochelle pour être désarmés. Comme si tout eût dû être funeste jusqu'à la fin de cette guerre, un navire auquel son capitaine, Dehinsse, laissait trop de voiles, sombra en entrant dans le port. Deux jours auparavant un nouveau pan de mur, entre la tour de Pandé et la porte des Deux-Moulins, s'était écroulé de vétusté. C'était le troisième accident de ce genre.

Le 23 novembre, le corps de ville écoutait le compte que lui rendait verbalement Guiton de ses actes comme amiral, déclarait solennellement que le public lui en avait une très grande obligation, et chargeait deux de ses membres de lui faire accepter, tant comme récompense que comme indemnité des dépenses qu'il avait faites, quelqu'un des navires de la ville. Le 7 décembre, Guiton reçut en effet en don le navire le *Melhuacq*, avec ses agrès, apparaux,

canons et autres armes. Le 8, le corps de ville avisait aux moyens de payer et renvoyer satisfaits au plus vite les officiers et soldats anglais; le 10, au réglement de ses comptes avec l'assemblée.

La guerre semblait donc finie : on ne vit que trop tôt qu'elle était à peine interrompue.

Le grand intérêt de la paix pour les Rochelais, c'était la destruction du fort Louis. Ils en avaient la promesse, mais une promesse verbale : en attendant, il restait sous le commandement d'Arnault, un ennemi acharné. Aussi leur premier soin fut-il d'envoyer au Roi, qui était alors à Lyon, quatre députés pris dans le corps de ville et dans les quarante-huit pour lui porter leurs protestations d'obéissance et solliciter l'ordre précis de raser ce fort. Ils eurent à supporter bien des délais et bien des rebuffades; ils les supportèrent, mais ils obtinrent enfin des lettres du petit sceau du 18 décembre, enjoignant à Arnault de détruire ou d'abandonner le fort Louis, si les Rochelais obéissaient de leur côté aux conditions de la paix de Montpellier. Cette restriction offrait à Arnault des moyens dilatoires dont il se saisit. Il gagna du temps sous prétexte d'envoyer lui-même des messagers prendre les ordres du Roi; il ne trouvait jamais les conditions bien remplies; les catholiques n'obtenaient pas assez de liberté et assez d'égards à la Rochelle; il exigeait la restitution de navires qui, après avoir été enlevés aux royalistes, avaient été détruits par ceux-ci dans le combat : il se hâtait cependant d'accroître les défenses du fort, disant qu'il faisait comme les Rochelais, qui relevaient leurs pans de murs écroulés. Ceux-ci répondaient en vain que le traité ordonnait également le maintien des fortifications de la Rochelle et le rasement du fort Louis. Il les raillait, disant que la copie des lettres qu'ils lui avaient laissée n'était bonne qu'à faire détruire une copie du fort, jouant sur le nom de la batterie de l'Épine, et disant que c'était là une épine qu'ils auraient peine à se tirer du pied. Les Rochelais ont écrit qu'alléguant que le commandement

du fort Louis était toute la récompense qu'il avait reçue de ses services, il leur demanda vingt mille écus pour le raser. Leur assertion ne suffit pas pour établir cette accusation. Si la demande fut faite d'ailleurs, elle ne fut probablement qu'une nouvelle raillerie, et c'est parce qu'ils le virent qu'ils cessèrent les efforts commencés pour réunir cette somme. Si elle eût été sérieuse, nul doute qu'ils n'y eussent satisfait. Mais il n'y a pas besoin de leur témoignage pour établir la mauvaise foi d'Arnault ; elle résulte clairement de cette déclaration de Richelieu : « Le courage d'Arnault » prévalut à la faiblesse des ministres, qui de prime abord » lui avaient mandé qu'il fît démolir cette place. » Ainsi nul doute sur le droit des Rochelais, nul doute que la parole du Roi n'ait été donnée, éludée, puis violée.

Impatientés, ils essayèrent des voies de fait. Arnault faisait venir de Marans, par mer, deux mille pieux pour les travaux du fort ; ils s'en saisirent ; il se mit alors à ravager leurs environs, enlevant les bestiaux et les bergers. Il était évident que dans cette sorte de guerre une ville avait beaucoup à souffrir, une armée bien peu. Les Rochelais auraient dû, voyant dans Arnault ce qu'il était, un brave soldat et un ennemi déloyal, essayer de faire brèche au fort Louis et de jeter Arnault et son régiment dans la mer ; puis de faire accepter au Roi cet acte de justice comme un fait accompli. Soit qu'ils ne se sentissent pas assez forts, soit qu'ils ne voulussent pas rompre une paix dont ils espéraient la fin de tant de maux, ils ne firent pas cela, et furent forcés de céder, de rendre les pieux, et d'accepter la paix telle que l'entendait ce commandant, une paix pendant laquelle des maraudeurs ravageaient leurs campagnes, en sorte qu'ils n'osaient pas faire deux cents pas en dehors des portes de la ville à moins d'être armés et en nombre : d'autres maraudeurs infestaient leur port, sûrs de trouver un asile au fort, pour y être jugés à la vérité, mais par la justice indulgente, ou plutôt dérisoire, d'Arnault.

Cependant les plaintes des Rochelais amenèrent chez eux deux commissaires du Roi, Briet et Guron de Rechignevoisin. Mais de prime abord ceux-ci les blessèrent, en exigeant des otages avant que d'entrer dans la ville ; cette insultante précaution prise, ils avouèrent qu'ils n'avaient pas de pouvoirs suffisants pour contraindre Arnault à la démolition du fort ; ils reçurent cependant les observations écrites des deux partis : celles d'Arnault, où il insiste surtout sur la bonne discipline de son armée et sur les troubles qui divisent la Rochelle, ressemblent plus à une menace ironique qu'à une justification. Leur mission se borna au réglement d'affaires particulières, même à des affaires du domaine des tribunaux, larges empiètements sur les pouvoirs locaux, par lesquels, selon un contemporain, ils tranchaient de l'intendant.

Un fait qui se passa cette année même, 1623, donne la mesure de la sincérité d'Arnault. Un jeune protestant de Loudun, Vincent Yvon, dit Coursole, après avoir servi dans les troupes de l'assemblée à la Rochelle, l'avait quittée pour aller à Paris, puis y était revenu. Quelques avis le rendirent suspect ; on le mit en prison à la tour de la Lanterne. Cette tour n'avait pour gardiens que deux ouvriers poulieurs, les frères Juillerie, qui l'habitaient, surveillés du reste par les corps-de-garde de la porte des Deux-Moulins et de la Chaîne. Yvon sut inspirer de l'intérêt à ses geôliers ; peut-être son argent l'y aida-t-il. Ils lui laissèrent une assez grande liberté de se promener dans les galeries et dans les différents étages de la tour. Il causa avec eux ; ils se plaignirent de leur misère ; il leur dit qu'il y avait pour eux un moyen de devenir riches, en rendant un grand service au Roi : qu'on pouvait introduire secrètement dans la tour des soldats d'Arnault ; que, maître de ce point, celui-ci serait bientôt maître dans la Rochelle, d'autant plus qu'il y avait des intelligences, entre autres le maire, Étienne Gauvain, et sa femme. Juillerie ne repoussa pas ces ouvertures ; mais

épouvanté, il courut en faire confidence au pasteur Cercler de Lachapelière. Le pasteur, effrayé du complot et de la prétendue connivence du Maire, voulut prendre du temps pour délibérer, pour consulter, et dit à Juillerie de continuer à dissimuler avec son prisonnier, et de tâcher d'apprendre de lui les détails d'exécution de l'entreprise. Il sut ainsi qu'Yvon se proposait de faire entrer les soldats d'Arnault par des fenêtres dont on scierait les grilles ; ce qui était plus facile alors qu'aujourd'hui, la disposition des lieux au pied de la tour ayant été changée ; que de là, au point du jour, ces soldats s'empareraient par surprise des postes de la Chaîne et de la porte des Deux-Moulins ; qu'ils ouvriraient celle-ci et seraient ainsi bientôt soutenus par des forces plus que suffisantes pour se maintenir dans la ville. Mais Yvon avait, lui aussi, pénétré le secret de ses gardiens, et, le second jour, Lachapelière apprit qu'il s'était échappé à l'aide d'une échelle de corde et réfugié au fort Louis. Force fut bien alors d'aller tout dire au Maire. Gauvain pénétra bien vite les causes du silence qu'on avait gardé avec lui, il en fit de vifs reproches à Lachapelière, en ajoutant que sa robe seule empêchait que la mort de l'un des deux ne suivît un tel affront.

Une visite faite à la tour fit reconnaître une ouverture de deux pieds sur cinq, patiemment pratiquée à six pieds au-dessous du sol, par laquelle deux hommes auraient pu entrer de front. On fit combler de terre le bas de la tour, jusqu'à la voûte qui était au niveau des murailles de la ville. On fit le procès d'Yvon, qui fut condamné à la roue et exécuté en effigie ; et comme la colère publique ne s'en contentait pas, on fit le procès aux deux frères Juillerie, qui furent emprisonnés et bannis, pour révélation tardive, et l'on s'empressa de les mettre hors de la ville pour les soustraire à la colère du peuple. Celui-ci trouva trop indulgente cette sentence d'une rigueur injuste et s'en prit aux juges. Quant à Lachapelière, seul vraiment coupable de l'évasion d'Yvon, outre qu'il était pasteur, il professait

des opinions exaltées dans le sens qui plaisait au peuple; le peuple se garda bien de lui adresser aucun reproche. Le bruit courut que huit cents gentilshommes catholiques s'étaient dispersés dans des maisons à deux lieues à la ronde et qu'ils n'attendaient pour accourir que le signal, qui devait être donné par un coup de canon tiré du fort.

Cette conspiration ourdie en pleine paix était dénoncée par plusieurs chroniqueurs rochelais, mais par eux seuls, et pouvait rester suspecte. Mais elle est confirmée par les mémoires posthumes du pieux Arnauld d'Andilly, qui la raconte comme un des plus glorieux titres de son oncle, qui ajoute qu'elle était connue, approuvée par le ministre de Puisieux et par le Roi, qu'elle devait, en cas de succès, valoir à son auteur le bâton de maréchal de France. Ce prix promis à une perfidie n'accuse pas seulement les hommes, mais les mœurs de ce temps. Souviens-toi de ce fait, et de cent autres détails de l'histoire, lorsque tu entendras dire, mon enfant, que le sentiment moral s'est abaissé à notre époque.

Il y a peu lieu de s'étonner après cela si la présence de quelques vaisseaux, commandés par le duc de Guise dans les eaux de la Rochelle, inspira des inquiétudes. En même temps, le roi d'Espagne offrait au roi de France, pour lui faire abandonner les Hollandais, l'aide d'une armée navale pour prendre la Rochelle. On refusa ce secours, il est vrai; peut-être dans la crainte qu'il n'eût pour but de contrarier l'opération qu'il paraîtrait seconder; dans tous les cas, par cette raison avouée de Richelieu, que *le Roi pouvait mieux ruiner la Rochelle par la paix que par la guerre.* Tu viens de voir par quels moyens. La cour n'en eut pas moins l'impudence, en protestant de l'innocuité de la présence de Guise, de reprocher aux Rochelais leurs continuelles méfiances.

La conduite de Lachapelière dans l'affaire d'Yvon Coursole t'a fait voir que des méfiances réciproques existaient aussi entre les Rochelais, persuadés que les agents royaux

envoyés chez eux sous différents prétextes avaient pour mission principale d'acheter des traîtres. Bien des causes y contribuaient. En 1621, une partie du présidial s'était rendue à Marans ; elle avait admis quelques procureurs qui la suivirent à la Rochelle, où ils étaient vus de mauvais œil. Les membres du présidial se divisèrent à cet égard. Le peuple, comme il était naturel, prit parti contre les nouveaux venus, mais en même temps contre un de leurs soutiens, le lieutenant criminel de Voyon, dont la vie fut menacée.

Les dissidences religieuses restaient la source la plus féconde en discordes. Assurée par le traité de paix, la liberté du culte catholique n'était ni contestée ni gênée dans l'intérieur des églises : dans la rue il en était autrement. Les processions étaient toujours une occasion d'émotion populaire et étaient ou empêchées ou restreintes ; les prêtres qui portaient l'hostie consacrée aux malades étaient parfois insultés par des quolibets et des lazzis grossiers de gens du peuple. De leur côté, les prêtres ne modifiaient en rien leurs prétentions ; Gastaud réclamait jusqu'à des livres qu'il avait perdus par suite des troubles, et le corps de ville s'occupait de sa réclamation ; les curés exigeaient dans la banlieue le paiement de dîmes qu'on leur avait de tout temps refusées. L'évêque de Saintes, et, de la part du Roi, Duchâtelier-Barlot et Bourdigales, intervinrent bien, en 1624, pour apaiser ces difficultés ; mais ce n'en était pas moins une occasion de plaintes incessantes, une série toujours prête de griefs et de prétextes à représailles contre les protestants, dont se nourrissait cette guerre de pamphlets, qui, elle, n'admettait pas de trêve et qui n'en laissait pas au tumulte dans les esprits. On dépassa même toutes les violences de libellistes. Un misérable, nommé Guillon, à l'aide d'une lettre supposée, accusa les Rochelais d'une tentative d'assassinat contre le Roi et contre son frère ; il fut convaincu de calomnie et puni de mort.

La mort d'Arnauld, arrivée le 14 septembre 1624, fut une nouvelle occasion d'instances des Rochelais pour la destruction du fort Louis, ou du fort Lamotte. Car ils ne voulaient pas lui donner le premier nom, et, pour éluder la nécessité qu'on leur imposait de le faire en parlant au roi, ils s'exprimaient ainsi : Ce fort, Sire, qui n'est fort que parce qu'il porte votre nom. Mais ils n'obtinrent rien, pas même un ordre illusoire comme celui qu'ils avaient une fois obtenu. On se sentait assez fort pour ne plus les tromper. Un de leurs anciens amis, Lesdiguières, leur dit clairement qu'il fallait que la Rochelle prît le fort ou le fort la Rochelle. Ils ne le savaient que trop. Le nouveau commandant du fort était Toiras, qui devait bientôt leur être aussi hostile et aussi odieux que son prédécesseur. Un de ses premiers actes fut de faire creuser le hâvre de Port-neuf, qui pouvait devenir comme le port du fort Louis; les observations des Rochelais, dans l'intérêt de leur commerce, réussirent pourtant à faire au moins ralentir ces travaux.

Au milieu de ces graves préoccupations, les Rochelais essayaient pourtant de reprendre les soins de la vie pacifique. L'administration de leur collége occupe dans leurs conseils une grande place, et c'est vers cette année que furent dressées, dit-on, par un chirurgien, les premières chaudières destinées à convertir en eau-de-vie les vins de l'Aunis.

Mentionnons encore, pendant cette année, la mort de deux particuliers, de Duplessis-Mornay, l'un des hommes les plus savants et les plus honnêtes du protestantisme, et d'Amos Barbot, qui a fourni à l'histoire de la Rochelle ses véritables bases.

L'année 1625 allait ramener un état de guerre ouverte. Le coup de main tenté par Soubise, sur Blavet ou Port-Louis, en fut le signal. Ce fut le pendant de l'entreprise d'Arnaud sur la Rochelle, avec plus de succès et de plus graves conséquences. Sans déclaration de guerre, Soubise

entrant en ennemi dans Blavet, enleva les vaisseaux désarmés du Roi. Il alléguait entre autres motifs que les promesses faites à la paix de Montpellier n'avaient pas été tenues, surtout envers cette ville et envers la Rochelle, que les vaisseaux dont il s'emparait étaient destinés à attaquer celle-ci; toutes choses qui pouvaient être vraies, sans justifier cette perfidie. En même temps, Rohan, à Castres, reprenait les armes. Il n'est plus contesté que ces deux frères comptaient sur l'appui de l'Espagne, ce qui était si contraire à la fois aux intérêts et aux tendances des protestants, si peu loyal et si peu habile, qu'on s'est longtemps refusé à le croire. Le dessein de Soubise était, paraît-il, connu à la Rochelle de cinq ou six personnes, mais ignoré des corps politiques, auxquels il écrivait dans ce même mois de janvier, qu'il s'éloignait de l'île de Ré à leur prière et pour ne pas fournir de prétexte contre eux.

Aussi, d'accord avec les députés généraux, désavouèrent-ils cette entreprise, d'autant plus volontiers sans doute qu'elle ne réussit qu'à moitié et qu'elle parut d'abord avoir échoué. Soubise ne put enlever le fort de Blavet; enfermé dans le port par des chaînes et des câbles, il n'en put d'abord pas sortir et n'en sortit ensuite qu'en perdant quelques-unes de ses prises. Il en emmenait la plupart cependant, et en revenant, il ravagea les côtes d'Olonne et s'empara de l'île d'Oleron. Comptant sur les difficultés où se trouvait le Roi, sur la crainte que lui inspirerait dans ce moment une prise d'armes plus générale, les Rochelais espéraient obtenir pour prix de leur désaveu des concessions, et surtout, ce qui leur donnerait une valeur véritable, la démolition du fort Louis. Ce fut, en effet, un avis ouvert dans les conseils du Roi de céder soit aux demandes de l'Espagne, soit à celles des protestants. Mais Richelieu venait d'arriver au ministère et fit prévaloir une politique plus ferme et plus réellement prudente. Les Rochelais n'obtinrent rien. Alors parut un pamphlet assez curieux, *les amours du noble cavalier fort Louis et de la belle*

Rochelle, dont l'auteur voulait leur persuader que ces deux amants pouvaient s'unir et vivre en bonne intelligence. Une réponse, sous le nom de *suite,* répliquait que ce nom de mariage sonnait mal aux oreilles des protestants, et qu'on se souvenait trop encore des noces de Paris. Il devait, en effet, y avoir encore à la Rochelle des gens qui l'avaient défendue en 1572.

Cette résolution de la cour fortifiait singulièrement le parti de la guerre à la Rochelle. Comme toujours depuis dix ans, c'étaient les bourgeois et leur conseil des quarante-huit qui en étaient les représentants. Le 5 mai, le plus ardent d'entre eux, Mocquay, procureur du roi au présidial, vint lire au corps de ville une résolution qui flétrissait comme traîtres tous ceux qui rejetteraient l'union avec Rohan et Soubise; et, sous la pression des circonstances, le corps de ville n'eut pas la force de repousser cette atteinte à la liberté de ses délibérations. Depuis un mois, David venait de succéder à Toupet dans les fonctions de maire.

Soubise avait porté entre Bordeaux et la mer une guerre si pleine de ravages et de violences, qu'elle faisait fuir tous les habitants; en Poitou, un de ses partisans enleva vingt-deux charrettes que des marchands d'Orléans conduisaient à la foire de Fontenay, relâchant les hommes et les chevaux, mais gardant les marchandises. Ces excès amenèrent une vive et prompte répression. Il fut bientôt forcé de se réfugier sur ses vaisseaux, et des navires de la Rochelle, commandés par Guiton, allèrent le joindre dans les eaux de l'île de Ré. Ils avaient en face une flotte composée de vaisseaux français et hollandais, tandis que le maréchal de Praslin resserrait et bloquait de nouveau la Rochelle par terre. Comme le Roi répondait favorablement aux députés généraux des protestants, on espérait que la guerre serait encore évitée, et le duc de Montmorency n'avait pas rejoint la flotte royale qu'il devait commander: Demanty commandait les navires français; Haustein, ceux des Provinces-

Unies, mais Richelieu avait exigé et obtenu qu'il y eût des soldats ou des marins français sur chacun des navires étrangers.

Les deux flottes ne semblaient que s'observer. Le 20 juillet, Soubise attaqua. Il força la flotte franco-hollandaise de se retirer, et deux brûlots s'étant attachés au vice-amiral hollandais le brûlèrent. Le vice-amiral Dorp ne s'échappa qu'après avoir perdu beaucoup de ses soldats. Plus tard, les Rochelais purent retirer quelques canons des restes du navire. On n'est pas d'accord sur les conséquences de cette victoire de Soubise. Selon les uns, elle intimida la cour, qui eût consenti à la paix si les Rochelais enorgueillis n'eussent insisté sur la destruction préalable du fort Louis. Selon d'autres, elle ne fit que l'indigner, et elle ne différa sa vengeance que pour attendre les vaisseaux que lui promettait l'Angleterre. Dans cette guerre, toutes les alliances semblent renversées. Les auteurs catholiques ajoutent que le succès de Soubise était dû à une trahison : qu'il était convenu avec l'amiral hollandais qu'à cause de la communauté de religion on ne s'attaquerait pas l'un l'autre, qu'il y avait même eu des otages échangés comme garantie de cette promesse. Aucun des chroniqueurs rochelais ne parle de cette circonstance. L'un d'entre eux dit que le manque de vivres détermina Soubise à combattre.

A coup sûr, la paix n'en résulta pas. Le maréchal de Thémines, succédant à Praslin, resserra la Rochelle par terre, et Montmorency forma une flotte plus imposante encore que la première. Les navires français, qu'il réunit en aussi grand nombre qu'il le put, n'y auraient pas suffi, mais il y joignit des navires fournis par deux états protestants, les Provinces-Unies et l'Angleterre. Cette dernière puissance les avait promis dans un autre but, ou du moins sous un autre prétexte. Plusieurs capitaines refusèrent de les conduire contre la Rochelle, et lorsqu'on les y eut contraints, il y eut encore beaucoup de matelots et même d'officiers qui désertèrent; mais on combla les vides avec

des Français, ce qui était un moyen de surveiller les Anglais qui étaient restés. Montmorency montait lui-même un navire hollandais. A la tête de soixante-six vaisseaux, ainsi rassemblés, il vint chercher une revanche. Elle fut prise le 16 septembre 1625, et elle fut terrible pour les protestants, et plus encore pour les Rochelais.

Montmorency visait surtout à s'emparer de l'île de Ré, et il s'était entendu dans ce but avec les officiers qui commandaient à terre. Ceux-ci, en redoublant leurs dévastations autour de la Rochelle, avaient forcé les Rochelais de faire revenir de l'île mille hommes de leurs troupes qu'ils y avaient envoyés ; ils avaient préparé des moyens de transport vers les côtes des Sables-d'Olonne, et s'en servirent pour faire leur descente, le lundi 15 septembre ; Soubise accourut, mais il ne put empêcher qu'elle ne se fît rapidement et en bon ordre, et ensuite il disputa en vain le terrain. Prévoyant bien qu'on tenterait de lui envoyer des secours de la Rochelle, Montmorency faisait surveiller par des navires la sortie du port, et, en effet, il paralysa tous les efforts de ce côté. Il se croyait à l'abri de toute lutte du côté de la mer, parce qu'à son arrivée la flotte protestante s'était retirée dans la fosse de Loix et qu'on ne croyait pas qu'elle eût assez d'eau pour en sortir. Elle en sortit cependant favorisée par le vent et vint chercher le combat ; mais le vent faiblit, et privés du seul avantage qu'ils pussent espérer, les Rochelais subirent toutes les conséquences d'une lutte inégale. Leur flotte fut non seulement vaincue, mais détruite. Ils ne purent se signaler que par une résistance désespérée. Leur plus grand navire, la *Vierge*, que Soubise avait pris dans le port de Blavet, entouré par quatre adversaires, soutint l'abordage, en vendant cher à ses ennemis chaque pas sur chaque planche, et termina ce combat sans merci en se faisant sauter avec ses quatre ennemis. Trois hommes seulement, dit-on, échappèrent à ce grand désastre : deux des agresseurs et le commandant même de la *Vierge*, le poitevin Chaligny, qui,

lancé avec les éclats du navire, fut recueilli par les vainqueurs et survécut longtemps à cette catastrophe. Quelques-uns des autres navires se sauvèrent, la plupart en s'échouant, soit dans le port de la Rochelle, soit sur les côtes voisines. L'amiral Guiton revint à moitié nu recevoir l'accueil qui attend les vaincus.

Soubise se sauva à l'île d'Oleron et se réfugia en Angleterre. Les soldats qu'il abandonnait à Saint-Martin demandèrent et obtinrent une capitulation honorable, en faisant redouter les efforts de leur désespoir, et, ce qui est plus spécial au temps, en faisant valoir auprès de Montmorency ce qu'il pouvait personnellement attendre de leur zèle reconnaissant.

La défaite était telle qu'elle semblait devoir mettre fin à la guerre. Soubise abandonnait la partie, et la Rochelle n'avait plus d'autres défenses que ses murs. Aussi se remit-on immédiatement à parler de la paix. Les Rochelais écrivirent à Montmorency pour le remercier de la capitulation, pour se plaindre que des subalternes l'eussent violée en quelques points et pour parler de leur fidélité envers le souverain, calomniée par leurs ennemis, au point de les forcer à une légitime défense. Le duc leur répondit avec quelque sévérité, mais en se montrant disposé à faire valoir leurs offres de soumission. Les protestants assemblés à Milhaud, les députés généraux demandaient en même temps une paix générale. Le Roi ne la refusait pas pour eux, mais en déclarant que pour la Rochelle c'était une tout autre affaire. Les Rochelais envoyèrent des députés qui parlèrent en suppliants. On leur a même reproché d'avoir passé d'un excès de confiance à un excès d'abattement. Il ne faut pas oublier cependant qu'abandonnés de tous, presque sans ressources, ils n'acceptaient pas la paix à toutes conditions. On leur en offrait qui les plaçaient à côté de villes bien plus importantes que la leur, mais qui les condamnaient à abattre les fortifications élevées depuis 1560, qui les mettaient tout à fait dans la

main du roi, qui détruisaient complétement leur autonomie. On discutait leurs priviléges, et surtout la source de ces priviléges, pour y faire voir non pas des conditions consenties par deux parties, mais des grâces, des concessions bénévoles, révocables par la volonté mieux éclairée des rois, et cela, non plus dans des pamphlets empreints de la virulence des partis, mais dans de véritables manifestes, indices d'une pensée politique arrêtée. Des plumes protestantes y étaient employées, et il est visible que bien des protestants, gentilshommes ou villes, étaient offusqués de cette importance de la Rochelle. D'autres allaient plus loin ; ils indiquaient par des allusions fort claires que le temps était venu de détruire ce boulevard des huguenots et les huguenots eux-mêmes, et que le cardinal de Richelieu était l'homme de cette œuvre. Et il faudra en effet à Richelieu une grande force de résistance pour n'accomplir ses projets que dans la mesure où il les a conçus.

Malgré tant de dangers, les Rochelais persistèrent ; deux mois après leur défaite, le 27 novembre, lorsque le roi ordonnait de nouveau à ses officiers de justice de quitter leur ville s'ils ne recevaient ses garnisons, lorsqu'il interdisait le cours de la monnaie frappée chez eux, lorsqu'on leur faisait directement connaître que les ecclésiastiques offraient un million cinq cent mille écus pour aider à leur abaissement, ils ne répondirent à ces menaces qu'en remettant au conseil de guerre établi près du Maire le soin d'organiser la résistance par quelques moyens que ce fût. Et ils montraient bien ailleurs que leur énergie n'était pas épuisée. Jusqu'au 9 février 1626, il y eut tout autour de la ville des escarmouches vivement soutenues ; des prises entrèrent malgré le canon du fort Louis ; des vaisseaux du Roi furent forcés de fuir de la pointe de Chef-de-Baie. Le 19 janvier, un officier convaincu d'intelligence avec les royalistes fut mis à mort.

Ils parvinrent enfin à faire adoucir les conditions imposées ; une circonstance les y servit alors, qui devait bientôt

leur causer une ruine plus complète. Avec la vanité naturelle à toutes les nations, les Anglais attribuaient la victoire de Montmorency surtout à la coopération des navires anglais, et ce résultat leur déplaisait d'autant plus que la victoire avait été plus décisive. Pour calmer le mécontentement de ses sujets, le roi d'Angleterre, Charles Ier, faisait de grandes promesses aux Rochelais et intervenait en leur faveur auprès du roi de France et de son ministre. Les Provinces-Unies montraient aussi plus que de la froideur, et leur amiral, Haustein, reçut au commencement de février et exécuta immédiatement l'ordre de ramener ses vaisseaux en Hollande. Ces circonstances déterminèrent Richelieu à paraitre céder aux instances des députés protestants. Il n'exigeait plus que la démolition, encore partielle et presque simulée, du dernier fort bâti à Tasdon, le désarmement des navires de guerre, l'abolition du conseil des quarante-huit, c'est-à-dire le rétablissement du pouvoir à la Rochelle tel qu'il était avant les troubles de 1612; le rétablissement de la religion catholique et celui des ecclésiastiques dans les biens qui leur étaient reconnus en 1598; il refusait la démolition du fort Louis, mais il promettait de mettre dans sa garnison un tel ordre qu'elle ne gênerait en rien ni le commerce, ni l'exploitation des propriétés rurales.

Quant à cette dernière clause, le roi d'Angleterre faisait observer aux Rochelais qu'il était impossible d'exiger du roi de France qu'il cédât après la guerre ce qu'il avait refusé auparavant, et parût ainsi se déclarer vaincu; mais que, l'amour-propre une fois sauf, on obtiendrait cette destruction si désirée, et il promettait, pour lui, d'y veiller et d'en hâter le moment. Ses ambassadeurs par lettres et par des exhortations verbales de leurs affidés engageaient les Rochelais à accepter cette paix et à s'y fier; les députés généraux écrivaient, ils envoyaient une lettre de Rohan dans le même sens. Et cependant ces propositions, faites le 5 février 1626, trouvaient une

grande opposition à la Rochelle et y furent rejetées pendant tout un mois. Le parti si puissant qui avait imposé les vingt-huit articles et qui les voyait abolis par l'abolition du corps des quarante-huit, dont il ne resterait plus qu'un corps de vingt bourgeois, uniquement chargé d'aviser par élection au remplacement des pairs décédés, soutenu par le consistoire, qui suivait ou du moins qui laissait parler ses deux membres les plus ardents, Lachapelière et Talbot, balançait l'influence du corps de ville. Enfin pourtant celui-ci l'emporta. La paix fut signée le 6 mars par le maire David. Le matin même le canon avait encore tiré. Des députés pris dans tous les partis, même parmi les plus opposants à la paix, allèrent complimenter Thémines et Montmorency. Ces formes humbles, les paroles rudes et protectrices des agents du roi, font toujours croire à une inégalité entre les contractants, bien moindre dans les actes que dans les paroles.

Le lendemain, une lettre d'Angleterre détournait de la paix, en faisant pressentir une guerre prochaine entre l'Angleterre et la France. Quelques jours plus tard, des lettres de Soubise promettaient toutes sortes de secours, qui rendraient les Rochelais arbitres des événements; les ardents crièrent à la trahison, surtout de la part des députés qui avaient, disaient-ils, supposé la lettre de Rohan; ils accusaient le Maire de connivence, de corruption, fixant à quarante-cinq mille livres la somme qu'il avait reçue. Mais il était trop tard pour revenir sur des faits accomplis. La paix fut publiée en Parlement le 6 avril, et le mois suivant (Pineau avait succédé comme maire à David), deux commissaires envoyés par le Roi, Ledoux de Méneville et Montault de Navaille, venaient à la Rochelle pour en surveiller l'exécution. Ils y furent reçus avec la pompe et l'empressement des temps plus heureux. Ils rétablirent les tribunaux, le présidial, l'élection; ils entendirent célébrer la messe, le jour de l'Ascension, à l'unique église catholique, Sainte-Marguerite; ils

virent commencer la démolition du fort Tasdon, qui fut toutefois conduite avec une extrême lenteur.

La suppression des quarante-huit rencontra plus de résistance. Plusieurs d'entre eux tentèrent de soulever le peuple, mais sans succès. Toutefois, le 30 mai, ayant réussi à ameuter deux cents hommes armés, ils se rendirent chez le Maire, qu'ils forcèrent de les suivre. Mais on accourut de toutes parts pour réprimer cette audace, et bientôt le Maire délivré put parcourir les cantons et faire succéder le calme aux tentatives avortées de barricades.

La paix eût donc pu être solide, si le mauvais vouloir n'eût été que d'un côté. Mais Richelieu lui-même avoue qu'il y avait plus d'habileté que de franchise dans les promesses du Roi, pressé par la *calomnie et le zèle inconsidéré de plusieurs catholiques*. Ceux-ci entendaient bien n'avoir accordé qu'un sursis à la Rochelle, et ils ne le voulaient pas long. On recherchait ceux des officiers du présidial qui, étant restés à la Rochelle malgré la translation officielle de leur cour à Marans, étaient tenus pour suspects. Gallant passait à la Rochelle, envoyé partout pour chercher des armes, à cette campagne diplomatique sur l'origine des priviléges, qui préparait et appuyait une autre guerre. Enfin et surtout restait cette terrible occasion de collisions constantes, le voisinage du fort Louis. Toiras avait reçu avec le commandement de ce fort le titre de gouverneur de l'Aunis, que les Rochelais ne prenaient pas plus au sérieux pour lui qu'ils ne l'avaient pris pour d'Epernon et pour tout autre. C'était là la cause d'emportements dans lesquels cet élégant gentilhomme montrait la grossièreté du soudard le plus brutal. Passant à la porte de Cougnes au mois de septembre 1626, il ne craignit pas de dire aux soldats qui y étaient de garde, qu'ils pourraient faire vendange quand ils voudraient, mais que s'il trouvait aux champs ceux de la maison de ville il leur ferait donner des coups de nerf de bœuf. Une autre fois, il menaça de son épée et de ses pistolets des députés de

la Rochelle qui ne lui donnaient pas le titre qui lui convenait. Il voulait, à cette occasion, que les prêtres sortissent de la ville, où il ne répondait pas de leur sûreté. Il ordonnait aux vaisseaux de guerre d'arrêter tous les navires allant à la Rochelle. Le maire Pineau n'était pas moins violent; et il en résultait entre ces deux personnages de singulières altercations. Ces ridicules colères tombaient bientôt; mais elles étaient loin de contribuer à l'apaisement des esprits.

Pendant que l'orgueil personnel, les traditions de race, les dissentiments religieux mettaient ainsi aux prises des chrétiens, un marin rochelais, pris par les musulmans, dont la lassitude de l'esclavage avait fait un rénégat, se distinguait sous le turban. On ignore son nom français; il avait pris celui de Soliman Rays. Plus tard, il poussa les esclaves chrétiens qui formaient la chiourme d'un navire qu'il commandait à se révolter, et passa avec eux au service de l'ordre de Malte. Il s'y distingua encore, reçut le titre de chevalier de grâce, et mourut cette année en combattant les Turcs.

Bientôt les bruits de guerre entre la France et l'Angleterre, qui avaient failli empêcher la Rochelle de conclure la paix, prirent plus de consistance et devinrent un nouvel aliment pour les démêlés entre le Maire et le gouverneur du fort Louis. En décembre, un officier de Toiras, de Beaumont, étant venu trouver Méneville et Navaille, le Maire ordonna qu'on ne laissât personne franchir les portes de la ville sans le lui amener. Beaumont ainsi arrêté eut le bon esprit de donner des explications sans colère et sans hauteur. D'un autre côté, le Roi se plaignit à ses commissaires de ce qu'ils ne surveillaient pas assez les relations de plusieurs rochelais avec l'Angleterre. Toiras fit poursuivre par ses galiotes un navire anglais, qui aima mieux se jeter sur les vases et repousser les visiteurs à coups de fusil que les recevoir. Un navire des Provinces-Unies répondit de même aux mêmes procédés. Un autre navire

anglais fut saisi à Chef-de-Baie. Le secrétaire de Mme de Rohan avait été arrêté et restait détenu au fort Louis. Elle vint de son château de Soubise à la Rochelle, pour le réclamer. Il lui fut rendu et elle y resta. Cette paix, si c'était une paix, durait encore, quand Pineau fut remplacé à la mairie, le 11 avril 1627, par Godeffroy, homme d'un caractère bien plus doux et plus modéré, dans des circonstances où la modération ne pouvait plus rien empêcher. Depuis la fin des batailles, Pineau avait pu faire quelques constructions utiles, surtout aux trois portes de Vérité, de Maubec et de Saint-Nicolas. Dans le premier mois de sa mairie, Godeffroy vit publier la déclaration royale du 12 avril; qui accordait qu'aucune imposition ne serait mise sur les sels, et en mai un synode se tint tout pacifiquement à la Rochelle, tandis que déjà on annonçait qu'on avait rencontré en mer une grosse flotte anglaise qui se dirigeait vers l'Aunis. Un capitaine Lavigne voulait même armer un navire, ayant, disait-il, une commission du roi d'Angleterre pour faire des prises. Le Maire le fit arrêter et mettre en jugement. Mais on refusa d'acquiescer à la déclaration royale qui interdisait tout trafic avec les Anglais, alléguant le privilége de Louis XI, en 1472, dont on fit remettre une copie aux commissaires du Roi. Un chroniqueur affirme même que ces commissaires ayant demandé qu'on fît sortir de la ville Mme de Rohan, en ajoutant que cet acte de soumission déterminerait le Roi à faire raser le fort Louis, on leur répondit qu'on ne pouvait en semblable matière se fier à leur parole. Il faut bien avouer que l'offre est encore moins vraisemblable que le refus.

Cependant, le 25 juin, Toiras reçut un avis direct de l'arrivée prochaine des Anglais : il fit des préparatifs de combat, et pressa les travaux du fort qu'il construisit à l'île de Ré. Le 20 juillet 1627, la flotte anglaise, commandée par Buckingham, entrait en effet dans le pertuis breton, et c'était bien l'île de Ré qu'elle venait attaquer.

La défense de l'île de Ré, et le siége de la Rochelle,

sont deux faits tellement connexes au point de vue de l'histoire générale de la France, que la plupart des historiens les unissent dans un même récit, les traitent avec le même détail : ce point de vue n'est pas le nôtre, mon enfant, et je ne rechercherai dans cette première lutte que les conséquences directes qu'elle eut pour les Rochelais.

Ce que se proposaient ceux-ci était singulièrement difficile. Ils voulaient, en effet, maintenir leur indépendance envers la France, à l'aide des Anglais, mais sans la leur sacrifier le moins du monde ; et, dans les premiers temps, ils crurent même pouvoir être pour eux des amis sans être des alliés. Il semble visible qu'une telle politique ne pouvait réussir ; mais qui osera les blâmer s'ils ont sciemment accepté le risque de mourir libres, plutôt que de s'asservir à l'un ou à l'autre de leurs ennemis ?

Inquiets de la présence dans leur voisinage du duc d'Angoulême avec une armée, offensés de la méfiance qu'on leur avait montrée en ne les prévenant pas, comme les autres habitants des côtes, de la prochaine arrivée des Anglais, retenus par les causes que je viens de t'indiquer, ils cherchaient des inspirations dans la prière et la méditation religieuse, et, le 21, ils célébraient un jeûne solennel, lorsqu'on prévint le Maire de l'arrivée de la flotte anglaise, de l'approche d'une embarcation anglaise, de la venue d'un envoyé de Buckingham, son secrétaire, Beker. Il fit repousser l'embarcation, et fit dire à Beker que la solennité du jour ne lui permettrait de l'entendre que le lendemain. Le 22, en effet, Beker fut admis au corps de ville : il expliquait l'expédition des Anglais par le mécontentement qu'inspiraient à leur roi l'observation si incomplète d'une paix dont il avait été le médiateur, le refus prolongé de détruire le fort Louis, et les mauvais desseins que cette conduite révélait assez contre la Rochelle et contre les protestants. D'un autre côté, les autres griefs qu'il ne pouvait s'empêcher de joindre à ceux-là, laissaient assez voir qu'une grande jalousie contre la France était le

mobile déterminant de cette attaque. Les bruits qui couraient à la Rochelle comme partout, de motifs plus personnels à Buckingham, du besoin qu'il avait de se relever aux yeux du parlement et du peuple anglais, d'une folle passion amoureuse qui cherchait dans la guerre un auxiliaire ou une vengeance ; la pensée que c'étaient des navires anglais qui avaient, en 1625, le plus contribué à la destruction de la flotte rochelaise, que maintenant encore ce n'était pas le fort Louis qu'ils tentaient de détruire, et que ce fort et l'île de Ré, entre leurs mains, ne donneraient pas à la Rochelle une moindre inquiétude qu'entre les mains de Louis XIII, laissaient aux Rochelais une grande froideur. Aussi répondirent-ils que, liés d'intérêt dans cette affaire avec tous les protestants de France, ils ne pouvaient prendre aucune décision sans les consulter.

Le même jour, Soubise, qui avait accompagné Buckingham, s'étant présenté à la porte Saint-Nicolas, le Maire refusa de le laisser entrer en ville, et lui reprocha une démarche qui pouvait les entraîner immédiatement dans une guerre à laquelle ils n'étaient pas préparés. Soubise insistait pour qu'on le laissât au moins entrer voir sa mère qu'il n'avait pas vue depuis trois ans, sa sœur qui était malade. Le Maire hésitait, lorsque Mme de Rohan arriva, embrassa son fils, et l'entraîna par la main, en s'écriant tout haut que les Rochelais ne craindraient jamais de voir un Rohan dans leurs murs. Godeffroy n'osa pas, et, devant l'émotion populaire, n'aurait pas pu résister à cette autorité d'une mère et d'une femme vénérée.

Ce même jour encore, s'écartant des plans arrêtés avec Soubise, Buckingham opérait sa descente à l'île de Ré, avec un succès trop chèrement acheté pour qu'il pût y donner suite immédiatement. Un des Français qui combattaient pour lui, ancien compagnon d'armes des Rochelais, Saint-Blancard était tué à cette attaque, et ils rendaient les honneurs funèbres à son corps apporté dans leur ville, ainsi qu'à ceux de trois seigneurs anglais. Ils venaient

d'envoyer des députés assurer au duc d'Angoulême que la visite de Soubise ne changeait rien à leur résolution d'être fidèles au Roi. Si cette ouverture eût été franchement accueillie, si, se fiant à leur promesse, on eût comme, de l'aveu de Richelieu, le proposait le duc d'Angoulême, sacrifié le fort Louis pour sauver l'île de Ré, peut-être le cours des choses eût-il été changé. Mais le cardinal montra que cette concession forcée affaiblirait singulièrement la considération dont le Roi avait besoin en France et à l'étranger. Il n'avait jamais, lui, soit qu'il obéît à sa propre pensée, soit qu'il eût adopté celle qu'un zèle catholique plus ardent et des visions extatiques avaient inspirée au cardinal de Bérulle, il n'avait qu'ajourné la prise de la Rochelle, et il faisait alors tous ses efforts pour déterminer le pape à lui obtenir du clergé français une aide d'argent pour servir à cette pieuse entreprise. Qu'on juge comme on voudra cette politique; toujours est-il que, quelque parti qu'eussent pris les Rochelais pour leur sûreté, elle les justifierait.

Comme en réponse, le Roi publia un manifeste contre Soubise et ses adhérents, dans lequel il condamnait l'hésitation même; plusieurs des officiers du présidial se retirèrent de nouveau à Marans; le duc d'Angoulême s'approchait de plus en plus de la Rochelle, laissant ses troupes marcher dans le pays en armée hostile ou en armée indisciplinée, ce qui est à peu près la même chose. Il envoya un de ses gentilshommes, Desrivières, exhorter le Maire et le corps de ville à l'obéissance. Ceux-ci lui répondirent que pour les y aider il faudrait ne pas exciter sans cesse la méfiance et l'hostilité du peuple, dont ils dépendaient, tout en paraissant lui commander. Le duc fit construire des forts à la Moulinette et à Coureilles, alléguant que c'étaient des postes de refuge et de défense contre les Anglais, s'ils tentaient une descente sur le continent. Les Rochelais répondirent à ces précautions menaçantes, en élevant à leur tour un fort au Fourneau, près

Tasdon : le tout en face l'un de l'autre, et sans qu'on se gênât mutuellement. Le corps de ville, ne voulant pas, lui non plus, souffrir de neutralité, ordonna que tous les citoyens absents rentreraient en ville ou donneraient caution de contribuer aux frais de la guerre, et que les maisons de ceux qui passeraient le délai de huit jours seraient démolies ou vendues pour le prix des matériaux ; il prêta des mortiers aux Anglais, qui pressaient toujours Saint-Martin de Ré, et leur demanda le retour à la Rochelle de Loudrière et des Rochelais qui étaient allés individuellement prendre parti dans leurs rangs.

Le duc d'Angoulême lui ayant envoyé un des officiers du fort Louis, Cominge, sieur de Guitaut, pour lui faire des représentations, il offrit non-seulement d'abandonner les Anglais, mais, s'il était nécessaire, de les combattre, à condition que le Roi, en attendant qu'il détruisît le fort Louis, le mît entre les mains de Laforce, ou de Châtillon, ou de Latrémouille. Le duc s'indigna de cette méfiance, bien qu'il sût mieux que personne combien elle était juste ; il ouvrit un retranchement à Bongrenne ; il fit commencer un ouvrage entre le fort Louis et la porte des Deux-Moulins. Le 10 septembre, Tessereau qui commandait à la Verdière fit tirer le canon sur ses travailleurs. C'était la déclaration de guerre de la Rochelle à la France gouvernée par Richelieu. Les Anglais en jetèrent un cri de joie. Le corps de ville, en avouant le Maire des ordres qu'il avait donnés, fit écrire dans le registre de ses délibérations qu'il n'entendait pas par là se départir de son obéissance au Roi, mais seulement résister aux entreprises d'agents qui méconnaissaient ses véritables intentions.

Le roi malade envoyait son frère à l'armée. Celui-ci n'y apportait ni le zèle ni la constance que demandait un siége si difficile, mais il n'en crut pas moins devoir signaler sa venue par un combat. A peine arrivé aux Rouhaux, ou Réaux, près d'Aytré, il chassa devant lui quelques éclaireurs rochelais et attaqua par suite le fort de Tasdon, qu'on

reprochait au duc d'Angoulême d'avoir laissé construire. Là, l'attaque fut vivement repoussée ; l'armée royale fit d'assez grandes pertes ; parmi ses blessés, se trouvait un vieil officier, Laboulaye, qui avait déjà reçu une grave blessure au siége de 1573. Mais, comme s'il eût été de la destinée de ce prince de n'être pris au sérieux par personne, on appela cette escarmouche sanglante et sans résultat la *drôlerie de Monsieur*. Il voulut faire enlever ce fort le 17, mais son dessein avait été connu, et il le trouva trop bien défendu.

Dans ces premiers jours, le siége paraissait devoir être plus vivement mené qu'il ne le fut dans la suite. Des boulets à feu, comme disent les contemporains, mirent le feu à plusieurs maisons de la ville. On dégarnit le haut des maisons de matières combustibles, on y disposa des baquets pleins d'eau et des peaux de bœuf mouillées ; des sentinelles avertirent de la direction de ces boulets, très visibles la nuit. Ils furent d'ailleurs assez rarement employés parce qu'ils causaient plus de mal aux canonniers, encore inexpérimentés, qu'à ceux contre lesquels ils s'en servaient. Cette circonstance peut expliquer les contradictions des auteurs sur l'emploi des bombes à ce siége.

Le 15 septembre, Soubise malade à la fois de la fièvre et de la goutte, plus malade peut-être du peu d'égard que Buckingham montrait pour ses conseils, se fit transporter à la Rochelle. Le canon du fort Louis tira sur son navire sans l'atteindre. Soit par son impulsion, soit d'eux-mêmes, les Rochelais entraient en négociation avec l'amiral anglais. Ils étaient bien forcés maintenant de le seconder dans son entreprise, qu'ils ne trouvaient conduite ni avec assez d'activité, ni avec assez de surveillance : ils se plaignaient que les Anglais ne fissent que boire et rire, et leur demandassent sans cesse des secours de vivres, de barques, d'hommes, sans même leur en témoigner de reconnaissance. Et pourtant ils n'osaient rompre, ne pouvant plus compter que sur l'Angleterre pour faire lever le siége qui commençait.

Ils établirent pour juger les crimes et les délits qu'amènerait l'état de guerre une chambre souveraine, au grand dépit des membres du présidial restés en ville, qui voyaient là une atteinte à leur juridiction, et qui pourtant désignèrent deux des leurs pour assister à ces conseils. Ainsi se préparaient des divisions. Une autre conséquence de la guerre, c'était la défiance envers les catholiques, dont plusieurs prirent pourtant part à la défense de la ville et l'interdiction de leur culte. Le 27 septembre, le Maire fit encore une fois sortir les prêtres de l'oratoire, et saisir les deniers royaux et ecclésiastiques. On prit des mesures pour activer la fonte de coulevrines et d'autres pièces d'artillerie. On ordonna en même temps qu'on frapperait de la monnaie et notamment des quarts et demi-quarts d'écus. La ville traita pour cette opération avec Arnaud de Montauban; elle percevait quarante sous par marc d'argent taillé en quarts d'écus. Cette commission lui était donnée *pour l'espace d'un an entier, si tant est que la présente guerre dure, ce que Dieu ne veuille !*

Peu de jours après ces lignes écrites, la guerre prenait un caractère de plus en plus menaçant pour les Rochelais. L'île de Ré était ravitaillée le 8 octobre; le Roi arrivait, le 12, à Aytré; le 13, ils étaient informés des desseins de Buckingham d'abandonner le siége de Saint-Martin et de retourner en Angleterre. Ils recevaient le même jour communication de lettres de Rohan. Il venait de former en Languedoc une armée qui, comme la leur, ne comptait guère que six à sept mille hommes. Leur premier soin fut de retenir Buckingham, et ils y réussirent pour quelque temps, mais en lui fournissant des hommes et des vivres. Ils signèrent avec lui un traité d'alliance, dans le but de délivrer le pays des troupes qui l'opprimaient, d'y faire raser toutes les forteresses élevées depuis huit ans. Le commandement des troupes en campagne, de toute nation, était assuré à Buckingham; mais l'indépendance et tous les priviléges de la ville étaient sauvegardés; il était

expressément stipulé que l'île de Ré, délivrée du parti contraire, serait remise en liberté et ne serait pas distraite du gouvernement de la Rochelle; deux députés, choisis l'un par le corps de ville, l'autre par les bourgeois, devaient assister avec voix délibérative à tous les conseils tenus par l'amiral anglais, et aucune décision ne pouvait être prise à leur insu. On eût dit que la Rochelle seule dictait les conditions; mais les Anglais, comme s'ils eussent voulu l'amener à en subir d'autres, s'occupaient beaucoup moins d'y faire entrer des vivres, qu'ils eussent pu y conduire, que d'en emporter qu'ils eussent pu y laisser.

Le traité fut signé le 13 octobre; le 26, les Rochelais publièrent un manifeste accepté dès le 18 septembre par le corps de ville, pour justifier le parti extrême qu'ils prenaient. Ils y établissaient qu'on n'avait jamais tenu les promesses qu'on leur avait faites, jamais observé les traités, les édits signés en leur faveur, et que les mesures qu'on prenait contre eux avaient manifestement pour but leur ruine complète. Ils alléguaient le droit de légitime défense et protestaient de leur fidélité au Roi, de leur amour pour la France.

Le Roi avait pris ses quartiers à Aytré; le cardinal au Pont de la Pierre, près d'Angoulins, dans une maison isolée, voisine de la mer. Il raconte que cette position inspira aux Rochelais le dessein de l'enlever, que le Roi, en ayant été informé, prit des dispositions pour le leur faire payer cher, et qu'ils ne tentèrent même pas de l'exécuter. Je ne trouve nulle part ailleurs trace de ce projet, et, quelle que fût déjà l'importance acquise par le cardinal, les Rochelais ne savaient probablement pas combien sa seule personne leur était redoutable. Il apportait pourtant avec lui les pensées qui devaient causer leur perte, celles du blocus et de la digue; mais le plus pressé était pour lui de s'affranchir de toute crainte pour l'île de Ré; et il y était servi par l'impatience de Buckingham qui, ayant

hâte de revoir l'Angleterre, avait maintenant devant lui la perspective d'un long siége d'hiver.

Ses soldats, connaissant ou devinant sa pensée, pillaient l'île; il avait envoyé à la Rochelle, en échange d'hommes valides et de vivres qu'il en tirait, deux cents de ses soldats malades et propres seulement à épuiser les vivres; deux actions inutiles, l'une auprès du fort Laprée, où les enfants perdus de la Rochelle donnèrent vivement, furent mal soutenus et souffrirent beaucoup, l'autre contre la citadelle de Saint-Martin, le décidèrent à un rembarquement, qu'il opéra le 17 novembre, non pas sans subir de nouveaux combats et de nouvelles pertes. Les Rochelais l'accusent d'avoir détruit ou livré, par sa faute, à Toiras, beaucoup de blé et de vin qu'il eût pu leur envoyer, et dès lors la méfiance était telle qu'un citoyen avait proposé de profiter de la prise qui avait été faite d'un Espagnol, pour ménager un commencement de traité avec l'Espagne. Cet avis ne fut pas goûté. Ainsi Buckingham laissait la Rochelle plus épuisée et plus difficile à réconcilier avec son roi qu'il ne l'eût fait un mois plus tôt, et, ce qui était pis, pleine de l'espérance de le voir revenir avec une flotte plus redoutable. Il emmenait avec lui Soubise et plusieurs Rochelais; les uns, David, Dehinsse et Vincent, que la ville envoyait comme ambassadeurs au roi d'Angleterre; les autres, auxquels l'état de la mer, au dernier moment, ne permit pas de choix; tous ne quittant leur patrie dans cette crise qu'avec l'espoir de la mieux servir au loin. Désormais, la question pour la Rochelle consistait toute à tenir assez pour donner aux Anglais le temps de revenir en forces mettre au siége une fin agréable aux protestants. Il semble qu'elle dût consister pour leurs adversaires à ne pas leur laisser ce temps et à presser la ville. Les troupes et les ressources de tous genres réunies pour chasser Buckingham de l'île de Ré, la confiance que la victoire inspirait à ces troupes en donnaient les moyens, et l'idée que l'on avait de l'abattement des Rochelais invitait à en user. Dès le pre-

mier novembre, un aumônier du roi écrivait de l'armée que l'incendie de dix-huit maisons leur avait fait voir leur perte et les avait découragés. Il y avait eu en effet quelques commencements d'incendie causés par les boulets à feu, mais celui du 30 octobre, qui avait détruit une maison de la rue de Castres, était attribué à une autre cause ; on disait qu'il avait été allumé là, préparé ailleurs par des traîtres, entrés dans la ville sous prétexte de religion, et ces soupçons jetaient les habitants dans des craintes vagues, mais sans limites. Un des plus ardents parmi les bourgeois, Goyer, venait de mourir, et l'on disait que c'était du désespoir d'avoir vu clairement que les Anglais trahissaient la ville. Aussi, Buckingham parti, le 22 novembre, un ancien agent du roi à la Rochelle, de l'Escale, crut-il pouvoir écrire au Maire pour lui dire que le moment était bon encore pour se soumettre et qu'on trouverait le Roi disposé à la clémence. La Rochelle avait alors une population de vingt-sept à vingt-huit mille habitants, en y comprenant un certain nombre de réfugiés et quelques compagnies d'Anglais ; tout le monde y était soldat ; elle pouvait donc compter de sept à huit mille combattants ; elle croyait ses remparts à toute épreuve ; elle avait la mer libre ; elle crut pouvoir braver trente mille soldats, commandés par le Roi en personne.

Le chef réel de l'attaque, Richelieu, ne crut pas qu'ils lui suffissent pour la prendre de vive force. Il en a lui-même laissé voir la raison ; les officiers qu'il était obligé d'y employer étaient plus ses ennemis que ceux de la ville ; ils désiraient le maintien de tout ce qui entravait le pouvoir royal qu'il voulait, lui, affranchir ; tout échec partiel eût été funeste à l'autorité du Roi, mortel à la sienne. Il préféra donc la voie sûre à la voie prompte ; celle qui demandait un administrateur à celle qui voulait des généraux ; un blocus à un siége. Il n'ouvrit point des tranchées ; il traça des lignes de circonvallation ; treize forts enlacèrent, étouffèrent la Rochelle. Ce n'était rien sans la digue. La

digue fut entreprise. Elle devait continuer les lignes, rejoignant entr'eux les deux forts qui touchaient à la mer, le fort Marillac et le fort Tavanne, séparés par une distance de sept cent quarante toises (mille quatre cent quarante-deux mètres). De vieux navires chargés de pierres et de cailloux furent coulés et servirent à élever, au milieu d'une mer souvent orageuse, ce rempart de quatre toises (sept mètres quatre-vingts) de large sur la plate-forme, mais qui, à cause des talus, beaucoup plus considérables du côté de la mer que du côté de la ville, en avait au fond de dix-sept à dix-huit (trente-trois à trente-cinq mètres). Ces matériaux informes étaient liés de deux en deux toises par des assemblages de poutres et de grosses sablières, entrecroisés en arcs-boutants, et revêtus de parements en grosses pierres de taille carrées. Deux masses ainsi formées s'avançaient l'une vers l'autre, ne laissant entre elles qu'un goulet oblique de trente toises (cinquante-huit mètres), fermé par une chaîne, embarrassé par des pieux, des assemblages de pièces de bois nommés chandeliers, gardé par des bâtiments amarrés entre eux. Cette estacade était pour ainsi dire doublée par une rangée de navires flottant à l'ancre, armés d'éperons, munis de canons. Telle devait être la Digue, telle elle était quand elle fut achevée.

Pompée Targon, qui l'avait entreprise au commencement de novembre 1627, fut bientôt obligé d'avouer son impuissance. Thériot et Métezeau se mirent à l'œuvre le 30 du même mois; le 15 décembre, les premiers navires furent coulés vers l'anse des Meuilles, du côté de la pointe des Minimes. Continués sur leurs plans, mais sans eux, leurs travaux échouèrent d'abord par l'inintelligence, peut-être par la mauvaise volonté de ceux qui avaient cru pouvoir les remplacer. Richelieu les rappela, surmonta tous les obstacles, à force d'argent et de volonté, et donna à tous au moins l'apparence de l'ardeur.

A ces préparatifs très-sérieux se joignait un étalage de forces maritimes beaucoup moins réelles. Tandis que l'Es-

pagne combattait partout la France, son amiral mettait à sa disposition, pour prendre la Rochelle, vingt-huit vaisseaux, sans armes, sans vivres, sans agrès suffisants; l'amiral était toujours prêt à tout entreprendre, ne trouvant rien de difficile, mais il était subordonné à un conseil qui trouvait tout impossible : ils auraient volontiers épuisé l'armée royale, comme Buckingham tendait à épuiser la Rochelle, d'hommes, de vivres et d'argent. Richelieu n'en fut pas dupe; mais il trouva bon de sacrifier quelque argent pour garder cette flotte, offrant ainsi une apparence capable d'intimider l'Angleterre. Mais l'Angleterre ne savait-elle pas à quoi s'en tenir? Je n'oserais, mon cher enfant, expliquer par ces misérables finesses la conduite de ces grands politiques, si ce n'était à un des plus grands d'entre eux, à Richelieu, que j'emprunte ces révélations. Douze navires français, qui servaient d'avant-garde à cette armée navale, pour tout exploit, prirent, le 21 décembre, deux barques qui voulaient apporter des vivres à la Rochelle. Ils n'empêchèrent pas plusieurs capitaines d'en amener; Vidault, entre autres, qui, le 30, entra avec une barque qu'il avait prise, chargée de vin de Bordeaux. C'était uniquement pour introduire des vivres ou pour faire sortir des bouches inutiles qu'on livrait alors quelques combats. Prié de laisser sortir Madame de Rohan et deux cents femmes avec elle, le Roi avait répondu sèchement que tous les habitants de la Rochelle en sortiraient ensemble. Ni le Roi, ni Richelieu, ne furent gratuitement cruels pendant cette guerre; tous deux furent durs et implacables, et ils comptaient sur la famine comme sur leur meilleure arme.

On tenta aussi de couper les canaux des fontaines de Lafont, chose souvent entreprise, jamais achevée. Dans ces sorties se distinguèrent deux hommes du peuple de la Rochelle, La Forêt et Rivière, dit Jean Farine.

Des négociants se présentaient souvent comme disposés à servir, par suite d'une ancienne amitié, les Rochelais auprès du Roi; mais toujours il demandait au préalable la des-

truction des fortifications récentes, c'est-à-dire des moyens de défense ; c'était promettre la clémence pour prix de la soumission. Les Rochelais déclaraient qu'ils ne traiteraient que d'accord avec leurs coreligionnaires et leur allié, le roi d'Angleterre ; ils regardaient en outre les négociateurs comme des agents d'espionnage ou de trahison, et les recevaient le moins qu'ils pouvaient. Plusieurs Rochelais ou étrangers demeurant à la Rochelle s'échappèrent de la ville pour se réfugier dans le camp. Quelques-uns furent pendus comme ayant correspondu avec l'ennemi. Dès la fin de décembre 1627, un membre du présidial, resté en ville, Colin, fut soupçonné de correspondre avec Toiras.

Ce sont là des détails qu'il faudrait reproduire de semaine en semaine. Les Rochelais osent enlever des galiotes chargées de vivres qui arrivent à la flotte royale ; ils ne sont repoussés qu'après un succès partiel. Nul revers ne les décourage, et la digue commencée ne les empêche pas de sortir pour aller en Angleterre ou ailleurs chercher des vivres et des secours. Mais leurs attaques contre la digue elle-même échouent, et retardent à peine les travaux. La mer y réussissait mieux qu'eux, mais sans lasser, elle non plus, la constance de Richelieu. Le grand général Spinola la visita, et en reconnut bien à la fois la difficulté et l'importance. Il lâcha ce grand mot : ouvrir la main et fermer le port. Mais il ne vit pas sans terreur qu'il y avait là un homme qui en viendrait à bout, et il proposait, a-t-on dit, à l'Espagne de prendre ouvertement parti pour la Rochelle contre le roi de France. Elle ne l'osa et se borna à retirer ses vaisseaux de parade, au moment où on annonçait l'arrivée d'une flotte anglaise à combattre.

Par terre aussi on bataillait ; ce fut un exploit notable pour les Rochelais de faire entrer une soixantaine de bœufs ; le lendemain, 13 janvier 1628, dans une sortie, des soldats de la ville surprirent un poste français auprès de Bongrenne ; la plupart étaient malheureusement des Anglais ; ils massacrèrent tout, et la redoute surprise en

reçut le triste nom de redoute de coupe-gorge. Dans une autre sortie, le 28, des éclaireurs enlevèrent le marquis de Feuquières, après avoir tué son lieutenant Laforêt : il fut enfermé dans la tour de Moureilles, où il resta jusqu'à la fin du siége. Les chroniqueurs rochelais disent qu'il fut pris comme il allait de Coureille à Rompsay et ne se sont pas doutés que cette promenade avait pour but de préparer un coup de main pour enlever leur ville et qu'il en avait sur lui le plan, qu'il trouva moyen de détruire. Il trouva même moyen de faire dire à Richelieu que l'entreprise aurait pu s'exécuter, et elle fut essayée de nouveau plus tard. Du reste on aurait dit que ces coups de main avaient pour but des deux parts de se désennuyer de la monotonie du blocus, tant on y mettait d'imprudence. Le duc d'Angoulême et le maréchal de Schomberg avaient failli, le 16, être pris comme le fut Feuquières, et l'auraient été sans l'arrivée de Bassompierre et de ses cavaliers.

Le Roi lui-même, fatigué d'aller à la messe, à la chasse, de visiter ces maçonneries de guerre comme des travaux de paix, se distrayait parfois en s'approchant à portée du canon des remparts. Cela ne suffisant pas, poussé aussi par des motifs politiques, restés obscurs, étrangers d'ailleurs à la Rochelle, il partit presque tout d'un coup pour Paris, le 10 février. Son départ eût pu être d'un grand avantage pour les Rochelais, par les divisions qui se seraient produites entre les assiégeants, s'il ne leur eût laissé un chef, un maître, en déléguant ses pouvoirs au cardinal de Richelieu, avec le titre alors nouveau de généralissime. Certes, les plus grands ennemis de ce généralissime n'étaient pas dans les murs de la ville ; mais il avait une fermeté suffisante pour lutter contre tous. Monsieur était parti bien avant le Roi, que le duc d'Angoulême suivit de près ; Marillac, Schomberg, Bassompierre, ne pouvaient pas lutter.

L'intérêt de ces misérables intrigues qui se mêlèrent trop souvent aux grandes vues de Richelieu le porta à faire

dire à Monsieur que les Rochelais voulaient attenter à sa personne, ainsi qu'à celle du Roi et de M. le Prince, par trois soldats, dont l'un s'appelait Lavallée, comme ils avaient voulu, le jour de Noël, faire assassiner le Roi et lui-même. Rien ne justifie cette imputation invraisemblable de crimes multipliés et sans analogues dans l'histoire de la Rochelle. Il fit arrêter un de leurs agents dans le Midi, Savignac, et trouva sur lui la preuve, bien superflue après leurs déclarations, de leurs intelligences avec Rohan et avec l'Angleterre. Il comptait sur les divisions du roi de ce pays et de son parlement, sur le mécontentement populaire contre Buckingham, et en effet le bruit courut à la Rochelle que ce favori avait été massacré par le peuple. Il agissait lui-même auprès de Buckingham et de Charles Ier pour les amener à la paix avec la France, et il avait dans ces négociations pour meilleur auxiliaire les refus constants des Rochelais de promettre au monarque anglais une soumission qui dépassât les bornes d'une fidèle alliance.

L'autorité émanant du roi de France n'était pas méconnue à la Rochelle. Le 8 février, le Maire avait fait mettre les scellés sur les coffres de la veuve Herman, flamande, morte sans héritier. L'assesseur criminel Colin les fit ôter, au nom du Roi, et le corps de ville traita fort doucement cette difficulté avec lui.

Résigné aux lenteurs d'un blocus, Richelieu eût pourtant bien mieux aimé en finir de suite. Avant le départ du Roi, les Rochelais avaient déjà fait pendre trois hommes, comme convaincus d'avoir voulu livrer le fort de Tasdon, et ils n'avaient pas atteint tous les traîtres. Le 13 mars une nouvelle surprise essayée contre ce fort échoua ; les assiégeants croyaient qu'il avait été en partie ruiné par la mer : ils avaient fait donner à la garde de la porte de Saint-Nicolas un faux avis pour l'empêcher de sortir ; mais un coup de fusil tiré presque au hasard par une sentinelle les força de changer une surprise en attaque avouée : ils y perdirent beaucoup de monde et y laissèrent plusieurs prisonniers.

C'est par ceux-ci seulement que les gens de la ville apprirent quê deux jours auparavant ils avaient échappé à un bien plus grand danger. Après un conseil de guerre tenu à Périgny avec les maréchaux, le cardinal de Richelieu avait trouvé très probable le succès d'une entreprise qui consistait à faire sauter par un pétard la porte de Maubec, porte murée qui, par cela même, était moins surveillée ; à introduire des soldats par un canal souterrain, fermé par une simple grille de bois, qui servait habituellement à faire passer des chalands chargés de sel : ces attaques principales devaient être secondées par de fausses attaques faites à la fois sur plusieurs points, et qui attireraient toutes les forces des assiégés. Huit ou neuf mille hommes étaient prêts pour cette expédition ; Richelieu avait fait en outre réunir les paysans et les sauniers des environs qui, connaissant le mieux les lieux, pouvaient y guider ses soldats. Il avait choisi une nuit où la lune se couchant à dix heures favorisait ses préparatifs faits loin de la ville, cachait ses efforts près des murs. Mais cette obscurité qui devait le servir le perdit. Les pétardiers s'égarèrent en amenant à travers les marais leurs équipages : les soldats qui se cachaient des assiégés ne se virent pas les uns les autres, et le jour, arrivé avant que le pétard eût agi, déjoua tous les projets. Il y avait quatre mois qu'on y songeait : c'est en les préparant que Feuquières s'était laissé prendre. Depuis, Richelieu avait sans cesse reçu des renseignements par des habitants catholiques de la Rochelle. Cette déclaration du cardinal justifie, il faut l'avouer, bien des soupçons et bien des rigueurs des magistrats de la ville.

Richelieu reprit avec résolution les travaux plus lents et plus sûrs du blocus. Ils étaient à peine troublés par quelques sorties, impuissantes à modifier en rien l'issue du siége, mais où les combattants aimaient à faire montre de leur courage. Dans ces rencontres le premier rôle appartenait à ces deux hommes que je t'ai déjà signalés, Jean Farine et Laforêt. Le 19 février, avec vingt-six cavaliers, ils

en avaient attaqué cinquante auprès de Rompsay; ils furent défaits; fait prisonnier, Farine tua ceux qui le gardaient, et traversa le parti ennemi en lui criant son nom; mais Laforêt fut tué. Son corps reçut de grands honneurs à la Rochelle; toute la cavalerie l'accompagnait; on lui avait fait un écu, portant une épée d'argent en champ d'azur, avec cette devise : *Fortitudo nobilem fecit*, *noble par son courage*. C'était un ouvrier tisserand. Qu'en pensèrent, s'ils le surent, les gentilshommes de l'armée royale? Ils avaient sous leurs ordres un sergent, qui se montrait ingénieux dans l'emploi des machines, que son mérite aussi devait un jour faire noble et maréchal de France, Fabert. Faits étranges alors.

Ces inquiétudes du courage se montraient par des actions encore plus inutiles. Un défi amena une rencontre entre Lacontencière-Bessay, gentilhomme poitevin du parti protestant, et Lameilleraie, neveu du cardinal. Celui-ci fut blessé, et, comme il avait combattu contre l'ordre de ses chefs, disgracié, mais pour peu de temps. Ce duel était du 2 mars; le 11 avril il commandait un détachement chargé de repousser un parti rochelais, qui était venu voir à Lafont si on y préparait une mine, comme le bruit en était arrivé en ville. Son détachement, ayant épuisé sa poudre, se retira plus vite que son chef, et Lameilleraie eût été tué ou pris, si Bassompierre ne fût arrivé à temps pour le dégager.

Ce n'était pas par là que se déciderait la question; tout le monde le savait bien. Dès le 20 février, des ouvertures avaient été faites au Maire, lui indiquant que l'absence du Roi permettrait des pourparlers moins solennels, qui pourraient peut-être amener la paix. Godeffroy y eût volontiers prêté l'oreille; mais beaucoup de gens dans le conseil, plus encore dans la bourgeoisie, croyaient qu'on ne pourrait avoir de paix solide que si on l'imposait, et qu'il ne fallait l'attendre que de l'intervention de l'Angleterre. On reçut le 3 mars des lettres qui représentaient le

roi de ce pays comme prêt à se contenter de la reconnaissance qu'on lui promettait et à envoyer un secours efficace ; le 9, des lettres de Rohan qui resserraient de plus en plus l'union des deux armées protestantes : enfin le 22 mars deux pataches revenant d'Angleterre passaient sous tous les canons de la digue, et entraient à la Rochelle. L'une d'elles était commandée par David, l'un des députés ; mais le voyant pressé par les galiotes royales, son lieutenant avait cru devoir jeter à l'eau les dépêches qu'il apportait, au moment où il passait la palissade ; elles y restèrent accrochées ; la mer baissait, et cette précaution imprudente les fit tomber aux mains de Richelieu. L'autre, commandée par Martin, dit Sacremore, ayant passé un peu plus tard, fut obligée de s'échouer entre les forts de Tasdon et de Coureilles. Son équipage de quatorze hommes y résista à toutes les attaques, assez de temps pour que ses dépêches, les doubles de celles qu'avait perdues David, fussent portées en ville en passant sur les vases ; le lendemain, à la mer montante, des barques de la ville purent emmener la patache. Des récompenses furent données à Sacremore, aux marins blessés, et aux veuves des morts. David reçut une chaîne d'or de cent écus, avec les armes du Maire, et cette devise : Récompense d'un grand péril bravé pour la patrie, *Patriæ magni sunt dona pericli.*

Ces dépêches apportaient le traité signé, des promesses de secours ; elles ne devaient servir en fait, en admettant qu'elles eussent un autre but, qu'à prolonger la guerre civile. Richelieu y vit bien, ainsi que dans les lettres particulières qui les accompagnaient, tout l'embarras que le roi d'Angleterre éprouvait pour remplir ses engagements, tout le temps et toutes les chances qu'il lui laissait. Le 30, le Maire et le corps de ville acceptèrent solennellement le traité fait avec l'Angleterre et jurèrent de l'observer. Dans les premiers jours d'avril leur arrivèrent, par des voies détournées, des lettres de leurs députés, entre autres de Philippe Vincent, qui, ayant passé d'Angleterre en Zélande,

y avait acheté des armes, des blés, et leur promettait la sympathie active, au moins en secret, du prince d'Orange. Ces dernières lettres datées du 6 mars leur étaient apportées par un des trois messagers que Vincent avait chargés en même temps de cette mission difficile, par un homme d'un nom conservé parmi nous, et bien connu de toi, par un jeune Vivier. Elles confirmaient les espérances des Rochelais. Aussi ne voulurent-ils même pas écouter les sommations qui leur furent faites le 25 avril; ils ne savaient pas que c'était une manière de leur annoncer le retour du Roi à l'armée, bien qu'il eût été célébré la veille par des salves d'artillerie si nombreuses qu'elles leur avait fait dire qu'il était bien dommage qu'elles ne leur envoyassent pas des pains au lieu de boulets, parce qu'alors ils n'en trouveraient jamais trop. Leur refus offensa le Roi, qui déclara qu'il resterait devant la Rochelle jusqu'à ce qu'elle fût soumise, ses cheveux dussent-ils y blanchir. Informés des divisions qui étaient entre les Rochelais, des privations qu'ils commençaient à souffrir, les courtisans prédisaient déjà une prochaine soumission : elle devait se faire attendre encore six mois.

D'un autre côté, le 30 avril, les Rochelais nommaient trois candidats à la mairie, en remplacement du pacifique Godeffroy : le sénéchal Loudrière mourant ne pouvait choisir entre eux; il expirait le 2 mai : le même jour, Colin nommait maire l'amiral de la flotte rochelaise en 1622 et en 1625, Jean Guiton. On a répété bien souvent qu'en acceptant la mairie Guiton tira un poignard, déclarant qu'il en frapperait le cœur du premier qui parlerait de se rendre, comme il en frappait la table qui était devant lui, et que d'un coup de sa lame il fit sauter un éclat du marbre. On a dit qu'il avait demandé qu'on l'en frappât lui-même, s'il avait la faiblesse de concevoir une pareille pensée. Aucun document authentique ne constate cette anecdote consacrée par la peinture; rien même ne justifie la réputation d'inflexibilité faite après coup à ce maire

célèbre ; mais c'était un de ceux qui espéraient dans la guerre, un administrateur résolu, un soldat énergique.

Le Roi retrouvait son armée plus forte qu'il ne l'avait laissée, vingt-cinq mille hommes effectifs et des hommes d'élite ; l'argent en abondance ; les travaux des lignes de circonvallation et ceux de la digue avancés ; le cardinal instruit des projets de l'ennemi. Aussi apprit-on sans trouble, le 11 mai, que la flotte anglaise entrait dans le pertuis Breton. Elle comptait à peu près dix grands navires et soixante petits, dont la moitié était armée en guerre, l'autre moitié formée de navires de charge, et elle était commandée par le beau-frère de Buckingham, Dembigh. La flotte royale était à peu près de même force ; elle reçut à coups de canon les premiers navires anglais ; mais ceux-ci se retirèrent. Le lendemain, bien que le vent semblât favorable à l'attaque, ils se tinrent hors de portée. N'y concevant plus rien, les Rochelais envoyèrent deux des leurs qui, à tout risque, par bateau ou à la nage, devaient aller jusqu'aux Anglais, leur dire combien on était prêt à les seconder et leur porter des instructions sur ce qu'il fallait faire pour forcer la digue et ravitailler la ville. A leur plus grande surprise encore, ils ne virent pas les Anglais remuer, mais la nuit suivante, le capitaine Vidault, passant au moyen d'une ruse hardie par le goulet de la digue, leur apporta des lettres par lesquelles deux de leurs députés, Gobert et Bragneau, leur apprenaient que Dembigh refusait de rien hasarder, déclarant qu'il n'était venu que pour escorter les secours de vivres, et qu'il ne pouvait même rester là longtemps, étant informé de l'arrivée prochaine d'une flotte espagnole. Le seul parti à tirer de sa présence paraissait donc d'en profiter pour obtenir de meilleures conditions du Roi. Le Maire convoqua le conseil, et on résolut de donner suite à cette idée. Les membres du conseil jurèrent de ne révéler à personne ce qu'ils venaient d'apprendre, de ne faire aucune provision d'aliments pendant la présence de la flotte anglaise, pour ne pas

donner de soupçons. On chargea Godeffroy, maire de l'année précédente, de prier Yvon de Laleu, qui s'était fait catholique depuis quelques mois et à qui son beau-frère avait obtenu un sauf-conduit du Roi, de sortir secrètement de la ville, pendant le prêche, de porter à la cour les propositions qu'on avait à faire, et d'envoyer un trompette ou un tambour, s'il obtenait un accueil qui laissât quelque espérance. Yvon accepta cette mission. Mais lorsque le tambour se présenta, au fort de Tasdon, le capitaine Sanceau qui y commandait le renvoya, sans même vouloir faire part de son arrivée au Maire. Godeffroy essaya en vain de lui faire pressentir l'état des choses ; il n'y vit que les paroles de peureux, de traîtres qui voudraient faire leur paix particulière aux dépens de la ville. Le surlendemain, 18 avril, Dembigh mettait à la voile pour retourner en Angleterre, sans avoir fait d'autre effort que d'envoyer contre la flotte française un brûlot qui se consuma avant de l'atteindre.

On a imputé cette inaction de l'amiral anglais à lâcheté, le plus invraisemblable des reproches, à trahison. Les Rochelais qui étaient sur sa flotte se jetaient à ses pieds, l'assurant qu'avec peu de pertes on ferait certainement passer la digue à des bâtiments chargés de vivres, précieux secours pour une ville qui l'avait instruit de ses pressants besoins. Il resta sourd à toutes les prières. C'est qu'ils n'avaient pas la même mesure ; le patriotisme des Rochelais ne tenait compte d'aucun danger : il jugeait, lui, que le risque était plus grand que les avantages : que sa courte apparition et de nouvelles promesses suffiraient à atteindre ce qui était son but, à prolonger la résistance des Rochelais. Gobert se jetant dans une patache devança à Londres l'arrivée de la flotte anglaise, pour annoncer à Soubise et, avec lui, à Charles Ier, le peu de succès de cette expédition ; Buckingham et Charles ne l'apprirent qu'avec des larmes. Grossetière, sortant de la Rochelle, traversa hardiment les lignes des assiégeants pour porter en Angleterre des

dépêches suppliantes. Charles répondit par de nouvelles et plus chaudes protestations et commença en effet dès lors les préparatifs d'un nouvel armement.

L'espérance si rapidement trompée des Rochelais leur laissait non pas de l'abattement, mais de grandes douleurs et de grands maux. Dès lors ils sentirent la disette, pressentirent la famine. Ils semèrent du blé et des fèves sur leur contrescarpe et entre leurs forts ; Richelieu les envoya arracher pendant la nuit, ils voulurent faire sortir les femmes et les bouches inutiles ; Richelieu les fit repousser, et fit pendre ceux qui essayaient d'aller plus loin malgré les coups de fusil. Ce n'est peut-être pas l'homme, c'est la guerre qu'il faut accuser ici : elle est d'elle-même inhumaine et exige ces horreurs. Il n'en est pas moins étrange de voir Richelieu, qui les avoue, reprocher aux Rochelais, qui défendaient leur liberté, l'inhumanité avec laquelle ils faisaient périr leurs concitoyens et se plaire à opposer à cette misère l'abondance et les fêtes qui régnaient dans le camp. Les soldats anglais qui étaient dans la ville ne combattaient pas, eux, pour leur patrie, et entendaient souffrir le moins possible. On avait encore des provisions pour de l'argent, ils voulaient de l'argent, un prêt au-delà de la solde promise, refusant de prendre la garde si on ne leur en donnait ; on négocia : ils parurent céder à la discipline : mais on leur avait promis et on leur donna ce qu'ils avaient demandé. Les riches en effet avaient encore une certaine abondance. Tallemant qui avait quitté la ville ayant reçu la permission d'y entrer pour affaire trouva encore chez le mari de sa nièce, Jacques Henry, une table assez somptueuse. Mais les pauvres souffraient déjà beaucoup.

Cet état des Rochelais était bien connu de l'armée ; aussi leur faisait-on souvent de ces ouvertures officieuses qui, sans engager en rien le pouvoir, pouvaient ébranler leur constance. Le 1er juin, Granzai, un des officiers de Bassompierre, leur offrit les bons offices de celui-ci ; mais quand on venait à quelque chose de précis, il s'agissait

toujours de promesses de clémence en échange de leur soumission, d'une soumission complète, sans réserve de leurs priviléges, comme Tallemant le leur avait déjà bien dit ; mais de rien qui ressemblât à un traité, et l'on rompait tout dès qu'ils parlaient, eux, de conférer avec leurs frères du Languedoc et le roi d'Angleterre ; on s'efforçait de faire parler dans la ville de ces offres du Roi, espérant que le peuple mécontent forcerait enfin ses chefs d'acheter la vie matérielle par la perte de toute vie politique. Des lettres du roi d'Angleterre, parvenues à la Rochelle le 10 et le 21 juin, paralysèrent ces tentatives et rehaussèrent les espérances.

Rien de tout cela n'endormait l'incessante activité de Richelieu. Le 17 juin, un contrat avait été passé à Fontenay, par lequel le clergé accordait au roi une aide de trois millions six cent mille livres pour être employée au siége de la Rochelle. L'Espagne, se trouvant décidément obligée de montrer sa bonne volonté contre les hérétiques, offrait de nouveau sa flotte contre la future flotte de l'Angleterre ; Richelieu, après avoir, sous forme de plaisanterie, expliqué à ses agents comment leur pays ne reconnaissait pour véritables intérêts du ciel que les intérêts de l'Espagne, accepta leur offre en termes qui leur montraient clairement qu'il n'y comptait pas et qu'il n'en avait pas besoin. En juillet, un agent infidèle lui remettait des dépêches adressées d'Angleterre aux Rochelais, et il faisait arrêter à Dieppe Grossetière qui leur en rapportait avec plus de dévouement : aussi, le 7, faisait-il offrir par un tambour la vie aux Rochelais, à condition qu'ils se rendraient sous trois jours. Ils se contentèrent de répondre verbalement au tambour qu'ils n'avaient rien demandé, qu'ils n'avaient rien à écouter de semblable. Une large ouverture que la tempête fit quelques jours après, le 14, à la digue, leur donna une joie bien courte, car la brèche fut promptement réparée. L'obstination de leur ennemi était aussi grande et plus facile que la leur.

On dit qu'alors un fanatique offrit de tuer Richelieu ; il demandait l'approbation de Guiton qui la lui refusa, et le pasteur Salbert lui dit que si Dieu voulait les délivrer ce ne serait pas par un crime. Ce n'était là que l'accomplissement d'un devoir, mais il avait quelque mérite dans un temps où ils croyaient être, et nous savons par l'aveu de Richelieu qu'ils étaient environnés de trahison. Dans ce mois de juillet, ils firent pendre deux hommes pour ce crime ; des enfants mêmes étaient employés contre eux et furent fouettés de la main du bourreau. En même temps, ils faisaient représenter, par leur député Vincent, qui s'en acquittait éloquemment, leurs souffrances au roi d'Angleterre. Ces souffrances devenaient vives ; on avait déjà inventé plusieurs expédients pour substituer des aliments inusités au pain et à la viande qui manquaient. On ne faisait plus de sorties, et l'on tuait les chevaux pour manger leur chair. Le 27 juillet, madame de Rohan en fit tuer deux, par besoin sans doute, peut-être aussi pour montrer au peuple qu'elle avait sa part de ses souffrances. Les femmes allaient chercher des coquillages jusque sous le fusil des soldats de la digue. Tous les animaux, rats, chats, chiens, devenaient des aliments, et pourtant le maire avait été obligé de faire jeter à la mer des barriques de sardines qu'on regardait comme une cause du scorbut qui sévissait et tuait plus vite que la faim. On assure que le médecin Gohier et l'apothicaire Seignette le combattirent avec succès en faisant mâcher aux malades l'herbe dont on fait la moutarde, très commune sur les remparts.

Ces maux en amenaient d'autres. Le 25 juillet, des Anglais tuèrent un chien qui appartenait à un proche parent du maire, à Jacques Guiton. Celui-ci irrité, aidé de son beau-frère Tartas, frappa les Anglais et en tua un. Le présidial voulut poursuivre. Le Maire soutint que l'affaire, ayant eu lieu avec des gens qui n'étaient à la Rochelle que pour la guerre, était du domaine du conseil extraordinaire. Déjà, au mois de mai, un conflit de ce genre avait éclaté,

à l'occasion de blessures faites par des soldats à un gentilhomme protestant, Latourvert, dont elles avaient amené la mort. Guiton avait évoqué l'affaire au conseil, quoique le présidial s'en fût déjà emparé. Le chef du présidial, Colin, avait alors verbalisé contre le Maire, qui à son tour l'avait mis et gardé vingt jours en prison. Pour s'en venger, il avait avec ses collègues rendu contre le Maire un jugement qu'il gardait secret et comptait publier à la paix. Dans cette nouvelle affaire, le débat paraissait plus aigre encore. On disait que le conseil servirait la partialité du Maire pour un membre de sa famille, que déjà le capitaine anglais avait été gagné et retirait sa plainte. Et peut-être, en des circonstances si graves, la prudence politique commandait-elle d'étouffer une pareille affaire. L'opiniâtreté dominait alors dans les résolutions privées comme dans les résolutions publiques : personne ne voulut céder. Mis de nouveau en prison, Colin y resta jusqu'aux derniers jours du siége, suspect aux yeux de beaucoup de gens d'intelligences avec Toiras, dont il se vantait d'être l'ami. Malheureusement, bien qu'il parle sans cesse de lui, il ne nous a pas dit comment étaient nourris les prisonniers. Feuquière recevait chaque jour des plats envoyés par le Roi. Deux autres membres du présidial laissèrent la ville le lendemain et furent reçus au camp.

Des invitations à se soumettre souvent répétées, toujours rejetées ; les maux croissants de la famine : voilà l'histoire des mois d'août et de septembre 1628. Lafite, du régiment de Lameilleraie, le prisonnier Feuquière et son beau-frère Arnault, s'entremirent; on arrivait toujours aux mêmes termes : que les Rochelais se hâtassent de se soumettre avant l'arrivée des Anglais ; ils n'avaient rien à attendre de ce secours, et plus tard ils n'avaient plus de grâce à espérer. Eux de leur côté parlaient de leurs priviléges, des dangers que courrait la France s'ils se livraient tout à fait à l'Angleterre, ce qu'ils persistaient à ne pas vouloir. Richelieu ne voulait jamais permettre qu'ils traitassent d'accord soit

avec les Anglais, soit avec les protestants en armes du Languedoc, qu'ils parussent traiter d'état à état. Cette prétention fut durement repoussée lorsqu'ayant appris que Grossetière avait été arrêté à Dieppe et était menacé de mort, ils écrivirent pour demander qu'il fût traité comme prisonnier de guerre. On leur dit qu'ils avaient des grâces à demander, non des conditions à poser à leur maître, dont la justice statuerait sur le sort d'un rebelle. Ils menacèrent alors d'user de représailles envers Feuquière, qu'ils en avertirent, et ils réussirent en effet à suspendre toute sentence contre Grossetière jusqu'après la prise de la ville. Une sommation directe envoyée par Richelieu ne fut même pas reçue officiellement par le Maire, et fut cachée au reste de la population. Les pasteurs au prêche, et quelquefois même Guiton, exhortaient le peuple à la constance, en lui communiquant les nouvelles des préparatifs qui se poursuivaient en Angleterre, apportées par des gens qui pénétraient dans la ville, quelquefois même par des protestants de l'armée assiégeante. L'opinion s'excitait par mille contes merveilleux. Dans l'armée et dans la France on colportait des prédictions savantes, tirées de la science des nombres ou de versets de la Bible, pour fixer la date prochaine de la ruine de la nouvelle Babylone : dans la ville, c'étaient des présages plus populaires tirés d'un passage d'oiseaux, d'éclairs, du tonnerre et de sa direction, des traditions, des formules d'oracles qui représentaient la Rochelle comme imprenable. Il y a tout un livre d'un prêtre, Gaufreteau, sur une de ces formules sortie de la bouche d'une ânesse, et remplie, contre toute attente, par la ruine même de la ville. On ajoutait, ce qui était plus vrai, sans être plus doux à croire, que Larose, pendu pour trahison envers la ville, après avoir publiquement confessé son crime, avait ajouté le conseil de n'entendre à aucune proposition de paix, parce qu'aucune promesse des catholiques n'était sincère. Ces cris de colère et de méfiance couvraient en partie les cris de la faim.

Celle-ci devenait extrême, et de plus en plus générale. Après le pain et la viande, on avait encore du sucre ; le vin épuisé, on eut encore du vinaigre et le sirop sortant des raffineries ; on en fit un assaisonnement qu'on appelait la *tambonne.* On mangeait les herbes, et chacun avait sur sa fenêtre un petit jardin où il en faisait venir. Les peaux des animaux, raclées, bouillies, fournirent une gelée qui fut un aliment ; on mangea tous les cuirs ; il y en eut qui mangèrent le parchemin de leurs titres et contrats. Les ressources étaient fort inégales d'après les précautions qu'on avait pu prendre à l'avance et les moyens qu'on avait de les cacher. Aussi quelques-uns vendaient-ils encore des aliments. Au mois d'août, le boisseau de blé monta en trois jours de vingt écus à cent livres ; la livre de viande de cheval se vendait quarante sous. Puis on ne trouva plus rien à acheter, eût-on les mains pleines d'or. On vendit encore pourtant quelques vivres pour des titres municipaux : des mourants avaient de l'ambition. Les plus pauvres et les plus hardis, parmi eux des femmes et des enfants, allaient la nuit jusque sous les lignes cueillir des verjus, des pampres, recueillir des limaçons ; on les repoussa, on battit et dépouilla des femmes qu'on renvoyait nues ; d'autres allèrent au-devant d'elles leur porter des vêtements pour leur épargner la douleur de rentrer ainsi nues en ville ; puis l'ordre fut donné et exécuté de tout tuer, hommes, femmes et enfants.

Il y eut bien des tentatives de sortir de la ville ; les bouches inutiles furent refoulées dans les murs ; ceux qui réussissaient à dépasser les lignes, arrêtés dans le camp des assiégeants, étaient traités comme espions et pendus, ou pendus comme fugitifs. A l'égard des hommes en état de porter les armes, on varia : on les repoussa d'abord, puis on les accueillit, espérant encourager la désertion assez pour forcer la ville à se rendre ; mais le Maire et le conseil ayant fait des visites domiciliaires pour prendre là où ils les trouvaient des aliments, et surtout les peaux de bœufs

dont on en faisait, pour nourrir les soldats, les soldats ne sortirent qu'en petit nombre ; alors on les repoussa de nouveau; s'ils n'étaient pas pendus comme fugitifs, en rentrant dans la ville, ils étaient jugés comme transfuges, et, pour l'exemple, pendus. On ne peut lire cette histoire en détail, sans être effrayé de la fréquence de ces pendaisons. Il y eut une sorte de complot pour forcer le maire à se rendre. Le présidial, mécontent de Guiton, et qui l'accusait de vivre, lui, fort à son aise et de tirer parti de la misère publique, en était l'âme. Un avocat, Étienne Gentilz, devait porter la parole et essayer de se faire appuyer par le peuple soulevé. Guiton en fut informé, défendit toute réunion, déclara qu'il brûlerait la cervelle au premier qui parlerait de se rendre. Il agissait comme un capitaine de navire au milieu d'un équipage insubordonné ; ce qui n'eût pas empêché des négociations régulières. Il ne sortait qu'armé, accompagné, et, pendant quelques jours, le corps de ville mit une garde fidèle devant sa maison.

Tant de maux entraînaient une grande mortalité ; la force et le temps manquèrent pour les enterrements ; on les fit hâtivement : on vit des pères emporter les cadavres de leurs enfants tout vêtus, pour les jeter dans une fosse mal creusée, mal recouverte. Puis on ne les fit plus; des cadavres restèrent dans les rues. Pour comble d'horreur, on trouva de ces cadavres mutilés, et l'on dit que la faim ne les avait pas respectés.

Au milieu de tout cet abattement, si la vue de quelques préparatifs, si un bruit qui courait faisait croire à une attaque, on se ranimait, on se redressait pour courir aux murailles. On eût été si heureux dans ces jours là de mourir en combattant.

Comme les nouvelles d'Angleterre n'arrivaient que furtivement à la Rochelle, on y avait appris tard, après le milieu de septembre, l'assassinat de Buckingham par Felton (23 août); mais on y avait appris en même temps que l'armement de la flotte ne s'en continuait pas moins, et

beaucoup, ayant peu de confiance dans ce duc, n'en mettaient que plus d'espérance dans l'expédition qu'il ne conduirait pas. Ils croyaient en l'Angleterre. Le 25 septembre, l'apparition de la flotte fut formellement annoncée ; le redoublement de soins et de gardes dans l'armée assiégeante confirma cette nouvelle. On réparait de nouveau la digue. Elle était alors dans toute sa force, et Richelieu la regardait comme infranchissable. Mais les Rochelais, qui sentaient bien qu'il n'y avait rien qu'ils ne fussent prêts à tenter, croyaient qu'il n'y avait rien d'impossible. Enfin, le 28, la flotte anglaise fut en vue, on courut rendre grâce à Dieu, et la confiance fut telle que le prix des aliments, ou de ce qu'on appelait alors ainsi, diminua. Il y en avait encore de réels ; on eut un picotin de froment pour douze livres ; il y avait encore un cheval dans la ville, et il vécut jusqu'à la fin du siége.

La flotte anglaise sous le commandement de lord Lindsey comptait quatre-vingts voiles, dont plus de la moitié étaient des navires de combat, parmi lesquels il y en avait neuf très forts ; les autres étaient des navires de charge ou des brûlôts. Le 29, elle ne fit guère que se rallier et s'étaler. Le 30, elle dépassa Chef-de-Baie, elle attaqua la flotte royale, de moitié moins forte, mais bien disposée à se défendre, appuyée par le feu de ses forts et de son armée de terre. Aussi les Anglais ne s'approchèrent-ils guère, et se bornèrent-ils à un échange de coups de canon qui eut peu de résultats. Le 1er octobre, ils commencèrent un peu plus vivement l'attaque, mais le vent ne se soutint pas ; le calme empêcha qu'on ne combattît le 2 ; le 3 le combat recommença. La flotte française, qui avait le vent contre elle, se rapprocha du fond de la baie, des côtes et de la digue. La flotte anglaise qui ne pouvait forcer la digue qu'en la suivant, s'arrêta, et, pour suprême effort, envoya quelques brûlots, mal dirigés ou lancés sans être dirigés, qui firent beaucoup de fumée et furent accrochés par les marins français. Le 5, par un vent de sud-ouest, le plus

favorable de tous, nouvelle démonstration encore avortée. On eût dit un simulacre de guerre. Guiton avait en vain essayé d'envoyer des conseils à la flotte ; les passes étaient trop bien gardées. Aux Rochelais qui étaient sur la flotte anglaise et qui pressaient d'agir plus vivement, on ne laissait aucun rôle actif, on répondait qu'il n'y avait pas assez d'eau pour que les gros vaisseaux pussent forcer la digue, que les petits y seraient impuissants ; que du reste ils savaient bien que le roi d'Angleterre avait envoyé sa flotte pour délivrer la Rochelle, et qu'on la délivrerait sans contredit, quand le moment favorable serait venu. Dans la ville les plus heureux n'avaient pas pour huit jours de vivres. Quant aux autres, Mervault, chroniqueur naïf, qui ne songe même pas à peindre, en dit ceci : « Par les rues » on entendait à toute heure des cris et des gémissements » effroyables : mais ce n'était que de ceux qui s'ôtaient le » pain les uns aux autres ; car pour les morts on ne » s'amusait point à les pleurer. »

Il est difficile de comprendre les négociations qui s'entrecroisaient avec ces batailles insignifiantes. On dirait que chaque parti espérait obtenir sans coup férir de la peur de son adversaire ce que lui eût à peine donné la victoire. Dès le 28 septembre, Guiton avait proposé à son conseil de renouer les négociations avec Richelieu, sur cette base que les Rochelais communiqueraient librement avec la flotte anglaise, qu'ils feraient entrer quelques provisions dans la ville. L'avocat Defos fit comprendre, non sans peine, à lui et au conseil, qu'on n'obtiendrait aucune de ces demandes et qu'elles ne seraient propres qu'à ralentir les Anglais, dont on devait juger par le passé qu'on n'avait rien à attendre si l'on ne profitait de leur premier feu. Richelieu de son côté faisait sans cesse renouveler ses propositions, mais par des agents obscurs, équivoques, faciles à désavouer, refusant complètement du reste de comprendre dans un même traité la Rochelle, les protestants du midi et les Anglais. Comment eût-on accepté en présence de la

flotte alliée ce qu'on refusait lorsqu'on n'en avait que l'espérance ? Enfin il y avait des négociations bien moins attendues entre les Anglais et Richelieu. Le gros temps, le 6 et le 7, et, depuis, les basses eaux, défavorables à l'attaque, avaient amené comme une suspension d'armes. Des émissaires de lord Lindsey avaient bien apporté des lettres annonçant qu'il n'attendait que le retour des hautes marées pour forcer la digue, mais les observateurs postés dans les tours, sans cesse l'œil sur les rades, voyaient, avec surprise et non sans crainte, de petites embarcations aller de l'armée du Roi à la flotte anglaise, et réciproquement. Le 16, on apprit par un homme qui entra furtivement, qui peut-être fut envoyé dans la ville, que ces allées et ces venues avaient servi à des échanges de compliments; que ces compliments se changeaient en négociations, que la veille même mylord Montaigu avait été trouver le Roi, et que, pendant qu'ils causaient ensemble auprès du fort Louis, un coup de canon tiré du clocher de Saint-Barthélemy les avait couverts de la poussière qu'il avait soulevée ; que l'émotion qui s'en était suivie avait motivé ce grand nombre de coups de canon tirés du fort sur la ville, qu'on avait dû remarquer. A cette nouvelle on redoubla les prières qu'on faisait tous les jours, au prêche, pour qu'il plût à Dieu de préserver sa Majesté de tout mal.

Mais cette nouvelle éveillait de bien autres pensées. L'Angleterre allait-elle donc traiter de la paix aux dépens de la Rochelle ? Et voulût-elle la comprendre dans son traité, cela entraînait d'inévitables lenteurs, et que deviendrait-on pendant ce temps ? Ce n'était plus la famine, c'étaient les dernières horreurs de la faim. La plupart des habitants ne souffraient plus ; ils mouraient. On comptait les morts d'une journée par centaines, et on ne se donnait plus la peine de les enlever. On se contait avec effroi qu'une nuit on avait arraché les deux bras d'un cadavre ; on devinait trop pourquoi. Une femme était morte en rongeant ses propres bras, pour satisfaire sa faim.

Et pourtant il y avait encore des gens qui avaient quelque chose à vendre. A quel prix ? Un œuf fut vendu une pistole, huit livres alors. La charité eut aussi ses miracles. Deux hommes, Thiraud et Duprat, qui avaient pu conserver des grains, les donnèrent aux plus affamés. Une veuve Prony, qui avait quatre enfants, n'avait pas attendu cette extrémité pour donner les siens, quoique sa belle-sœur l'avertît qu'elle en viendrait par là elle-même à un entier dénuement. Mais elle répondait : le Seigneur y pourvoira. Le dénuement vint en effet ; elle fut obligée d'avoir recours à sa belle-sœur, qui la renvoya durement, en lui rappelant ce qu'elle lui avait prédit. Mais, en rentrant chez elle, la veuve désolée trouva ses enfants en joie, qui lui dirent qu'un homme qu'ils ne connaissaient pas leur avait apporté de la farine dans un sac ; il s'en trouva près d'un boisseau. La veuve, retournant chez sa belle-sœur, lui dit avec une voix douce et ferme : ma sœur, le Seigneur y a pourvu. Cette ressource la nourrit, elle et ses enfants, jusqu'au terme du siége : son bienfaiteur resta inconnu. Cette touchante anecdote est racontée presque au lendemain du siége, par Mervault, qui y était.

Il n'y avait ni émeutes ni complots ; mais quelques actes individuels de désespoir allèrent jusqu'au crime : le 12 et le 25, on eut à éteindre un commencement d'incendie chez le Maire. On a attribué à Guiton des mots qui peignent une sombre inflexibilité : comme on lui montrait un homme mort de faim : « Il faudra bien, aurait-il dit, que vous et moi en venions là », et une autre fois : « Il suffit qu'il en reste un pour fermer la porte. » Je ne crois pas que ces mots aient été rapportés par aucun de ceux de nos historiens qui auraient pu les entendre. Mais Guiton, chef de la ville, la conduisait avec la fermeté d'un marin à bord, et il n'est pas étonnant que bien des gens lui imputassent leurs souffrances.

Avec une si grande faiblesse des individus, la défense était devenue impossible ; le 25 octobre, à dix heures du

soir, un sieur Seignette entendant du bruit au bas du rempart tira un coup de fusil, le dernier peut-être qui fut tiré pendant le siége. Une trentaine d'hommes accoururent; mais lorsqu'ils eurent vu que ce n'était qu'une fausse alarme, leurs forces s'évanouissant avec leur exaltation, ils tombèrent à terre avec leurs armes, comme demi-morts, dit l'un d'eux. Richelieu qui ne pouvait ignorer cet état des choses eût pu faire enlever la place ; il ne le tenta pas. Peut-être voulait-il faire voir à l'Europe attentive qu'il n'avait nul besoin de prévenir les Anglais, et lui donner le plein spectacle de leur impuissance.

Sous le coup de ces pressantes nécessités, on avait, dès le 18 et le 19, essayé de renouer par le moyen de Feuquière et de son beau-frère, Arnault, quelques conférences où l'on parlait encore de capitulation. Le 23, les Anglais, qui traitaient de leur côté, comme pour se justifier en donnant une preuve publique de leur impuissance, tirèrent contre l'armée du Roi quelques coups de canon, puis se retirèrent au large. Le 24, les Rochelais reçurent des lettres de Soubise et de leurs députés, qui les informaient que lord Lyndsey, mécontent de ses capitaines, en avait cassé plusieurs ; mais que lui-même désespérait, que la vaine démonstration de la veille serait son dernier effort et qu'on n'avait plus à attendre des Anglais d'autres secours que ceux qu'ils pourraient donner par les négociations. On comprit qu'on n'avait plus à traiter, mais à se soumettre : on ne demanda plus à Arnault que d'obtenir des passe-ports du cardinal pour lui envoyer des députés à la Sauzaie, où il avait dès longtemps transporté son quartier. On les eut le lendemain.

A la première entrevue, les Rochelais voulurent encore parler de traité ; Richelieu leur signifia de suite qu'il ne s'agissait pas de conditions à poser, mais d'une grâce à demander; qu'ils n'avaient à s'occuper ni des Anglais, ni des protestants du Midi, ni de Mme de Rohan, ni de Grossetière, ni même de ceux des leurs qui étaient dans

l'armée anglaise, qui du reste avaient déjà fait leur paix : comme ils doutaient de ce dernier point, il leur fit voir Gobert et Vincent, qu'il avait, probablement pour cela, gardés dans son cabinet ; il leur permit de s'embrasser, mais sans se dire un mot de leurs affaires. Le fait seul disait assez qu'il n'y avait rien à espérer de l'Angleterre. Il ajouta qu'il ne fallait parler ni de murailles, ni de priviléges ; que le roi disposerait de tout cela comme il le voudrait. Qu'ils pouvaient seulement compter que leur vie serait assurée ; qu'ils n'avaient à redouter aucun outrage, aucun mauvais traitement ; que l'exercice de leur religion serait maintenu. Sur ce dernier point ils demandèrent et obtinrent qu'il serait maintenu dans leur ville. Ils avaient jusqu'au lendemain pour accepter cette grâce. Passé ce temps, ils n'en avaient plus aucune à espérer.

Qu'auraient-ils fait ? Ils savaient, et ils avaient laissé échapper dans ces pourparlers que les soldats n'avaient pas de quoi manger pour trois jours à la Rochelle. Les ordres du cardinal étant rapportés au corps de ville, quelques-uns voulurent discuter sur les termes de la grâce où se trouvait le mot crime. D'autres s'écrièrent que le temps des discussions était passé, qu'on n'avait plus qu'à obéir. De ceux-ci était Guiton. On a voulu voir là une contradicdiction avec sa conduite. Il n'est pas étonnant que l'homme le plus ferme, quand il s'agissait de combattre, fut le plus insouciant quand il s'agissait d'un mot, et s'impatientât d'un puéril retard apporté à une soumission inévitable. Il avait fait bien plus. Il avait lui-même mis en liberté Colin qu'il avait autrefois fait emprisonner, le replaçant à la tête du présidial, pour recevoir le vainqueur. Le 28, les députés retournèrent trouver le cardinal à la Sauzaie ; il les y garda une nuit, et le lendemain les conduisit à Laleu, vers le Roi, à qui ils demandèrent humblement pardon. Il le leur accorda en termes fort durs, qu'on regardait comme exigés par la Majesté royale ; car dans les faits il écoutait bien plus la pitié.

Ce même jour lord Montaigu retournait d'Angleterre. Il se montra fort mécontent que la Rochelle se fût rendue, lui ôtant l'avantage de la vendre. Il ne craignit pas d'accuser le peu de constance des Rochelais. Vincent, indigné, lui reprocha d'avoir, lui et les siens, entravé le bon vouloir du roi d'Angleterre et perdu la Rochelle. Lindsey lui-même, dans ce débat, se prononça pour Vincent. Il s'opposa aussi à la violence qui voulait ramener en Angleterre les Français qui étaient sur sa flotte. Il déclara qu'ils seraient libres de revenir avec lui, ou de rester en France. Les exhortations et l'exemple de Vincent engagèrent le plus grand nombre à se fier à la parole de Richelieu.

Le 30, les troupes royales entrèrent dans la Rochelle; avec elles des vivandiers qui vendirent d'abord bien cher quelques vivres. Quelques affamés se jetèrent dessus avec une avidité qui causa leur mort. Le lendemain, des aliments entrèrent en abondance et par l'ordre exprès du Roi furent vendus au même prix que dans le camp et donnés aux pauvres. En même temps on enlevait les cadavres des rues ; on faisait en sorte d'épargner un spectacle trop pénible au Roi qui entra dans la ville le lendemain, mercredi, 1er novembre, à trois heures après-midi, pour aller entendre les vêpres et un sermon du père Suffren à l'église Sainte-Marguerite, où il fut reçu par un belliqueux prélat, Henri d'Escoubleau de Sourdis, évêque de Maillezais, archevêque nommé de Bordeaux, et par les Pères de l'Oratoire. On a longtemps conservé dans cette chapelle un tableau commémoratif de cette réception. Il a été assez récemment transporté au séminaire, où il perd beaucoup de son caractère historique, le plus grand mérite assurément de cette œuvre du peintre Courtilleau.

La veille, Guiton s'étant présenté avec le cortége accoutumé du maire pour saluer le cardinal, celui-ci lui avait fait dire qu'il n'y avait plus de maire à la Rochelle, et défendre d'y étaler les insignes de cette dignité. On dit que Guiton s'écria que s'il eût prévu cet affront, la ville ne se fût

pas rendue, parole qui n'est ni attestée ni vraisemblable. Je ne vois pas non plus chez les chroniqueurs rochelais ce mot qu'on lui attribue, qu'il valait mieux obéir au roi qui avait su prendre la Rochelle qu'à celui qui n'avait pas su la défendre. Les Rochelais n'avaient jamais songé à obéir au roi d'Angleterre; mais le sentiment que ce mot leur prête retativement aux deux souverains était dans le cœur de ceux qui survivaient. Ils éprouvaient certainement une grande indignation contre les Anglais, et c'était du fond du cœur, qu'en recevant le pain que leur faisait distribuer Richelieu, ils s'écriaient: Vive le Roi qui nous a fait grâce.

Inflexible pendant la lutte, Richelieu ne montrait pas de cruauté envers des vaincus à sa merci: il avait fait prévaloir dans le conseil la pensée de la clémence. Bien peu restaient pour en jouir. De vingt-huit mille individus, que le recensement fait par Godeffroy au commencement du siége avait trouvés dans la Rochelle, il n'en restait qu'un peu plus de cinq mille quatre cents, dont plus de mille moururent encore dans les trois mois qui suivirent la paix. Cent trente soldats français à peu près sortirent de la ville; quatre-vingts anglais furent renvoyés sur les vaisseaux de leur nation. La Grossetière fut décapité, sans qu'on voie bien la cause d'une sentence si rigoureuse. Mesdames de Rohan furent conduites prisonnières au château de Niort; douze citoyens furent, par un ordre verbal, bannis de la ville pour six mois, Guiton, les ministres Salbert et Polinier, Mathieu et Abraham Tessereau, Gerault, Tharay, Torterue, Chesneau, Blandin des Herbiers, et deux dont on n'a pas les noms. Les autres furent respectés dans leur personne, dans leurs biens, dans leur religion. Mais à côté d'eux la religion catholique reprit toutes ses splendeurs. Dès le 3, le Roi et toute la cour suivirent une grande procession qui parcourut toute la ville. Le même jour on commençait à démolir les murs. Le 8, la mer furieuse enleva une partie de la digue, et y

fit une ouverture à travers laquelle elle fit passer un navire de deux cents tonneaux. On ordonnait en même temps la démolition de la citadelle de Saint-Martin de Ré ; on craignait qu'elle ne rendît son gouverneur indépendant.

Richelieu réservait toutes ses sévérités pour la ville considérée comme corps politique. Il fit dresser une déclaration du Roi touchant l'ordre qu'il voulait y être établi : quelques membres du conseil ayant voulu y énoncer qu'elle était punie pour avoir appelé les Anglais et s'être donnée à eux, il se fit apporter tous les registres du corps de ville et y trouva précisément la preuve du contraire. La déclaration fut donc motivée seulement sur les fréquentes rebellions des Rochelais. Elle contient vingt-six articles. La religion catholique est rétablie; les églises seront réédifiées; les biens qui en dépendent, ceux qui ont appartenu aux ecclésiastiques et des fonds prélevés sur les revenus de l'hôtel de ville, seront consacrés aux frais de ce culte. Les hôpitaux lui sont rendus ; l'hôpital Saint-Barthelémy (Aufrédi) sera partagé en deux, consacrés séparément aux hommes et aux femmes, et les revenus qui servent à son entretien, auxquels seront joints ceux de l'hôpital Saint-Ladre, seront répartis entre les frères de la charité et les religieuses hospitalières. Il sera érigé sur la place du Château une croix, avec une inscription commémorative de la reddition de la ville, qui sera célébrée chaque année, le 1er novembre, par une grande procession. Un couvent de Minimes est fondé à la pointe de Coureille, pour veiller à perpétuité sur le cimetière où ont été inhumés les bons serviteurs du Roi. Deux tables de cuivre, apposées à la porte principale de cette église, rappelleront sommairement les travaux de la Digue (1-8). Une place sera assignée aux protestants pour y bâtir un temple ; leur grand temple actuel étant destiné à devenir une cathédrale, lorsque le Roi aura obtenu la fondation d'un évêché à la Rochelle (9). Amnistie complète aux habitants et aux autres Français qui ont combattu avec eux, pour leur rebellion et pour tous

les faits qui s'y rapportent (10-12). La mairie, l'ordre des pairs, celui des bourgeois, sont à jamais abolis ; la cloche de l'échevinage sera fondue ; tous les priviléges de la ville sont révoqués et abolis (13-14). Les murs et remparts seront rasés, à l'exception des tours de Saint-Nicolas, de la Chaîne et de la Lanterne, et des murs vers la mer depuis Saint-Nicolas jusqu'à la dite tour de la Lanterne (15). Les juridictions de l'hôtel de ville et de la prévôté sont réunies au siége de sénéchal et au présidial (16-19). Les juges consuls sont conservés (20). La ville est sujette aux aides, traites, etc., et à la taille ; mais abonnée pour la taille à quatre mille livres par an (21-22). Nul ne pourra venir habiter la Rochelle sans une permission expresse du Roi, et cette permission ne sera donnée à aucun homme étranger à la religion catholique s'il n'a habité la ville avant la descente des Anglais (23-24). Nul habitant de la Rochelle n'aura d'armes chez lui (25). Un intendant est établi sur les pays entre Loire et Gironde, et le premier de ces intendants est le sieur Coignet de la Tuilerie (26).

Cette déclaration fut publiée à la Rochelle le 18 novembre. Richelieu ordonna en même temps d'enlever tous les titres, registres, documents qui pouvaient rappeler aux Rochelais leur passé. Il y comprit même la bibliothèque comme propriété publique. Il se l'appropria et elle est entrée plus tard, par son legs, dans la bibliothèque de la Sorbonne. Des terrains considérables, qui appartenaient encore à la ville, et l'emplacement des remparts, furent donnés par le Roi à son favori, le duc de Saint-Simon. La Rochelle devait avoir encore à souffrir ou à repousser d'autres exactions.

Ce même jour, 18 novembre, le Roi partit de la Rochelle avec sa cour, y laissant Lahire de Vignoles, avec quatre régiments. Le lendemain, le prêche fut fait librement, au temple Saint-Yon.

Peu d'événements ont été aussi célébrés que la prise de la Rochelle. Les éloges, les récits, les cantiques, les actions de grâce, les chants de triomphe, en prose et en

vers, en français, en italien, en latin, en grec, en hébreu, inondèrent la France pendant deux ans. On parcourut tous les tons, depuis la satire la plus bouffonne ou la plus amère contre les vaincus jusqu'à l'enthousiasme le plus exalté. Il y a tel de ces morceaux qu'on dirait écrit par des cannibales, tel autre qui semble la vision d'un extatique. Le pinceau et le burin ne s'y épargnèrent pas plus que la plume, et on a sur ce sujet une gravure célèbre de Callot et un tableau de Claude Lorrain. Ce ne fut pas assez d'épuiser les formules de la louange en faveur de Louis XIII et de Richelieu, on fit remonter cette gloire jusqu'aux saints, à la Vierge et à Dieu. On ne les remercia pas seulement de cette victoire, on les en loua.

En témoignage de sa reconnaissance, Louis XIII fit bâtir, à Paris, l'église de Notre-Dame-des-Victoires, et, par une fête qui fut célébrée pour la première fois, le jour de l'Assomption 1638, consacra la France à la Vierge.

Peut-être faut-il attribuer une partie de cette expansion lyrique à la joie qu'inspirait la chûte *du boulevart de l'hérésie* aux gens d'église et de collége. L'exemple venait de haut. Le bref de félicitation du pape était singulièrement déclamatoire, peut-être pour cacher une arrière-pensée. Mais tous les ordres de l'état y prenaient part; les plus grands écrivains de l'époque, Malherbe et Balzac, n'y firent point faute. L'admiration officielle se manifesta par des réceptions pompeuses, des fêtes magnifiques; mais le sentiment populaire éclata mieux encore en clameurs, que beaucoup trouvèrent menaçantes. A l'explosion qu'amena la première nouvelle, la femme du pasteur protestant Daillé se réfugia à l'hôtel de l'ambassadeur de Hollande à Paris, où sa terreur la fit accoucher prématurément d'un fils qui fut depuis pasteur à la Rochelle.

Des chants ironiques se mêlent d'ordinaire aux chants de triomphe; je ne pense pas que l'année 1628 ait fait exception; il nous reste des stances mordantes où l'on se moque des vainqueurs, en commentant le mot de Bassom-

pierre : nous serons assez fous pour prendre la Rochelle, et c'est probablement de cette époque que date un vaudeville connu sous le nom de Rochelois, et que je n'ai jamais vu employé qu'à des couplets satiriques.

Mais, en écartant ces transports du premier moment, le fait reste important et garde une grande place dans l'histoire. Sans être une grande expédition militaire, ç'avait été pourtant une grande école de patience et de discipline. Commandés par le Roi lui-même, dirigés en réalité par Richelieu et son agent principal, le père Joseph, les plus fiers officiers, Bassompierre, Schomberg, Marillac, Tavannes, avaient appris à obéir à une pensée supérieure, à soumettre leur orgueil militaire à une pensée politique. Des marins comme le commandeur Valençay, comme Leroux d'Infreville, s'étaient formés à la tactique et à l'administration ; des protestants mêmes, comme le saintongeais Treillebois, avaient servi les armes et la politique du cardinal ; sous la direction du vieux médecin du Roi, Hérouart, mort devant la Rochelle, à près de quatre-vingts ans, et de son successeur, Bouvart, des hôpitaux avaient été institués, maintenus avec soin et avec ordre. Ils n'avaient malheureusement pas été superflus ; l'historien Bernard donne une longue liste des gens de marque qui y moururent. Ç'avait été surtout une pépinière d'ingénieurs. Plessis-Besançon, Vassal, l'Iledrouet, les abbés Marcillac et Beauveau, avaient secondé par d'ingénieuses inventions les travaux de la digue ; Fabert avait inauguré sa haute fortune en donnant des moyens de diminuer le frottement des machines. Les travaux des fortifications trouvaient des deux côtés des gens habiles. Pommiers et le vieux Adam Temps défendaient la ville. Ce dernier eût peut-être prévenu la digue, si l'on eût adopté sa proposition d'élever une citadelle en face du fort Louis, à la pointe de Coureilles, à peu près au point où Targon appuya une des têtes de son œuvre. Mais comment la ville eût-elle défendu cette citadelle et maintenu avec elle ses communications ? Avec

l'italien Targon, avec l'allemand Claervet, inventeur des bombes, Richelieu employait des ingénieurs français d'une science plus méthodique et plus étendue, Dargencourt, Lafontaine, Pagan, et, sous eux, un plus grand géomètre, Desargues. Comme si la grandeur eût dû se manifester dans tous les rangs de cette armée, Desargues y trouvait presque parmi les simples spectateurs un ami dont le nom devait s'élever au-dessus du sien, au-dessus des noms de Bérulle et de Richelieu : René Descartes servait comme volontaire au siége de la Rochelle.

Les résultats avaient aussi leur grandeur. Depuis 1572, la Rochelle était restée une menace pour la cour, une espérance pour les protestants. Sa chûte entraînait ou constatait la ruine de ceux-ci comme parti. Essayé à plusieurs reprises plus ou moins ouvertement, et toujours sans succès, ce siége réussissait maintenant malgré la tiédeur, les rivalités, les divisions, le mauvais vouloir mal déguisé des lieutenants de Richelieu; malgré la jalousie et les perfidies timides de l'Espagne, malgré l'opposition directe, les efforts réitérés, peu sincères et peu vifs, il est vrai, mais très apparents et très hautement annoncés de l'Angleterre, sous les yeux de ses marins, à son grand discrédit et à sa grande honte à coup sûr. S'il avait coûté à la France de braves soldats et d'habiles matelots, il lui rendait sa libre action. On a pu dire qu'il constituait l'unité française.

Cette unité eût pu, je le crois, être acquise plus heureusement par moins d'habileté et plus de franchise, par l'union et non par la victoire. Mais, si elle ne pouvait en effet être achetée que par ce grand désastre, un intérêt, quelque grand qu'il soit, ne constitue pas un droit. Où donc était le droit ?

Les faits l'ont trop prouvé ; les protestants avaient raison de croire que la liberté de leur conscience avait besoin d'être protégée par leur force militaire. Mais ce n'était pas par là que les Rochelais justifiaient leur résistance. Ils

parlaient en leur propre nom et invoquaient leurs privilèges.

Or, ces privilèges étaient réels ; ils avaient été quelquefois violés, mais par la force, toujours reconnus au fond, par les manifestes mêmes qui les contestaient, par la déclaration même qui les supprime et les abolit. Je ne t'ai dissimulé, mon enfant, aucune des fautes des Rochelais. Leurs dissensions avaient abaissé, compromis leur constitution politique. Mais elles ne donnaient à personne un droit contre eux. Ils avaient trop souvent fait des discordes civiles un prétexte au pillage et à la piraterie ; ils ne trouvaient à cet égard que trop d'excuses dans les mœurs et les exemples du temps ; nul n'avait droit de s'en indigner, et nul n'y songeait. Leur tort réel, ce qui armait contre eux, c'était d'avoir gardé l'amour d'une indépendance qui était devenue une exception, qui gênait les prétentions et la marche ascendante du pouvoir, qui indignait les grands, convaincus que la liberté était un apanage de la noblesse, que les autres sujets du roi ne comprenaient plus ou détestaient comme un reproche de leur servilité. Les Rochelais avaient pour eux le droit naturel et le droit écrit.

Ils avaient aussi pour eux celui qui résultait des négociations et des traités. Les promesses qui leur avaient été faites n'avaient jamais été sincères ; elles avaient été sans cesse éludées, mais elles avaient été faites, renouvelées. Relativement, ils avaient pour eux la bonne foi, la pureté, la noblesse de la cause. Et ce fut probablement ce sentiment et celui d'une indignation unanime qui, dans cette dernière année, remit entre les classes si longtemps rivales du corps de ville, des bourgeois, des habitants, cet accord que leurs historiens ont constaté. Ce qui leur manqua pour faire prévaloir ce droit, ce ne fut ni le courage, ni la constance, ni même la sagesse et l'habileté : ce fut la force. Peu d'entre eux furent vaincus ; car pour ceux qui meurent pendant la lutte il n'y a pas de défaite, et tu as vu combien peu survivaient.

Mais si cet effort fut grand, ce fut un effort suprême. Quelques sentiments qu'aient gardés ceux qui avaient survécu, ils ne se sont pas fait jour. Ils paraissent avoir vu du premier coup que leur défaite était sans appel et l'avoir acceptée. On trouve chez eux un vif souvenir, une vive pitié des souffrances qu'ils ont supportées et vu supporter; un certain orgueil de ce qu'ils ont fait, du rôle qu'a joué leur ville. Mais ces regrets mêmes semblent plus porter sur sa splendeur que sur son indépendance.

Ici donc finit l'histoire de la république de la Rochelle. J'ai à y joindre l'histoire qui en découle en partie, qui dans la plus grande partie y est étrangère, d'une petite ville, capitale du plus petit des gouvernements de France, le gouvernement d'Aunis.

LA ROCHELLE

Depuis l'abolition de ses Priviléges.

1628-1865.

XX

DE 1628 A 1648.

On a coutume de dire, mon cher Julien, « Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire. » Cet adage n'est fondé qu'à demi. S'il est vrai que souvent la célébrité coûte cher, il n'est que trop vrai que souvent on est obscurément malheureux. Ceux des Rochelais qui survécurent à 1628 en firent la cruelle épreuve. Souvent retentit à leurs oreilles le bruit de l'explosion des mines qui faisaient sauter leurs murailles ; car l'opération dura longtemps. Ce triste soin avait été dévolu à un habitant de la ville, Hervaut ; on détruisait en même temps les forts et les lignes de circonvallation ; quant à la digue, la mer s'en chargeait, non pas assez bien pour qu'elle ne restât, et ne soit restée jusqu'à nos jours une gêne à la navigation commerciale. Il fallut combler les fossés, aplanir le terrain , et on y employa de

deux à trois mille hommes, ouvriers ou soldats, mauvais voisinage en ce temps; aussi quand la garnison partit, en octobre 1629, après la paix signée entre la France et l'Angleterre, se plaignit-on qu'elle eût démoli ou saccagé plus de douze cents maisons; maisons vides probablement pour la plupart. En même temps que les remparts de la Rochelle, s'écroulait la dernière des sept tours de Châtelaillon; les six autres avaient été ruinées par la mer; celle-ci tombait de vétusté, comme si elle n'eût attendu pour cela que de voir son sort partagé par la ville qui avait autrefois hérité de sa splendeur.

Il y a des coïncidences singulières. Sur la fin de 1631, las d'inventorier les titres et registres de la ville, de constater les désordres qu'y avaient apportés les soldats depuis la fin du siége, on achevait de les emballer et l'on en faisait partir huit grosses balles pour Paris; et en 1632, la tour de Moureille, veuve de ces titres de gloire et donnée depuis peu aux Récollets, le jour même où ils en prenaient possession, s'écroulait sous un incendie. De ses restes on fit plus tard un magasin à poudre.

L'hôtel-de-ville eut du moins un plus glorieux servage. Donné, en 1631, à Richelieu, alors gouverneur de la Rochelle, il devint l'hôtel des gouverneurs.

Louis XIII avait donné à son favori, le duc de Saint-Simon, tout l'emplacement occupé par les fortifications de la Rochelle et les matériaux qui proviendraient de ces démolitions; ces terrains prirent le nom de fief Saint-Louis, dont le manoir principal fut la maison dite de la fonderie. Concédés pour y construire des maisons, ils servirent à une augmentation notable de la ville et fournirent au duc un revenu considérable; mais ils firent naître de grandes contestations, des procès qui ne furent terminés qu'en 1710, par une sentence qui en reconnut une partie aux pères de l'Oratoire, comme provenant du prieuré de Saint-Jehan-Dehors, sans qu'il fût prouvé que les Rochelais l'eussent jamais payée à ces pères.

M. de Tréville, capitaine des mousquetaires, avait obtenu du Roi, pour sa part du butin, la concession de l'impôt de cinq pour cent sur la vente du poisson. Les syndics chargés des affaires de la ville le lui disputèrent dès 1631, mais sans succès.

Le marquis de Rothelin, qui faisait les fonctions de grand maître de l'artillerie, prétendait que sa charge lui donnait droit à tous les ustensiles de métal : cloches, chaudrons, poëles, landiers, qui se trouvaient à la Rochelle, et fit dire aux officiers du présidial qu'il voudrait bien les laisser racheter aux habitants pour douze ou quinze mille écus ; mais il y avait dans le présidial même des gens que la mesure menaçait ; Vignoles, dont on sollicita l'intervention, rappela au marquis que le Roi avait garanti aux Rochelais la conservation de leurs biens et que leur batterie de cuisine en faisait partie. Quant aux cloches publiques, le clergé les réclama et les obtint.

Un autre officier de l'armée, M. de Saint-Chamont, prétendait, lui, à la jouissance des biens des habitants absents, et tint quelque temps éloignés ceux de l'île de Ré. Investi, après le départ de Vignoles, des fonctions de gouverneur de la Rochelle, il fit payer ses soldats par la ville et par le pays, mais à titre d'avances seulement. Aussi, à son départ, au mois de septembre 1630, laissa-t-il aux magistrats de la ville une rescription de dix-neuf mille sept cent livres qui lui avait été donnée sur la recette de Bordeaux. On ne discuta pas de bien près la somme et on se contenta de cette délégation ; mais quand on voulut la faire valoir, il se trouva que la somme avait déjà été payée. Les Rochelais n'éclaircirent pas qui les volait, Saint-Chamond ou le receveur de Bordeaux. De quoi cela leur eût-il servi ?

Les militaires ne furent pas seuls à se partager les dépouilles de la Rochelle. La victoire ramenait les ordres religieux ; mais quelques-uns de ceux-ci du moins ne faisaient que redemander ce que leur avait ôté une violence plus ou moins ouverte. Avec les Oratoriens revenaient

où venaient les religieux de la Charité et les religieuses Hospitalières, entre qui furent partagés les hôpitaux, à l'exception de celui de Saint-Julien, que reprirent les Carmes, ses anciens possesseurs; les Récollets, les Augustins et les Ursulines, les Dominicains, les Cordeliers, les Capucins, les Minimes, qui donnèrent leur nom à la pointe de Coureille, où s'éleva leur couvent; les Jésuites, auxquels fut donné le collége avec des propriétés et des fonds affectés à son entretien. Tout cela ne se fit pas sans luttes et sans procès. Les ordres antérieurement établis à la Rochelle redemandaient tout ce qu'ils avaient possédé, même ce qu'ils avaient librement vendu. De là des contestations des ordres, entre eux, avec des particuliers, avec la ville. Par sentence ou par transaction, tout cela était à peu près réglé vers 1637. En 1642, cependant, les syndics de la ville défendaient encore l'hôtel de la monnaie et la place du château contre les Oratoriens, qui réclamaient l'un et l'autre, comme compris dans le don qui leur avait été fait du grand temple. La ville conserva la place et la monnaie, *la seule marque*, disaient les syndics, *qui rend à présent ladite ville considérable et du nombre des principales villes du royaume.*

Le grand temple était alors devenu depuis douze ans l'église Saint-Barthélemy. du grand temple, l'église du principal quartier de la ville; elle avait mis dans son clocher la cloche même de la maison de ville, celle qui avait longtemps appelé les citoyens au conseil; mais tout cela dûment réconcilié et bénit. Les curés des paroisses avaient profité de leur nouveau crédit pour reprendre leurs prétentions si souvent condamnées, relatives aux dîmes, et ils avaient enfin obtenu, en juin 1631, le quarantième des fruits.

Cette sorte de curée après la chasse est sans doute fort discutable au point de vue moral et entraînait bien des abus, mais elle avait l'avantage d'aider au repeuplement de la ville. Or, Richelieu, après avoir pris la Rochelle, voulait bien la maintenir dans une entière sujétion, mais

non pas renoncer aux avantages qu'offrait sa position : il y laissa rentrer ceux de ses citoyens, en petit nombre, qu'il en avait d'abord bannis : il y rappela, par une déclaration de mai 1632, ceux qu'une première crainte avait poussés en Angleterre. Une commission chargée de remplir la tâche, si diminuée, de l'ancienne pairie, fut d'abord nommée par le Roi, mais, dès 1630, ces magistrats furent les uns désignés par les différents corps de la ville, les autres élus par le peuple, et, dès cette première élection, des protestants en firent partie. Il fut réglé, en 1641, que ce corps se composerait, outre les syndics, qui devaient être tous cinq catholiques, de quatre bourgeois catholiques et de quatre bourgeois protestants. En 1633, deux des bannis de 1628, Abraham Tessereau et Torterue, étaient membres de ce conseil, qui se renouvelait par moitié chaque année. Guiton n'était pas alors à la Rochelle; il commandait un navire au service du Roi, ce qui n'était certainement pas une persécution; mais il y était rentré dès 1630, et plus tard (1654) il y revint mourir. Les juges consulaires ne furent également soustraits que pour trois ans à l'élection populaire. Une autre cour, celle des salins du Ponant, qui devait s'occuper de tout ce qui regardait les sels et aussi recevoir des attributions de police, fut établie en 1639, installée en 1641 ; mais elle rencontra dans le présidial une rivalité qui éclata en contestations, en procès, en discussions d'étiquette : le scandale éclata jusque dans l'église. La cour des salins fut supprimée dès 1643.

Si l'on pouvait se fier à des témoignages officiels dans un temps de pouvoir absolu, on serait autorisé à croire qu'au milieu de tant de difficultés la Rochelle avait singulièrement à se louer de l'administration des intendants. Elle fit en effet frapper d'abord en l'honneur de M. Coignet de la Tuilerie, puis (1632), en celui de M. de Villemontée, des jetons où elle se félicite du bonheur qu'elle a trouvé dans ses revers. Il en existe aussi en l'honneur de Richelieu qui, après la démission de Toiras (1630), prit le titre de gou-

verneur de la Rochelle et du pays d'Aunis. Il en fit exercer les fonctions par son oncle le commandeur de Laporte, qui fut aimé ; mais lui-même, sans nul doute, défendit les vaincus contre de violentes rancunes, contre des haines ardentes ; il les recevait chez lui et écoutait leurs plaintes avec bonté, et un membre de l'ancien corps de ville, Defos, le remercie de ce que lui seul a *soufflé l'esprit de vie à la Rochelle.* La flatterie a sa part dans ces éloges, mais il y en a certainement une aussi pour la reconnaissance.

Il semble en effet, bien qu'on manque de chiffres précis à cet égard, que la Rochelle ait rapidement retrouvé une population et une sorte de splendeur. Tous ceux des protestants qui purent y rester y restèrent ; beaucoup d'entre eux, que la déclaration de 1628 en chassait, l'éludèrent en se faisant momentanément catholiques. Les deux partis s'accordent à déplorer ces fausses conversions. Beaucoup de catholiques y furent attirés par les successions qu'ouvrirent tant de morts ; après trois quarts de siècle seulement, la plupart des familles devaient encore compter des membres dans les deux communions ; l'affluence d'un clergé nombreux et riche, les avantages que promettait le commerce, durent attirer beaucoup de nouveaux habitants. Sous l'impulsion et avec les secours de Richelieu, elle sembla avoir toute son ancienne opulence, elle déploya tout son ancien luxe, lorsque la Reine, Anne d'Autriche, la visita en novembre 1632. On étala devant elle toutes ces pompes, toutes ces allégories, familières aux Rochelais dans leurs fêtes. On lui donna le spectacle d'un combat naval. Un épisode de ces fêtes donnerait une haute idée du collége confié depuis si peu de temps aux jésuites. D'après la relation contemporaine, qui fut imprimée, lors que la reine vint dans leur maison, *elle fut saluée par dix-huit députés de différentes nations, chacun d'eux vêtu à sa mode, et qui parlaient autant de langues naturelles.* Ce n'était pas seulement une chapelle, mais une véritable église que ces pères avaient bâtie en 1630.

Cette visite n'était pas la seule que sa célébrité eût attirée à la Rochelle. Dès le 10 décembre 1628, le prince de Condé était venu la voir. L'évêque de Maillezais, l'archevêque de Bordeaux, s'y étaient trouvés réunis. L'évêque de Nantes, le duc d'Epernon, le comte d'Egmont, et plus tard (1641) les ambassadeurs portugais se détournèrent de leur chemin pour y passer. D'un autre côté, les moindres personnages, le lieutenant du Roi, le comte de Jonzac, par exemple (1634), exigeaient et obtenaient qu'on leur fît une entrée solennelle.

C'étaient les souvenirs de la ville vaincue qui faisaient l'importance de la ville renaissante, et l'on ne peut s'empêcher de se demander comment vivaient entre elles ces populations dont l'une subissait, dont l'autre exploitait la victoire, et entre lesquelles l'opposition des cultes mettait encore plus de différence. Le clergé s'efforçait d'assurer la majorité et l'influence aux catholiques. Il s'efforçait de maintenir toutes les rigueurs de la déclaration de 1628, relativement au droit d'habitation, contre les subterfuges des protestants et la tolérance des magistrats. Dès ces premières années, des recherches furent faites sur la date de l'installation des familles à la Rochelle, et des listes furent formées à plusieurs reprises de ceux qui y étaient venus pour des mariages et y étaient restés, de ceux qui y étaient venus comme domestiques, de ceux qui ne s'y étaient introduits qu'à l'aide d'un catholicisme apparent, bientôt abandonné. L'abolition de toutes les charges municipales avait entraîné celle des maîtrises, ce qui rendait le séjour de la Rochelle très-avantageux aux ouvriers, et surtout aux ouvriers du culte réformé. On s'efforça de bonne heure de restreindre ces avantages et d'inquiéter jusqu'aux ouvriers qui travaillaient en chambre. Gênés pour la transmission de leurs charges, des protestants, par exemple, Pascaut, président au présidial, les vendirent à des catholiques romains. D'autres résistèrent avec succès ; Pierre Moreau se maintint malgré tous les efforts des catholiques dans

l'office de notaire qu'il avait acheté de la veuve de Pierre Papin.

A ces chicanes individuelles, se joignaient de temps en temps des signes d'une méfiance plus générale. Au mois d'août 1634, le commandeur de Laporte fit armer seulement les habitants catholiques ; il les distribua en huit compagnies; c'était le nombre qu'il y avait vingt ans auparavant; mais nous ne savons pas quel nombre d'hommes comptaient les compagnies. A la réception de la Reine, cinq seulement avaient été formées par deux mille hommes. A cette occasion, les deux lieutenants civils, Fouchier et Delescalle, se partagèrent la ville par une ligne qui, traversant le canton Monconseil, allait par la rue des Maîtresses (rue Dupaty) jusqu'à la porte Maubec. C'est la ligne qui sépare encore la ville en deux cantons. Mais quelque temps après Laporte ordonna d'armer les protestants anciens habitants ; il n'y en avait pas d'autres ; il est vrai que l'année suivante, sur des bruits de guerre avec l'Angleterre, il leur prescrivit de rapporter leurs armes, ce qu'ils firent sans murmurer. Mais, peu de mois après, comme on parlait de guerre avec l'Espagne, on les leur rendit et on régla que les capitaines seraient pris par moitié dans chaque culte.

Une autre difficulté portait sur les dettes qu'avait contractées la ville. Comme le Roi avait confisqué tous ses revenus, elles retombaient sur les habitants, et les nouveaux venus refusaient, avec raison cette fois, d'y contribuer. Mais c'eût été la ruine complète des anciens citoyens : aussi Louis XIII, après le passage de la Reine et en prenant pour prétexte le contentement que lui avait donné l'accueil qu'elle avait reçu, donna-t-il main levée de la saisie des biens de la commune. Il est vrai que le fisc s'en dédommageait par des contributions de tout genre qu'il levait à peu près arbitrairement, y joignant les vexations de ses soldats, et sévissant contre les résistances. Rendus responsables, les syndics ne pouvaient employer que des prières, que la démonstration de l'impossibilité d'obéir. Ils

réussirent pourtant ainsi (1642) à faire avorter une tentative d'enlever aux habitants le droit de faire faire comme ils le voulaient leurs futailles, pour en saisir le fructueux monopole. Tout cela n'en contribua pas moins à maintenir longtemps une distinction peu bienveillante entre les anciens et les nouveaux habitants.

Les extorsions financières n'étaient pas les seules vexations qu'eussent à subir les Rochelais. Leur port était un lieu de réunion pour les navires du roi ; c'est de là que partirent, en 1636, cinquante-neuf vaisseaux pour la Provence ; en 1639, la flotte qu'Armand de Brézé conduisit contre les Espagnols. Mais ces marins, mal disciplinés, étaient fort à charge à la Rochelle, qui n'avait plus les siens pour leur faire plus que contrepoids. En 1633, le présidial voulant réprimer ces insolences de matelots, avait décrété de prise de corps leur chef, M. Demonti ; celui-ci avait résisté l'épée à la main et s'était réfugié à l'île de Ré, poursuivi cependant par les sergents jusque sur les côtes de Laleu. Mais le cardinal ordonna aux magistrats de cesser toute poursuite, tout en réprimandant l'officier, et en sauvant les apparences par une sorte de réconciliation. Ceci n'empêcha pas des faits analogues de se reproduire en 1636 et en 1640. Il y eut pis à cette dernière époque. Un matelot ayant été mis en prison, par l'ordre du présidial, deux ou trois cents de ses camarades l'enlevèrent à main armée ; et leur chef, le commandeur des Gouttes, vint à leur tête au palais, pour s'opposer à toute forme de justice, menaçant de canonner, de piller, de brûler la ville, déclarant qu'où il arborait le pavillon blanc, toute autorité et toute justice devait se taire à deux lieues à la ronde. Les magistrats offensés n'obtinrent d'autre satisfaction que de savoir indirectement que le cardinal de Richelieu avait fait dire à l'impudent marin qu'il ne voulait pas que ces scènes se renouvelassent. L'assesseur criminel du présidial, c'était encore Colin, qui s'était plaint jadis de la

tyrannie de Guiton. Il voyait alors ce que c'était pour la Rochelle que la perte de son indépendance.

Tout cela n'interrompait pas la lutte quotidienne, plus pacifique sinon plus amicale, qu'amenait le contact des deux cultes. Le rétablissement des pompes du catholicisme entraînait des manifestations extérieures que les réformés trouvaient vexatoires. En mai 1633, en mai 1641, on célébra des jubilés. Des chaires furent élevées dans les rues, et ils purent malaisément éviter d'entendre ces prédications peu agréables. On voulut les obliger à tapisser la façade de leurs maisons pour les processions annuelles du saint sacrement, qu'ils regardaient comme un acte de superstition; ils résistèrent, mais ils n'obtinrent qu'avec peine de faire substituer une servitude pécuniaire à une servitude personnelle.

Leurs droits n'étaient pas méconnus cependant. Par suite de la déclaration même de 1628, on leur avait pris leur grand temple pour en faire une église catholique; mais on leur avait laissé, pour y prêcher, leur salle Saint-Yon; on leur avait donné, sur l'emplacement des anciennes fortifications, un terrain pour y construire un temple neuf, le temple de la ville neuve, en leur promettant une somme de six mille livres, qu'à la vérité on ne leur donna pas. Il ne s'en éleva pas moins rapidement, et le pasteur Loumeau y fit le premier prêche le 3 novembre 1630. Les catholiques s'emparaient de tous les cimetières; mais on en cédait un nouveau aux réformés, moyennant une légère rente, encore sur le terrain des fortifications, mais d'un tout autre côté de la ville, vers la Verdière (dans la rue Réaumur actuelle). Les actes de leur consistoire, qui avaient d'abord été saisis, leur furent presque immédiatement restitués.

La controverse était contre eux hardie, provocante; évidemment les catholiques sentaient qu'ils avaient pour eux une autre force que celle des arguments, et cette confiance leur donnait un ton railleur et dédaigneux; ils

employaient volontiers des formes ironiques, mettant dans la bouche de leurs adversaires l'aveu de tous les torts qu'ils leur imputaient. Mais enfin les réformés pouvaient répondre, malgré un peu de gêne, qu'ils trouvaient principalement dans l'état de l'imprimerie, fort abaissé à la Rochelle. La dépendance des imprimeurs leur créait des obstacles toujours difficiles à vaincre. Comme on luttait par des livres, on luttait par des conversions. Les catholiques se vantaient de celles qu'ils faisaient, dont les protestants contestaient publiquement le désintéressement, quelquefois la réalité, prétendant qu'une importunité violente arrachait aux mourants d'apparentes concessions. Un bien petit nombre, mais quelques-unes pourtant opérées par les protestants, inspiraient au clergé catholique une fureur sinon plus vive, au moins plus franche. C'était une lutte inégale, mais enfin c'était encore une lutte, et les protestants devaient bien comprendre un jour que l'évêque Godeau était sincère lorsque, dans l'oraison funèbre de Louis XIII, il parlait, avec éloges, disons-le, de la tolérance de ce prince après la prise de la Rochelle.

Tel était l'état de la Rochelle lorsque mourut, le 4 décembre 1642, le cardinal de Richelieu. La disparition de cette grande personnalité, que suivit de si près la mort du Roi, remettait pour les Rochelais tout en problème. Peu de jours avant sa mort, il s'était occupé d'eux pour rappeler au Roi son projet de faire de leur ville le siége d'un évêché, et pour lui désigner Hardouin de Péréfixe, comme un personnage propre à servir la religion sans compromettre la paix. Louis XIII donna même suite à cette désignation; mais quelques difficultés étrangères à la ville firent renoncer à cette décision et ajourner cet établissement.

Les protestants eurent d'abord à se plaindre du nouveau règne. La police était aux mains de leurs adversaires, qui la tournaient contre eux, se plaignant de tout, même de ce que les ouvriers protestants chantaient leurs psaumes en travaillant dans leurs boutiques, employant les maitres-

regardés à gêner ces ouvriers dans leur métier jusqu'à les forcer à quitter la Rochelle ou leur culte ; inquiétant les maîtres des écoles auxquelles les réformés confiaient l'instruction de leurs enfants ; écartant quiconque n'était pas catholique des moindres fonctions judiciaires. Mais l'habile activité du ministre Vincent parvint à obtenir des lettres au nom du jeune roi (19 mars 1645), qui mirent des bornes à ce zèle outré, et même les protestants réussirent à entrer pour moitié dans la commission chargée de répartir les impôts, ce dont les catholiques se plaignirent vivement, prétendant que cette égalité était injuste parce que les protestants ayant seuls été cause par leur rébellion de la perte des priviléges de la ville, ils devraient seuls en supporter les conséquences ; parce que, l'emportant en richesse et en intelligence, ils imposaient leur volonté partout où ils étaient admis.

Cette plainte est certainement ce qui prouve le plus que les vieux Rochelais avaient su, malgré leurs malheurs, conserver quelque prospérité. Leur activité, à laquelle la politique ne donnait plus d'emploi, s'était toute tournée vers le commerce ; ils commençaient alors leurs relations, depuis si développées, avec Saint-Domingue ; ils y jetaient les bases d'un établissement qui prit leur nom ; un triste événement peut donner une idée du mouvement de leur port ; un ouragan d'une violence inouïe, qui eut lieu le 28 janvier 1645, jeta à la côte de trente à trente-cinq navires.

De cette prospérité renaissante on tirait une arme contre les Rochelais ; on les montrait encore redoutables, surtout en cas de guerre contre les Anglais et les Hollandais, avec qui ils avaient tant de rapports. C'est dans ces circonstances qu'arriva une malencontreuse attaque d'un ministre protestant, Amyraut, qui, dans un de ses écrits, désavouait les Rochelais et attribuait à leur seul esprit d'indépendance les guerres du temps de Louis XIII. Les pasteurs rochelais et surtout Vincent relevèrent avec force et non pas sans amertume cet étrange reproche. Ce même Vincent

se trouvait en même temps en vive querelle avec les ecclésiastiques catholiques, par suite de la conversion à la réforme d'un d'entre eux, d'un jésuite, Jarrige.

Ces circonstances hâtèrent sans doute la réalisation du projet qu'on regardait comme le plus propre à fortifier la religion catholique à la Rochelle, la fondation de l'évêché. Des bulles du pape Innocent X, du 2 mai 1648, confirmées par des lettres patentes de Louis XIV, du mois d'août de la même année, transférèrent à la Rochelle le siége épiscopal de Maillezais, qui avait déjà dû, en 1631, être transféré à Fontenay. Le nouveau diocèse, composé de celui de Maillezais et de tout l'Aunis enlevé à celui de Saintes, comprenait trois cent trente-et-une paroisses. On en estimait le revenu à cinquante mille livres. Une transaction entre les deux chapitres régla l'indemnité due à l'évêché de Saintes, pour ce qu'on lui enlevait. Jacques Raoul, successivement évêque de Saintes et de Maillezais, fut le premier évêque de la Rochelle. Ce choix avait été dicté par Vincent de Paul.

XXI

DE 1648 A 1685

Une cause étrangère aux dissentiments religieux devait encore réunir les Rochelais dans un même esprit et dans les mêmes rangs. En 1646, à la mort du duc de Brézé, gouverneur de la Rochelle, son lieutenant, le comte du Daugnion, s'y était arrogé un pouvoir dont il usait tyranniquement. Ses exactions pesaient fort aux particuliers ; il s'emparait des objets qui lui plaisaient, s'imposait comme associé aux capitaines des corsaires, promettant, sans réaliser ses promesses, de prendre part à leurs dépenses,

et prenant exactement part à leurs bénéfices. Les troubles de la France lui inspirèrent la pensée de se faire une sorte de pouvoir indépendant en se fortifiant dans Brouage et dans la Rochelle; tout en s'offrant comme allié au prince de Condé, il sut éluder de lui céder ces places et y rester seul maître. Toute démantelée qu'elle était, la Rochelle lui parut offrir dans les tours du port et dans celle de la Lanterne, qui étaient restées debout, des points d'où l'on pouvait à la fois dominer la ville et résister aux attaques du dehors. Il y fit donc, dès le mois de mai 1650, commencer de sérieux travaux, interrompus et repris plusieurs fois jusqu'au mois de septembre 1651. Des maisons qui étaient au pied de la tour de la Chaîne furent abattues; la tour fut isolée par des ponts levis, défendue par des murs et des contre-murs. La tour de Saint-Nicolas fut l'objet de plus de soins encore. Des ponts rompus, un pan de mur de quarante pieds abattu, permirent de l'entourer d'eau complètement; des bastions garnis de tous les moyens de défense la rendirent presque inabordable : la galerie à créneaux qui régnait tout autour fut rompue et rasée; la plate forme en fut garnie de canons, protégés par des gabions remplis de terre. On pouvait cependant la battre par des canons placés soit sur la face droite du bastion du Gabut, soit sur les clochers de Saint-Barthélemy et surtout de Saint-Sauveur. Pour parer à ce danger, du Daugnion fit démolir une partie de la muraille du Gabut et porter dans ses propres gabions ou jeter à la mer une grande partie de la terre du bastion et des remparts; il fit rompre les planchers, les charpentes, les degrés des clochers.

Ces dispositions, qu'il jugeait militairement nécessaires, n'en étaient pas moins de nature à lui aliéner les habitants qu'il eût pourtant voulu se ménager. Il leur dit d'abord qu'au milieu des troubles qui s'annonçaient, il voulait leur assurer paix et calme sans leur rien demander en retour, que leur affection. Puis, quand ils envoyèrent à Brouage des députés pour l'en remercier, il déclara à ceux-ci qu'il

venait de s'unir par serment avec les princes et leur demanda quelques changements dans les chefs de la milice. Les Rochelais ne s'opposèrent pas à ces changements, mais dirent tout haut qu'ils voulaient rester fidèles au Roi, à la reine, sa mère, à laquelle ils devaient obéissance et comme régente du royaume et comme gouvernante en titre de leur province. Le comte vint lui-même à la Rochelle, mais voyant qu'il avait affaire à une résolution fortement arrêtée, il dissimula son ressentiment, il déclara qu'il ne voulait qu'avoir les cœurs, et qu'il laissait aux habitants la liberté de choisir tel parti qu'ils voudraient. Seulement il hàta ses préparatifs militaires; il mit dans les tours des soldats suisses et des officiers dont il se croyait sùr. En même temps, pour dominer la ville aussi par le dehors, il faisait travailler au fort du Braud, à un autre fort sur la Sèvre, entre Marans et l'île d'Elle. Les paysans employés à ces travaux n'osaient pas s'y refuser, et les soldats que du Daugnion y envoyait traversaient la ville, portant un drapeau blanc chargé de divers emblêmes et de cette devise en latin : *Vive le Roi ! à bas Mazarin !* Des navires, parmi lesquels il y en avait un de plus de six cents tonneaux, étaient dirigés de la Rochelle sur Brouage. Et pourtant, le 25 octobre, il avait fait dire aux Rochelais qu'une armée navale espagnole menaçait leurs côtes et qu'il les engageait à se bien garder contre ces étrangers. Les Rochelais en conclurent qu'il revenait au parti du Roi, et lui envoyèrent des députés pour l'en remercier ; mais ceux-ci ne le joignirent qu'à Saintes, où il se réunissait à l'armée des princes.

Du Daugnion cherchait visiblement le parti disposé à le payer le plus cher, et ces hésitations n'étaient pas propres à lui attacher les Rochelais. Ils ne faisaient, du reste, qu'obéir à leurs plus vieilles et leurs plus constantes traditions en se prononçant pour le Roi contre le grand seigneur qui était plus près d'eux. Ils se choisirent des capitaines qu'ils chargèrent de veiller assiduement aux

soins de se défendre soit contre les Espagnols, soit contre les lieutenants de du Daugnion ; ils députèrent vers le Roi, qui était à Poitiers, pour l'assurer de leur dévoûment. Informés que Besse, qui commandait dans la tour Saint-Nicolas, voulait encore se rendre maître des clochers, ils en doublèrent les gardes, et sur le bruit qui courait que le comte allait lui-même arriver de Tonnay-Charente avec des forces suffisantes pour être maître absolu dans la Rochelle, ils déclarèrent hardiment qu'ils ne l'y recevraient pas. D'heure en heure le danger pouvait devenir très grand, pour des milices attaquées dans une ville sans remparts par des soldats avides de pillage ; tandis qu'en dedans même de la ville les points fortifiés étaient au pouvoir de leur ennemi. Mais, après vingt-trois années seulement, il y avait encore à la Rochelle bien des gens trop aguerris pour que la peur les arrêtât dans leurs résolutions.

Les alarmes du reste furent bientôt dissipées ; au lieu des troupes de du Daugnion, ce furent celles du Roi, commandées par d'Estissac, qui arrivèrent à la Rochelle ; elles y furent reçues le 10 novembre, avec de grandes acclamations et apprirent bientôt que le fort du Braud avait été abandonné sans coup férir. Il n'y avait plus dès lors qu'à forcer Besse, dont la situation devenait désespérée. Il était résolu de tenir bon cependant, et de se défendre contre les troupes du Roi et contre celles de la ville. Une légère attaque lui enleva la tour de la Lanterne ; et il ne put guère tenir plus longtemps dans celle de la Chaîne. Ses soldats, voyant qu'on employait contre eux la sape et la mine, se retirèrent après avoir mis le feu aux poudres qu'ils abandonnaient : l'explosion enleva le comble, les machicoulis, la galerie, plusieurs toises du haut de la tour, et de Besse réunit toutes ses forces dans la seule tour de Saint-Nicolas. Il s'y défendit depuis le 19 novembre jusqu'au 25, jour où le comte d'Harcourt arrivé en personne à la Rochelle le fit sommer de se rendre. Il refusa, l'attaque devint alors plus pressante, et, le 28, deux hommes sortant

de la tour vinrent offrir de la rendre. Le comte refusa de leur accorder aucune grâce, s'ils ne montraient qu'ils avaient agi malgré eux, en punissant leur chef. Cet arrêt de mort contre Besse fut accepté et exécuté par ses propres soldats ; pour échapper à leurs coups, il se précipita du haut de la tour dans le fossé ; dans sa chute, il s'accrocha à une échelle, où il resta suspendu quelques instants, implorant une pitié qu'on ne lui promit même pas ; enfin il tomba, et fut achevé par la colère ou par la pitié d'un des habitants.

Mais la prise des tours ne mettait pas un terme aux dangers des Rochelais. Du Daugnion menaçait leur port et leurs côtes. Réfugié dans Brouage, où il se croyait inexpugnable, il cherchait des alliés à l'étranger, s'offrant à l'Angleterre, à l'Espagne. Il joignit ses vaisseaux à une flotte de celle-ci, qui fut vaincue vers le pertuis d'Antioche, par le duc de Vendôme (1652). Même alors il paraissait encore redoutable et la cour trouva moins dispendieux de l'acheter que de le vaincre. Il reçut, en 1653, une amnistie, de l'argent et de grands honneurs.

Les Rochelais, qui avaient contribué de leur sang et de leur or à la prise des tours, ne demandaient pas un si grand prix de leurs services ; mais ils croyaient pourtant qu'ils méritaient d'être reconnus. Ils demandaient qu'on rasât ces tours qui, n'étant plus dans leurs mains, leur paraissaient un danger ; on le leur promit ; mais on se contenta d'y mettre une garnison qu'on crut plus dévouée ; précaution dirigée contre les rebelles qu'ils feignaient de redouter moins peut-être que contre eux. Ils demandaient le rétablissement de leur corps de ville ; car dans ce temps là les réglements de police même leur étaient imposés par les magistrats royaux : on se contenta de leur faire la remise de quelques subsides qu'ils devaient, d'alléger leurs impôts annuels, de concéder à la ville un droit sur le vin et la bière vendus en détail, et, pour grâce suprême, on donna des lettres d'anoblissement à huit des députés

et des personnes qui s'étaient le plus employées dans ces sollicitations ; ce fut une source de divisions. On reprocha aux anoblis de s'être fait valoir aux dépens de leurs concitoyens ; il y eut opposition juridique à l'entérinement de leurs lettres de noblesse ; il y eut contre eux des pamphlets en prose et en vers, où on les rabaissait d'autant plus qu'ils cherchaient plus à s'élever. Parmi ces anoblis, il y en avait au moins un protestant, Gobert, député, en 1628, par les Rochelais en Angleterre, et cette députation est rappelée parmi ses titres. Il est remarquable que dans ces discussions si vives, il n'y ait nulle allusion à la différence de culte.

Une des conséquences de ce renouvellement momentané de l'importance de la Rochelle, fut que, en 1653, Mazarin se fit gouverneur de l'Aunis, comme Richelieu l'avait été avant lui. Il s'y fit représenter par le comte d'Estrade, ce qui ne l'empêcha pas, dit-on, d'en tirer avantage pour sa fortune. C'est à la Rochelle qu'il confina, en 1659, sa nièce, Marie de Mancini, lorsqu'il crut devoir mettre un terme à la passion du Roi pour elle, et il y eut encore à combattre les complaisances de l'intendant Colbert du Terron pour ces amours royales. On trouve à peine quelques traces de sa venue à la Rochelle, pendant la durée de son gouvernement. Il n'était plus lorsque, en septembre 1661, les rigueurs des partisans excitèrent quelques troubles qui amenèrent la mort de l'un d'eux. Du reste, c'est au dehors de la Rochelle qu'il faut chercher les renseignements qu'on peut glaner sur cette époque. Les notes éparses qu'on rencontre de chroniqueurs rochelais ne s'occupent plus d'intérêts publics. On cite encore la bourgeoisie et la milice de la Rochelle comme bien équipées et très lestes aux guerres en 1673, et, l'année suivante, le comte de Gadagne et le duc de Navailles, chargés de protéger, avec les seules forces du pays, les côtes de l'Aunis contre le dessein présumé de la flotte hollandaise, qui pourrait bien, pensait-on, tenter d'emporter et de piller

la Rochelle, et contre la conspiration de Rohan et de Latréaumont, purent compter sur les marchands au moins autant que sur la noblesse de la province. Gouverneur de la Rochelle, M. de Navailles y reçut, en 1675, le bâton de maréchal, et y mourut en 1684.

Après 1685, des auteurs protestants ont écrit que ce courage même que les protestants rochelais avaient montré en 1651 et depuis, avait fait voir qu'ils pouvaient encore être redoutables et avait contribué à attirer sur eux la persécution. Je crois que c'est une erreur. La révocation de l'édit de Nantes fut inspirée par des motifs bien plus généraux et bien plus puissants ; ce courage d'ailleurs n'avait pas été assez remarqué pour cela, et, en effet, la population rochelaise, quelque brave qu'elle pût encore se trouver dans l'occasion, ne visait certainement plus à l'importance politique. Je ne crois pas non plus que des motifs de cette nature aient donné à Louis XIV la pensée de fonder le port de Rochefort, le port du roi à côté du port du peuple, comme l'a dit M. Michelet. Les progrès de la navigation, l'usage habituel de navires d'un plus fort tonnage, y eurent une tout autre part ; ils diminuèrent la splendeur de tous les ports où la marée découvre, et compromirent singulièrement la prospérité commerciale de la Rochelle.

Ce port devait, au XVIIe siècle, une grande activité aux expéditions maritimes commandées par le Roi. On voit partir de la Rochelle, en 1664, une colonie destinée à peupler l'île de Cayenne, que Louis XIV venait de donner à la nouvelle compagnie des Indes occidentales ; en 1666, une flotte de dix navires, de la compagnie des Indes orientales, escortée par quatre vaisseaux de guerre, qui allait consolider les établissements français à Madagascar ; en la même année, la flotte avec laquelle M. de Beaufort allait joindre celle des hollandais pour combattre l'Angleterre ; en 1669, une escadre de six vaisseaux, sous les ordres du vice-amiral comte d'Estrée, chargée de protéger le com-

merce français dans l'Océan, ce qui faisait des rades de la Rochelle le rendez-vous de tous les navires qui avaient besoin de cette escorte; en 1670, une escadre de neuf vaisseaux, commandée par M. de Lahaie, à destination des Indes orientales; d'abord en 1678, puis une seconde fois en 1684, Lasalle, pour ces aventureuses et glorieuses expéditions où il reconnut le cours du Mississipi. Un des navires de sa seconde flottille appartenait à Massiot, négociant rochelais.

Cette activité devait servir de stimulant aux jeunes Rochelais; aussi en trouve-t-on plusieurs, dans des grades et à des degrés différents, parmi les hardis marins dont s'honore la France, Gargot, Julien, Vacher de la Caze, Chadeau de la Clocheterie.

Mais surtout elle supposait et secondait un grand mouvement commercial. De ce mouvement, nous avons des traces qui suffisent très bien à l'établir, mais non pas à en donner la mesure, et malheureusement ce n'est pas le seul besoin d'abréger qui me fera omettre ici les détails; c'est l'absence de renseignements. Peut-être des archives encore inexplorées combleront-elles un jour cette lacune. La Rochelle avait des relations quotidiennes avec le Portugal; c'est pour cela seul peut-être que, le 27 juin 1666, le marquis de Sande, au nom et comme procureur d'Alphonse VI, y épousa Mlle d'Aumale, princesse de Savoie-Nemours; elle en avait avec l'Angleterre et la Hollande, et ses négociants faisaient apprendre à leurs enfants les langues de ces deux pays; elle en avait sinon de plus grandes, au moins qui lui étaient plus spéciales, avec le Danemarck et la Suède. Ses relations avec les villes de la Hanse étaient encore plus anciennes. Aussi est-ce la Rochelle que Colbert choisit comme le principal siége de la compagnie du Nord, par laquelle il espérait affranchir la France de l'intermédiaire des Hollandais, envoyer directement dans les pays allemands et scandinaves des produits français, des eaux-de-vie, des sels, des sucres

raffinés ; en rapporter directement des produits de ces pays, particulièrement des bois et d'autres matériaux pour les constructions maritimes, auxquels la marine royale pouvait à elle seule assurer un débouché. Colbert aide et excite à la fois cette compagnie ; il veut qu'elle construise jusqu'à quarante navires ; qu'elle n'emploie que des produits français, que des agents français. Les directeurs, Tersmitt, Pagès et Lagny, étaient des négociants rochelais, et même, ce semble, trop préoccupés des intérêts rochelais, puisque Colbert est obligé de leur faire observer qu'il importe à leurs intérêts de faire leurs retours dans divers lieux, sans se restreindre, comme ils le font, au seul port de la Rochelle.

Ces rapports avec le Nord de l'Europe ne préjudiciaient pas, ils aidaient au contraire à ceux avec l'Amérique. La compagnie du Nord et celle des Indes occidentales se demandent et se prêtent mutuellement secours ; celle-ci établit à la Rochelle de grands magasins, de grands ateliers de radoub et de construction ; elle y réunit les bestiaux que, selon les vœux de Colbert, elle n'achète qu'en France. Aussi la Rochelle fait-elle un grand commerce avec le Canada et les Antilles. Elle en tire ces sucres bruts qu'elle raffine pour le Nord de l'Europe ; des peaux qu'elle transmet à Niort, d'où elle tire des draps, des blés et divers produits, qu'elle écoule sur le Portugal et sur l'Italie. Elle est l'entrepôt, le port de Niort, dont elle reçoit, auquel elle rend de grands services. Son commerce développe son industrie. Ses raffineries de sucre et de sel sont nombreuses ; une manufacture de tabac par des procédés particuliers s'y établit, en 1672, grâce à l'appui du grand ministre, à qui il importe peu que les pétitionnaires fassent profession de la religion prétendue réformée. Quelquefois enfin ce commerce vient en aide à la science, et c'est par la Rochelle qu'arrive en France le premier crocodile qu'aient pu examiner les naturalistes de l'Académie des sciences.

Aussi la protection de Colbert semble-t-elle aussi active que constante. L'enlèvement du *Saint-Louis*, un des navires de Pagès, par les corsaires barbaresques, en 1669, est l'objet de vives réclamations et un des motifs qui amenèrent le bombardement d'Alger. En 1673, Colbert convoque des députés des marchands pour les consulter sur les moyens de protéger le commerce contre toute violence, et c'est Pagès que la Rochelle envoie vers lui. Enfin, en 1671, des soins qui, malheureusement devaient se renouveler souvent, sont donnés au port de la Rochelle. Par des travaux qui durèrent neuf mois, il est nettoyé et approfondi de cinq pieds.

Cette splendeur du commerce supposait une juridiction spéciale : aussi la magistrature consulaire jouissait-elle d'une véritable puissance. En 1666, elle rappelle sévèrement à sa barre ceux de ses justiciables qui citaient leurs débiteurs devant d'autres juges. Comme elle se fonde surtout sur la longueur des procédures et l'augmentation des frais qu'amène ce changement de juges, il est permis de croire qu'il n'était pas complétement volontaire de la part des plaideurs, et que sous cette forme adoucie c'était du présidial que triomphaient les consuls. Peut-être est-ce comme consolation que les membres du présidial obtinrent peu après le droit de porter la robe rouge dans les cérémonies et les processions. Du reste, le tribunal consulaire veillait sévèrement aux intérêts de ses justiciables ; en 1661, il avait fait condamner par le parlement, à une amende de quatre mille livres, son propre greffier qui s'écartait du tarif qui lui était imposé. Un lieu de réunion pour ce tribunal et pour les commerçants, la Bourse, fut bâtie en 1650. En 1657, les courtiers de navires et interprètes, qui existaient en fait depuis longtemps, reçurent d'un édit de Louis XIV un caractère officiel.

Une autre cause d'activité et de mouvement, c'étaient les constructions nombreuses ; tous nos édifices religieux datent de cette époque. Le palais épiscopal fut d'abord

placé sur l'emplacement de l'hôtel des Salins et de l'hôtel Voutron (rue Fleuriau d'aujourd'hui) ; mais en 1773, par un arrangement de l'évêque avec son clergé, ce local devint celui du séminaire, et l'évêché fut transporté au logis de Mlle Legoux, la bibliothèque actuelle. Les églises furent toutes rebâties, Saint-Sauveur en 1650, Notre-Dame en 1653, Saint-Barthélemy en 1668, Saint-Nicolas en 1671, Saint-Jean en 1673 ; on projetait dès-lors une cathédrale, mais ce fut longtemps un projet. Le même temps vit s'élever les chapelles de nombreux couvents, celles des Capucins, des Ursulines, des religieuses de Sainte-Claire, des Augustins, qui prenait la place d'un temple protestant, le temple Saint-Yon, des Carmes, des religieuses Hospitalières. Les dames de la Providence vinrent s'établir à la Rochelle, en 1665 ; mais elles étaient bien pauvres et je ne sais si elles eurent même une chapelle. Les Oratoriens avaient repris leur ancienne église de Sainte-Marguerite, qui fut réparée, non rebâtie ; mais ils l'ornèrent, en 1653, en commémoration de la sorte d'extase qui, en face de leur autel même, avait fait concevoir à un de leurs fondateurs, Bérulle, la pensée de la prise de la Rochelle dans un temps où la cité protestante passait pour imprenable, d'un tableau représentant une Nativité, œuvre de Lesueur, et la plus belle peinture que possède aujourd'hui la ville.

En exécution d'une ordonnance de Louis XIV, une maison fut achetée hors la ville, en 1671, pour l'établissement d'un hôpital général. Mais cet établissement prit bientôt la place du grand temple des protestants.

A côté de ces constructions, motivées par les besoins du culte, il y eut aussi des constructions civiles. Dès 1650, sous l'administration si peu populaire du comte du Daugnion, s'éleva sur la place du Château une fontaine monumentale, de forme hexagone et terminée par une pyramide que surmontait une haute croix de bronze. Ses six pans étaient chargés d'armoiries et d'inscriptions, dont une

résumait l'histoire de la Rochelle jusqu'au jour du triomphe de Louis XIII. D'autres fontaines, celles de Navarre, des Petits-Bancs, de la Caille, furent aussi l'objet de travaux de construction ou d'amélioration ; pendant qu'on ajoutait un nouveau réservoir à ceux qui existaient déjà pour réunir les eaux des sources, qu'on nettoyait et réparait les canaux qui les amenaient en ville. En 1670, toutes les fontaines étaient munies de pompes, perfectionnement rare alors et qui, malgré sa commodité, rencontra de l'opposition. On prétendit qu'elles gâtaient l'eau. Au moment où j'écris ces lignes pour toi, mon Julien, les rues de la ville sont en grand nombre creusées pour recevoir de nouveaux tuyaux de conduite des eaux, un château d'eau s'élève pour les distribuer avec plus de commodité et d'abondance. Ainsi les eaux ont été de tout temps une des grandes préoccupations des administrateurs rochelais.

En cette même année 1670, on réparait la tour de la Lanterne, on construisait des quais. En 1672, on entreprit un travail plus difficile et dont le succès sembla alors merveilleux. L'arceau de la Grosse-Horloge, ancienne porte qui séparait la ville du quartier du Perrot, était divisé en deux, ce qui gênait la circulation active entre la ville et le port. On enleva les piliers de séparation, pour n'en faire qu'une seule et large arcade. Ces travaux firent grand honneur à un apothicaire de la ville, Boucher de Beauval, dans lequel l'intendant Colbert du Terron avait reconnu le génie de l'architecture. En 1673, on construisait un pont à la porte Neuve ; on concevait le projet et on commençait l'exécution de la plus belle promenade qu'ait encore la ville, le Mail.

Tous ces travaux ne s'exécutaient qu'avec la ratification et au nom de l'intendant ; mais la conception et la direction réelle appartenaient aux directeurs des affaires de la ville, qu'on n'appelait plus la commune, et c'est à eux qu'on en doit reporter la reconnaissance et plus encore peut-être aux syndics des paroisses, qui prenaient part à

leurs délibérations, et qui étant à peu près permanents, pendant que les directeurs changeaient sans cesse, devaient par cela seul avoir dans tout ce qui se faisait une part prépondérante. La tâche de ce pouvoir obscur était lourde; presque sans action propre, il avait une double responsabilité. Les agents principaux du Roi s'adressaient à lui, pour les missions peu agréables de finance ou de police, qu'il s'agît de faire dresser un papier terrier ou d'astreindre les habitants à ne pas sortir sans lanterne après la venue de la nuit, et la police était minutieuse dans un temps où l'autorité devait intervenir (novembre 1676) pour décider à qui, des maçons ou des couvreurs, il appartenait de poser une tuile. Mais, comme toujours, les plus grandes difficultés leur venaient des impôts nécessaires à la ville, peu agréables aux habitants, et qu'il fallait en outre défendre contre les traitants, dans un pays soumis aux cinq grosses fermes. Le droit du minage, le droit de l'un pour cent, le droit des trois fois quarante-cinq sous, tous ces droits qu'ont remplacés nos octrois, sont à tout instant l'occasion de cette double lutte. Les propriétaires rochelais réussissent encore à maintenir ce vieux privilége qui protége leurs vins contre tous les vins provenant d'une autre province; mais ils sont obligés successivement de subir de nouveaux droits sur les eaux-de-vie, de contracter au nom de la ville un emprunt de treize mille livres (décembre 1671), et de solliciter pour y faire face de nouveaux droits d'octroi (1684).

Cependant, au milieu de ces difficultés, qui, après tout, sont la vie, à la place d'une importance politique, à laquelle ils ne paraissaient même plus songer, les Rochelais retrouvaient une prospérité plus humble, mais plus calme, et la ville avait une population de vingt mille habitants, qu'elle n'avait guère dépassée, au moins d'une manière durable, dans les temps antérieurs, lorsque les persécutions religieuses et la révocation de l'édit de Nantes vinrent pour elle tout remettre en question.

Pour se rendre compte de ce grand coup, il faut retourner en arrière.

J'éprouve ici, mon cher Julien, le plus grand embarras que m'ait offert la rédaction de cette histoire. Quelque décidé que je sois à t'exposer des faits sans t'imposer des opinions, je ne dois ni ne veux te cacher que cette révocation est à mes yeux l'abus le plus insensé et le plus criminel qui ait jamais été fait du pouvoir; d'un autre côté, il est incontestable qu'elle fut approuvée de la très grande majorité des Français dans le temps où la France a le plus brillé par les lettres, les sciences, les arts, par tout ce qui garantit et dénote des lumières. On ne peut concevoir comment se concilient ces deux choses qu'en soumettant tous les faits à l'examen le plus minutieux; or, l'abréviateur choisit forcément entre les faits. Je ne puis donc ici, en m'imposant à moi-même la plus grande impartialité et la plus grande réserve, que t'exhorter, toi, à apporter l'attention la plus grande et la plus défiante à la lecture des pages qui vont suivre.

De 1628 à 1660, les protestants rochelais trouvèrent sans doute beaucoup de mauvais vouloir chez les agents royaux et chez leurs concitoyens; mais rien qui puisse motiver le mot de persécution, rien qui dépasse ce que je t'ai montré dans les vingt premières années de cette période. L'établissement de l'évêché donna lieu à un déploiement des cérémonies du culte qui leur fut désagréable; d'autant plus qu'on ne leur permettait pas d'y être complètement indifférents. Les synodes épiscopaux, les publications d'ordonnances épiscopales, l'établissement et l'installation du chapitre, bien plus encore les processions pompeuses et bruyantes qui remplirent toute la ville pendant huit jours, en mai 1660, pour célébrer la canonisation de Thomas de Villeneuve, saint de l'ordre des Augustins, les choquèrent sans aucun doute. L'écrit où l'on célébra cette dernière fête se terminait même par des vers où on les appelait *troupe criminelle*, et où l'on disait que

ce saint tenait dans leur cœur la pointe de sa croix, ce qui pourrait aisément paraître une menace. Mais ce n'étaient là que des menaces vagues, dont ils se vengeaient probablement en traitant entre eux, et peut-être plus haut, ces cérémonies de superstitions. Dans la vie purement civile, des traditions opposées, des intérêts financiers opposés, prolongeaient la distinction entre les anciens et les nouveaux rochelais, et soulevaient contre eux bien des passions, mais ces passions venaient plus de l'envie que de la haine, et ne pouvaient être dangereuses sans un appui plus puissant. Or, cet appui leur manquait. Jusqu'en 1660, ce sont surtout les catholiques qui se plaignent, et leurs plaintes envieuses sont peu écoutées. La cour cependant ne voulait pas aider au développement des protestants rochelais. Cette gêne que je t'ai signalée pour l'impression de leurs livres, pour la libre éducation de leurs enfants, se fait de plus en plus sentir, et plusieurs d'entre eux vont chercher de l'instruction à Saumur. Un symptôme pire c'est qu'un laïque, un avocat du roi au présidial, Bomier, qui sera bientôt classé par eux parmi leurs plus odieux persécuteurs, intervient dans des débats purement théologiques, qu'il réfute par un pamphlet violent (1656) les prêches de Drelincourt sur la transubstantiation, et, en reprochant aigrement au ministre d'avoir représenté son peuple comme persécuté, lui trace un tableau, qui va bientôt être prophétique, de ce que serait une véritable persécution.

Un fait aida peut-être à l'éclosion de ces passions si ardemment couvées. Un prêtre de l'église Notre-Dame, Gentil, se convertit, comme autrefois Jarrige, au culte réformé. Cette conversion ne pouvait être directement poursuivie, mais on allégua qu'elle avait nécessairement été précédée d'un temps de doute pendant lequel Gentil avait célébré et profané les mystères du culte catholique. Il fut condamné comme sacrilége aux galères. Ce fait attiédit les amis des protestants, anima le zèle de leurs

ennemis. Ceux-ci, ayant Bomier pour principal instrument, profitèrent de ce que, à la fin de 1661, quelques troubles, occasionnés par la résistance des tonneliers à un droit qu'un traitant voulait lever sur eux avaient fait envoyer des troupes à la Rochelle, pour exercer toutes les rigueurs que pouvait couvrir une apparence de légalité. Ils obtinrent d'abord des lettres de cachet enjoignant à tous les protestants qui faisaient partie du conseil de direction de la ville, à tous ceux qui avaient un commandement dans la milice bourgeoise, de rapporter leurs commissions et de renoncer à ces charges. Les réformés obéirent.

Ils requirent alors l'exécution complète de l'article de la déclaration de 1628, qui interdisait le séjour de la Rochelle à quiconque, n'étant pas catholique romain, n'y avait pas sa demeure avant la descente des Anglais à l'île de Ré. Ils soutinrent et firent admettre que cet article excluait de la ville toutes les familles dont le chef en avait été absent un an et un jour depuis la réduction, toutes les veuves et tous les enfants de catholiques romains qui n'appartenaient pas à ce culte, fussent-ils par eux-mêmes originaires de la ville. Ils exigeaient en outre que ceux auxquels on imputait une absence d'un an et un jour eussent à faire la preuve que cette absence n'avait pas atteint cette durée. C'était là une arme à laquelle il était bien difficile de résister, surtout devant des tribunaux très portés à complaire aux agresseurs. Les réformés remarquèrent que le chef du présidial, Delescale, avait refusé d'apposer sa signature à ces ordonnances oppressives. On donna aux familles atteintes par cette mesure quinze jours pour choisir entre l'abandon de leur résidence et celui de leur culte, leur annonçant qu'au bout de ce terme, elles seraient punies de cinq cents livres d'amende, et leurs meubles seraient jetés sur le pavé. Une pluie qui dura plusieurs semaines donna un aspect plus lamentable à cette émigration. Tous ceux qui voulurent plaider furent condamnés. Plus de trois cents familles laissèrent ainsi la Rochelle. La position qu'on leur

faisait était dure, car, tandis qu'on les chassait de la ville qu'ils avaient choisie, on ne leur permettait pas de fuir la France. En 1662, plusieurs armateurs rochelais furent condamnés à des amendes et à des peines plus sévères, pour avoir reçu à bord de leurs navires des émigrants qui passaient en Amérique, dans des pays de domination anglaise. Louis XIV ne voulait pas qu'on exportât ceux qu'il tyrannisait.

Au mois de novembre 1663, on eut encore recours aux subtilités légales pour restreindre le nombre des lieux où était permis l'exercice du culte réformé.

Une autre attaque moins directe, tout aussi forte, fut de contester la noblesse aux descendants des maires et échevins de la Rochelle, parce que ceux-ci avaient été protestants. Elle se fit au nom du traitant Thomas Bousseau. Le factum de son avocat, Groyer de Boiseraud, est un des écrits les plus propres à faire concevoir l'esprit qui applaudit à la révocation de l'édit de Nantes. L'histoire de la Rochelle y est refaite du point de vue qui commençait à dominer, et les efforts des Rochelais pour défendre leur indépendance inspirent à l'avocat une sorte d'horreur ; la différence de religion n'y est plus une question de foi, c'est un acte insensé de rébellion. Non seulement il blâme, mais il ne comprend plus, il ne peut plus admettre comme vraie la clémence de Louis XIII, pour la ville révoltée. Le massacre des enfants lui paraîtrait chose juste, noble effet d'une *martiale fureur. Loth sorti de ces villes abominables, la vengeance du ciel n'y épargne plus personne.* Il y a là un mélange de dégoût et d'envie, qui nous est incroyable, et qui semble pourtant avoir été populaire. Un avocat, originaire de la Rochelle, Bernardeau, réfuta le libelle de Boiseraud, mais avec peu de liberté et par suite avec plus d'emphase que d'énergie.

Le zèle allait si loin cependant que la politique força le pouvoir de le réprimer. Le duc de Navailles, envoyé à la Rochelle, en 1665, comme gouverneur, fit bon accueil

aux réformés ; le Roi, assurait-il, ne voulait que le maintien des édits ; et, un arrêt du Conseil d'Etat, du 4 décembre 1665, les interprétait contre les rigueurs excessives qu'on en voulait tirer. La rupture de l'Angleterre et de la Hollande, le projet qu'avait Louis XIV de fonder un grand arsenal maritime à Rochefort, deux circonstances où pouvaient être fort utiles l'argent, le crédit, les relations commerciales des réformés rochelais, contribuèrent beaucoup à cet adoucissement. Ainsi plusieurs familles purent rentrer à la Rochelle, et avec elles le ministre Delaizement, qu'on en avait chassé trois ans auparavant. L'intendant Colbert du Terron eut l'habileté de faire prononcer ce dernier rappel par trois évêques, qu'avait réunis à la Rochelle le passage de la princesse de Nemours, fiancée au roi de Portugal.

Ce petit triomphe donna aux protestants une sorte de confiance ; ils virent sans trop de peine la déclaration de 1669, qui restreignait encore leurs libertés, parce qu'ils crurent qu'elle assurait du moins celles qu'elle reconnaissait ; ils furent peu disposés à se prêter à une tentative dont l'un des leurs, la Roche-Elie, se fit l'agent, et qui avait pour but de rapprocher les deux communions. Ces tentatives souvent renouvelées, sans que le catholicisme ait jamais songé à les favoriser par la moindre concession réelle, n'ont d'intérêt qu'en ce qu'elles démontrent cette chose incroyable et qui est l'explication de tout ce qui a rapport à la révocation de l'édit de Nantes, c'est que la plupart des membres du clergé et des catholiques n'ont jamais pu comprendre que la Réforme est une affaire de foi ; ils ont cru sincèrement, ce qu'ils répètent alors sous toutes les formes, que ce n'est qu'une fantaisie d'indépendance, qu'un entêtement vaniteux, qui doit à la longue céder à d'autres considérations humaines.

C'est dans cette conviction qu'ils croyaient tout gagner en privant les protestants de leurs temples, pour changer leurs habitudes ; de leurs ministres, pour éloigner les plus

obstinés. De là, d'innombrables chicanes sur les lieux ouverts à l'exercice de ce culte, si futiles qu'en 1671 le Conseil d'Etat fut obligé de les repousser par un arrêt qui fit dire à l'évêque de la Rochelle que, ce jour là, le conseil avait été huguenot.

Cette maxime, si reniée, si suivie, que la fin justifie ou du moins excuse les moyens, entraîne toujours les subalternes dans des écarts plus souvent désavoués que punis. Un d'entre eux essaya par des lettres feintes adressées au Consistoire de le compromettre en l'entraînant à seconder, ou du moins à protéger de son silence, un complot formé contre la flotte française. Ce piége n'ayant pas réussi, son auteur fut découvert, mais ne fut condamné qu'à une peine légère, qui autorisa les réformés à en faire remonter plus haut l'inspiration. Leurs richesses, leurs talents, leur pratique des affaires, faisaient qu'ils reprenaient toujours l'ascendant auprès des hommes plus occupés des intérêts politiques que des dissidences religieuses ; les gouverneurs Navailles et Gadagne, l'intendant Colbert du Terron, auxquels ils avaient été fort utiles, leur étaient aussi bienveillants qu'ils le pouvaient être sans se compromettre. Mais du Terron, ayant laissé l'Aunis à la fin de 1674, fut remplacé par Demuin, qui avait sa fortune à faire et qui pour la faire avait besoin d'appui. Il afficha un grand zèle contre les réformés, et l'un de ses premiers actes fut de faire apposer aux portes de l'église Notre-Dame-de-la-Victoire, des Minimes de la Rochelle, deux inscriptions gravées sur des plaques de cuivre, qui retraçaient la défaite des révoltés de 1628. C'était l'exécution d'un article de la déclaration de novembre 1628 ; mais cette exécution, après une si longue négligence, avait un sens tout particulier, rendu plus explicite encore par la violence du langage.

Bomier, disgracié par du Terron, reprit faveur auprès du nouvel intendant. Tout devint occasion de procès contre les protestants. Deux de leurs pasteurs, dans l'approbation

d'un livre de Delortie, un des leurs, s'étant qualifiés de ministres, sans ajouter *de la Religion prétendue réformée*, Bomier demanda leur interdiction et gémit de n'avoir obtenu que la suppression du livre et une amende contre le libraire. Il ne leur servait de rien de triompher quelquefois dans ces procès ridicules ; leur succès même ne servait qu'à les ruiner et à animer leurs persécuteurs. Demuin en revint à cette grande machine, la recherche de la date et par conséquent du droit de leur résidence à la Rochelle. Grâce aux investigations zélées de Bomier, trois cent quatre-vingts familles furent assignées et menacées d'exil. Mais le duc de Navailles, qui portait encore le titre de gouverneur de la Rochelle, écrivit de Catalogne à la cour que ce zèle, inspiré sans doute par d'excellentes intentions, n'irait à rien moins qu'à dépeupler la ville, et serait très préjudiciable aux intérêts du Roi. Le Roi fit défendre à Demuin de se rendre juge dans cette affaire ; son conseil l'évoqua et elle fut étouffée pour le moment. Il fallut donc en revenir à une guerre de chicanes ; les restrictions dont les édits entouraient les concessions faites aux protestants y fournissaient des prétextes sans nombre, et elle fut incessante. On les avait exclus de la direction de la ville ; on leur interdit de prendre part à l'élection des directeurs ; on leur interdit d'ouvrir boutique d'apothicaire ; on établit un collége de médecins dont ils furent exclus et on leur interdit l'exercice de cette profession, où quelques-uns d'entre eux avaient acquis depuis longtemps l'estime et la confiance générale ; il se trouva un médecin pour soutenir que les malades devaient se méfier d'un protestant, *parce que l'amour des nouveautés n'est pas moins dangereux en médecine qu'en religion.* Mais tout cela ne les atteignait pas dans la vraie source de leur puissance, dans le commerce, qui leur donnait la richesse et qui leur assurait la protection de Colbert.

On redoubla du moins les attaques contre leurs ministres. C'était chose facile ; les édits multipliaient de plus en plus

devant eux les écueils, ou plutôt les piéges. On exigeait d'eux un serment de fidélité au roi, dont les termes pouvaient être interprétés comme un désaveu de leurs croyances. Ils le refusèrent; condamnés à la Rochelle, ils furent acquittés par le parlement. Il leur était défendu d'admettre dans leurs écoles les enfants des catholiques anciens ou nouveaux, dans leurs temples les nouveaux convertis au catholicisme; défendu de parler dans leurs prêches d'une manière peu respectueuse de la foi catholique ou du Roi; on leur fit des procès sur tous ces points. Les auteurs protestants prétendent que les faits étaient faux, les témoins indignes et récusables. C'est ce qu'il est aujourd'hui impossible de vérifier, mais qu'importe? N'est-il pas évident qu'il ne dépendait pas d'eux d'empêcher qu'un protestant converti, surtout s'il n'était pas de la Rochelle, et ce cas n'était pas une excuse, ne se glissât dans leurs Temples. Ils avaient beau veiller sur leurs paroles, il était difficile qu'elles ne pussent pas paraître blessantes pour le catholicisme; et quand la jurisprudence eût admis qu'elles devenaient coupables par la simple allusion, en faisant naître chez les auditeurs des pensées qu'elles n'exprimaient pas, il leur devint tout à fait impossible d'échapper.

En même temps, on s'efforçait d'obtenir la conversion de quelques reformés, moins éclairés ou moins fermes, par des dons, des promesses, des menaces, et ce ne fut pas sans succès. On a le nom de deux mille habitants de l'Aunis qui abandonnèrent le protestantisme de 1680 à 1683, et l'on assure avec grande vraisemblance que ce n'est pas la moitié de ceux qui eurent cette faiblesse. Mais d'autres résistèrent, et forcèrent la persécution de devenir plus âpre et plus violente. Quelques malheureux, qu'elle chassait du Poitou et qu'elle décidait à l'émigration, cherchant un port par où fuir, vinrent à la Rochelle et y furent arrêtés. On fit un crime à leurs coreligionnaires de les avoir accueillis. Ils furent mis en prison dans les tours;

ils y manquaient de tout. On fit un crime à leurs coreligionnaires de les avoir nourris. Demuin fit saisir et porter à l'hôpital une partie des aliments qu'on leur envoyait.

Ce fut une petite consolation pour les protestants que la disgrâce de Demuin (mars 1683). Son acharnement contre eux en était la cause indirecte. Elle lui avait fait négliger les soins qu'il devait à la marine. Le bruit courut même que, parmi ceux qu'il avait tant froissés, se trouvait un ancien serviteur de Louvois, et que les plaintes de cet homme avaient indisposé ce ministre, en sorte qu'il abandonnait Demuin au mécontentement de Colbert.

Avant de partir, Demuin eut encore à prendre part à une cérémonie imposante. Le clergé avait adressé aux protestants un avertissement pour les engager à prévenir par un retour spontané à la vraie foi les rigueurs qui les menaçaient et qui seraient pénibles au cœur du Roi. Il feignait de croire, il croyait peut-être qu'ils ne persistaient dans l'erreur que parce que la lumière ne leur avait pas été présentée et il la leur présentait. L'évêque de la Rochelle voulut développer ce thème devant les protestants rassemblés, et il confia à Demuin les mesures de police que commandait ce projet. Les protestants écoutèrent avec respect la parole de l'évêque ; ils trouvèrent qu'il avait bien parlé, mais ils s'étonnèrent qu'il eût pu croire qu'il suffisait de leur dire que le catholicisme était la seule vérité, que la réforme n'était qu'une hérésie et que leurs pères n'avaient été que des rebelles pour le leur persuader, et déclarèrent qu'ils étaient résolus à tout souffrir plutôt que de renoncer à une religion qu'ils croyaient vraie. Pour l'évêque, il resta convaincu qu'il n'y avait que l'opiniâtreté la plus coupable qui pût résister à l'éclat d'une lumière si vive, que l'entêtement des protestants les rendait indignes de ses bontés, et que, s'il devait encore les plaindre, il ne pouvait plus les défendre contre les justes rigueurs du bras séculier. Quelques mois après (6 septembre 1683), la mort de Colbert ôtait aux réformés leur meilleur et leur dernier appui.

Le successeur de Demuin, Arnoul, ne leur fut guère plus favorable que son prédécesseur. On reprit contre les ministres toutes ces accusations d'admission de relaps au prêche, d'allusions injurieuses à la religion catholique et au Roi, qu'il était fort difficile de prouver, impossible de réfuter, et qui suffisaient pour les faire condamner par des juges qui étaient leurs parties. Bientôt les quatre ministres de la Rochelle se trouvèrent emprisonnés à Paris, se débattant contre des sentences portées contre eux. Leur chaire se trouva vide. Délaizement y avait fait le dernier prêche le 14 juillet 1684. Les auteurs protestants assurent que l'évêque de la Rochelle fit dire aux ministres accusés qu'il se croyait obligé en conscience de poursuivre la fermeture de leurs temples, mais qu'il était disposé à intervenir, et sûr de le faire avec succès, pour les dispenser de toute peine personnelle; qu'ils lui firent répondre qu'ils étaient prêts à subir l'amende, la prison, la mort, s'il le fallait, pour défendre l'exercice de leur culte. Il est difficile d'éclaircir cette assertion; mais il est bien clair que l'on ne condamna ces pasteurs que pour donner une apparence de légalité à la destruction du temple. Car lorsque cette destruction eut été prononcée, et que le Roi en eut fait remercier les juges, l'arrêt rigoureux prononcé contre les pasteurs fut cassé et ils ne furent condamnés qu'à s'abstenir pendant un an de la ville et banlieue de la Rochelle, et à aumôner au pain des prisonniers chacun la somme de quatre livres.

Le temple fut démoli le 1er mars 1685, cinquante-cinq ans après sa construction : la police ne put empêcher qu'à demi les insultes et quelques farces sacrilèges de la foule, parmi lesquelles il faut mettre le fouet donné à la cloche qui avait servi à convoquer les réformés. Le terrain du temple était donné aux administrateurs de l'hôpital-général, qui en conservèrent la plupart des matériaux pour servir aux constructions qu'ils projetaient et qui se sont en effet élevées sur ce même emplacement.

Après avoir soustrait les réformés rochelais aux pasteurs

qui les entretenaient dans l'hérésie, le Roi leur fit enjoindre d'aller écouter des missionnaires catholiques, pour s'éclairer enfin, les avertissant que c'étaient les derniers moyens de cette nature qu'il daignait employer. Ces prédicateurs ayant peu réussi, on exila par lettres de cachet ceux qu'on soupçonna de donner l'exemple de la fermeté et de la faire estimer : puis on défendit aux autres de sortir de la ville sous quelque prétexte que ce fût ; puis on les menaça ; puis on les emprisonna ; puis on fit venir des fusiliers et des dragons qu'on logea chez les réformés opiniâtres. Il y en eut jusqu'à cent cinquante envoyés dans la même maison ; et ils savaient qu'ils étaient des instruments d'oppression et que leurs violences étaient assurées de l'impunité pourvu qu'elles n'allassent pas jusqu'à l'assassinat. Ce fut le caractère de cette persécution de n'employer ni le bûcher ni la torture judiciaire, mais des brutalités de police qui furent poussées jusqu'à être de vraies tortures. Elles insultèrent jusqu'à des cadavres. Un vieillard nommé Chollet, une jeune fille nommé Bonami, ayant à l'heure de la mort repoussé les prêtres catholiques, leurs corps furent traînés sur la claie. Soit par crainte de l'indignation publique, soit par un sentiment plus noble, l'évêque empêcha ces scandales de se renouveler, et défendit aux prédicateurs de menacer des dragons les nouveaux convertis.

Cette persécution, à peine moins odieuse, tout aussi injuste que celle qui emploie les échafauds et les supplices, obtint beaucoup d'actes de soumission ; mais beaucoup de protestants résistèrent encore. Vous voulez me damner, Monseigneur, disait l'un d'eux, André Bernon, à Arnoul. Je me soucie bien que vous vous damniez ou non, pourvu que vous obéissiez, répondait brutalement cet intendant ; et c'est en effet un des caractères de cette tyrannie ; elle punissait les réformés bien moins de fuir la vraie religion, que de fuir la religion du Roi, non moins injurieuse en ceci au catholicisme qu'elle autorisait qu'au protestantisme qu'elle opprimait.

La plupart de ces faits sont antérieurs à l'édit de Fontainebleau, du 17 octobre 1685, qui révoquait l'édit de Nantes, interdisait en France tout exercice du culte réformé et en bannissait les ministres. Il ne trouvait plus que deux temples protestants, déjà bien battus en brèche, mais encore debout, dans l'Aunis. Il ne faisait donc qu'y consacrer un état de choses déjà établi ; mais il régularisait comme permanent, ce qu'on avait d'abord pu prendre pour une violence passagère. Il poussa donc encore beaucoup plus de protestants à braver la peine des galères dont il les menaçait, l'exil et la misère, pour aller chercher un lieu où ils pussent avouer leur foi et pratiquer leur culte.

Il est impossible d'apprécier exactement ce que coûta à la Rochelle cette émigration, de 1680 à 1686. Les contemporains les mieux placés pour le savoir ne nous donnent pas de renseignements précis. L'un d'eux nous dit que, peu après cette date, il y avait dans la seule ville d'Amsterdam de quatre à cinq cents réfugiés de la Rochelle ; cependant, ajoute-t-il, il n'y a guère de ville dans la Hollande ni dans les autres provinces unies, où il n'y en ait quelqu'un. Il y en a en Suisse, à Barreith, en Brandebourg, en Prusse, en Danemarck, en Angleterre. Un Rochelais de la famille Girard de Bazoge fonda en Russie la baronnie de Soucanton. Il y en a à Boston, à la Caroline et peut-être ailleurs. On retrouve en effet une New-La-Rochelle dans l'état de New-York ; une petite Rochelle au cap de Bonne-Espérance ; soit que les Rochelais fussent en majorité parmi ceux qui les fondèrent, soit que les réfugiés se plussent simplement à rappeler le nom du dernier lieu où il leur avait été possible de combattre pour leurs droits, leur foi, leur liberté. D'un autre côté, la fermeture de quinze raffineries de sucre sur vingt-quatre, de dix boutiques d'orfèvre, de trente ateliers, d'autres documents rapprochés ont fait porter à plus de trois mille le nombre d'habitants que perdit alors la ville.

Mais cette émigration, funeste à l'industrie et au com-

merce, le fut bien plus encore à la culture intellectuelle du pays. Les discussions théologiques ne l'avaient pas développée dans le meilleur sens, mais l'avaient vivement aiguisée. Les deux communions fournissaient des ecclésiastiques savants, actifs à la lutte. Loumeau, Colomiez, Chenet, Vincent, Perez, Daillé, Lortie, parmi les protestants; parmi les catholiques, Tranquille, Poulihot, Dinet, Bourdaille, Petit, Labrosse. Les autres classes lettrées, animées peut-être par ce mouvement, car la vie est contagieuse, ne restaient pas en arrière; la magistrature, le barreau, la médecine, comptaient des hommes distingués dans leur science, telle que la comprenait leur temps, et dont les noms sont restés : Huet, Colin, Cottiby, Bomier lui-même, malgré un triste usage de son talent; Dufos, Bernardeau, Massiot, Chanet, Berthereau, Boucher Beauval, Venette, Bouhereau, Elie Richard, Baulot, Seignette, plus jeune, mais qui grandissait au milieu d'eux. Mervault et Riveau laissaient des monuments à notre histoire, le dernier en latin, ce qui diminue peut-être l'utilité actuelle de son livre, mais qui dénote une forte culture de son esprit. Yvon de Laleu, qui unit de grandes qualités à des bizarreries voisines de la folie, l'ingénieur Lafavolière, cultivaient les mathématiques; l'alchimie même avait des adeptes, et produisit, à la Rochelle, un livre tout en figures symboliques, le *Mutus liber*. D'autres Rochelais allaient jouer un certain rôle à Paris, Tessereau et les Tallemant. De ces hommes, plusieurs étaient morts avant 1685; ceux qui survivaient ne partirent pas tous, mais ils furent dispersés, et le souffle qui les avait portés cessa de les soutenir. Les émigrés emmenaient avec eux un jeune homme et un enfant qui devaient acquérir à l'étranger une réputation dont leur ville natale aime à garder le souvenir, Colomiez et Désaguliers.

XXII

DE 1685 A 1718.

Le dernier article de l'édit qui révoquait celui de Nantes renfermait un piége auquel se prirent plus encore ceux qui l'avaient tendu que ceux contre lesquels il était dressé. Il assurait aux réformés, sous la condition de ne point faire d'exercice de leur culte, la libre jouissance de leurs biens et la continuation de leur industrie. Il atteignit d'abord son but; il amoindrit l'émigration. Mais ses auteurs comptaient bien que les réformés, séparés de leurs pasteurs, ne résisteraient guère à leurs obsessions. Cette infatuation les trompa. Ils furent prompts à s'impatienter, car dès le mois de décembre 1685, Louvois s'étonne et s'indigne qu'il y ait encore dans le diocèse de la Rochelle huit cent trois religionnaires; il ordonne qu'on prenne des mesures pour les obliger à se convertir; il presse l'envoi des troupes, et compte sur la rigueur de la saison pour chasser les récalcitrants des bois où ils s'étaient réfugiés. La maréchaussée allait saisir dans leur berceau des enfants nouveau-nés pour les faire baptiser à l'église catholique, peu soucieuse de la preuve qu'on lui donnait qu'ils étaient déjà baptisés. Ainsi les agents du pouvoir absolu n'avaient pu respecter, même en apparence, pendant deux mois, la loi qu'ils avaient faite. Je ne connais pas, je te l'avoue, mon enfant, de plus grand crime que cet abus à la fois hypocrite et impudent de la force. Cette déclaration faite, je tâcherai de n'y plus revenir.

L'évêque cherchait du moins un moyen plus noble et plus chrétien d'arriver à cette conversion. Dès le mois

d'août 1685, il avait chargé cinq prêtres de l'Oratoire d'instruire les protestants ; l'année suivante, il appela comme missionnaires cinq abbés, Bertier, Milon, Langerin, Fleury, et à leur tête Fénelon. Fénelon ne voulut pas que des dragons appuyassent leur parole. L'évêque aussi, dans ses lettres à son clergé, recommande comme principaux moyens de conversions les bons exemples et la douceur. Il est fâcheux d'avoir à ajouter qu'ils demandaient, et cela se voit par la correspondance de Fénelon lui-même, qu'un certain degré de rigueur du pouvoir fît ressortir la douceur des prêtres. Fénelon du reste ne fit guère que paraître à la Rochelle ; c'est surtout dans le sud de la Saintonge qu'il fit entendre sa parole. Cette mission lui gagna tout à fait le cœur de l'évêque de la Rochelle, qui le demanda pour coadjuteur ; mais de petites intrigues, reposant sur la crainte que l'évêque et le coadjuteur ne fussent unis par des opinions peu orthodoxes sur la grâce, privèrent le diocèse de la Rochelle d'avoir un tel chef. A la Rochelle, cette mission eut peu de résultats. Selon des notes contemporaines tenues à l'Oratoire, de quatre mille convertis qu'il y avait à la Rochelle, on en vit à peine soixante aux sermons de ces abbés. Ces hommes qui n'avaient pu résister à la violence voulaient au moins constater ainsi que c'était à la violence seule qu'ils cédaient.

On essayait cependant d'y joindre des séductions plus grossières que celles de la parole. Les ministres qui abjuraient et voulaient se faire avocats étaient dispensés des trois années d'études préalables. Cette mesure fut étendue à un simple proposant de la Rochelle, Moriceau ; les convertis pouvaient ajourner le paiement de leurs dettes, mesure tellement subversive du commerce qu'il fallut y renoncer ; les biens des religionnaires fugitifs étaient une proie qui se partageait entre les convertis et les convertisseurs ; on a des brevets des pensions données à ceux-ci ; mais là encore on s'aperçut qu'on allait plus loin qu'on

ne voulait ; il fallut (15 février 1697) refuser à l'évêque de la Rochelle les biens du fugitif Laforest, qu'il demandait pour son chapitre, et le Roi se réserva l'emploi de ces épaves. Tout cela n'empêchait pas qu'on n'eût bien soin, dans les registres qu'on tenait des abjurations, de mentionner qu'elles étaient volontaires. Cette formule, qui est souvent négligée avant 1685, n'est jamais omise depuis.

De pareils procédés devaient amener entre les citoyens des deux cultes, entre les bourreaux et les victimes, de singulières méfiances. Le 9 février 1687, à la suite d'un feu de joie allumé à l'occasion d'une convalescence du Roi, le feu prit au grand temple, devenu la cathédrale. La fusion de la couverture, qui était en plomb, rendit presque inutiles les secours qui furent apportés avec courage pendant deux jours et deux nuits. Le bruit se répandit que le feu avait été mis à dessein par un huguenot, mal converti, mécontent de voir un temple élevé pour son culte servir à un culte hostile. Profitant des salves de mousqueterie qui avaient fait partie de la fête, il avait, disait-on, glissé dans son fusil une balle à artifices qui, dirigée sur l'église, avait causé l'incendie. Cette calomnie invraisemblable trouva pourtant du crédit. Elle motiva, selon l'historien Dupont, une défense faite « à ceux de la » religion réformée qui avaient des maisons de campagne » de les habiter en aucune saison de l'année, et aux pay- » sans de venir à la ville. » C'est là une étrange vexation, et dont le lien avec son motif n'est pas facile à saisir. Je suis bien obligé d'ajouter qu'il ne m'a pas été possible de retrouver la source qui a fourni cette mention à l'historien.

Ces méfiances envers les protestants, que, du moins dans l'histoire de la Rochelle, rien absolument ne justifie, étaient sans doute un châtiment des persécuteurs. Les convertis qui se reprochaient comme une chute leur apparente conversion, ne manquaient guère d'occasion d'en afficher en quelque sorte le peu de sincérité, et de braver une persécution qu'ils ne savaient pas supporter, persécu-

tion, du reste, fort variable dans ses degrés; les persécuteurs voulant tour à tour faire qu'il n'y eût plus, et persuader qu'il n'y avait plus de réformés, les frappant, puis les menaçant ou les flattant pour les empêcher de crier. Quand les magistrats s'épanchent sur les causes de ces résistances, ils y comptent, il faut bien le dire, les mauvaises mœurs, le peu de lumières, de discipline et de charité des curés. S'il n'y a pas de corps plus puissant que le clergé, il n'y en a pas de plus calomnié, il y faut bien songer. Mais il est impossible d'omettre ces accusations, émanant des intendants, catholiques et animés au moins d'un zèle politique pour l'unité de culte. C'est que l'administration voyait bien tout le mal qu'amenaient ces violences. L'émigration et plus encore le célibat dépeuplaient l'Aunis. Les prétendus convertis aimaient mieux ne pas se marier que faire un acte volontaire de catholicisme. En 1688, un certain nombre d'hérétiques obstinés, que le Roi aimait mieux déporter que tolérer même dans les limites étroites de ses promesses, furent réunis à l'île de Ré, d'où ils devaient être embarqués pour la Martinique. Rien ne put empêcher leurs frères de témoigner tout l'intérêt qu'ils leur portaient, et lorsque les exilés montèrent sur le navire qui allait les emporter loin de la France, ils y trouvèrent trois dames rochelaises, qui les attendaient depuis deux jours, pour leur remettre des vivres, des vêtements, de l'argent. L'exil même était difficile à obtenir. Deux enfants, filles du consul hollandais à la Rochelle, Ribaut, étaient retenues dans un couvent de la ville, sans que les réclamations de l'ambassadeur hollandais pussent les en arracher. La plus jeune n'en sortit, en 1703 (l'aînée était morte), que parce que la Reine d'Angleterre voulut bien la faire échanger contre le gendre de l'intendant Bégon, Lagalissonnière, fait prisonnier à Vigo par les troupes anglaises.

Les protestants, même depuis 1628, tu l'as vu plusieurs fois, dominaient à la Rochelle. Il y avait des nouveaux

convertis dans le conseil de direction des affaires de la ville. Trois d'entre eux en furent exclus à ce titre, sur une simple lettre de l'intendant, le 30 décembre 1688. En 1703, pendant la guerre contre les Anglais, on leur prêta de mauvais desseins, un complot. L'examen montra qu'il n'y avait absolument aucun fondement à ces craintes. Pendant les trente dernières années du règne de Louis XIV, cet état de choses se modifia peu. Les auteurs réformés ont prêté un grand zèle, c'est-à-dire, à leur sens, une grande dureté à M. Frézeau de la Frézelière, qui remplaça Henri de Laval sur le siége épiscopal. Mais les personnes importaient peu ici. Les rigueurs ne servaient qu'à exciter les protestants à la fuite. On vit, en 1699, des femmes, pour sortir de France, se faire enfermer dans des caisses et embarquer comme colis de marchandises. Devant la douceur, on fuyait moins ; on ne revenait pas plus. C'est la douceur et le bon exemple que recommande dans une lettre pastorale, de 1715, M. de Champflour, qui succéda à M. Frézeau. Dès son arrivée, en 1704, il avait essayé de ramener les âmes par des sermons et un grand développement des pompes du culte. Les prédications de missionnaires jésuites, une plantation de croix de mission, frappèrent les imaginations des catholiques sans toucher le cœur des réformés. Ils ne se défendaient jamais, ils pliaient souvent : forts par leur silence et leur union, courbés ou abattus, ils résistaient toujours, excitant la colère chez quelques-uns de leurs adversaires, chez d'autres, et chez les plus sincères, éveillant bien des scrupules. Beaucoup de ceux-ci voyaient avec étonnement que c'était bien contre une véritable foi religieuse qu'on luttait.

Le meilleur et le plus légitime moyen à employer dans cette lutte, c'était certainement le développement du catholicisme lui-même, et les catholiques étaient peut-être trop portés à croire que les pompes du culte seraient une de leurs séductions. Cette opinion donnait une importance toute spéciale à l'établissement d'une cathédrale. On songea

à l'élever sur l'emplacement du dernier temple protestant, le temple de la ville neuve ; les travaux commencés pour l'hôpital général, qui l'occupe en effet, firent renoncer à ce projet. On choisit un terrain entre la rue Gargoulleau et la rue Dompierre (rue Fleuriau); les fonds manquèrent; l'évêque songea à faire sa cathédrale de l'église Saint-Barthélemy ; le curé et les paroissiens résistèrent, non sans quelque aigreur ; il fallut transiger, et se contenter de mettre cette église au service du chapître, en attendant une autre fondation, qui n'est pas venue ; si bien qu'enfin la cathédrale et l'église paroissiale sont restées réunies.

L'établissement d'un séminaire ne pouvait être ainsi ajourné. Il fut fondé en 1694 et remis aux jésuites auxquels fut arrenté l'ancien domaine des hôpitaux, le Plessis.

L'église de Saint-Sauveur, brûlée en 1705, fut reconstruite assez promptement pour être consacrée en mars 1708 : la reconstruction ne fut pourtant pleinement achevée qu'en 1717.

Le premier chapitre des Augustins se tint, à la Rochelle, en 1697 ; leur église servit quelque temps aux dévotions du chapitre pendant qu'on réparait l'église Saint-Barthélemy. Une religieuse du même ordre, la supérieure des Ursulines, Marie de Cardozo du mont Carmel, dite de la Conception, portugaise, veuve d'un Rochelais, mourut le 18 juillet 1700, en odeur de sainteté. On racontait des visions extatiques réalisées pendant sa vie, des guérisons miraculeuses opérées sur sa tombe, dans l'église des Augustins.

On inclinait encore volontiers à voir des miracles dans les faits extraordinaires. La rupture d'une corde neuve avec laquelle on allait pendre un soldat nommé Baraud (26 juillet 1700) fut regardée comme telle. Sa participation à un vol, pour laquelle il avait été condamné, n'était établie que par des aveux arrachés par la torture et ensuite démentis : mais on attribuait l'intervention de la providence bien moins à son innocence qu'à l'impiété qu'on avait eue de le faire exécuter le jour de sainte Anne, devant une

église qui avait une chapelle consacrée à sainte Anne, et à la dévotion avec laquelle il s'était, au moment suprême, recommandé à sainte Anne et à la sainte Vierge. Il s'enfuit à l'église des capucins, qui, après l'avoir saigné et soigné, refusèrent de le remettre à l'assesseur criminel. Le ministre de la justice consulté répondit que puisqu'il avait été pendu une fois, c'était assez. En 1703, comme on donnait la torture à un malheureux accusé, au cinquième coin, tous les coins sautèrent, et comme, quelques jours après, le véritable coupable fut reconnu, on vit là un miracle. On aurait dû y voir la preuve de l'injustice et de la cruauté de la torture.

Les religieuses de Notre-Dame de Charité, vulgairement appelées Dames blanches, qui se consacrent à faciliter et entretenir le retour au bien des femmes tombées dans le dérèglement, furent appelées à la Rochelle en 1715.

A ces instruments réguliers d'édification, l'évêque en joignit d'extraordinaires. De 1708 à 1711, le père Grignon de Montfort, appelé par M. de Champflour, prêcha ses missions successivement aux soldats, aux pauvres, aux femmes. Ses prédications animées, passionnées, étaient fort suivies : des processions à grand apparat et à caractère ascétique les terminaient. Il courait des récits d'extases et de miracles. Si ces pieux appels à l'imagination étaient faits en vue des réformés, il est bien probable qu'ils allaient contre leur but, et que ces spectacles si étrangers au caractère de leur culte leur causaient plus de scandale que d'admiration.

L'unité de doctrine entre les évêques catholiques eût été de nature à les frapper davantage ; mais cette unité n'existait pas : les querelles du jansénisme divisaient l'Eglise. Les évêques de la Rochelle y prirent une part active, et les démêlés de M. de Champflour avec le cardinal de Noailles eurent de l'éclat. C'est le caractère des convictions religieuses, et leur honneur, car c'est la preuve de leur sincérité, que de ne rien abandonner, de ne rien regarder comme secondaire dans ce qu'elles croient la

vérité. Mais ce mérite les expose facilement à des excès de zèle. Ces évêques peu tolérants, qui, s'ils ne firent pas, souffrirent du moins, quand ils pouvaient les empêcher, tant de choses injustes et cruelles envers les protestants, furent pourtant des hommes pleins de bienveillance et de charité. Sous leur influence, les hôpitaux bien entretenus suffirent à de nombreux besoins. Il est triste d'avoir à compter parmi ces besoins un grand nombre d'enfants trouvés, qu'admettait l'hôpital général. C'est un symptôme à la fois de corruption et de misère. Le terrible hiver de 1709 rendit insuffisantes toutes ces ressources ; il fut suivi par de nombreuses maladies, que l'on ne pouvait secourir. Une demoiselle née protestante, convertie au catholicisme, Mlle Forestier, calmant peut-être par les ardeurs de la charité les troubles de sa foi, mit au service des pauvres malades sa maison, sa fortune, son temps, ses soins. L'évêque, M. de Champflour, la femme du gouverneur, Mme de Chamilly, la secondèrent, et quand la crise fut passée la supplièrent de continuer son œuvre. Elle y consentit : des femmes charitables et pieuses se groupèrent autour d'elle, tout en restant laïques, sous le nom de Forestières, et ainsi fut fondé un nouvel hôpital, sous l'invocation de saint Etienne, du nom de l'évêque. Il y eut à vaincre de grandes résistances. Il occupait une maison en face de la place d'Armes (le café militaire actuel) et cette situation soulevait plusieurs objections, entre autres celle-ci : que le spectacle de la souffrance serait pénible aux promeneurs. Mais comme la ville ne faisait pas la seule chose qui eût été raisonnable, l'offre d'un autre local, son mauvais vouloir dut céder. Cette fondation, résultat des seuls efforts de la charité privée, mériterait un souvenir plus vif que celui qu'elle a obtenu. Puisque j'ai parlé des hôpitaux, je rappellerai le nom de deux médecins célèbres qui y exercèrent leur art, Nicolas Venette, et Cochon Dupuy ; la réputation du dernier toutefois se forma surtout plus tard, à l'hôpital de la marine de Rochefort.

Tout en se consacrant aux pauvres, Mlle Forestier, à la prière spéciale de Mme de Chamilly, réservait une part de son temps à l'éducation de deux jeunes filles nobles et pauvres. Son succès à cet égard porta l'évêque à la prier d'étendre ses soins à un plus grand nombre, que lui-même fixa à dix-huit, pour que les efforts ne fussent pas trop au-dessus des ressources. Plus tard il voulut appliquer ce même bienfait aux filles des artisans, et confia à Mlle Forestier la direction de ses écoles chrétiennes pour les filles. Il tentait en même temps d'appeler dans son diocèse les frères du Canada, pour les charger de l'instruction des garçons. Il ne faisait en cela que reprendre des projets ébauchés par son prédécesseur, M. de la Frézelière, par le corps de ville sous l'impulsion de l'intendant, M. Begon. On aperçoit bien surtout, chez celui-ci, le désir de s'emparer dès le bas âge des enfants pour les faire catholiques, mais, quels que fussent les motifs déterminants, ces efforts tendaient à ce résultat essentiellement libéral, répandre l'instruction primaire. M. de Champflour y portait même une idée chère à notre siècle, séparer dès ces premières écoles les filles des garçons. Ce que nous appelons aujourd'hui des études professionnelles occupait aussi les Rochelais de cette époque. Les négociants envoyaient leurs enfants en Hollande et en Angleterre, en pays protestants, pour y apprendre la langue du pays. Pour leur ôter ce prétexte, on fonda à la Rochelle des chaires d'anglais et de hollandais. Mais elles réussirent peu et furent supprimées au bout de peu d'années. Enfin à l'enseignement de leur collége les jésuites joignirent une chaire d'hydrographie, et la ville en assura l'accès gratuit à huit enfants pauvres de la ville, dont elle surveillait tout spécialement le travail et les progrès.

Dans une sphère plus élevée, il y avait une école d'anatomie et de botanique, un collége de médecins qui amenait la discussion publique de thèses.

L'imprimerie avait perdu beaucoup de sa splendeur. Un

édit de 1704 réduisit à deux le nombre des imprimeurs qui pouvaient exercer dans la ville ; la réduction fut lente à s'exécuter, car on en comptait encore quatre en 1718.

La vie propre de la Rochelle, depuis 1628, c'est surtout sa vie commerciale, et l'on se demande jusqu'à quel point elle fut modifiée par l'édit d'intolérance de 1685. Evidemment elle en souffrit, puisqu'il affaiblit la population, puisqu'il entraîna la ruine des manufactures de droguet et de grosses étoffes du bas Poitou, que la Rochelle écoulait vers l'Espagne, le Portugal et l'Amérique. Ces conséquences furent moindres toutefois qu'on ne serait porté à le croire. Le commerce est plus dépendant des lieux que l'industrie, et peut-être cette dépendance augmenta-t-elle de beaucoup le nombre des conversions qui s'opérèrent à la Rochelle. Nous n'avons pas de documents assez précis pour mesurer l'importance que conserve ce port : ils montrent qu'il en a encore. Le pouvoir royal tend à la développer. On projette déjà (1685) d'élever une tour massive sur le rocher de Lavardin pour signaler ce danger, projet si longtemps ajourné. On commença un canal de la Seudre à la Charente par Brouage (1688), qui devait se rallier à un canal de la Seudre à la Gironde. La guerre et la pénurie des finances firent abandonner ces projets, mais ils sont des indices. Des réglements administratifs les confirment, en 1699 des réglements sanitaires, en 1700 l'appel d'un député de la Rochelle au conseil de commerce, en 1707 l'union des départements de l'amirauté, la Rochelle, Saintonge et Poitou, sous un seul receveur, qui réside à la Rochelle.

L'état du port et le tonnage des navires encore employés aux grandes expéditions permettent à plusieurs d'entre elles de partir de la Rochelle. En 1695, De Gennes en part avec six navires pour explorer la mer du sud ; en 1696, Regnault avec quatre vaisseaux, pour le Pérou ; en 1698, et de nouveau en 1701, d'Iberville avec deux frégates, pour le Mississipi ; en 1703, une flottille sous les ordres de Desaugiers, pour les Antilles ; le 9 juin 1711, Duguay-

Trouin sort de la rade de Chef-de-Baie pour aller faire son expédition de Rio-Janeiro ; aux onze navires de son escadre, il avait joint deux traversiers rochelais, équipés en galiotes.

La compagnie du Nord, dont l'histoire trop mal connue intéresse tant celle du commerce rochelais, existait encore en 1691. Pagès, l'un de ses directeurs, qui était protestant, avait abjuré en 1685. La Rochelle était alors le seul port de la triple province réunie par l'amirauté, où pussent être déchargées les marchandises provenant des colonies françaises, ce qui en faisait l'entrepôt de la plupart de celles qu'on y portait. Elle avait conservé pendant tout le XVIIe siècle de nombreuses relations avec le Portugal. Les malheurs des dernières années de Louis XIV troublèrent singulièrement ce reste de splendeur. La suspension complète du commerce amena des faillites nombreuses, et l'on reprocha aux négociants rochelais de les avoir multipliées, en ne sachant pas renoncer dans les mauvais jours aux habitudes de bien-être et de luxe contractées dans la prospérité. Cependant, au commencement du règne de Louis XV, on avait retrouvé un commerce actif avec Saint-Domingue ; on portait à cinquante le nombre des navires expédiés annuellement pour l'Amérique, et vingt et une raffineries florissaient à la Rochelle.

On voit poindre aussi les graves concurrences contre lesquelles aura à lutter son commerce, l'introduction des eaux-de-vie tirées du sirop de sucre et les sels étrangers, entre autres ceux de la Bretagne, moins chargés d'impôts que ceux de l'Aunis. C'est en invoquant la protection du pouvoir que ses négociants cherchent à écarter ou à amoindrir ces dangereuses rivalités, chose légitime à quelques égards, puisque la répartition des charges publiques peut favoriser ou accabler certains produits, mais qui n'en était pas moins une contradiction avec les principes qu'ils professaient. Ceux qu'exposait en leur nom, en 1701, M. Pachot, non-seulement envoyé par eux, mais entretenu à leurs

frais auprès du Conseil de commerce, étaient tels que, de nos jours, les défenseurs de la liberté commerciale, du libre-échange, y ont vu un antécédent et s'en sont fait un appui. Mais il n'est ni rare, ni étrange que, au milieu de considérations si diverses et si difficiles, on voie tous les bienfaits des libertés dont on profite, tous les inconvénients de celles dont on paie les frais.

Ce sont là, mon cher enfant, des renseignements bien vagues, bien insuffisants ; je ne doute pas qu'il y ait mieux à faire, mais je ne trouve pas mieux dans les sources que je consulte. C'est là un triste aveu que j'aurai trop souvent à répéter, dans les pages de plus en plus pâles qui composeront la fin de cette histoire.

Louis XIII avait déclaré en 1628 que la Rochelle resterait à jamais démantelée. Cette décision, stable et à toujours, fut respectée jusqu'en 1689. Mais alors la double déclaration de guerre à la Hollande et à l'Espagne, fit sentir la nécessité de fortifier ce point important. On assure pourtant que la considération du temps et de la dépense qu'il fallait pour le mettre en état de défense, jointe à la crainte chimérique que les huguenots ne fussent disposés à le livrer à l'ennemi, fit émettre l'avis de déporter les habitants à l'intérieur, de combler le port et de raser les maisons. Le maréchal de Lorge, qui commandait en Guienne, et l'ingénieur Ferry, firent voir que c'était là une proposition insensée et qu'il était facile de mettre promptement la place à l'abri de toute insulte. Il fut donc résolu qu'on la fortifierait. On fut forcé de prendre des jardins et des maisons ; le Roi les fit payer et aliéna pour cela la plus grande partie de son domaine dans le pays : pour diminuer cependant l'étendue des terrains dont on s'emparait ainsi, on étendit la nouvelle enceinte au-delà des anciennes fortifications, de sorte que le circuit de la ville fut beaucoup plus considérable qu'avant 1628. On se mit promptement à l'œuvre et lorsque les plans parvinrent à la cour l'exécution en était

déjà commencée. Six mille hommes furent employés aux travaux, et au bout de quarante jours la place pouvait être défendue contre un coup de main. M. Ferry avait dessein de faire de la Rochelle une des plus fortes places du royaume et d'y joindre une citadelle. Les habitants n'avaient plus les moyens ni la pensée de s'opposer à un projet de ce genre. Mais d'autres ingénieurs, et parmi eux Vauban, firent prévaloir des plans moins étendus.

On n'avait guère encore élevé que des retranchements provisoires, lorsque l'on craignit un bombardement. Un marin célèbre, le maréchal de Tourville, fut envoyé pour prendre le commandement, et arriva à la Rochelle le 10 mai 1696. Cependant, lorsque, le 15 juillet suivant, des vaisseaux anglais et hollandais se présentèrent devant Saint-Martin de Ré qu'ils bombardèrent, rien n'était prêt pour la défense. L'alarme fut vive ; tous ceux qui avaient des connaissances militaires les employèrent alors, et l'évêque, M. Frézeau de la Frézelière, qui, avant de prendre les ordres, avait été colonel de cavalerie, encouragea et dirigea les milices. Ses efforts furent vantés, probablement avec exagération, au ministère de la marine, et Tourville, qui le sut, en écrivit au fils du ministre avec une ironie qui n'est pas sans aigreur. Il reproche à l'évêque d'avoir proposé alors des mesures rigoureuses contre trente-six nouveaux convertis des plus honnêtes gens de la ville, ce qui, assure-t-il, aurait causé une sédition. Du reste, les ennemis ne tentèrent point une attaque plus directe. Un bombardement de trois jours fit un mal sans résultats. Ce délai avait suffi pour mettre la Rochelle et les pointes dans un état plus respectable. L'autorité militaire avait prescrit aux Rochelais ce qu'ils avaient à faire en cas d'attaque. L'autorité municipale, passive maintenant, s'était bornée à prendre les mesures de police qu'avait ordonnées le gouverneur. Non seulement les milices ne représentaient en rien la nation armée de 1628, elles étaient même affaiblies depuis 1689 ; la création d'un état-major dans une place

désormais militaire avait déterminé tous les hommes considérables et influents du pays à abandonner leurs commandements dans ces milices. Mais les alliés, qui n'avaient probablement voulu que faire un peu de mal et jeter la terreur, se retirèrent au bout de trois jours sans faire aucune tentative sérieuse. Cette alarme n'eut guère d'autre effet que d'augmenter la joie avec laquelle, l'année suivante, on célébra des fêtes pour la paix de Riswick. La paix, qui éveille partout tant d'espérances, en éveille surtout dans les villes de commerce.

On n'en travaillait pas moins aux fortifications ; le 9 mars 1698, la porte Dauphine fut ouverte à la circulation ; elle ne fut complètement achevée que l'année suivante ; elle porta d'abord le nom de porte du Landa. M. Ferry n'avait point abandonné ses grands desseins ; il songeait toujours à sa citadelle, qui, s'élevant sur le fort Louis, devait couvrir tout le terrain de la Genette à Port-Neuf ; à son immense enceinte qui, plaçant une des portes à l'extrémité de la Digue, doublait la surface de la ville. Elle était peu remplie cependant, par une population réduite à quatorze ou quinze mille habitants. Il avait, dit-on, gagné à ses idées l'intendant des fortifications de France, M. Lepelletier de Souzy, lorsqu'il mourut (1700) et fut enterré dans l'église Notre-Dame. M. Rousselot, qui lui succéda dans la direction des fortifications, renonça à tous ses grands projets, et se conforma aux vues de Vauban, sans qu'il y ait lieu, ce semble, d'attribuer celles-ci à aucune rivalité, à aucune jalousie. Mais les ingénieurs qui se succédèrent assez rapidement continuèrent sans ardeur et sans constance des travaux qu'ils n'avaient pas conçus, et la pénurie financière du royaume, malgré la pression exercée ici en particulier sur la ville, contribua singulièrement à les ralentir.

Si ces contributions étaient pesantes, les habitants trouvaient une charge bien plus lourde encore dans le logement des gens de guerre, et toutes les fois qu'on voulait l'alléger les troupes elles-mêmes en souffraient beaucoup.

On sentit donc la nécessité de bâtir à tout prix les casernes, et on la trouva assez urgente pour y consacrer l'argent qu'on avait depuis peu d'années attribué à l'éclairage des rues. Les casernes furent commencées en 1702, et reçurent des soldats dès l'année suivante.

De 1716 à 1723, on éleva la porte Royale.

Du reste, la guerre ajouta à ses maux généraux peu de maux particuliers pour les Rochelais. Huit vaisseaux anglais qui parurent dans le pertuis d'Antioche, en mai 1706, enlevèrent quelques barques et se retirèrent bientôt, n'ayant fait que donner à M. de Chamilly, gouverneur de la Rochelle, l'occasion de développer son activité et de constater la bonne volonté de tous, et en particulier des protestants, plus ou moins avoués, auxquels il avait montré de la confiance et remis des armes. Sous cette influence aimée, les compagnies de milice avaient repris au moins fort bonne mine.

Depuis que les Rochelais subissent et ne font plus leur destinée, le corps municipal a peu d'importance ; son rôle se borne presque entièrement à défendre le mieux qu'il peut les finances de la ville et à tâcher d'en faire consacrer une partie à des mesures utiles pour les habitants. Les charges annuelles ordinaires n'étaient alors (1690) que d'environ vingt-et-un mille livres, plus un droit de deux et demi pour cent accordé au receveur; les charges appelées extraordinaires, plus variables, mais, malgré cette variété, aussi constantes, allaient à peu près au même chiffre ; cependant les octrois et les ressources habituelles étaient insuffisantes et la vie difficile. Plusieurs tentatives furent faites pour obtenir le rétablissement d'un corps de ville ; une objection qu'on combat dans ces demandes, c'est l'inconvénient de multiplier les nobles, et l'on y oppose cette observation qu'à la Rochelle peu de ceux qui sont anoblis consentent pour cela à vivre noblement, c'est-à-dire sans rien faire, et qu'en général ils persistent dans le tra-

vail. C'est certainement là une des choses qui expliquent comment la prospérité de la Rochelle survivait à tant de secousses. Néanmoins, la direction établie en 1628 fut maintenue jusqu'en 1694. Cette humble administration eut ses luttes et ses travaux ; elle s'efforçait de défendre les citoyens contre les nobles et contre les financiers ; contre les nobles, qui voulaient faire peser sur les paysans, dont les citadins propriétaires du sol étaient bien solidaires, leurs priviléges de chasse, des corvées, et, ce qui était plus lourd encore, la mauvaise administration de leur justice ; contre les financiers qui, achetant le produit des impôts, les pressaient ensuite le plus possible. La direction leur disputa les droits de lods et ventes, et surtout le droit de courtage sur les vins et boissons, établis en 1692, réclamant l'amortissement des premiers, l'exploitation des seconds. Le pouvoir central, médiocrement occupé des intérêts des sujets, semblait voir là surtout un encan, où le plus fort enchérisseur devait l'emporter. La lutte sur le courtage dura longtemps, mais, à l'aide d'emprunts consentis par les habitants, la direction le conserva enfin.

Le logement des gens de guerre, les secours à donner aux pauvres, que le Roi lui recommandait sans y prendre part, où le clergé l'aidait davantage, furent ses principales difficultés ; l'entretien et l'amélioration des fontaines, l'agrandissement, l'établissement, la plantation de la place d'Armes, ses principales œuvres.

En 1694, la Rochelle, qui avait été jusque-là la neuvième élection du Poitou, devint le centre d'une généralité. Cette circonscription financière comprenait cinq élections, celles de la Rochelle, de Saintes (divisée plus tard en deux : Saintes et Barbezieux), de Marennes, de Cognac et de Saint-Jean-d'Angély, entre lesquelles elle était le seul lien ; car ces territoires reconnaissaient cinq gouverneurs militaires, relevaient de cinq évêchés et suivaient quatre coutumes différentes. L'édit qui la fondait attribuait aux trésoriers de France, à titre d'office, la mairie perpétuelle

de la Rochelle. C'était un honneur qui leur était vendu un peu cher ; de sorte qu'ils hésitèrent à l'accepter. Mais ils ne furent pas d'accord sur ce point, et soit qu'ils n'eussent pas pu, pas osé ou pas voulu refuser, ils convinrent de remplir ces fonctions annuellement et à tour de rôle. M. Froment, l'un d'entre eux, fut le premier installé, le 2 mai 1695, avec une grande solennité. En souvenir d'un passé bien différent, le jour de la Quasimodo resta désigné pour celui du renouvellement du maire. C'étaient des fonctions pénibles, qui n'étaient guère qu'honorifiques, car il faut compter pour peu les cinq cents livres de gages qui y étaient attachées ; mais soit qu'on eût un immense besoin de distinctions, soit qu'il y eût des gens persuadés que partout où il y a une certaine influence, il y a un remboursement facile, il se trouva un particulier qui, pendant que les hésitations des trésoriers de France à payer cet office duraient encore, offrit vingt mille livres pour l'avoir perpétuel et héréditaire. Cette proposition fut portée par l'intendant à la connaissance du corps de ville, composé alors de quatre échevins et douze notables ; l'intendant lui annonçait en même temps que la cour donnerait la préférence à la ville, si elle voulait acheter par le paiement de cette somme le droit d'élire chaque année son maire. Par la délibération du 19 novembre 1696, les échevins et les notables répondirent qu'ils accepteraient volontiers cette charge de maire électif, mais que n'ayant pas de fonds pour payer la somme demandée, ils ne le pourraient que moyennant les délais et temps compétents, qu'il plairait à M. l'intendant pratiquer. La décision des trésoriers mit fin à cette négociation. Mais la cour, un peu plus tard, trouva bien moyen d'avoir l'argent des Rochelais. Elle ordonna, en juillet 1705, qu'ils seraient tenus, sous peine de perdre leurs priviléges, de prendre des lettres de bourgeoisie, ce dont elle les dispensa en 1707, moyennant le don *gratuit* de vingt mille livres.

La nouvelle mairie constituait une dignité un peu plus

haute que celle des directeurs qu'elle remplaçait, et ce fut une occasion de froissement avec plusieurs corps et surtout avec le présidial. Il y eut des discussions pour des attributions de police, assez mal déterminées jusqu'à la fin ; et, ce qui paraît plus singulier, il y en eut à cet égard avec le bureau des finances, quoique ce fût un de ses membres qui fût maire ; il y en eut surtout pour des questions d'étiquette et pour la place à occuper aux processions. Ces questions qui paraissent puériles ne peuvent être entièrement négligées, puisque ces signes du pouvoir, en agissant sur les imaginations et en attirant le respect, en facilitent l'exercice ; mais les trésoriers paraissent y avoir attaché une importance excessive, et quelques-uns d'eux eurent à cet égard avec les échevins et même avec le greffier du conseil (1716) des débats ridicules.

C'est par là surtout que la mairie diffère de la direction ; du reste sa tâche est la même, aggravée cependant par le malheur des temps qu'elle traversa. Rudes furent les impôts pendant les dernières années de Louis XIV, rendus plus rudes encore par un mode de perception qui en laissait une partie dans les mains des percepteurs. Aussi trouve-t-on de nombreux indices des plaintes, de la consternation des contribuables, puis de leur joie vindicative, lorsqu'une chambre est établie contre les maltôtiers (1716). Ce poids fut rendu particulièrement lourd par le cruel hiver de 1709, où le pain fut taxé à quatre sous la livre, le vin à quatorze sous la bouteille ; prix qui seraient élevés de notre temps, et qui, à cause de la différence de la valeur de l'argent, représentent alors plus qu'un prix double. Mais c'était un conseiller au présidial et non pas le maire qui taxait le pain, et, en général, la mairie avait une moindre part que de nos jours dans les soins à prendre des pauvres.

La ville eut aussi à fournir à l'armée cent vingt soldats, qu'elle imposa à son tour aux différents corps de métier (1702), et cette levée fut plus difficile encore en 1706. Le

maréchal de Chamilly fit enlever les hommes par force, et beaucoup s'y dérobèrent par la fuite. La ville avait dans les mêmes années à acheter des fusils, garnis de leurs baïonnettes, arme alors nouvelle, pour ceux de ses habitants qui ne pouvaient s'en munir. L'obligation de fournir un logement et un mobilier aux différents chefs militaires, des cadeaux, imposés par l'usage, à faire aux hauts fonctionnaires et à leurs femmes lorsqu'ils arrivaient, étaient aussi pour la ville une charge assez lourde, et, ce qui était pire, une occasion assez fréquente de mécontentement réciproque.

Au milieu de tout cela on poursuivait les travaux ordinaires ; ceux de la voirie : en août 1696, on décrète l'alignement des maisons, mesure nécessairement lente à exécuter : en 1699, le pavage de toute la ville par un pavé plat, qu'on commença à employer devant l'hôtel-de-ville, mais dont on ne poussa pas loin l'usage, car il n'y a pas encore beaucoup d'années qu'on trouvait dans toutes les rues un dur pavé pointu. On décréta de nouvelles rues, l'une pour joindre la grande rue, où se tenait le marché, à la ville neuve : elles ne communiquaient alors que par une petite ruelle, où il ne pouvait passer deux personnes de front ; c'est la rue Amelot. Une autre pour joindre la grande rive à la rue du Temple ; elle n'a pas été ouverte, et est encore désirée, cent soixante ans après cette décision. (1704).

Les soins ou du moins les charges de la ville en fait de voirie s'étendaient même parfois bien en dehors de son sein. Un arrêt du conseil, de juin 1693, avait fait porter sur ses deniers d'octroi le paiement du pavé de Charras, près Rochefort, et en 1694 elle dut prélever à cet effet la somme de six mille cinq cent soixante quatre livres. Les chemins n'en étaient pas moins dans un tel état que, en 1700, Philippe V, devenu roi d'Espagne, ayant voulu passer par la Rochelle, en fut empêché par la dégradation des routes.

Pendant la mairie des trésoriers de France, la place d'Armes, encore appelée place du Château, reçut tout son développement, ses arbres, ses bancs, qui en faisaient une agréable promenade. Au début de la régence, elle fut le théâtre d'un petit fait qui jeta un instant d'alarme. Les plaques de bronze appliquées sur la fontaine, qui rappelaient la défaite de 1628, furent enlevées, à l'exception d'une seule à moitié dévissée. On craignit qu'on ne vît là une conspiration politique ; on se hâta d'en écrire au Roi, en multipliant les protestations de fidélité. Le spirituel régent répondit qu'il avait pleine confiance en cette fidélité et que, si l'auteur de cet enlèvement était découvert, c'est comme coupable de larcin qu'il devrait être poursuivi.

Les fontaines étaient la constante préoccupation du pouvoir municipal. En 1706, le maréchal de Chamilly ayant fait creuser les fossés et aplanir le terrain en dehors de la porte Dauphine, on découvrit une source abondante d'eau douce, celle précisément dont on a fait tant d'usage depuis quelques années. On éleva alors la fontaine qui a gardé le nom de la maréchale, parce qu'elle fut construite par les ordres de M. de Chamilly, mais payée sur les deniers d'octroi de la ville. Elle fut d'une grande utilité pendant la sécheresse de 1715, qui obligea à curer les réservoirs de Lafont et à réparer les tuyaux qui en amènent les eaux. On eut alors recours aussi avec succès à l'ancien puits de la monnaie, situé au milieu de la place, dont le sol le recouvre, et qui fournit beaucoup de bonne eau. On oublie si vite que lorsque, en 1841, une pierre brisée sous le pied d'un cheval fit retrouver ce puits, ce fut comme une découverte.

En 1702, on refit l'horloge du clocher de Saint-Barthélemy. Elle coûta mille six cents livres.

Une chose plus neuve alors, et dont la nouveauté te fera paraître bien primitive la police de ce temps, ce fut le soin d'éclairer la ville pendant la nuit. Il ne vint point de l'initiative du corps municipal, il fut prescrit par un édit

du Roi, de juin 1697, et mal reçu. Il est vrai qu'il motivait un nouvel impôt, et qu'on pouvait craindre que ce fût surtout un prétexte à une levée d'argent; vrai aussi qu'il confiait à un seul individu cette immense adjudication pour toutes les villes du royaume. Les Rochelais en furent si effrayés qu'ils offrirent au Roi un don gratuit d'abord de trente, puis de cinquante mille livres, pour être déchargés de cet établissement. Ils alléguaient, outre leur pauvreté, ce motif qui reste énigmatique pour moi, que *la suite de cet établissement serait plus dangereuse pour les habitants qu'elle leur serait utile, à cause de la garnison.* Leur offre fut rejetée; ils durent établir deux cent cinquante lanternes, dans chacune desquelles serait mise une chandelle d'un quart de livre; elles devaient être allumées du mois d'octobre au mois de mars. Des mécontents en cassèrent une douzaine dans la nuit du 23 décembre, en coupant les cordes qui les tenaient suspendues. Ils furent poursuivis; la municipalité prit un soin sérieux de ses lanternes, et l'on s'en trouva assez bien pour que les quartiers qui n'en avaient pas en réclamassent, en sorte que dans ce même mois de décembre le nombre en fut porté de deux cent soixante à cinq cents. Mais cet état de choses ne dura que cinq ans, et, comme tu l'as déjà vu, le besoin urgent de bâtir des casernes força d'y renoncer en 1702. Cette circonstance peut te faire mesurer l'accroissement qu'a pris depuis la fortune publique.

Le corps de ville eut à repousser et repoussa avec succès, en juillet 1707, une tentative déjà combattue, celle d'astreindre la fabrication des tonneaux à des conditions qui en auraient mis le monopole en un petit nombre de mains.

Les fêtes, si longtemps un des points de l'orgueil des Rochelais, avaient perdu leur caractère populaire. La nomination de M. de Chamilly à la dignité de maréchal, les différentes publications de la paix en motivèrent qu'organisa le corps de ville. L'usage s'était introduit d'en garder le souvenir par des jetons, et, en juillet 1713, on en offrit

cent vingt à M. Dumoutier, officier des canonniers, pour cela seul qu'il avait donné des soins ingénieux au feu d'artifice.

Ce sont là des faits bien petits, bien peu dignes de la majesté de l'histoire ; mais ce sont là les faits de la vie quotidienne, et la Rochelle n'en avait guère d'autres. Signalons encore, pour ne rien omettre, des incendies, qui furent surtout nombreux en 1705. Cette terrible année vit brûler l'auditoire de la juridiction consulaire, la bourse, le 8 janvier ; le couvent des Récollets, le 9 mars ; l'église Saint-Sauveur, le 28 mai. On n'avait pas encore de pompes à incendie. Le corps de ville songea à faire venir la première de Hollande en août 1714, après un incendie qui avait consumé trois maisons de la rue du Minage ; mais une décision si utile ne reçut d'exécution que dix ans plus tard, en 1724.

Faut-il mentionner le passage de deux princes à la Rochelle, du fils de Jacques II d'Angleterre, l'infortuné chevalier de Saint-George, en octobre 1711 ; du fils du roi de Pologne, Frédéric-Auguste, duc de Saxe, avec un nombreux cortége, en août 1715 ?

Les chroniqueurs ont encore noté quelques phénomènes météorologiques ; des tremblements de terre en décembre 1703, janvier 1704, septembre 1706, septembre 1711 ; des trombes en octobre 1703 et en décembre 1712 ; et, le 4 juillet 1702, une exception à une loi qui semble constante : la marée de la pleine lune ne fut pas supérieure à celle des mortes-eaux.

Des édits de juin 1716 et juillet 1717, qui supprimaient tous les offices créés dans les hôtels de ville depuis 1690 et remettaient les choses dans l'état antérieur, laissaient par ces termes mêmes la Rochelle sans corps de ville. Sur ses remontrances, une déclaration particulière, du 5 février 1718, en institua un, composé d'un maire, quatre échevins, dix conseillers et un procureur syndic. Nommés pour la première fois par le Roi, ces officiers étaient

renouvelés chaque année par moitié. Eux-mêmes désignaient pour chaque place vacante, parmi les notables de la ville, trois candidats, entre lesquels le gouverneur choisissait au nom du Roi. Deux des trois candidats à la mairie devaient avoir déjà siégé dans le corps de ville. M. Béraudin fut le premier de ces maires.

Ce mode d'élection rappelait en quelque chose celui de l'ancienne commune, bien qu'il en changeât la date et détruisît l'ancien usage de commencer l'année municipale à la Quasimodo : mais les hommes et les choses étaient bien plus changés ; on était loin du temps où le maire, dans la Rochelle, ne cédait que par courtoisie le pas aux plus grands seigneurs du protestantisme et de France. Il était au contraire au-dessous, au service même de beaucoup de gens ; malgré l'honneur insigne dont il jouissait, de porter la robe rouge dans les cérémonies, on avait besoin que le rang personnel du maire relevât sa dignité, et le caractère électif ôta plus qu'il n'ajouta à sa considération.

XXIII

DE 1718 A 1763.

L'installation de cette mairie si humble est pourtant à la fois un symptôme et une cause active d'idées nouvelles ; et dans ce qu'il faut bien encore appeler l'histoire des Rochelais, dans l'histoire de ces temps où ils ne font plus, où ils subissent les événements, c'est le développement de leurs idées qu'il faut chercher, bien qu'elles n'aient pas atteint leur fin naturelle. Elles préparaient des changements, une révolution peut-être, mais non pas à coup sûr celle qui s'imposa à eux trois quarts de siècle plus tard.

Les Rochelais, surtout depuis 1685, reniaient volontiers leurs devanciers antérieurs à 1628, et pourtant ils conservaient toujours de ce passé un vague, mais puissant souvenir. Cette élection, quelque restreinte qu'elle fût, le ranima. Le nouveau corps municipal commença par rechercher, réunir, inventorier tous les titres de la ville, qui, pour nous, offrent un singulier contraste avec ses anciens titres, véritables traités avec des rois.

Dès 1724, l'élection offrit au choix du Roi, pour la dignité de maire, trois négociants. Les titulaires d'offices royaux s'en étonnèrent. Un président-trésorier de France, un conseiller au présidial, protestèrent contre cette désignation, l'attaquant par des vices de forme, sans dissimuler que c'était ce résultat, cet ascendant du commerce qui les effrayait. Leur protestation, restée impuissante, fut inscrite dans les registres du conseil, ainsi que la réponse qui énonce précisément que : « Messieurs du présidial, messieurs les trésoriers de France et les autres corps ayant » ci-devant exercé les fonctions de maire, il y a de la » justice qu'un corps aussi considérable qu'est celui des » négociants dans la ville de la Rochelle, ne soit pas privé » d'un honneur dont il a plu à Sa Majesté de ne les pas » exclure. » Il y avait donc là non pas un hasard, mais une revanche, une réaction : elle ne devint pas à son tour une exclusion.

On alla plus loin. En novembre 1728, l'intendant étonné adressa au maire un placet que venait de lui renvoyer le cardinal de Fleury, et qui demandait à ce ministre, au nom du corps de ville, le rétablissement des anciens privilèges de la Rochelle. Personne dans le conseil n'osa avouer cette pétition hardie, et, quelques semaines plus tard, le procureur du roi syndic revint sur ce sujet pour admonester le conseil et lui faire bien comprendre que, toute demande de ce genre ayant été interdite par le feu roi Louis XIIIe, de glorieuse mémoire, c'était trop d'audace que de solliciter de pareilles grâces de la bonté de Sa

Majesté. En fait, cette requête, dont le premier effet eût été de faire sortir de la ville intendant, gouverneur et garnison, était si étrange, qu'il est probable que son auteur même n'avait pas bien su ce qu'il demandait.

Une preuve inverse, non moins forte, de la vivacité de ces souvenirs, c'est la constance avec laquelle les adversaires des Rochelais les rappellent. En juillet 1739, un sieur Jarosson, plaidant contre la ville pour un droit de chargeage des charrettes, se fait une arme de la rebellion de Guiton, qui, dit-il, a rendu les Rochelais indignes à jamais de toute grâce, et, ce semble, à son sens, de toute justice.

Cependant on était loin de ces temps : plus loin par les mœurs que par la date. Tout était précaire dans l'état des villes. Les offices municipaux, comme bien d'autres offices, étaient surtout pour le roi un moyen de battre monnaie. Supprimés en 1716, ils sont rétablis en août 1722, supprimés de nouveau en juillet 1724, et de nouveau rétablis en novembre 1733. Les villes n'ont d'autres moyens pour résister à cette perpétuelle inconstance que de prendre part à l'enchère et d'acquérir elles-mêmes ces offices. Ainsi fit la Rochelle. Elle profita du rétablissement de 1722 pour revenir sur une mesure négligée en 1717 et exiger des habitants nouvellement établis à la Rochelle des lettres d'habitation, ce qui servait ses finances, et par le droit attaché à ces lettres, et par l'obstacle qu'elles apportaient à une petite manœuvre par laquelle on échappait à la fois à la taille et aux taxes des villes en habitant alternativement la ville et la campagne, sans déclarer nulle part sa résidence. Il lui fallut une longue négociation avec le ministère, et, pour tout dire, un long marchandage sur le taux, le mode et les époques des paiements pour se faire déclarer, en 1734, adjudicaire de ses offices municipaux au prix de cent quarante-huit mille trois cent soixante-huit livres.

Ces offices chèrement achetés étaient loin de donner une

indépendance respectée, même dans la sphère la plus restreinte. Aucune immunité n'était réellement garantie, et l'administration de la ville était une lutte perpétuelle. Lutte d'abord contre les exactions financières. Aux premiers jours, en 1718, on avait bien conçu à cet égard d'étranges espérances, et le premier acte de la nouvelle municipalité fut d'adresser au régent des remerciements dont le ton annonce dans ces bourgeois des hommes très éveillés à la vie politique, mais bien prompts aux illusions. « Deux ans, » disent-ils, ont déjà fait tomber les principales têtes de » cet hydre d'impôts qui nous dévorait, et, quoiqu'il en » reste encore d'effrayantes, nous vous voyons, Monsei- » gneur, le bras levé pour les abattre peut-être d'un seul » coup. L'épreuve s'en fait avec succès à nos portes. » Cette phrase était sans nul doute une allusion à l'essai d'impôt proportionnel, que le régent faisait alors tenter à Niort, par un homme de grand mérite, bien connu des Rochelais, parmi lesquels il avait été élevé (chez Colbert du Terron), le marin Renau d'Eliçagaray.

La grande illusion de la régence, le système de Laws, trouva aussi la Rochelle prompte à l'enthousiasme. L'esprit commercial, quelque prudence qu'il donne, est enclin à la spéculation et ne pouvait ici se défendre contre l'entraînement général. Un bureau fut établi à la Monnaie et les habitants coururent y échanger leurs espèces métalliques contre le papier de la banque. On obligeait les comptables détenteurs de ces précieux billets à en faire la déclaration, pour éviter, apparemment, qu'ils ne les changeassent contre de l'argent. Les Rochelais furent pourtant témoins de quelques-unes des scènes les plus douloureuses qu'entraîna l'effort fait pour peupler les bords du Mississipi. En 1719, de malheureuses filles amenées à la Rochelle pour y être embarquées, tentèrent une révolte bien impuissante, mais tellement désespérée que les soldats furent obligés de faire feu et en tuèrent quelques-unes.

C'était en dehors de ces grandes crises que trouvaient

place les réclamations du corps municipal. Il réclamait sur l'application de la nouvelle taille, la *dixme royale* (1718), tout en approuvant le principe ; il réclamait surtout contre les commis des aides. Ces collecteurs des impôts, n'étant pas les agents directs de l'état, mais ceux des compagnies avec lesquelles ils traitaient, leurs exigences étaient souvent et paraissaient toujours des vexations ; le corps de ville portait sans cesse les plaintes des habitants à l'intendant, au gouverneur, à la cour même, vers laquelle on envoyait des députés. Il se regardait si bien comme en état d'hostilité avec ces corps que, en 1758, il crut faire acte d'habileté en achetant, au prix de mille livres, une collection de livres et documents sur les aides, les fermes et les domaines (qu'avait formée M. de Cambray et que ses créanciers faisaient vendre après sa mort), pour se reconnaître dans ce dédale, et se préserver, est-il dit, des atteintes des fermiers et préposés. D'un autre côté, le corps de ville n'était pas moins souvent en instance pour se faire concéder des droits d'octroi, mais il les affermait, et il en arrivait que l'intendant intervenait quelquefois pour défendre les habitants de la commune contre le fermier des octrois de la commune, comme cela eut lieu en mars 1748, à l'occasion d'une exemption de cet impôt réclamée pour les farines du pays.

Cette immixtion des intendants dans les affaires financières de la ville pouvait bien aussi amener des luttes, et des luttes pénibles. Ils n'étaient pas comme autrefois astreints par un serment au respect des lois particulières de la Rochelle ; ils se sentaient d'un tout autre rang, se croyaient d'une autre nature que les maires, et le faisaient quelquefois singulièrement sentir. En 1756, le maire, M. Pollart, ayant fait des observations à l'intendant Baillon qui détournait de leur usage les fonds consacrés par la ville aux lits des casernes, celui-ci s'écria qu'il voyait bien que les officiers de la ville voulaient le tracasser, qu'il les ferait tous fourrer en prison, et le maire avec eux. Le

corps de ville, tout en sentant bien qu'il ne pouvait tolérer cette insulte, embarrassé pour en exiger réparation, accepta avec empressement l'intervention conciliante du gouverneur, le marquis de Clermont.

Les froissements étaient bien plus communs quand les différences étaient moindres, et c'était alors l'intendant qui conciliait ou qui décidait, et il ne le faisait pas toujours avec impartialité. Les soldats de la garnison ne voulaient pas souffrir la répression des patrouilles bourgeoises ; des officiers mêmes prenaient parfois part à leur résistance violente. Elle alla, une fois, jusqu'au meurtre. Il fallut que le corps de ville prît fait et cause. Cette affaire d'assassinat dura six ans, de 1726 à 1732, et la persistance du corps de ville amena de la part des troupes de nouvelles insultes, contre lesquelles on fut obligé d'avoir recours au ministre de la guerre. La milice bourgeoise elle-même était médiocrement disciplinée, et il fallut une haute décision (1759) pour l'obliger à reconnaître, en cas d'absence du maire, l'autorité du premier échevin qui le remplaçait.

On apaisait plus aisément, mais pour les voir plus aisément renaître, les débats d'étiquette. Le présidial surtout était intraitable à cet égard, sans doute parce qu'il s'attachait plus à marquer une prééminence plus contestée. On le voit dans de continuelles disputes avec le corps de ville, pour le pas, pour les attributions avec la juridiction consulaire. L'usage où était alors celle-ci de percevoir des amendes, dont elle disposait, n'entrait-il pour rien dans cette rivalité de prétention ? Du reste, ici, son droit fut reconnu par le parlement, malgré des précédents opposés. Les luttes des corps s'envenimaient quelquefois par le caractère des particuliers, et l'on vit un conseiller au présidial, mécontent de ce que le maire lui demandait de justifier du droit qu'il s'arrogeait d'avoir un larron sur les fontaines de la ville, frapper ce magistrat et tirer en pleine rue l'épée contre lui. On les sépara ; les deux corps prirent parti et l'affaire fut portée jusque devant le ministre.

On vit enfin toutes ces rivalités en jeu lorsqu'une assemblée, non seulement du corps de ville, mais des notables, fut convoquée pour régler le don gratuit qu'on était contraint d'offrir au Roi (1758). Plusieurs corps refusèrent d'y envoyer leurs représentants; les plus modérés se bornèrent à faire leurs réserves, et l'on ne put dresser procès-verbal des décisions qui y furent prises, qu'en y joignant une foule de protestations sur ces questions de préséance. Puériles en apparence, ces discussions étaient pourtant de sérieuses entraves aux affaires, et révélaient un vrai désordre dans les faits et dans les idées.

Une supériorité bien reconnue en préservait complétement les gouverneurs et les commandants militaires; il semble même que le conseil donnât à son respect quelque chose d'obséquieux. L'arrivée de ces hauts fonctionnaires, leur élévation en grade, par exemple la nomination au maréchalat de M. de Chamilly, de M. de Sénectère, leur mort, étaient l'objet de visites solennelles, de félicitations, de fêtes, d'oraisons et de services funèbres décrétés par le corps municipal. Il se plaisait aussi à rendre durable l'expression de ses sentiments en faisant frapper des jetons en l'honneur de ses officiers. Il voulut même s'accorder quelque chose d'analogue. Le 16 novembre 1733, le corps de ville, considérant le zèle et le désintéressement qu'il avait toujours montré pour les affaires de la ville, déclara que des jetons de présence en argent seraient frappés pour être distribués à ses membres. Du reste, il y mit une réserve qui montrait bien que c'était un titre d'honneur et non un salaire indirect qu'on cherchait dans ces jetons. Il en fut même donné un bien moindre nombre en témoignage d'assiduité aux conseillers qu'en présent aux grands officiers du Roi.

Ces personnages, le gouverneur, l'intendant, les militaires de haut grade, recevaient de la ville le logement, l'ameublement, d'autres avantages, qui les forçaient de faire, à leur arrivée, enregistrer leurs commissions par le corps de

ville et donnaient lieu quelquefois à des difficultés ; la mesure de la nécessité et du luxe ne pouvait être la même pour des grands seigneurs et des bourgeois. Cependant, ces discussions n'étaient en général ni longues ni aigres. La ville avait trouvé, en 1728, qu'il lui était plus avantageux d'acheter un hôtel pour y loger l'intendant, que d'en louer un où elle faisait des réparations, qui augmentaient les prétentions des propriétaires. En 1748, elle trouva encore qu'il valait mieux en acheter un que de rebâtir les maisons qu'elle avait été obligée d'ajouter à l'ancien hôtel de ville pour en faire une habitation que le nouveau gouverneur, M. de Chabannes, ne trouvait plus ni suffisante, ni même sûre. Elle demanda donc et obtint l'autorisation d'acquérir la maison de M[me] de la Tremblaye et une maison contigüe, que M. de Chabannes, lui-même, avait choisies pour son logement, et celle de reprendre pour son usage l'hôtel qu'on abandonnait. Bien qu'à ces conditions, l'hôtel de ville lui fût plutôt vendu que rendu, telle est la magie des souvenirs qu'elle célébra avec joie et solennité cette reprise de possession, qui eut lieu le lundi 8 avril 1748. Comment n'attendit-on pas encore deux semaines; le 21 avril était le jour de la Quasimodo. Fût-ce faute d'y songer ou faute de l'oser ?

Moins d'une année après avoir recouvré ses anciens habitants, l'antique hôtel de ville entendait un héraut proclamer la paix devant ses portes, au milieu de cris d'enthousiasme qui rappelaient le temps où la paix et la guerre sortaient de résolutions rochelaises. En mars 1749, les Rochelais célébraient le traité d'Aix-la-Chapelle par des fêtes somptueuses, expression d'une vive joie. On peut trouver que cette paix était chèrement achetée ; mais elle était vivement désirée. Les Rochelais en espéraient beaucoup pour leur commerce, et, en effet, le nombre des navires armés dans leur port, de quatre-vingt-un qu'il était en 1748, s'était élevé en 1751 à cent dix-huit. Quarante-neuf armateurs les équipaient. Le temps de repos qui

suivit fut un temps de prospérité, et les Rochelais se plaisaient à l'exprimer par la pompe des fêtes qui célébrèrent la naissance des princes, le duc de Bourgogne, le duc d'Aquitaine, le duc de Berry (1751, 1753, 1754). C'est à la naissance du duc de Bourgogne que, pour la première fois, je crois, la ville dota quinze jeunes filles pauvres; elle fut la marraine du premier enfant issu de ces mariages. Mais cette joie fit place à un véritable sentiment d'indignation et de colère lorsque, en 1755, les Anglais rompirent tout à coup une paix qui leur avait été si avantageuse, et commencèrent la guerre en vrais pirates, en s'emparant de tous les navires de commerce qui n'avaient pu être prévenus de cette rupture. Les pertes des Rochelais en particulier furent considérables; plusieurs de leurs navires furent pris ou brûlés, et le nombre en alla dès lors en décroissant d'une manière rapide. Le gouvernement français n'avait pas alors la force qui peut tirer un grand parti d'un élan national. On crut un instant à une revanche et à un bon augure lors de la prise de Port-Mahon (1756). Ce succès donna lieu encore à de grandes fêtes et les négociants rochelais disputèrent aux agents royaux le prix de l'enthousiasme. On enregistra aussi avec soin la vigueur avec laquelle le capitaine d'un petit navire rochelais, de cent cinquante tonneaux, Charles Desanglais, avait repoussé l'attaque d'un corsaire anglais d'une force bien supérieure. Ces actes isolés de bravoure n'avaient nulle importance, on le vit bientôt, et, en septembre 1757, on en était réduit à craindre les insultes des Anglais pour les côtes de l'Aunis. Une flotte considérable, portant onze mille hommes de débarquement, motivait des craintes sérieuses.

L'ardeur dont on était animé allait au moins trouver une expression plus noble et plus belliqueuse. On courut aux armes avec empressement; les chefs militaires disposèrent les troupes réglées, et se préparèrent à utiliser le zèle que bourgeois, femmes et enfants, montraient à l'envi. Mais il n'y eut pas d'engagement. Après avoir détruit les fortifica-

tions de l'île d'Aix et l'avoir ravagée, après avoir étalé leurs forces devant Fouras, les Anglais se retirèrent sans avoir rien fait d'important, sans avoir même tenté sérieusement d'atteindre le but de leur expédition, la destruction de Rochefort. Ils étaient restés dix jours dans les pertuis, du 20 au 30 septembre.

Bien qu'il n'eût pas été mis à l'épreuve d'un combat, le zèle des Rochelais s'était manifesté par des dons et des offres désintéressés, par le déploiement d'une grande activité, par toutes les apparences d'une grande résolution. Le maréchal de Sénectère et le comte de Langeron firent valoir à la cour ces preuves de patriotisme et obtinrent l'ordre de faire enlever les inscriptions qui avaient été autrefois placées des deux côtés du portail de l'église des Minimes, pour consacrer la rébellion, c'est-à-dire le patriotisme autrement compris des Rochelais. Cet enlèvement eut lieu avec une grande solennité; il fut célébré en prose et en vers, et bien des faits prouvent que cette joie était sincère. Ce souvenir pesait aux habitants de la Rochelle ; tu as vu par quels degrés ils en étaient arrivés là.

Au mois d'avril suivant, dix navires anglais, sept vaisseaux et trois frégates, se présentèrent dans les pertuis ; ils paradèrent trois jours, sans rien tenter. On crut néanmoins à des projets profonds d'hostilités. On se prépara à un siége; on fit des provisions de blé; il y avait alors dans l'intérieur de la ville cinq moulins à vent, et deux moulins à eau mus par le flux et le reflux de la mer, d'où venait le nom de porte des Deux-Moulins ; ils pouvaient ensemble moudre journellement huit cent vingt boisseaux du poids de cinquante livres. La revente de cet approvisionnement amena une perte de onze mille livres sur quatre-vingt-dix. Près d'un an plus tard, en mars 1759, on essaya de régulariser une compagnie de deux cents volontaires rochelais, mais ceux qui s'étaient montrés ardents en présence du danger se montrèrent tièdes et peu disciplinés lorsqu'ils

n'en sentirent plus la pression, et ils furent officiellement dissous en 1762.

Cependant les négociants rochelais venaient de faire de nouveau preuve d'un patriotisme aussi ferme qu'éclairé, et d'une initiative assez vigoureuse. Ils savaient que dans le désir d'obtenir la paix on avait tour à tour formé, quitté, repris le projet d'abandonner aux Anglais nos possessions en Amérique. Ils profitèrent du moment où les négociations étaient rompues pour donner un avis fort utile, mais dont ils ne pouvaient attendre qu'on leur sût beaucoup de gré. Ils souffraient bien de la guerre en 1761 ; les navires armés dans leur port étaient tombés à vingt-sept, possédés par dix-sept armateurs, c'est-à-dire à moins du quart de ce qu'ils avaient dix ans plus tôt. La plupart des autres avaient péri ou avaient été pris. Néanmoins, le 14 novembre 1761, ils adressèrent spontanément au ministre, M. de Choiseul, un mémoire pour lui expliquer toute l'importance du Canada, et lui faire comprendre que, quelque désirable que fût la paix, c'était trop l'acheter que l'acheter par la cession d'une telle colonie. Pour donner plus de force à leurs observations, ils y joignirent des sacrifices. Ils résolurent d'offrir au Roi une frégate armée de trente canons ; le 3 mars 1762, le conseil municipal déclara que la ville y contribuerait pour quarante mille livres, à peu près le quart de la dépense ; les citoyens devaient faire le reste. Tous exprimaient le regret que le malheur des temps les eût réduits à ne pouvoir pas faire davantage.

Ces sacrifices n'empêchèrent pas le gouvernement de conclure, au mois de juin de l'année suivante, la paix dite paix de Paris. Ce n'est pas à l'historien de la Rochelle de chercher si ce déplorable traité eut la seule excuse qu'il peut avoir, une implacable nécessité. Quant aux Rochelais, il n'est pas possible de douter qu'ils aient vivement déploré cette paix après avoir essayé de la prévenir ; elle ne blessait pas moins leurs intérêts particuliers que leur orgueil national. La cession des possessions françaises sur

le continent de l'Amérique portait à leur commerce une plus rude atteinte que leur propre ruine en 1628. Mais enfin c'était la paix : ils l'acceptèrent sans murmures ; ils recommencèrent leurs efforts, et dès l'année 1764, trente-cinq négociants avaient armé quarante-sept navires.

L'organisation du commerce qui lui avait permis cette importante démarche politique datait presque du même temps que la mairie élective. La chambre de commerce avait été établie par un arrêt du Conseil d'état du 15 juillet 1719. Elle était composée de quatre syndics et d'un directeur, nommés chaque année par le Roi. Le fléau de la guerre n'était ni le seul, ni, pour elle, le plus grave contre lequel elle eût eu à lutter. L'éternel ennemi, c'étaient, ce sont les vases qui obstruent le port. Dès le mois d'avril 1728, la chambre de commerce et le corps de ville réunis envoient au Roi des députés pour lui représenter que la ville est menacée dans son commerce, que bientôt elle ne pourra plus payer les impôts qu'elle verse largement au trésor, qu'elle se dépeuple, qu'il y a urgence de dévaser son port. Ils devaient en appeler au témoignage de M. de Maurepas, qui avait vu, qui avait promis, mais qui avait oublié. Ils obtinrent du cardinal Fleury de nouvelles promesses. Ils remercièrent, ils prièrent, ils pressèrent. Des fonds furent assignés ; en avril 1730, on passait un bail, on faisait des préparatifs pour loger huit compagnies de soldats qui allaient enfin mettre la main à l'œuvre : les retards se prolongèrent, et à peine y eut-il un commencement d'exécution de tant de projets.

Il est permis de croire que, dans leurs trop justes craintes, les négociants de la Rochelle exagéraient un peu, puisque son port, ou du moins ses rades servaient encore de point de départ à d'importantes expéditions. En 1735, Lacondamine, Godin et Bouguer s'y embarquaient pour aller mesurer le degré du méridien sous l'équateur, et en 1747, deux cent cinquante-trois navires, dont quarante-trois appartenaient à la Rochelle, s'y réunissaient et for-

maient un convoi, sous la protection de six vaisseaux de guerre, que commandait Létenduère.

C'était la mission de la chambre de commerce de défendre les intérêts des négociants qu'elle représentait. C'est ainsi qu'elle combattit les prétentions de Saint-Malo, à obtenir un port franc et l'exemption, pour les navires étrangers entrant dans son port, du droit de cinquante sous par tonneau de fret. Elle repoussait le principe même des ports francs, et déplorait un mal qui, je crois, n'a pas cessé depuis, la cherté de notre navigation comparée à celle des peuples du Nord. Les différents objets de notre commerce attiraient son attention, mais surtout le premier de tous, le vin et l'eau-de-vie. Riche en produits, exigeant beaucoup de travaux et par là nourrissant beaucoup d'ouvriers, sujette à plusieurs maladies, attaquée souvent par des insectes, la vigne demande beaucoup de soins, et cause beaucoup d'inquiétudes à son propriétaire. Sa richesse même appelle l'impôt; l'inégalité très grande de l'abondance de ses fruits, l'inégalité non moins grande de leur valeur vénale, rendent difficile à apprécier son rendement moyen; de là des discussions et des réclamations. Sa culture s'étendit progressivement dans l'Aunis pendant tout le XVIII[e] siècle; mais il fallut la défendre contre les prétentions exagérées du fisc, contre les rivalités que lui créèrent les tafias et les guildives des colonies, en attendant que la betterave lui en apportât une non moins redoutable. On y trouvait une certaine facilité dans la maxime alors adoptée, que les colonies étaient faites non pour elles-mêmes, mais pour la métropole. Cet intérêt du reste était si général que le corps de ville ne s'en occupait pas moins que la chambre de commerce. Les mémoires publiés ou écrits à cet égard donneraient lieu à de curieux rapprochements, à une curieuse étude, mais dont ce n'est pas ici la place.

A côté de ce grand objet d'exportation, l'industrie essayait d'en créer d'autres, des fayenceries, une verrerie créée en

1757. Des mûriers, plantés en 1755, et l'élève des vers à soie furent aussi une tentative et une espérance.

Somme toute, le commerce était florissant; un état dressé en 1736 évaluait les importations à plus de deux millions, les exportations à plus de cinq millions et demi: mais dans cet état je ne vois pas figurer l'Amérique, qui donnait certainement lieu à un très grand mouvement, ni une branche de commerce que nous regardons comme infâme, mais qu'admettaient les idées de ce temps, la traite des nègres. Ces indications, ainsi que celles que tu as trouvées plus haut sur le nombre des navires armés à la Rochelle, ne peuvent donc te donner, mon enfant, qu'une idée assez élevée, mais très vague, du commerce et de la richesse de la Rochelle, à cette époque. Je ne trouve pas moyen de la mieux préciser. Il reste beaucoup à faire à cet égard.

On cherchait en même temps à s'ouvrir des voies de communication plus faciles avec l'intérieur de la France. C'est du commencement de 1749 que datent les premières études sérieuses du canal de Niort.

Les négociants cependant ne se réunissaient que dans une rue, au canton des Flamands, aux deux extrémités duquel on tendait des chaines, pour arrêter la circulation pendant qu'ils étaient assemblés. En 1760, on commença à reconstruire la Bourse, sur le même emplacement où deux fois dans un demi-siècle elle avait été détruite par l'incendie.

D'autres constructions à entretenir ou à fonder étaient l'objet des soins du corps municipal et, quand on parcourt ses registres, on s'étonne de le trouver déjà occupé de questions qui sont à peine ou même qui ne sont pas encore résolues de nos jours.

La distribution de l'eau continue d'être une préoccupation fréquente. La fontaine du Pilory est rebâtie en 1722. En 1733, le corps de ville fait dresser un plan des tuyaux de conduite des eaux pour en faciliter la surveillance.

Les casernes venaient d'être construites ; on s'aperçut que le mélange de l'eau douce et de l'eau salée dans les fossés de la place, dont elles étaient voisines, était une cause d'insalubrité, et dès lors commencèrent ces efforts qui durent encore, pour arriver à un complet assainissement. En 1724, on avait fait des travaux au canal de la Verdière, pour faciliter l'écoulement des eaux ; on l'avait retréci et revêtu. En 1734, on cura les douves, on éleva des écluses pour retenir les eaux et les lâcher tout à coup avec force ; et l'on se flatta d'avoir porté remède au mal.

La Rochelle était redevenue une place de guerre assez importante pour avoir une artillerie considérable ; mais elle n'avait pas d'arsenal ; la ville devait y suppléer en louant des magasins qui en tinssent lieu, et c'était un des soucis du conseil.

Le port avait des quais longs mais étroits, bien plus étroits qu'aujourd'hui, puisque l'emplacement dont le cours Richard n'occupe qu'une partie était couvert de maisons; on n'y arrivait que par des rues étroites ; on créa du moins un dégagement, en achetant et démolissant quelques maisons pour faire la place Barentin, place d'un millier de mètres carrés, mais beaucoup plus longue que large (1740). Quelques années après (1746) on substitua le beffroi, que nous voyons aujourd'hui au clocher carré par la base terminé en octogone, qui surmontait les machicoulis dont était encore couronnée la Grosse-Horloge.

A la même époque se rapportent la démolition du pont de Maubec (1740) et de la porte de Cougnes (1741), ainsi que des deux tours massives dont elle était flanquée et le placement au côté oriental de la place du château d'une rampe de fer, à hauteur d'appui (1754), ornement assez laid, qui subsistait encore au temps de ma jeunesse.

Au milieu de ces dépenses, en général urgentes, et que la ville trouve onéreuses, on est un peu surpris d'en rencontrer une toute de luxe. Le 23 juin 1752, le corps de ville, après une grave délibération, vote l'achat, au prix de

trois mille livres, d'un pré situé vis-à-vis la fontaine la Maréchale, parce qu'il sera facile d'y introduire l'hiver de l'eau dont on réglera la profondeur, de manière à ce qu'elle fournisse facilement de la glace.

Notons encore comme se rapportant à la Rochelle, bien que tout à fait indépendante des Rochelais, l'érection en comté, sous le nom de comté de Raze (1724), d'une partie de la ville, le fief Saint-Louis, donné autrefois à Saint-Simon. Il est encore stipulé que ce comté relève du Roi à cause de son château de la Rochelle, bien que ce château fût détruit depuis plus de trois siècles et demi; tant les appellations peuvent survivre aux choses, et tromper les érudits distraits.

Des soins d'une nature plus grave encore occupèrent le pouvoir municipal. Les mendiants avaient toujours été un de ses soucis; non pas que la misère soit un crime, quand elle ne vient pas de la paresse ou du désordre, mais parce qu'elle est une mauvaise conseillère, et que la sécurité publique ne permet pas de l'envisager uniquement de l'œil de la charité. On avait à plusieurs reprises chargé des agents spéciaux d'expulser ceux qui étaient étrangers à la ville, de surveiller les autres : on ne pouvait ni prévenir ni réprimer tout le mal. En 1748, la ville avait acheté de ses deniers et fait distribuer, par l'hôpital général, aux pauvres de la ville et de la campagne, pour près de dix mille livres de blé. Le 4 juillet 1757, après un essai de deux ans et demi, le corps de ville arrêta définitivement la création d'un dépôt de mendicité, dont les frais étaient faits en partie par les deniers d'octrois, en partie par la charité privée.

La suppression en France de l'ordre des Jésuites, en 1762, entraîna pour le conseil municipal une autre grande difficulté. C'étaient eux qui, depuis 1628, étaient chargés de la direction du collége et des cours d'hydrographie, c'est-à-dire à peu près de toute l'instruction publique à la Rochelle. Les Rochelais leur eussent bien volontiers con-

tinué cette mission, par confiance d'abord, puis par difficulté de les remplacer. Aussi s'empressaient-ils peu de les congédier. Mais le parlement qui, quels que fussent ses motifs, mit certainement beaucoup de passion dans cette affaire, voulait être promptement obéi; il ne voulait pas qu'une interruption dans les études fît regretter ceux qu'il chassait : en sorte qu'il fallait se hâter et reconstituer le collége. Le corps de ville s'adressa aux divers ordres religieux qu'il y avait dans la ville. Aucun ne put ou ne voulut accepter cet héritage. On demanda à l'évêque des prêtres. Il mit au moins de la froideur à répondre à cette demande. Il fallut que les membres du corps de ville réussissent par des démarches individuelles à trouver des professeurs. Ils furent tous pris dans le clergé séculier, et le collége resta entre leurs mains jusqu'à la Révolution de 1790.

Les évêques avaient alors et se transmettaient une autre préoccupation. Les derniers arrangements pour leur chapitre n'avaient été pris qu'en 1721. Mais ils n'avaient pas encore de cathédrale, qui remplaçât l'église incendiée. Mgr de Menou, sacré évêque en 1729, reprit aussitôt les instances à cet égard. Après plusieurs projets balancés entre eux, après bien des promesses, on s'arrêta enfin aux plans de l'architecte Gabriel; des devis furent dressés en 1741, en 1742, une première pierre bénite et posée, une médaille frappée, représentant cet édifice tel qu'il n'a jamais existé; car les travaux, fort lentement menés, furent arrêtés en 1750 et n'ont pas encore été conduits jusqu'au terme marqué par le plan primitif.

Lorsqu'on parle de questions religieuses dans l'histoire de la Rochelle, ce n'est pas à ces petites difficultés d'administration, pas à des débats de jésuites et de jansénistes qu'on pense : ce n'est guère aux juifs, et pourtant il faut bien mentionner un arrêt du parlement de Paris, du 22 août 1729, qui fait défense aux juifs de s'établir à la Rochelle à perpétuité ou pour un temps. Je n'ai pas vu cet étrange arrêt, je ne sais s'il énonce ses motifs, et il

n'est impossible de les deviner. Il se rattache sans doute au mouvement d'idées qui leur fit interdire, par arrêt du conseil du 20 février 1731, de trafiquer, vendre et débiter des marchandises dans aucun lieu autre que celui où ils sont domiciliés. Mais ces idées n'ont rien de spécial à la Rochelle. Ceux auxquels on pense, ce sont les protestants. Ils ne résistent à rien et l'état à leur égard n'a d'autre embarras que sa propre injustice; mais elle suffit pour l'entraîner à des démarches contradictoires et saccadées. Il avait espéré en finir avec eux par le seul bannissement des ministres, en ne leur laissant aucune voie régulière de baptême ou de mariage. De hardis pasteurs trompent ces calculs en bravant toutes les recherches de la police, pour baptiser les enfants, pour cimenter les mariages. D'autres réformés, moins hardis, se marient et font baptiser leurs enfants à l'église catholique, sans renoncer pour cela à leur culte. Quelquefois les formules mêmes des actes laissent voir que personne n'ignorait cette dissidence. Ceux qui imposent la loi semblent être pour l'éluder les complices de ceux qui la subissent. Puis tout à coup on revient à des rigueurs dès lors aussi contraires à la logique qu'à la justice. En 1746, il y a une sentence capitale de l'intendant Barentin, contre un ministre qui a prêché au désert; condamnation aux galères contre ceux qui l'ont assisté. En 1756, mêmes sentences de l'intendant Baillon. Il y a aussi des condamnations à l'exil, et, par une autre contradiction, on empêche ces exilés de sortir de France. On leur dit brutalement de rester tranquilles, et de s'en aller au diable avec leur foi. En même temps, les protestants à la Rochelle se donnent une organisation secrète, mais connue de tous (1755); ils recommencent à tenir des registres de leur état civil (1761); ils impriment des prières, où ils louent l'*amour de la paix, l'esprit de tolérance,* du gouverneur, M. de Sénectère. En 1758, les rapports de tous les chefs militaires, en vantant le zèle des Rochelais, signalent celui des protestants, avec une sorte d'étonne-

ment, qui aurait pourtant dû être passé ; mais ils constatent aussi qu'ils ont bien peu perdu, à la Rochelle, de leur nombre, de leur influence, de leur prépondérance.

Il faut tenir compte aussi d'un développement d'idées qui se manifeste sous une autre forme. Des associations se forment à la Rochelle pour la culture des arts, des sciences et des lettres. Ces réunions ont alors pour la civilisation du pays une bien autre importance que de nos jours, parce qu'elles rapprochent des hommes bien autrement séparés. Elles ne font pas disparaître les différences de naissance et de rang entre les hommes qu'elles juxtaposent, mais elles leur font voir des illustrations et des supériorités autres que celles dont ils se targuent ; elles leur font ainsi reconnaître entre eux une sorte d'équivalence, sinon d'égalité, et rendent inévitable une fusion dont les événements décideront la forme.

La première réunion de ce genre, à la Rochelle, eut pour objet la musique, et pour occasion la naissance du Dauphin, en 1730. Elle s'organisa pour donner des concerts ; le gouverneur lui concéda, dans ce but, une salle de son hôtel ; les premiers personnages de la ville la dirigèrent et y firent leur partie. Je crois que c'est à cette société qu'il faut rattacher une société d'actionnaires du théâtre qui, en 1766, donnait des concerts à l'hôtel de ville et fit frapper un jeton, portant en exergue : Académie de drame et de musique. Je ne puis préciser l'origine du théâtre ; mais il fut, en 1758, l'objet d'un curieux débat dans le sein du conseil municipal. Le contrôleur général avait, au mois d'août 1757, invité le corps de ville à faire l'acquisition de la salle de spectacle. Le Maire regardait cette invitation comme un ordre ; le corps de ville regardait cette acquisition comme ruineuse pour la ville, et refusait de la faire. Le Maire refusa de signer la délibération où était consigné ce refus, et la prétendit nulle, parce qu'elle avait été prise bien qu'il se fût retiré. Il déclarait que le corps de ville n'était rien sans lui. Le corps de ville le reconnaissait

comme son chef, mais non comme son maître, ce qu'il serait s'il suffisait de son mauvais vouloir pour arrêter toute action. Ces protestations réciproques, toutes inscrites sur les registres du corps de ville, donnent à ce débat une portée qui dépasse de beaucoup son objet. En fait, l'avantage resta au corps de ville; sa délibération ne fut pas biffée des registres, comme le maire le demandait, et la salle de spectacle resta à ses actionnaires. Encore une question qui ne s'est vidée que de nos jours.

L'académie, elle, n'était pas une simple assemblée de plaisir : c'était une véritable institution sociale. Préparée par des réunions particulières, dès 1728, elle fut instituée par des lettres patentes du mois d'avril 1732, et son ouverture solennelle eut lieu le 22 juin 1735. Mise officiellement sous la protection d'un prince du sang, le prince de Conti, elle avait pour membres honoraires les plus hauts dignitaires du pays, dans l'administration, dans l'église, dans l'armée. Mais ses titulaires, les membres actifs, étaient pour la plupart fournis par la bourgeoisie, plébéiens ou anoblis d'hier. L'académie formait ainsi une assemblée mixte où le tiers-état avait en réalité l'influence et la haute main. Son effet premier c'était d'étendre le cercle de la société polie; son action pouvait être lente, elle était infaillible.

Là était surtout son importance : mais son action littéraire elle-même n'était pas sans portée politique. Un de ses premiers buts c'était l'étude de l'histoire locale. Dès 1716, on avait publié un calendrier historique de la Rochelle. Ce coup-d'œil sur le passé, n'en était pas l'approbation, et la vertu pour laquelle les Rochelais d'alors tenaient le plus à être renommés, c'était peut-être la fidélité au Roi. Mais cette étude n'en devait pas moins être féconde en enseignements. Plusieurs des membres de la nouvelle académie avaient réuni des notes et des documents qu'ils remirent aux mains d'un des plus intelligents et surtout des plus laborieux d'entre eux, le père Jaillot, de l'Oratoire. Il a fait plus que pas un, mais il partait d'un travail com-

mun. Presque au moment où il entreprenait cette grande œuvre (1736), un accident détruisait plusieurs des documents qui eussent pu y servir. Les papiers si nombreux enlevés de la Rochelle, en 1628, avaient été portés à la cour des comptes, à Paris. Un incendie qui consuma son hôtel, en 1737, en dévora le plus grand nombre, en dispersa le reste de manière à rendre impossible de les retrouver. Rien n'était encore achevé, lorsque le père Jaillot mourut (1749), mais il s'était dès longtemps associé son confrère, le père Arcère, dont l'ouvrage fut publié dans les années 1756 et 1757. Cette publication fut faite aux frais d'une association ; le corps de ville, par les éloges et les récompenses qu'il accorda à l'auteur, adopta son œuvre. Ce livre avait certainement un but autre que la vérité même ; il voulait montrer que les résistances, ou, comme on disait, les révoltes des Rochelais avaient été le crime des temps et non pas le leur. Mais la vérité n'est pas sacrifiée à ce but ; l'auteur peut ignorer et se tromper ; il ne déguise rien et ne veut pas tromper. Ce savant travail n'a été depuis ni surpassé ni égalé ; il a seul rendu possible les travaux historiques qui l'ont complété ou amendé sur quelques points. L'académie n'eût-elle pas produit autre chose, nous lui devrions une grande reconnaissance.

Mais ses membres ne se bornèrent pas à inspirer et soutenir cette œuvre ; ils travaillaient pour leur compte. Le cercle qu'ils embrassaient était fort large ; il ne repoussait aucun produit de l'intelligence, puisqu'ils purent s'agréger le peintre de marine Joseph Vernet, qui était venu à la Rochelle, en 1761, pour peindre le port, et qui y avait fait un certain séjour. Ils avaient, en 1763, publié trois volumes de leurs écrits. Ils n'ajoutent rien à la richesse de la littérature française, mais ils témoignent d'une véritable culture de l'esprit. A quelques essais d'histoire naturelle, ils joignent des œuvres d'érudition, d'autres où les auteurs s'exercent surtout à l'art de dire élégamment.

Un peu plus tard, ils devaient tâcher d'améliorer les choses, de faire de leurs écrits, ou de ceux qu'ils faisaient naître, des actions. Des noms des académiciens un seul est illustre, celui de Réaumur, qui s'était laissé adopter par eux ; plusieurs sont recommandables. Outre Arcère, le jurisconsulte Valin, le naturaliste Lafaille, les littérateurs Chassiron, Bourgeois, Dupaty père, méritent un souvenir de la postérité.

Mais ni leurs écrits, ni les relations officielles de leurs séances ne nous ont conservé de souvenirs de leurs conversations, où se produisaient probablement des idées plus hardies. Une seule échappée peut les faire conjecturer. C'est parmi eux que se firent jour les attaques d'un des leurs, M. Delavau, contre le latin moderne. Des adversaires sagaces sentirent bien qu'il y avait là, que l'auteur se l'avouât ou non, une tendance à faire entrer dans l'éducation des jeunes gens d'autres études que celle du latin, qui alors la faisait seule. Et, en effet, la connaissance des littératures modernes était un des buts que poursuivaient les académiciens. Ce qui s'agitait relativement aux idées religieuses, politiques, sociales, ne peut qu'être soupçonné.

L'académie avait imposé à chacun de ses membres le don de quelques livres, dont elle formait une bibliothèque. L'un d'eux fit mieux. Au mois d'avril 1750, M. Richard Desherbiers donna à la ville la plus grande partie de la sienne, pour qu'elle en fît une bibliothèque publique, don qui ne fut pas accepté peut-être avec assez d'empressement, mais qui pourtant donna lieu, quelques années plus tard, à la réunion de ces livres et de ceux de l'académie, pour les mettre à la disposition de tous, et former la bibliothèque communale, dont nous jouissons encore.

L'académie ne pouvait qu'entretenir et répandre le goût général des études ; mais elles tendaient à se spécialiser. C'est ainsi qu'on créa, en 1762, une société d'agriculture ; en 1763, une école de chirurgie. La société d'agriculture aborda tout d'abord des questions pratiques utiles au pays.

Les médecins, organisés en collége, étaient soumis à des épreuves particulières avant d'exercer leur art à la Rochelle; on se plaignait que les jeunes chirurgiens n'eussent pas une instruction suffisante. Un maître estimé, M. Charault, fut chargé de la leur donner; mais ce cours n'eut qu'une existence éphémère.

Cet état des esprits suppose une imprimerie florissante. Les livres d'Arcère et de Valin, et surtout les ouvrages du père Giraudeau, sur l'enseignement du grec et de l'hébreu, font honneur aux presses rochelaises, et montrent chez elles des ressources que nous n'avons plus.

Je mentionne en passant quelques incidents et quelques phénomènes météorologiques qui frappèrent les contemporains; un naufrage, qui coûta la vie à cinquante personnes dans le court trajet de la Repentie à la Prée (1721), des tremblements de terre (1735, 1736, 1756), le violent incendie qui, en moins d'une heure, consuma les trois quarts du couvent des religieuses de Sainte-Claire (1760), au rapport d'Arcère, témoin de ce triste spectacle.

XXIV

DE 1763 A 1790.

De la paix de Paris à la réunion des Etats généraux, il n'y a pas d'événement dans l'histoire des Rochelais : il n'y en a même guère dont le contre-coup se fasse sentir à eux : à peine peut-on saisir dans les faits quotidiens les symptômes du progrès de leurs idées.

C'est surtout leur commerce qui les occupe et ils cherchent à le soutenir, non pas seulement par leur propre activité, mais par un recours constant à l'autorité centrale.

Ce n'est que depuis bien peu de temps qu'on croit en France qu'une liberté égale pour tous vaut mieux que les faveurs inégales de la protection. L'huile de poisson, la pêche de la morue, étaient une des sources de ce commerce ; et ils implorent le pouvoir contre les gênes qu'ils craignent des Anglais. Les colonies étaient un débouché assuré pour leurs produits, et ils font tous leurs efforts pour qu'elles restent perpétuellement fermées aux étrangers. En songeant ainsi à leurs intérêts, ils s'étonnent, ils s'indignent presque, que les colons songent au leur et osent en avoir un autre que celui de la métropole. Les pétitions et les mémoires à cet égard se renouvellent pendant vingt ans. Le commerce cependant avait repris du mouvement, et, en 1769, la Rochelle armait soixante-trois navires.

C'était pour l'éternelle question, pour l'état du port, qu'ils invoquaient le plus cette protection et l'accomplissement de promesses si souvent renouvelées, toujours stériles. Comme il était naturel, ici la chambre de commerce exprimait le vœu public : sur son invitation le corps de ville se joignait à elle. Tous deux réunis poussaient vers l'intendant, poussaient vers le Roi un véritable cri d'alarme (1764) ; le port s'envasait dans un moment où s'accroissait la grandeur habituelle des navires employés au commerce des colonies ; on en était réduit à envoyer les navires destinés à la Rochelle dans les rades voisines, pour y laisser ou y prendre leurs cargaisons ; et cependant c'était elle dont le nom était connu en France et à l'étranger ; en 1770, quand Bougainville voulut renvoyer dans son pays le taïtien Aotourou, il s'adresse à un négociant rochelais pour armer conjointement avec lui le navire le *Brisson*, et pour lui confier ce jeune homme ; il fallait donc, non seulement dans l'intérêt de la ville, mais dans celui du royaume, donner à la Rochelle un nouveau port, et provisoirement curer le sien. Le ministère ne contestait pas la justice de ces réclamations, mais il demandait par quelle

nouvelle imposition on pourrait couvrir ces dépenses, sans surcharger au-delà de toute mesure les habitants de la ville. Les Rochelais répondaient en suppliant le Roi d'appliquer à des dépenses si nécessaires près d'un tiers des huit cent mille livres, qu'un arrêt de juin 1763 ordonnait de lever sur les vingt généralités des pays d'élection, pour être employées aux ouvrages des ports maritimes du royaume. Du reste, ils offraient de faire eux-mêmes les avances des premiers frais, si on voulait les autoriser à contracter un emprunt dans ce but. Plus tard (décembre 1766) ils demandèrent au Roi de leur accorder, dans ce dessein, la prorogation du don gratuit qui avait commencé à être perçu en septembre 1765. La chambre de commerce et le corps de ville ne délibéraient pas seuls sur ces graves mesures; dans ces occasions importantes le corps de ville s'adjoignait, sous le nom de notables, des personnes élues par les différents corps de judicature ou de finance et aussi par ceux des négociants, des marchands et des artisans. Enfin un arrêt du conseil, du 19 septembre 1769, ordonna l'exécution du projet présenté par M. Hue, directeur des ponts-et-chaussées, autorisa la chambre de commerce à contracter un emprunt de cent cinquante mille livres, comme elle l'avait offert, et assigna des fonds sur ceux destinés à l'entretien des ports maritimes du royaume. Ce projet consistait surtout dans l'établissement d'un chantier de construction auprès du mur qui joignait la tour de la Chaîne à celle de la Lanterne, d'un bassin où les navires resteraient constamment à flot, et d'une jetée qui occasionnerait un mouvement plus vif du flux et du reflux. On espérait, en venant ainsi à l'aide de l'écluse de Maubec, maintenir le port vide de vase; à ces vues se rattachait la conception déjà ancienne d'un canal qui, formé des eaux de la Sèvre et recevant celles du marais de Nuaillé, fournirait une puissante écluse de chasse, assainirait la contrée et offrirait un débouché aux denrées apportées à la Rochelle, c'est-à-dire du canal de Niort, si loin encore d'être achevé.

Les travaux furent commencés en 1771, sous l'intendance de M. Senac de Meilhan et une médaille fut frappée à cette occasion. En 1775, les ouvrages extérieurs étaient assez avancés pour que le commerce rassuré demandât qu'on appliquât de suite les fonds à l'excavation du bassin de carénage : en 1777, l'empereur d'Autriche, Joseph II, les visitait en passant à la Rochelle ; mais il fallait encore, pour les lui faire bien comprendre, lui en présenter les plans. Pourtant, en 1778, biens des gens, ceux du moins qui étaient peu bienveillants pour la Rochelle, doutaient encore de leur efficacité. Un écrit de ce temps, l'*Espion anglais,* fait appuyer par le maire de Rochefort la demande d'un port marchand pour cette ville sur les désavantages du port de la Rochelle, qu'aucune rivière n'unit avec l'intérieur, et qui peut facilement être bloqué par l'ennemi, et surtout sur cette considération que la nature l'a condamné et que les plus grandes dépenses ne le sauveront pas. Est-ce un symptôme, est-ce l'origine de la déplorable rivalité qui divise ces deux villes ? En 1788, bien que la jetée, qui du reste devait être portée plus loin qu'elle ne l'a été, ne fût pas terminée, on s'applaudissait de ses effets, et le port de la Rochelle a réellement été sauvé par ces travaux, que viennent de modifier des travaux non moins importants.

Ces résultats avaient été amenés en partie par l'union du corps de ville et de la chambre de commerce. Ces deux corps s'adjoignirent en outre la société d'agriculture pour obtenir une diminution des droits qui pesaient à la sortie sur les vins. La pression du fisc sur cette denrée était telle qu'il se nuisait à lui-même et qu'on laissait en friche les terrains les moins favorables. Un autre effet de cette exagération des droits, ce fut de pousser presque tous les propriétaires à convertir leurs vins en eau-de-vie. C'est alors que ces vins achevèrent de perdre une réputation déjà bien affaiblie. Le commerce de l'eau-de-vie lui-même fut singulièrement diminué par les priviléges accordés en

1773 et 1774, aux fermiers généraux. De 1767 à 1778 les réclamations des Rochelais se multiplient; en même temps, s'engageant dans une voie plus heureuse, ils cherchent les moyens de diminuer les frais de fabrication, d'augmenter la réputation et la valeur vénale de leurs eaux-de-vie. Ils invoquent le pèse-liqueur comme un des moyens d'obtenir ce dernier résultat.

La guerre qui s'alluma entre l'Angleterre et la France, auxiliaire de l'Amérique, porta les négociants rochelais à l'armement des corsaires. Ces luttes, que le droit des gens n'a interdites que de nos jours, leur apportèrent plus de profits que de perte. La paix qui suivit (1783) offrit, par les relations qui s'établirent avec les Etats-Unis et avec le Sénégal, des débouchés nouveaux, dont le commerce rochelais profita avec activité. Elle devait amener l'établissement de ports francs ouverts à la jeune Amérique. Niort demandait que la Rochelle fût un de ces ports, et la chambre de commerce de la Rochelle appuyait naturellement des ouvertures si favorables pour elle.

La magistrature spéciale au commerce prenait de plus en plus son rang dans les idées; elle avait bien eu le désavantage dans quelques débats avec le présidial sur ses attributions et surtout sur ses pouvoirs pour faire exécuter ses jugements (1766); ses membres avaient été assujettis à prêter serment entre les mains des juges ordinaires, mais elle fut délivrée de cette gêne en 1787, et les anciens consuls furent autorisés à recevoir le serment des nouveaux. Le nombre de ces consuls avait été porté de deux à quatre en 1769. En 1776, ils eurent leur jeton de présence, espèce de prime à l'assiduité, qui témoigne peut-être contre le zèle de ceux auxquels on l'accordait, et qui a depuis été supprimée. Il représente une Thémis ailée, avec cette devise : *Insuper alas addidimus.*

Ces oscillations du commerce étaient telles à peu près qu'elles avaient toujours été, qu'il est peut-être inévitable qu'elles soient, et n'avaient rien qui eût pu beaucoup

modifier en aucun sens le mécontentement qu'avait laissé la paix de Paris.

Le soin de la culture de l'esprit prend aussi une assez grande part de la pensée rochelaise pendant cette époque. Ses tendances sont libérales. Un journal hebdomadaire est fondé en 1770, les *annonces et affiches,* moyen de publicité commerciale avant tout, mais aussi voie d'expansion pour les études littéraires. La bourgeoisie, qui dirige la ville, s'occupe des classes pauvres. Elle a maintenu, à son collége, un cours d'hydrographie, et non seulement elle y réserve huit places gratuites à des enfants du peuple, mais le corps municipal charge deux de ses membres de s'assurer que cette gratuité ne diminue pas les soins qui leur sont dus, de surveiller leur travail et leurs progrès. Il se montre aussi tout prêt à seconder le projet d'un cours public de dessin. Le collége lui-même est suivi avec un grand intérêt. Il constituait pourtant une charge assez lourde pour la ville ; elle tenta, en 1780, de le remettre à l'ordre des Récollets, que déplaçait la construction de l'arsenal, envisageant probablement surtout l'économie qu'elle y trouvait, mais insistant sur les avantages qu'assurait à la jeunesse la remise de l'éducation à un corps régulier. Ce projet ne réussit pas. Le corps de ville continua à donner tout son appui au collége, à assister solennellement aux cérémonies de rentrée, aux distributions de prix, où les orateurs officiels prenaient souvent leurs sujets dans l'histoire de la ville ; une fois même, l'un d'entre eux prononça le panégyrique de la Rochelle. La Rochelle fut traitée comme Athènes.

Du reste, les grands seigneurs eux-mêmes présidaient à ces fêtes et y cherchaient parfois des occasions de popularité. En 1786, un enfant, Pierre Cartaud, qui avait les prix de la classe de cinquième, n'osait s'avancer vers l'estrade, se sentant pauvre et se voyant mal vêtu ; les regards de ses condisciples le désignaient. La femme du gouverneur, la comtesse de Puységur, se lève, va chercher l'enfant, lui

remet son prix et sa couronne, et lui promet de ne pas l'oublier. C'était là un acte d'habile bonté, qu'on exalta en prose et en vers comme un acte sublime : mais le fait et les éloges exagérés étaient également des signes du temps.

Dans une région moins populaire, on essaie aussi d'établir des cours élevés, une école d'artillerie coloniale (1784), une école de médecine dont le projet est repris en 1787. Mais l'appui du gouvernement ou les fonds de la ville manquent et laissent avorter ces projets. En même temps un esprit nouveau se manifeste : en essayant de se soustraire aux règles étroites, à l'examen suspect d'arbitraire du collége de médecine de la Rochelle, le docteur Nicastro émeut et partage l'opinion (1785).

C'est encore à l'académie qu'on peut suivre le mieux, bien qu'imparfaitement, la marche des idées. Elle n'a point publié de recueil depuis 1763 ; mais elle se manifeste plus fortement au dehors. Elle établit des prix, dont les fonds sont toujours faits par la libéralité de ses membres. Un homme, devenu depuis justement célèbre, Dupaty, bien jeune encore, donne le premier cet exemple. En 1768, il fait les fonds et il choisit le sujet du prix : ce sujet c'est l'éloge d'Henri IV. Ce choix annonce un tout autre esprit que celui dont il témoignerait aujourd'hui. A tort ou à raison, en grande partie à tort, à coup sûr, Henri IV était devenu alors le type des princes populaires, l'idéal d'une monarchie libérale. Louer Henri IV c'était au moins donner des leçons au pouvoir. Le choix fait en 1780 était encore plus significatif ; ce n'était rien moins que l'éloge de J.-J. Rousseau, mort depuis deux ans. Mais il fallait avoir et l'on n'eut point l'adhésion du ministre. Alors, par un brusque revirement, on substitua à ce sujet l'éloge du connétable Anne de Montmorency, choix plus étrange à la Rochelle qu'ailleurs et qui s'explique par un acte de courtisan, singulier chez des admirateurs de Rousseau ; un Montmorency était alors gouverneur de l'Aunis. Depuis, l'académie se tenant pour avertie, ne

mit plus au concours que des questions scientifiques ou des pièces de poésie, dont elle laissait le sujet au choix des concurrents. En 1786, elle couronna du moins une ode sur la mort de J.-J. Rousseau. En 1788, elle revint à proposer un éloge, celui d'un des siens, de celui même qui avait donné l'élan à ces concours, mais aussi d'un homme qui avait vivement réclamé la réforme de notre législation criminelle, du président Dupaty.

L'institution de l'académie avait eu pour but de réunir tous les hommes qui aimaient à cultiver leur esprit, et elle avait fait une place aux sciences. Elle s'était empressée de s'affilier, au moins comme correspondant, le savant le plus illustre qu'ait produit la Rochelle, Réaumur. Elle seconda de tous ses soins les expériences faites dans son port, en 1772, par l'anglais Walsh, qui constatèrent l'électricité de la torpille: ces expériences eurent un grand retentissement et, cinq ans après, l'empereur Joseph II se montra heureux qu'on les répétât devant lui. Elle répondit aux désirs de l'académie des sciences de Paris, en lui adressant des observations sur le flux et le reflux et sur l'étendue de ces mouvements de la mer; à ceux de l'académie de Manheim, en faisant et en lui communiquant une série d'observations météorologiques. Deux secousses de tremblement de terre (1776 et 1780) y prirent place. Les questions mises au concours, empruntées à cet ordre de connaissances, portaient l'empreinte d'un esprit qui paraît naturel aux Rochelais, l'esprit d'application de la science au commerce et à l'industrie. Elles demandaient de rechercher la voiture la plus forte, la plus légère et la moins capable de dégrader les chemins; le moyen le plus simple et le moins dispendieux de suppléer au bois dans la distillation des vins; les moyens de donner plus d'activité au commerce des sels d'Aunis et de Saintonge. L'académie, pour décerner ces prix, répétait les expériences indiquées par les concurrents, s'assurait de la valeur de leurs solutions. C'était là un travail collectif, qui n'en était pas

moins utile pour laisser dans l'obscurité le nom de ses auteurs. Il semble que ces questions auraient été plus directement de la compétence de la société d'agriculture. Mais l'activité de cette société, d'abord assez vive, avait trop promptement cessé. La découverte des ballons dut avoir un grand retentissement chez des hommes ainsi disposés. Ce n'est que le 22 février 1784, cinq mois après l'expérience de Montgolfier à Paris, que je trouve la première mention d'un aérostat lancé à la Rochelle. Il enlevait un oiseau dans une cage.

Un des membres de l'académie, le naturaliste Lafaille, touché de l'estime et de l'intérêt que lui avaient témoignés ses collègues, leur légua (il était célibataire) sa bibliothèque, son médaillier, son cabinet d'histoire naturelle. L'académie voulut que le public jouît de ces dons, et c'est alors qu'elle s'entendit, non sans peine, avec le corps de ville, pour que la bibliothèque léguée à la ville par un autre académicien, Richard Desherbiers, fût ouverte en même temps. Cette ouverture eut lieu en novembre 1783.

Lafaille était mort l'année précédente ; la même année, l'académie avait perdu l'historien de la Rochelle, l'oratorien Arcère. Mais l'académie elle-même avait, comme corps, sa vie, son esprit, un véritable esprit civique. Ce qui ne veut pas dire qu'elle fût exempte de préjugés ; quelques années auparavant, une jeune fille de la Rochelle, Mariette Moreau, devenue depuis la femme du chimiste Monnet, avait publié des contes orientaux, et Arcère, dans ses notes, ne mentionne pas sans une certaine surprise ironique cette œuvre d'une femme, de la fille d'un perruquier de cette ville, dont ces deux circonstances relèveraient à nos yeux le mérite.

Des intelligences aussi ouvertes, des esprits aussi actifs devaient être tout prêts à la vie politique ; quelques circonstances montrent en effet que l'objet manquait à la passion, que la passion ne manquait pas. L'édit du 11 août 1764 ayant remis aux assemblées de notables le choix

des maires, des échevins, de tous les officiers municipaux, les notables désignés par les différents corps de la Rochelle se réunirent au mois de décembre suivant; ils s'empressèrent de déclarer que cette loi abrogeait toutes les précédentes et de renouveler complètement le corps de ville : M. Griffon fut élu maire. Dès le 15 janvier 1765, il proposait à l'assemblée des notables de témoigner au Roi la reconnaissance que leur inspirait cette mesure, non plus seulement par des paroles, mais par des actes, et de demander l'autorisation d'élever sur la grande place de la ville une statue *au meilleur des maîtres, au père du peuple, enfin à un roi citoyen.* Nous croirions volontiers l'expression plus moderne. Mais l'enthousiasme se refroidit un peu lorsqu'on apprit que la cour n'admettait pas une élection si directe, qu'elle ne regardait pas comme abrogées les dispositions prescrites en 1718 et qu'elle réclamait pour les fonctions de maire et celles d'échevins la désignation de trois candidats, entre lesquels elle choisirait. Cette déclaration du contrôleur général fut d'abord reçue avec plus de respect que d'obéissance; les notables persistaient dans leur interprétation de l'édit et demandaient pour s'en départir un ordre exprès du Roi. Cet ordre vint. Il fut reçu sans murmures : on s'assembla immédiatement pour y obtempérer : seulement M. Griffon s'aperçut alors que ses fonctions habituelles ne lui laissaient pas le loisir de remplir celles de maire, et pria qu'on ne le comprît pas parmi les candidats désignés. On ne se rendit pas à ce désir, mais ce fut M. Depont Desgranges que le Roi choisit pour maire. Pendant qu'on procédait à ces élections, deux délégués de la noblesse se présentèrent et réclamèrent leur admission parmi les notables; démarche remarquable, qu'elle fût spontanée ou qu'elle se fît à l'instigation de la cour. Leur droit fut immédiatement reconnu; le Maire déclara seulement qu'on ne les avait pas convoqués, parce qu'ils s'étaient tenus à l'écart en 1758. Ils prirent part aux nominations; mais, à la signature du procès-verbal, ces

délégués n'ayant pas reçu la plume les premiers, l'un d'eux signa ainsi : *Chatelaillon, sans approuver le rang.* On acceptait l'égalité de fait, mais on ne voulait pas la reconnaître en droit, différence qui semble minutieuse et qui devait être féconde en conséquences terribles. Du reste les notables eux-mêmes ne se sentaient pas bien étroitement tenus de rendre compte à leurs mandants. En 1771, on déclara par une décision spéciale que les membres des assemblées étaient obligés de garder le secret sur ce qui s'y passait et singulièrement sur les opinions qui y étaient émises. C'est une de nos faiblesses nationales de tenir au droit surtout lorsqu'il a l'aspect du privilége.

Ce droit d'élection ne fut pas longtemps maintenu. Par un édit de novembre 1771, le Roi, révoquant la mesure qu'il avait prise à toujours, rétablissait à titre d'offices à vendre les charges municipales. Dans son préambule, il était beaucoup question du bien des communes, fort peu des besoins du trésor; il se réservait la faculté de pourvoir à ceux de ces offices qui n'auraient pas été levés aux parties casuelles, c'est-à-dire achetés, dans le délai de six mois. Ce délai révolu, aucun acheteur ne s'était présenté pour la Rochelle ; le Maire, les échevins, après une délibération expresse, déclarèrent qu'ils continueraient leurs fonctions jusqu'à nouvel ordre du Roi : le Roi confirma dans ces charges ceux qui les remplissaient, mais avec cette réserve qu'ils devaient être prêts à les laisser, dès qu'il se serait présenté un acquéreur. En même temps l'intendant représentait au corps de ville quel intérêt il avait à ne pas laisser tomber ces fonctions dans les mains d'étrangers à la ville, et offrait son intervention pour en faire abaisser le prix. Elle ne fut acceptée qu'après de longues hésitations, lorsque l'office de receveur et contrôleur des deniers de la commune eut été acquis par un M. Legeard. Il fallut le racheter au prix de soixante mille livres, tandis que les autres offices étaient cédés pour huit mille. La ville demanda et obtint l'autorisation de con-

tracter pour cette dépense un emprunt de cent mille livres, et elle mit elle-même à une sorte d'enchère les fonctions assez lucratives de receveur. Moyennant tous ces arrangements, elle obtint des lettres patentes qui remettaient le corps de ville, à peu de choses près, dans les conditions où l'avait mis la déclaration de février 1718. Elles reçurent leur exécution au mois de janvier 1776, quatre ans après l'édit dont elles étaient la conséquence.

L'intendant chargé de ces négociations si peu dignes, et qui, sans nul doute, faisaient sur l'esprit des peuples un si triste effet, était un des plus honnêtes hommes dont notre temps ait gardé le souvenir, M. de Montyon. Le pouvoir n'était plus au niveau ni de ses agents, ni de ses sujets. Et cependant les sujets étaient toujours prompts à concevoir de grandes espérances du souverain. Ils accueillirent avec un grand amour le nouveau règne, celui de cet honnête et infortuné Louis XVI, qui devait payer si cher le défaut d'harmonie qui se trouvait en lui entre les vertus et les talents. Ils s'empressèrent d'accéder au surnom de Louis-le-Bienfaisant, que lui décernait dès les premiers jours l'abbé de Lubersac. Ces sentiments étaient vifs et sincères ; toutefois, c'est un point sur lequel il faut s'en rapporter aux contemporains et à l'histoire plus qu'aux délibérations du conseil, car les phrases officielles y sont les mêmes, qu'il s'agisse de la mort de Louis XV ou de l'avènement de Louis XVI.

On attendait du nouveau roi plus sans doute qu'il n'était au pouvoir d'aucun roi de donner. On aurait voulu qu'il remédiât à la pénurie financière du royaume, et aussi à celle de la ville. L'équilibre entre les ressources et les besoins était rompu. En 1777, la dette de la ville était de cent sept mille six cent trente-deux livres. Cette dette paraîtrait insignifiante aujourd'hui ; on la trouvait alors singulièrement lourde ; on aurait voulu pour l'éteindre faire des économies ; celle qu'on réclamait avec le plus d'instance, c'était la diminution des frais de logement, d'ameu-

blement, d'entretien des hauts fonctionnaires royaux. On se plaignait surtout d'être obligé de leur payer pour tout cela une indemnité annuelle, tandis qu'ils résidaient à peine pendant quelques mois dans la ville. L'usage en lui-même était l'objet de ces murmures ; car rien n'est plus rare que de saisir, dans les délibérations du corps de ville, la trace d'un mécontentement envers les personnes. On avait fait de son mieux pour recevoir avec la splendeur accoutumée les princes qui visitaient la ville, le duc d'Orléans, en 1775, le comte d'Artois, en 1777, comme on fit pour les princes de Condé, en 1780. Mais les dépenses de 1777, qui furent assez considérables, furent supportées par les particuliers. On avait hautement déploré, en 1771, de ne pouvoir, faute de fonds, honorer, comme on le voulait, par un service solennel, la mémoire du maréchal de Sénectère, qui venait de mourir, et d'être réduit à n'entendre qu'à une distribution des prix du collége prononcer, comme par occasion, son éloge funèbre. C'était là, il est vrai, comme un aveu public de sa pauvreté, chose plus pénible que la pauvreté elle-même. On demandait des secours à l'intendant, au roi : ce n'était plus à ses propres besoins qu'on avait à pourvoir, et ce n'était plus sur soi qu'on comptait pour y subvenir.

Ces habitudes avaient de déplorables effets sur les esprits; ils ne s'identifiaient plus avec la patrie. Je t'ai dit par quelles raisons la guerre avec l'Angleterre était populaire à la Rochelle. Le glorieux combat de la *Belle-Poule*, qui inaugura cette guerre maritime, y excita l'enthousiasme. Le capitaine de ce navire, Chadau de la Clocheterie, était de famille rochelaise ; le premier officier tué dans cette lutte, Green de Saint-Marsault, était aussi Rochelais. Cependant, lorsqu'on craignit que les Anglais ne s'approchassent encore une fois des côtes de l'Aunis, la commune se crut obligée d'avoir recours à des menaces pour empêcher que des habitants ne quittassent leurs maisons, en les fermant, pour se soustraire à toutes les charges de la guerre.

Une opposition directe et utile était impossible; on laissait voir des signes de mécontentement. On croyait (avril 1779) que la chambre de commerce serait interdite pour des observations qui avaient blessé le ministre de la marine : un négociant rochelais était emprisonné (octobre 1781) pour avoir parlé trop librement de la manière sommaire dont M. de Castrie prétendait, à Bordeaux, appliquer les navires du commerce au service du Roi. Enfin, ce qui était pire, les impôts étaient fort difficiles à faire rentrer, et il fallut que des lettres patentes (mars 1780) autorisassent les commandants des garnisons de la généralité à faire vendre les fruits et effets saisis sur les contribuables. Dans ces circonstances, la paix ne pouvait qu'être agréable, et le feu de joie par lequel on la célébra (décembre 1783) fut reçu avec d'autant plus de plaisir que, contre des habitudes séculaires, celui qu'on allumait chaque année à la Saint-Jean avait été supprimé cette année là, à cause de l'épuisement des finances. La dette de la ville s'était considérablement accrue; elle était à la fin de 1784 de deux cent quatre mille huit cent vingt-huit livres. On avait en vain cherché à se soustraire à la nécessité de contribuer pour une somme de soixante mille livres à la construction prochaine d'un arsenal, et les dépenses annuelles excédaient de vingt-quatre mille livres les revenus. Aussi fallut-il avoir recours à une mesure radicale, une augmentation considérable des octrois.

L'exécution de cette décision fut remise à une assemblée composée des membres du corps de ville, de toutes les personnes qui y avaient siégé antérieurement comme maires, comme échevins ou comme conseillers, et des députés de tous les corps de la ville. La noblesse obtint du roi l'autorisation de se réunir pour choisir le sien: toutefois on s'étonne de ne pas rencontrer parmi ces notables les délégués des marchands et ceux des artisans; cependant ils y avaient déjà figuré, et on les y retrouve en 1788, en plus grand nombre qu'auparavant, et à propos de cette

même question d'octrois, qui, en effet, semblait les appeler plus que toute autre. Les corps représentés étaient le chapitre et le clergé, la noblesse, le collége de médecine, la monnaie, les traites, l'élection, le présidial, la juridiction consulaire, la chambre de commerce, l'amirauté, les procureurs, les chirurgiens, les avocats et les notaires. Le corps de ville avait essayé de prévenir tout débat d'étiquette, en invitant les membres de l'assemblée à se placer indistinctement, selon l'ordre où ils arriveraient, sans que cela pût tirer à conséquence ou porter atteinte aux priviléges réclamés par leurs mandants : cette précaution fut impuissante. Une discussion s'éleva sur la préséance entre le délégué du chapitre et celui du clergé, et l'on ne put s'occuper d'affaires qu'après avoir consigné leurs prétentions et leurs protestations réciproques. Nulle matière n'était plus propre à enrichir l'octroi que les vins et les eaux-de-vie, aussi furent-ils d'abord proposés ; mais nulle n'intéressait davantage le commerce et l'agriculture du pays ; aussi les objections abondèrent. On essaya de réviser les tarifs, d'augmenter l'impôt sur quelques articles, d'en ajouter d'autres ; par des droits à l'entrée sur le foin, la paille, le bois, les métaux, les pierres, les meubles, les étoffes, on arrivait à une augmentation annuelle de quatre mille huit cent livres ; il fallut bien en revenir aux vins, sur lesquels le droit d'entrée produisait vingt-quatre mille livres ; seulement, tandis que les autres droits étaient mis à perpétuité, celui-ci ne fut consenti que pour dix ans. Mais ces mesures furent insuffisantes ; le ministre, trois ans plus tard, en 1787, augmenta de lui-même l'octroi, et frappa les vins de droits de détail ; la chambre de commerce et la commune réclamèrent : l'assemblée des notables, de nouveau convoquée, et cette fois comprenant dans son sein des délégués de la plupart des corps de métier, chercha de nouveau les moyens d'éteindre la dette de la ville : mais alors des changements plus grands et plus généraux se préparaient, et l'assemblée, dans sa séance du

6 avril 1788, considérant que *les intérêts particuliers de la ville de la Rochelle ne pourraient être avantageusement discutés avant que la nation eût obtenu un changement dans sa constitution*, renvoya toute décision jusqu'après la tenue des Etats généraux.

Une autre question se trouvait aussi ajournée par les mêmes motifs. La cour, encore plus embarrassée pour ses finances que la ville pour les siennes, avait cherché des ressources dans l'extension de la taille d'exploitation ; elle avait voulu y assujettir les propriétaires de vignobles, bien qu'ils les fissent cultiver par des gens déjà taillables. Malgré sa généralité, cette question était toute rochelaise, d'autant plus importante que, dans une population bien moins mobile qu'aujourd'hui, les propriétaires avaient une plus grande influence, et que la taille n'était pas seulement une charge considérable, mais, dans les idées du temps, une sorte d'affront. Cette innovation trouvait donc une immense résistance ; tentée dès 1764, reprise ensuite plusieurs fois, toujours vivement repoussée, elle fut surtout débattue de 1781 à 1784. Les mémoires abondèrent ; tous les corps produisirent le leur, chambre de commerce, sénéchaussée, présidial, société d'agriculture, corps de ville ; tous s'appuyaient sur l'abonnement par lequel la ville payait réellement la taille, puis, passant au fond, soutenaient que la culture des vignes est réellement la moins avantageuse pour les propriétaires, la plus utile aux habitants de la campagne et la plus précieuse pour le commerce et pour l'état ; tous tendaient à établir que la mesure qu'ils repoussaient, injuste en elle-même, entraînerait non seulement la ruine, mais la dépopulation du pays. Les événements résolurent la question d'une manière également inattendue des deux parties.

Ce sont là les grandes préoccupations, les principales pensées du corps municipal : mais il y a aussi quelque chose à noter dans les objets de son action quotidienne, les constructions auxquelles il prend part, les mesures de police qu'il adopte.

Je t'ai signalé les travaux faits au port.

Les bassins sourciaux, les fontaines, sont un des objets les plus constants de ses inquiétudes et de ses soins : je t'en parle souvent, parce que rien ne revient plus souvent dans les délibérations du corps de ville. On s'occupe de leur ornementation. En 1770, la fontaine du Champ de Mars, la Maréchale, est refaite à neuf, et l'on place sur l'impériale un griffon en pierre, qui, trouvé trop petit par les gens de l'art, est bientôt remplacé par un griffon de plus grande proportion coulé en plomb et doré. Le choix de cet emblème était un hommage au maire, M. Griffon. Mais on s'occupe surtout d'assurer de l'eau aux besoins de la ville, ce qui devient difficile à la moindre sécheresse. A tout instant alors on interroge ce regard du *chat qui dort*, au pied duquel ton enfance joue si souvent, et les inquiétudes s'avivent. En 1778, on rappelle tous les projets antérieurs, amener les eaux de Périgny, les eaux de Rompsay; on les reprend ; mais le besoin passe, on ne voit plus que la pénurie financière, et rien d'important ne se fait.

La bourse est terminée en 1784.

L'année précédente, on avait arrêté la reconstruction presque entière et l'agrandissement de la prison et du palais de justice, dont l'entretien avait été imposé à la ville en juin 1773. L'ingénieur Duchesne en fournit les plans. En 1786, les démolitions firent rencontrer une pierre portant un écu mi-parti de France et de Bretagne, ce qui annonçait que l'édifice qu'on remplaçait, bâti sous Henri IV, en avait lui-même remplacé un autre, construit sous Charles VIII ou sous Louis XII. Les travaux du nouveau palais furent acceptés en novembre 1789.

En même temps se construisait l'arsenal. Le matériel de l'artillerie avait jusque-là été placé dans des magasins dont la location était à la charge de la ville : l'établissement du bassin de carénage faisait disparaître ces magasins, et fit décider qu'on bâtirait un arsenal dans l'emplacement de la place Habert et d'une partie du couvent des Récollets. La

part de la ville aux dépenses de diverse nature qu'entraînait ce projet fut fixée à soixante mille livres. Elle essaya longtemps de se soustraire à cette dépense, sans y réussir. Elle essaya, sans plus de succès, de conserver la jouissance de la place Habert, qu'elle regardait comme utile à l'hygiène du quartier. La première pierre de l'arsenal fut posée le 3 mai 1786. Le capitaine d'artillerie qui dirigeait ces travaux avait ce même jour épousé une jeune rochelaise, M[lle] Solange Duperré, dont le frère, depuis amiral, est l'une des gloires de notre pays ; ce fut elle qui posa cette première pierre ; une inscription gravée sur cuivre mentionnait cette circonstance et ajoutait : *Le même jour a vu s'établir le fondement de cet arsenal et celui de leur bonheur.* Cet officier, qui s'amusait à ces jeux d'esprit, et à d'autres moins innocents, Choderlos de Laclos, était appelé à jouer un rôle dans les troubles terribles qui se préparaient et qu'on était encore si loin de pressentir.

A ces constructions, il en faut ajouter d'autres qui relèvent moins de la ville. L'évêque, M. de Menou, étant mort (1767), son succcesseur, M. de Crussol, fait reprendre les travaux à la cathédrale, qui fut bénite le 27 juin 1784, bien qu'elle ne fût pas complètement terminée ; il fit aussi reconstruire presque en entier son palais épiscopal.

La police porte son attention sur quelques points d'un grand intérêt, le prix du pain, l'hygiène, l'éclairage.

Le corps de ville demanda (mars 1772) et obtint de l'évêque la suppression de plusieurs fêtes. C'était un vœu émis et appuyé d'excellents arguments neuf ans auparavant par la société d'agriculture et par le père Arcère. C'était une substitution du travail à la débauche, un véritable service rendu aux classes pauvres.

L'impôt moins productif que de nos jours, mais moins bien réparti, pesait d'un poids plus lourd. Il avait entravé (1765) le projet d'un moulin à eau de nouvelle invention, qu'on avait construit aux portes de la Rochelle et dont on attendait une production des farines plus sûre et plus éco-

nomique ; on lui imputait en grande partie la famine qui, de 1768 à 1770, se fit fortement sentir à la Rochelle, et qui força les plus pauvres travailleurs de la campagne à vivre d'herbes. Des craintes de ce genre se firent de nouveau sentir en 1785. On obtint des approvisionnements des chefs de l'armée. On chercha à diminuer le prix du pain par un remaniement de la taxe imposée aux boulangers. Le maire, M. Malartic, prit la plus grande part dans ce travail, dont les conclusions furent discutées par le corps municipal, de 1786 à 1789.

L'assainissement des casernes est l'objet de non moins de soins. On essaie de donner un cours plus vif au ruisseau de Lafont ; mais là encore on n'agit qu'à demi, et l'on trouve, dès 1778, indiqués des moyens qu'on n'a mis en œuvre que de nos jours, ou qu'on n'a même pas encore assez complétement employés.

La translation des cimetières hors de la ville est une autre mesure prescrite au nom de l'hygiène : celle-là n'éprouve pas seulement des difficultés, mais une véritable opposition : on la combattit au nom de la religion, du respect dû aux morts, de l'hygiène même. Cependant, cette mesure fut adoptée et reçut son exécution dès 1780.

La salubrité publique gagna plus encore au dessèchement des marais de Rochefort, qui faisaient sentir jusqu'à la Rochelle leur mauvaise influence, et qui nuisaient plus encore à sa réputation sous ce rapport. Malheureusement ces travaux, d'abord entrepris avec ardeur, furent interrompus et ne furent pas ensuite repris avec assez de vigueur. Ce n'est qu'assez récemment qu'ils ont été poussés à bout.

On n'a plus à déplorer ces grandes épidémies que j'ai eu trop souvent à te signaler dans cette histoire, et l'on peut s'arrêter à des malheurs particuliers. En 1767, on rencontre un de ces accidents limités, mais terribles, qui effraient l'imagination : plusieurs personnes sont mordues par des loups enragés. L'hôpital Saint-Louis *en était encombré*, dit une lettre du temps. En 1822, un seul loup

atteint de cette terrible maladie fit entrer dans les hôpitaux de Saintes et de Marennes seize blessés, dont neuf moururent.

En 1784, ce fut la peste qui régnait à Tanger qu'on craignit de voir introduite. Une chaloupe fut armée pour soumettre à une visite sévère tous les navires qui venaient de la Méditerranée.

Le numérotage des maisons de la ville, exécuté en 1772, d'après une ordonnance royale de 1768, repris et surveillé avec plus de sévérité en 1776; l'établissement d'une diligence qui allait de la Rochelle à Paris en cinq jours, du mardi matin au samedi de chaque semaine (1776); celui de plusieurs boîtes de secours aux noyés et aux asphyxiés, et d'une prime à ceux qui les retireraient de l'eau, réduite de moitié quand les secours administrés resteraient sans succès (1773); celui d'une chaloupe de surveillance qui croisait en été aux heures de haute mer en dehors de la porte des Deux-Moulins, lieu le plus fréquenté des baigneurs (1788) furent des progrès et des témoignages de la sollicitude des administrateurs. A l'exception de la chaloupe de sauvetage, ils furent dus à l'initiative du gouvernement et des intendants. La municipalité secondait avec zèle ces bonnes intentions; elle agissait, elle pensait peu d'elle-même.

Tout éclairage avait cessé depuis qu'il avait fallu renoncer aux chandelles pour construire des casernes; en 1777, le sieur Sangrin, chargé de l'éclairage de Paris, s'étant trouvé à la Rochelle, on le consulta sur le nombre de reverbères qui serait nécessaire pour cette ville et de la dépense qu'ils occasionneraient. Il pensa qu'il faudrait deux cent seize reverbères, et il se chargea de les fournir et de les entretenir du 1er octobre au 1er avril de chaque année pour une somme annuelle de quatorze mille deux cent cinq livres. La commune ne pouvait faire ces frais : seulement, en 1779, on pensa que, si l'on ne pouvait tout faire, on pouvait essayer quelque chose. La ville acheta

six reverbères, deux citoyens en donnèrent six autres, et ces douze reverbères furent placés aux lieux les plus fréquentés, indiqués par le Maire lui-même. Voilà ce qui était un immense progrès il y a quatre-vingt cinq ans.

Les pompes étaient aussi en nombre insuffisant: on s'en était aperçu à deux grands incendies qui eurent lieu dans cette période; l'un (1773) qui consuma une partie du séminaire, et détruisit les archives de l'évêché qui y avaient été transportées pendant qu'on reconstruisait le palais épiscopal, l'autre (1785) qui eut lieu hors de la ville, à la Courbe, et où le zèle des pompiers compensa seul la faiblesse des moyens mis à leur disposition. Peut-être était-ce par suite de craintes de ce genre que, l'année suivante, le corps de ville, contrairement à l'avis du Maire, refusa d'accorder la grande salle de l'Hôtel-de-Ville à une société qui la demandait pour y donner des bals pendant le carnaval, en offrant d'en faire profiter les pauvres. Il fallut que le ministre intervînt, et ordonnât cette concession. Ce débat ne troubla cependant pas la bonne intelligence entre le corps de ville et le Maire.

Il y a dans ces faits des indices d'une tendance vers un plus grand bien être matériel; les esprits étaient encore bien plus portés vers les réformes morales, et le gouvernement ne l'était pas moins qu'eux. L'une des premières et des plus grandes qu'il décréta était de nature à émouvoir en particulier les Rochelais. Je veux parler de l'édit de novembre 1787, sur l'état civil des protestants. Dès le mois de mai 1776, Malesherbes avait demandé à l'intendant des renseignements à cet égard: il avait appris que la persécution avait été impuissante, que les protestants, sujets dociles, sectaires opiniâtres, tantôt soutenus par des pasteurs qui, bravant les rigueurs de lois entravées par les mœurs, sous le nom de pasteurs sous la croix, donnaient le baptême, consacraient les mariages, constataient les décès, tantôt acceptant les formes de l'église catholique sans en embrasser la foi, tantôt y suppléant par mille moyens,

favorisés par un point d'honneur qui ne permettait qu'aux plus avides d'user de tous les moyens que la jurisprudence fournissait contre eux, s'étaient perpétués, et n'avaient presque rien perdu de leur nombre, de leur richesse et de leur influence. On pressentit dès lors que l'on ne subirait plus longtemps des lois dont la moralité restait au-dessous de la moralité moyenne d'un siècle qu'on n'accuse pas de rigorisme. Enhardis par ces idées, les protestants de la Rochelle avaient acheté, en 1784, une maison pour s'y réunir et y suivre les prescriptions de leur culte. L'édit de 1787 ne leur rendait qu'un moyen régulier de constater leur état civil; il était encore loin de répondre aux exigences de l'opinion: cependant il déplut à quelques évêques. Celui de la Rochelle publia un mandement où il déplorait cette mesure, où il interdisait aux ecclésiastiques le concours que l'édit demandait d'eux, agrandissant autant qu'il était en lui le fossé qui séparait les deux cultes et donnant l'exemple de l'attaque contre l'autorité royale. Un savant ecclésiastique, le P. Tabaraud, supérieur de l'Oratoire, combattit ce mandement dans deux lettres anonymes, au nom de la charité chrétienne et au nom même des doctrines théologiques. L'avocat du Roi, M. Alquier, l'incrimina au nom du respect dû à la loi et au Roi. L'évêque fut appelé à Paris, et son mandement fut supprimé par arrêt du parlement. M. de Crussol, mort le 7 juin 1789, n'entendit pas l'assemblée nationale proclamer comme un droit la liberté de la conscience et des cultes.

Le temps était venu où l'opinion allait réclamer de bien autres satisfactions, où le désaccord entre les faits et les idées allait éclater et faire acheter de grands progrès par de bien grands malheurs. Décidé à te faire connaître, mon cher Julien, l'histoire de ta ville natale, en pesant le moins possible sur tes opinions, en te laissant le libre exercice de ton jugement, j'ai éprouvé plus d'une fois dans le cours de ce récit un grand embarras; cet embarras redouble au moment où j'aborde une époque si voisine et si controversée.

Toutefois, mon enfant, je ne prétends ni te raconter ni te donner à juger la Révolution française, je ne veux que t'en montrer le contre coup à la Rochelle, d'où je ne sortirai pas; je dois seulement te prévenir que, vue ainsi, cette révolution est singulièrement rapetissée, et qu'il ne serait pas bon d'attacher trop d'importance à un si petit coin du tableau.

C'est dans sa séance du 21 juin 1788 que le corps de ville reçut de l'Intendant communication officielle de la convocation des États généraux. Cette grave mesure trouvait la Rochelle dans des sentiments très monarchiques; un an auparavant on avait reçu avec de vives expressions de reconnaissance le don d'une statue de Henri IV, d'une composition qui imitait les chairs aussi bien que la cire, quoiqu'elle eût la dureté de la pierre: M. de Laclos l'avait fait donner à la ville par son parent, M. de Pressigny: on l'avait inaugurée solennellement à l'Hôtel-de-Ville, et ces retours à des souvenirs domestiques n'avaient plus ce caractère d'opposition qu'ils avaient eu peut-être auparavant, car on se plaisait à voir un autre Henri IV, dans Louis XVI, qui avait plus de véritable bonté et des intentions aussi patriotiques que son grand aïeul, mais qui, malheureusement pour tous, n'avait rien de son habileté. Mais on aimait Louis XVI pour les réformes qu'on en attendait. On était avide d'action politique. Dès 1786, l'Aunis avait rappelé que son mode d'annexion à la couronne le faisait pays d'Etats et réclamé son droit; le 19 mai 1788, la Rochelle avait demandé d'être comprise parmi les villes où le Roi allait établir des grands bailliages. Rien toutefois dans ce qui nous reste officiellement de cette époque ne fait pressentir la vivacité avec laquelle s'exprima le maire, M. Alquier, dans la séance du 29 décembre: il fallait connaître les sentiments intimes, avoir entendu les conversations confidentielles de la bourgeoisie d'alors pour prévoir cette explosion. Il est vrai que la noblesse et le clergé avaient eu le temps de manifester leur prétention d'avoir aux Etats généraux, par le nombre des députés égal pour chaque

ordre à celui des députés du Tiers et par le vote par ordre, une majorité assurée, et que cette prétention surtout soulevait une vive opposition : mais dans cette opposition, il y avait de l'indignation et de la colère : « La dignité des deux » premiers ordres, disait M. Alquier, ne peut-elle donc » subsister que par l'asservissement du Tiers, et sommes-» nous destinés, comme autrefois, à être encore l'instru-» ment de leur grandeur et les victimes de leur puissance ! » Et il parlait déjà de *régénérer* la France. Le prédécesseur de M. Alquier à la mairie avait été un gentilhomme, celui même que la noblesse d'Aunis envoya aux Etats généraux. Il y avait alors amitié, égalité de fait ; mais là aussi un réglement de comptes brisait les liens de famille.

Après avoir établi les droits généraux du Tiers état, M. Alquier, jetant un coup d'œil sur l'histoire spéciale de la Rochelle, y trouvait de nouveaux titres et rappelait avec fierté qu'aux États généraux de 1614, cette ville avait eu *quatre députés, un pour l'ordre de la noblesse et trois pour le tiers-état.* Sous l'influence de sa parole, l'assemblée municipale arrêta qu'elle demanderait au Roi un nombre de députés pour le tiers-état égal à celui des deux autres ordres réunis, le recensement des votes par tiers et non par ordre ; l'exclusion des nobles et des anoblis de la représentation du tiers-état, une représentation spéciale pour la ville et gouvernement de la Rochelle, des États provinciaux spéciaux au pays d'Aunis, sans qu'il fût confondu avec la Saintonge ou avec le Poitou. Il y avait dans ces vœux un élan vers l'avenir que la Révolution allait dépasser, un souvenir du passé qu'elle devait refouler violemment : il y avait dans la réserve prise contre les nobles et les anoblis un signe de méfiance des chefs du tiers-état envers le tiers-état lui-même. On peut déjà s'apercevoir que peu de gens savaient où ils voulaient aller, que nul ne savait où il allait.

Ces divisions, qui préparaient tant de maux, éclataient dans un moment où la nature faisait sentir toutes ses rigueurs. L'hiver de 1788-1789 est un des plus rudes dont

l'histoire ait gardé le souvenir; un froid très vif se manifesta dès le milieu de novembre, d'autant plus sensible qu'il succédait brusquement à un automne très doux; il devint promptement excessif. Il gela pendant huit semaines d'une manière constante, et le thermomètre descendit au-dessous de quinze degrés Réaumur; la Charente après avoir charrié des glaçons se prit en entier; les côtes de l'Aunis eurent leur débacle et les petits navires furent entraînés par des glaces de plus de soixante centimètres d'épaisseur et formant des bancs de plusieurs lieues. L'excès du froid avait suspendu tous les travaux et par suite amené la faim pour les hommes qui vivent du salaire quotidien. Ni la municipalité, ni la charité privée ne faillirent à leur tâche. Du 15 décembre au 30 janvier, la municipalité fit distribuer aux indigents dix-huit cents livres de pain par semaine; et dès le 19, elle y ajouta une distribution de bois. En dehors d'elle, il se forma dans le même mois une société de bienfaisance, qui s'occupa activement de pourvoir aux besoins les plus pressants des pauvres. On passa ainsi l'hiver et, le 16 mars 1789, on se crut en droit d'interdire toute mendicité.

Cependant les affaires politiques avaient marché, et du 2 au 4 de ce mois de mars une assemblée générale, formée des délégués de tous les corps qui en avaient envoyé aux assemblées des notables, le clergé et la noblesse exceptés, adoptait le *cahier des plaintes, doléances et remontrances*, qui exprimait la pensée du tiers-état et devait servir de guide à ses députés. Il était, et est surtout au point de vue de cette histoire, beaucoup plus important que ceux des autres ordres, parce que c'étaient surtout les vœux du tiers-état qui devaient faire la révolution qui se préparait, et parce que, s'il y avait encore un esprit Rochelais, c'était dans le tiers-état seul qu'il pouvait se trouver. Ce cahier exprime des vues de réforme très libérales, il pose au pouvoir des limites assez précises, il demande pour les états provinciaux une action propre que n'ont pas obtenue tout entière nos

conseils généraux : une gestion de leurs finances qui supprime les intendants ; une direction de tous les travaux exécutés dans la province, par des agents de leurs choix, qui supprime les ingénieurs des ponts-et-chaussées. Il est loin de consentir à cette absorption de tous les pouvoirs dans un seul, qu'on a trop longtemps crue nécessaire à l'unité française. Il tend à cette unité par la suppression des douanes intérieures, par une plus grande facilité dans les relations ; il s'élève avec véhémence contre l'administration des aides, dans laquelle il voit le fléau du commerce ; mais, soigneux de l'individualité, il réclame avec instance pour le petit Aunis des états distincts, indépendants de ceux de la Saintonge ou du Poitou ; il exprime plusieurs vœux d'un intérêt tout local, destinés à seconder le commerce des eaux-de-vie et des sels, c'est-à-dire celui de la Rochelle et celui de l'île de Ré ; il sollicite l'achèvement du canal de Niort. Parmi les vœux d'intérêt général, il en est un qui porte un cachet tout particulier. Il demandait que dans les colléges on cessât d'assujettir tous les écoliers au culte catholique et de forcer ainsi les enfants protestants à aller chercher l'instruction hors du royaume, comme, dans ce moment là, cela avait lieu pour quarante jeunes gens de la seule ville de la Rochelle.

Cet avis émanait probablement de l'académie, qui avait fait remettre à l'assemblée une note sur l'éducation publique et sur la liberté de la presse où contrastent des vues ingénieuses et de singulières illusions. Elle demandait la liberté de la presse, avec la confiance que, cette liberté une fois établie, l'opinion et la loi ne souffriraient plus qu'il y eût de livres anonymes, qu'on ne verrait plus ces libelles auxquels la prohibition seule donnait quelque crédit, et qu'ainsi la violence et la mauvaise foi seraient bannies de tous les écrits. Elle demandait l'introduction dans les colléges de professeurs laïques, plus propres à préparer les jeunes générations à des fonctions civiles ; elle voulait qu'attentifs aux dispositions spéciales des élèves ils dénon-

çassent aux familles l'inaptitude de quelques-uns à ce genre d'études ; que les études elles-mêmes fussent modifiées de manière à mieux faire connaître aux enfants *les mœurs, les usages et jusqu'à la langue de leur propre pays*. Mais en même temps elle témoignait la crainte que les écoles trop répandues dans les campagnes n'inspirassent au paysan qui saurait lire le désir de les quitter, pour venir dans les villes *grossir sous la livrée la classe la plus corrompue de la société*. Elle ne s'était pas aperçue que le moyen d'éviter ce mal ce n'est pas de priver les paysans de l'instruction, mais de l'étendre à tous, de manière qu'elle ne soit plus pour quelques-uns un privilège dont ils puissent s'infatuer.

Les délégués des trois ordres de l'Aunis se réunirent le 18 mars, pour adopter leurs cahiers définitifs et élire les députés aux états généraux. Telles étaient déjà les susceptibilités éveillées à l'égard des agents du pouvoir que M. Alquier réclama l'exclusion d'un des délégués du bailliage de Rochefort, M. Orceau, parce qu'il était subdélégué de l'intendant. Il est vrai que les subdélégués étaient l'objet de nombreuses plaintes, exprimées dans les cahiers d'arrondissement. Cette exclusion fut prononcée ; sur l'appel de M. Orceau, le roi la déclara mal fondée et ordonna que l'assemblée du tiers état procèderait à de nouvelles élections. Les députés nommés furent M. Malartic, pour la noblesse ; M. Pinelière, curé de Saint-Martin-de-Ré, pour le clergé ; MM. Griffon de Romagné et Alquier, pour le tiers état. Les électeurs avaient cru pouvoir nommer en outre des députés suppléants pour remplacer les leurs en cas d'empêchement. Ce furent pour le clergé, M. Deleutre, curé d'Aytré ; pour la noblesse, M. Ancelin de Chambon ; pour le tiers état, MM. Boutet et Druamps. Le peuple parut heureux du choix de ses députés, qui fut célébré en prose et en vers ; le haut clergé au contraire réclama contre le choix des siens, l'attribuant au réglement du 24 janvier qui avait imprudemment assuré une majorité irré-

sistible aux curés, qui *n'avaient aucun sacrifice à faire à l'état.*

Quelque ému que l'on fût par de si graves événements, il fallait revenir aux affaires quotidiennes de la ville. Les dépenses de l'hiver n'avaient pu que rendre pire sa situation financière, et cependant l'on se sentait pressé par de nouveaux besoins. Le prix des grains s'élevait sans cesse, et l'on était menacé de la famine. Le Roi, pour alléger un peu ces maux, avait dispensé les paroisses du tirage pour les troupes provinciales; mais il fallait assurer la subsistance des populations. Au mois de juin, le corps de ville se trouvait obligé de taxer à dix-huit deniers de plus par livre le pain déjà très cher, et il craignait un soulèvement du peuple; ce qui était pire, les approvisionnements des boulangers étaient insuffisants. Le corps de ville s'adressa au commandant en second de la province, le duc de Maillé, et en obtint cent vingt tonneaux de blé, en prenant des engagements onéreux, assez mal garantis par les engagements des boulangers. Mais il y avait là une nécessité qui devait prévaloir sur toute autre. Il fallut à plusieurs reprises, de juin à septembre, avoir recours à M. de Maillé, c'est-à-dire en fait au ministre de la guerre. Le 13 août, cette question de la disette prit un aspect plus grave et plus fâcheux, parce que ces terreurs paniques qui augmentent tous les maux vinrent s'y mêler. Un navire se chargeait de grains au Braud: on dénonça le fait au corps de ville; on ajouta qu'un sieur Veyret, de Marans, accaparait tous les grains pour les exporter, affamant ainsi les provinces: il fut constaté plus tard qu'il ne faisait qu'acheter par l'ordre de l'intendant de Poitiers des blés pour les expédier à Paris. Le corps de ville transmit cet avis à M. de Maillé, qui lui fit assurer que toutes les mesures étaient prises pour prévenir tout inconvénient à cet égard. Mais on apprit bientôt qu'une foule ameutée avait de force déchargé le navire et s'était distribué la cargaison par un partage *auquel présidait la loi du plus fort.* Il fallut que

l'autorité militaire intervînt. Le 15 septembre, la municipalité de Marans informait celle de la Rochelle qu'elle avait pris des moyens pour empêcher toute exportation de grains. Le corps de ville remercia, mais il eut la prudence d'ajouter qu'il fallait restreindre ces empêchements dans les bornes de la plus stricte nécessité et craindre qu'ils ne fussent un obstacle à l'arrivée des blés. En effet, ces représailles ne se firent pas attendre. Le 30 octobre, il fallait avoir de nouveau recours à l'autorité militaire, mais cette fois pour qu'elle assurât la circulation de blés qu'on tirait du Poitou et que la population de Saint-Maixent ne voulait pas laisser passer.

Les Rochelais avaient cependant pris une précaution plus sage. Quelques particuliers invitèrent les négociants à faire venir des blés de l'étranger. La chambre de commerce accepta cette impulsion. Une compagnie nombreuse recueillit les souscriptions, un comité fut formé, où tous les corps de l'état étaient représentés, clergé, noblesse, bourgeoisie ; la présidence en fut donnée à l'abbé Souzy, chanoine. Le corps de ville prit au nom de tous les habitants l'engagement de couvrir ce comité de ses pertes. Ainsi garanti, le comité prit et publia l'engagement de ne tirer du blé que de l'étranger ; mais on craignit au dehors que des désordres déjà amenés par la disette ne se renouvelassent et que la propriété des arrivants ne fût pas respectée. Il fallut que le comité fît publier par le *Moniteur Universel* un avis où il affirmait que les désordres de ce genre n'avaient eu, au moins dans la province, aucune gravité, que pourtant des précautions suffisantes étaient prises contre leur retour.

Quelque habiles que fussent ces mesures, il fallait du temps pour qu'elles produisissent leur effet : or, le moment était venu où il fallait restituer les grains qu'on avait empruntés au ministre de la guerre. Les boulangers déclaraient qu'ils ne pouvaient les rendre en nature, et offraient de les payer au prix qu'ils valaient lorsqu'on les leur avait

livrés. Pressés de plus près, ils menaçaient de fermer leurs fours ; ils parlaient de s'enfuir ; l'un même d'entre eux était parti sur un navire. Les officiers du présidial chargés de ce point de police écrivaient, le 13 janvier 1790, au corps de ville qu'il voyaient trop que la sévérité de la loi serait impuissante contre un tel mal, et que si le corps municipal ne trouvait pas de moyens d'approvisionner la ville, ils seraient, eux, *dans l'impossibilité de continuer leurs fonctions.* Le corps de ville répondait qu'il y avait beaucoup de mauvaise volonté dans la prétendue impuissance des boulangers, que l'on touchait au moment où les efforts du comité des subsistances mettraient un terme aux difficultés, qu'on en sentait déjà les bons effets ; que du reste ces questions n'étaient pas de sa compétence, et, qu'en appelant comme nécessaire l'exécution la plus sévère des réglements de police, il n'avait aucun moyen de soulager les magistrats dans une tâche qu'il sentait bien être de plus en plus pénible.

L'impuissance du corps de ville était d'autant plus réelle qu'il touchait à l'expiration de ses fonctions et qu'il allait être remplacé par une municipalité non-seulement nouvelle, mais constituée sur de tout autres bases et découlant d'une autre source. Mais cet empressement à se rejeter de l'un à l'autre le fardeau du pouvoir, n'en est pas moins un des signes les plus effrayants d'une société qui n'a plus foi en elle-même et qui finit.

Malgré ces troubles et ces symptômes, le besoin de changements était si universellement senti qu'à peine pouvait-on les craindre ; cette année avait été l'ère de l'espérance, et les événements qui la marquèrent avaient été accueillis en général avec joie par la population.

Lorsqu'après la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789, Louis XVI eut accepté des mains de Bailly la cocarde tricolore et que cette nouvelle fut apportée à la Rochelle, un grand enthousiasme succéda à une attente inquiète. Le corps de ville s'empressa de lui donner une forme

officielle. Le *Te Deum*, le feu de joie, les illuminations ordinaires furent décrétés. Le corps de ville, après avoir orné de la cocarde nationale le chapeau, puis le cœur de la statue de Henri IV, alla en grande cérémonie la porter au duc de Maillé, qui du moins la prit volontairement. Les grenadiers de la milice bourgeoise la remirent, aux frais de la ville, à tous les soldats du régiment de la Sarre ; on alla aussi l'offrir à M[me] Alquier, en reconnaissance du patriotisme de son mari. A tout cela on mêlait encore le nom de Henri IV, le bien bon ami des Rochelais. C'était le temps d'une expansion qui nous paraît puérile, mais que motivaient des impressions vives et des espérances qui n'avaient pas encore été souvent déçues.

L'abolition de beaucoup de priviléges par les deux ordres privilégiés, dans la nuit du 4 août, excita encore plus de joie, amena encore plus de fêtes ; un banquet de quatre cent cinquante couverts, donné sur la place d'armes, réunit les milices bourgeoises aux soldats du régiment de la Sarre, et, le 25, après le serment de fidélité au Roi et à la nation, prêté par les troupes, un banquet du même genre, donné aux frais des négociants, réunit douze cents convives. Il n'y eut aucun désordre, quoique *le Dieu du vin y jouât fort bien son rôle,* dit un récit du temps, que tu peux en croire.

Ces fraternisations, c'est le nom qu'ont reçu depuis ces rapprochements politiques, avaient une autre cause que la joie. On pressentait la nécessité d'un accord entre les gardes nationales et les troupes, sans savoir bien encore contre quel danger. Les milices bourgeoises avaient toujours été organisées à la Rochelle, et, le 12 août 1786, elles avaient été reconstituées par une ordonnance du Roi: mais en 1789 elles furent renforcées par des compagnies dites de volontaires nationaux, formées de jeunes gens de la ville, démocrates du jour, qui devaient le lendemain passer pour une aristocratie. Ils appelaient à eux cependant tous les citoyens, excepté ceux qui étaient en état de

domesticité ; ils prenaient même de singulières précautions pour ménager les amours-propres ; une caisse était formée pour les dépenses communes ; chacun y versait ce qu'il voulait, mais sans qu'il fût tenu note des sommes versées, sans que personne sût à qui les attribuer. On aperçoit là un amour inquiet de l'égalité. Cette garde s'établissait avec l'assentiment de la municipalité et pour lui venir en aide, mais elle se montrait dès l'abord amie des délibérations, prompte aux grands discours. En juillet, elle s'organisait pour repousser du pays la nécessité *cruelle de fléchir sous le poids de l'autorité absolue ;* en novembre, elle appelait tous les bons citoyens pour *contribuer au maintien de la sûreté, de la liberté et de la tranquillité publique.* Elle entrevoyait déjà, certes sans le mesurer encore, le prix dont il faudrait payer la légitime et noble conquête à laquelle elle aspirait.

Les difficultés se manifestaient ; dans la seule séance du 30 octobre, le conseil municipal recevait trois avis bien capables d'exciter sa sollicitude. Les directeurs des aides se plaignaient de ne pouvoir plus faire rentrer cet impôt ; le ministre, M. de Saint-Priest, l'informait qu'il craignait que la procession de la Toussaint n'amenât des troubles et l'invitait à la faire suspendre ; enfin il était invité à faire publier la loi martiale que l'assemblée venait de rendre. Il répondit au premier avis que les faits qui le motivaient ne lui étaient pas connus ; il transmit le second au doyen du chapitre. Mais pour le troisième, la difficulté fut plus grande. On craignit une collision entre les différents corps militaires qu'il faudrait convoquer pour faire la proclamation solennelle de cette loi, et on se borna à la faire afficher.

Les embarras financiers n'étaient que trop réels. La rigueur des saisons, la pauvreté des récoltes, le trouble dans les idées, n'avaient pu qu'accroître la difficulté de percevoir les impôts. On offrit bien alors avec un certain empressement des contributions volontaires ; les volontaires nationaux donnèrent l'exemple ; ils offrirent à la nation les

boucles d'argent qu'on portait alors aux souliers et d'autres bijoux : ils lui offrirent des fonds destinés d'abord à donner un repas de corps ; beaucoup d'autres citoyens en firent autant ; beaucoup d'argenterie , beaucoup de bijoux furent apportés à la Monnaie pour être fondus : bien des femmes sacrifièrent leur parure. Mais cet étalage d'un patriotisme plus ou moins libre , plus ou moins sincère , n'a jamais remplacé les ressources régulières dont il annonce la suspension. Les espèces provenant de ces dons auraient dû être transportées à Paris ; les négociants rochelais fournirent des traites à courte échéance sur cette ville , qui dispensèrent de ce transport et conservèrent à la Rochelle une quantité considérable d'argent monnayé : ce qui n'empêcha pas que la disette de numéraire ne se fît bientôt vivement sentir , et qu'on ne se crût obligé de réclamer d'une manière pressante de l'assemblée nationale, l'établissement de caisses publiques dans une ville aussi commerçante que la Rochelle.

En bien des points , le mouvement général froissait les intérêts spéciaux de la Rochelle. On demandait à l'assemblée nationale la suppression de la traite des noirs. Rien au monde sans doute ne te paraîtra , mon enfant , plus hautement réclamé par la justice et l'humanité : ce commerce était en effet la honte de la civilisation chrétienne : mais sa suppression immédiate avait des effets funestes pour les manufactures, pour le commerce maritime, pour les ouvriers qu'employait ce commerce. Les Rochelais d'alors, sans contester les principes , demandèrent qu'on en ajournât l'exécution. Hélas ! une rude expérience a prouvé qu'il n'est guère possible de réparer de si criminelles injustices, sans en subir une cruelle expiation. Ce qui excuse un peu nos devanciers , c'est qu'on proposait alors d'interdire la traite des noirs aux Français , mais de permettre aux planteurs de se pourvoir d'esclaves en les achetant des étrangers ; faisant ainsi supporter au commerce français toutes les conséquences funestes de l'abolition de l'esclavage , sans

arriver à cette abolition. Du reste, cette question fut saisie avec toute l'âpreté propre aux intérêts inquiets. Le capitaine de la première compagnie des volontaires nationaux, M. Demissy, était inscrit sur la liste des amis des noirs. On voulait pour ce seul motif lui demander sa démission, et l'opposition publique de cinquante-quatre des soldats de sa compagnie arrêta seule cette fâcheuse manifestation.

Un autre projet alarmait les Rochelais. L'assemblée nationale s'occupait de la nouvelle division de la France, de la division en départements. La Rochelle, qui avait demandé que l'Aunis eût ses états provinciaux indépendants de ceux de la Saintonge, demandait maintenant que cette petite province, seule ou avec quelques cantons du Bas-Poitou, formât un département; elle invoquait ses souvenirs historiques et la grandeur des pertes que lui avaient fait faire de récents traités; ses députés avaient peine à lui faire comprendre que ces souvenirs n'étaient pas conformes à l'esprit nouveau, qui tendait bien plutôt à éteindre qu'à raviver toute individualité; elle voyait bien qu'elle serait forcément unie à la Saintonge et qu'elle était même menacée de n'être pas le chef-lieu du département ainsi formé. Ces craintes inquiétèrent fortement les esprits pendant les mois de novembre et de décembre. Le corps de ville et la chambre de commerce composèrent à l'envi des mémoires, où ils démontraient qu'il était de l'intérêt non seulement de la Rochelle, mais des provinces voisines et de la France même, qu'une place de commerce importante, et qui se trouvait alors dans une crise fâcheuse, ne fût pas précipitée à sa ruine par l'éloignement des administrations et des caisses publiques. Ces représentations devaient être longtemps impuissantes.

Tant de causes d'agitations auraient demandé des autorités dans toute leur force; or, toutes avaient cette faiblesse d'un pouvoir qui va expirer. On pensait à changer les bases de l'autorité religieuse elle-même. Le 5 août, deux mois après la mort de M. de Crussol, le corps de

ville avait été averti, par une lettre venue de Paris, qu'il dépendait de lui de faire rentrer les Français dans le droit de nommer leurs évêques ; mais il avait écarté un si grave sujet de délibération, et M. de Coucy fut appelé par les voies ordinaires à un siége qu'il devait occuper si peu de temps.

Le 5 novembre, on avait procédé à la nomination de jurés chargés d'assister aux procès criminels, et cette institution, quelque bonne qu'elle soit, pouvait affaiblir le crédit de la magistrature qui avait fonctionné sans elle.

Enfin le corps municipal lui-même devait être renouvelé pour sortir plus directement de l'élection. Mais, le 4 janvier 1790, au moment où l'ancien corps de ville s'occupait de préparer ce renouvellement, le premier échevin (le maire, M. Alquier, était à l'assemblée nationale) vint l'interrompre et lui dire qu'un objet plus pressant réclamait tous ses soins. Le matin même, une émeute populaire avait eu lieu, les magistrats de police avaient été outragés, menacés, et ils déclaraient ne pouvoir continuer leurs fonctions. Pendant qu'on délibérait à cet égard, le lieutenant de police demanda l'entrée du conseil et lui annonça que les attroupements se reformaient au palais et dans les rues voisines, que non seulement les magistrats, mais tous les citoyens honnêtes et surtout les riches étaient en danger, qu'il était temps que le corps de ville usât de tous les pouvoirs que la loi lui donnait pour assurer le repos public. On convoqua immédiatement les troupes de la garnison, la garde nationale, les volontaires nationaux ; dès l'approche de la nuit, les attroupements se dissipaient ; il suffit d'allumer de bonne heure les reverbères et de doubler les patrouilles, pour garantir la nuit de tout trouble ; mais le lendemain les officiers municipaux, fortement escortés, portant avec eux le drapeau rouge sans qu'il fût déployé, proclamèrent la loi martiale en neuf endroits de la ville. Heureusement il suffit de cet appareil comminatoire pour ramener la tranquillité. Le soir même le conseil se remit

à préparer les assemblées qui devaient élire ses remplaçants.

C'étaient là des scènes fécondes en inquiétudes, mon enfant, et que Dieu en préserve les temps où tu vivras; mais elles ne manquent pas de grandeur.

La nouvelle municipalité fut élue du 18 au 23 janvier 1790. Les élections étaient faites par tous les citoyens actifs, c'est-à-dire âgés de plus de vingt-cinq ans, domiciliés dans la commune et payant au moins quatre livres dix sous d'impositions directes, répartis par sections dans les cinq églises de la ville; il n'y eut pourtant jamais plus de six cent quarante-quatre votants. La pluralité absolue des suffrages désignait pour maire M. Goguet; cet honorable citoyen refusa d'abord ce pénible honneur, mais il se laissa vaincre par les instances du corps de ville et des électeurs. Les opérations furent continuées, et, le 25 janvier 1790, le premier échevin qui se retirait proclama les noms des douze officiers municipaux, du procureur de la commune et de son substitut, du secrétaire, et des vingt-quatre notables qui formaient le conseil. On accueillit avec de grands cris d'enthousiasme le serment que prêta alors M. Goguet, du haut, dit un journal du temps, de *cette célèbre tribune, où le fameux Guiton parut autrefois avec tant d'éclat. Cette cérémonie a rappelé ce temps de notre grandeur.*

La grandeur ne devait pas manquer, à coup sûr, aux temps qui commençaient; les souffrances non plus; ni l'une, ni les autres, ne devaient rappeler l'époque de Guiton ou l'importance spéciale de la Rochelle. Mais ce nom était devenu légendaire et résumait les souvenirs et les aspirations également vagues du patriotisme local.

XXV

DE 1790 A 1800.

C'était la tendance évidente de l'époque qui s'ouvrait, de remettre aux citoyens le soin de leurs propres affaires : par suite, leurs élus, le maire et son conseil, semblaient appelés à une rude tâche et aussi à une grande influence. Ils étaient spécialement chargés de veiller à ce que les habitants jouissent d'une bonne police, à mettre obstacle à tout acte arbitraire. Le présidial crut ou voulut voir là une raison d'abandonner des fonctions de police, qu'après les avoir longtemps disputées au pouvoir municipal, il exerçait depuis plus d'un siècle. Il le signifia au Maire dès son avènement ; le conseil de la ville ne crut pas être et n'était pas obligé ou même autorisé à exercer ces pouvoirs : il insista pour que les officiers du présidial reprissent leur démission : ceux-ci y mirent des conditions qu'on ne crut pas pouvoir accepter. Ce débat n'était pas encore une dissidence politique ; c'était une susceptibilité de l'esprit de corps ; il n'en était pas moins un danger pour le bon ordre, et le commissaire de police le signala au corps municipal en faisant remarquer qu'il le laissait, lui, sans appui dans un temps d'effervescence où il avait besoin de plus de force que jamais. Le Maire répartit du moins les notables en cinq commissions chargées de veiller à l'ordre public dans chacune des paroisses.

Ce peuple, en effet, que le mouvement des idées appelait à une liberté dont il ne savait ni les limites ni l'usage, encore moins les devoirs, ce peuple était agité par la plus grave de toutes les causes, par l'inquiétude pour sa subsistance.

Tu as vu que le ministre de la guerre avait prêté des farines aux boulangers de la Rochelle ; il les redemandait maintenant (février 1790), refusant d'en recevoir le prix qu'on lui offrait en argent et exigeant qu'on les remît en nature. La demande n'était que juste, mais elle n'en était pas moins accablante pour les boulangers, peu approvisionnés ; en outre, le prix du pain, fixé par la taxe, les constituait dans une perte continue. Le comité des subsistances, dans ces graves circonstances, demanda et obtint du conseil municipal d'être affranchi de l'obligation qu'il avait acceptée, de ne tirer ses blés que de l'étranger, et autorisé à les prendre dans les provinces de France où ils seraient le plus abondants et au plus bas prix. Le Maire osa prendre une mesure nécessaire, mais impopulaire ; d'autant plus hardie que son droit légal était douteux. Après une proclamation où il montrait la nécessité de la mesure, vu *l'urgence du cas et sans prétendre porter atteinte aux droits du pouvoir judiciaire*, il publia une taxe plus élevée. Il rétablissait le pain de luxe qu'on avait supprimé. Le pain avait quatre qualités, taxées à quatre sous trois deniers, trois sous six deniers, trois sous et deux sous quatre deniers la livre, prix qui, à cause de la valeur relative de l'argent, étaient plus du double de ce qu'ils seraient aujourd'hui.

Aussi le peuple était-il prompt à s'alarmer dès qu'il s'agissait des céréales.

Le 22 avril les sieurs Ganet, ayant reçu une cargaison d'orge, le débitaient au détail à la barque même, et en même temps en faisaient charger une partie sur des charrettes. La foule s'écria qu'on n'enlevait cet orge que pour le faire sortir de la ville ou pour le lui vendre plus cher. Elle le réintégra de force dans la barque ; les sieurs Ganet furent menacés, maltraités ; l'un d'eux s'enfuit, le premier des officiers municipaux, M. Garesché (le maire était absent) fut obligé de venir délivrer l'autre, réfugié dans une maison voisine d'où il n'osait plus sortir, et ne calma l'émeute que par la

promesse que toute la cargaison serait vendue à la Rochelle et vendue au même prix.

Moins d'un mois après, le 18 mai, ce fut bien pis. Un négociant de la Rochelle avait fait venir, par l'ordre du ministre Necker, des blés qu'il devait expédier dans le Bas-Poitou, et il voulait leur faire remonter la Sèvre dans des alléges. Le peuple ameuté s'y opposa, et cria qu'il fallait que ce froment lui fût distribué au prix de six livres le boisseau; il coûtait alors huit livres dix sous. M. Garesché (le Maire était encore absent) ne put apaiser la foule qu'en faisant suspendre le déchargement, et en promettant d'écrire au ministre. Mais le lendemain l'émeute se reforma, se porta chez lui, dans sa cour, lui enjoignit de faire distribuer au prix qu'elle avait fixé la cargaison du navire, le *Prince-William.* En voulant la disperser par la persuasion, il fut insulté, saisi et tiré par ses habits. A la milice bourgeoise, il fallut adjoindre un détachement du régiment de la Sarre. M. Garesché maintint cependant ses décisions de la veille : deux des perturbateurs furent arrêtés. Le consignataire du navire demandait que la mairie fit elle-même enlever les blés par les alléges. M. Garesché s'y refusa, tout en promettant de protéger de tout son pouvoir le négociant, s'il tentait cette opération : il conseillait cependant d'attendre la réponse du ministre. Il savait que le peuple était exaspéré; chose plus sinistre que l'émeute elle-même, on croyait que, dans un but politique, des meneurs l'égaraient, et on citait le propos d'une femme qui, en versant à boire à de bons *bitons*, comme elle disait, avait ajouté qu'il faudrait rompre le cou à Garesché et promener sa tête au bout d'une pique. On put attendre ainsi jusqu'au 4 juin; alors arriva une réponse de M. Necker, qui louait la municipalité, l'engageait à faire des sacrifices d'argent en faveur du peuple et l'autorisait à garder, s'il le fallait, le quart ou même le tiers de cette cargaison. Le conseil arrêta qu'il en garderait le quart, cinquante tonneaux, qu'il le ferait mettre en magasin, et distribuer

entre les cinq paroisses de la ville et vingt-trois des communes environnantes, au prix de six livres cinq sous le boisseau, mais seulement aux gens reconnus peu aisés.

Dans le même temps, un citoyen proposait de venir au secours des malheureux en formant, par souscription ou par emprunt, un fonds destiné à donner un salaire faible, mais assuré, à ceux qui, étant sans autre ouvrage, voudraient travailler au bassin. Mesure excellente si le peuple eût su dès lors comprendre, ce qu'il n'a peut-être pas appris, que la disette résulte de la force des choses et que les têtes portées au bout d'une pique ne remédient à rien. Il devait longtemps encore aimer mieux s'en prendre de ses maux à ceux qu'il croit riches et puissants. Au mois de septembre suivant, ces gens qui avaient fait les émeutes d'avril et de mai s'indignaient au bruit que la municipalité de Lalaigne avait interdit aux habitants de cette commune de vendre du blé aux autres. Telles étaient pourtant alors les hardiesses de la pensée que, dans ce moment même, le conseil municipal de la Rochelle s'occupait de l'extinction de la mendicité.

Les dates, qui importent partout, n'importent nulle part plus que dans ce temps de vie active, dévorante : cependant, tout en m'efforçant d'en maintenir l'ordre, je ne puis, mon enfant, te raconter l'histoire jour par jour, et il faudra à tout instant me reporter en arrière. Le mois de février avait résolu une autre question émouvante pour les Rochelais. Un décret du 6 avait placé à Saintes l'assemblée et par conséquent le chef-lieu du département. Les citoyens actifs de la Rochelle s'étaient, dès le 15, formés en corps de commune et pressèrent le conseil municipal d'intervenir auprès de l'assemblée nationale. Celui-ci s'adjoignit les notables, s'assura l'appui de la commune de Rochefort, avec laquelle on échangea alors de grandes protestations d'amitié réciproque ; mais tout cela fut vain. Il fut établi que le directoire du département, qui d'abord devait siéger alternativement à Saintes, à Saint-Jean d'Angély et à la

Rochelle, resterait en permanence à Saintes. L'établissement et l'action des directoires de district diminuait l'importance politique de cette décision.

Tu as vu que le Maire était absent de la Rochelle pendant les troubles d'avril et de mai. L'élection de la municipalité à Saint-Jean d'Angély avait tellement divisé cette ville que deux maires avaient été nommés : l'Assemblée nationale, juge des faits, avait confié le soin de les éclaircir par une enquête à une municipalité voisine et avait choisi celle de la Rochelle, sur l'observation de Regnault, qu'elle avait été organisée d'une manière qui *satisfaisait les citoyens et la rendait digne de la confiance de l'assemblée.* En conséquence, le 24 février, le conseil avait désigné M. Goguet et deux de ses officiers municipaux pour accomplir cette mission honorable ; mais elle se trouva difficile et longue et força le Maire de se rendre à Saint-Jean d'Angély à plusieurs reprises et d'y passer presque en entier plusieurs mois. On espérait encore beaucoup alors de ces interventions conciliatrices. Dans cette affaire, le procureur du roi de Saint-Jean d'Angély avait cru pouvoir faire appel aux gardes nationaux du département réunis, pour qu'ils obtinssent la démission de celui des maires qu'il croyait illégalement élu. Cette démarche fut inutile, malgré l'enthousiasme patriotique qui animait ces milices, accourues des deux côtés de la Charente, à Rochefort, au nombre de six mille, pour prêter, dans une grande solennité, le 6 avril, le serment fédératif, c'est-à-dire le serment d'être toujours unies pour la défense de la constitution et de la patrie. Quelques jours plus tard, 13 mai, les citoyens réunis en assemblée primaire, pour nommer les corps administratifs du département, adressaient à l'Assemblée nationale des adhésions pleines d'un chaleureux dévouement. Deux mois après, le 14 juillet, les troupes régulières et les volontaires, après avoir reçu la bénédiction de l'évêque, sous la présidence du Maire, prêtaient le serment de la fédération, répété par une population enthousiaste. Il

y avait partout un élan sincère bien capable de légitimer les espérances, et cependant on pouvait apercevoir les dissidences qui menaçaient cette révolution qu'on croyait accomplie.

La nation se préparait plus encore à l'agitation qu'à la vie politique. Les gardes nationales s'unissaient, plus il est vrai par des sentiments et par des phrases que par l'action. Celle de la Rochelle vota des adresses à celles de Montauban (juin 1790), de Nancy (septembre 1790), et même au régiment de Lyonnais (janvier 1791). Il se forma, de l'aveu de la municipalité (octobre 1790), une société des Amis de la Constitution, qui se mit en correspondance avec celle de Paris et reçut (mai 1791) l'adhésion de la société des Amis de la Révolution établie à Londres. Elle rendit, dès le 20 mai, ses séances publiques. Elle se proposait au début de soutenir plutôt que de gêner, tout au plus de surveiller, d'aiguillonner la magistrature populaire; mais ce pouvoir irresponsable, sans fonctions déterminées, ne pouvait manquer de devenir un extrême danger dans un temps où chacun, au nom ou sous le prétexte du patriotisme, se croyait le droit de se mêler de tout. Stimulé par une pétition, le conseil municipal pressait l'assemblée nationale d'intervenir dans un réglement de juges entre les intéressés à la faillite du trésorier de la guerre à la Rochelle (juin 1790); ce même conseil consacrait plusieurs séances à chercher si, dans une conversation familière, un propos grossier avait été ou non tenu contre l'assemblée nationale (mai 1790); c'était une autre grave affaire que de décider comment les milices bourgeoises et les gardes nationales se jureraient une amitié réciproque et de les fondre dans une garde nationale unique (juillet 1790); c'était une dissidence politique qu'une différence d'avis sur la richesse des rimes du Charles IX de Chénier, œuvre patriotique et sublime au dire des uns, ridicule et scandaleuse au dire des autres (mars 1790); un citoyen demandait que la municipalité veillât à ce que le tabac qu'on lui vendait fût

meilleur, et un autre, sérieusement, ce semble, que l'opinion publique, victorieuse des préjugés, interdit aux citoyens qui ont l'haleine mauvaise de parler de près aux autres (octobre et décembre 1790).

Des difficultés plus graves s'annonçaient. On éludait ou on refusait les impôts. Le directoire du district faisait des proclamations, la société des Amis de la Constitution des adresses aux citoyens (août 1790). Rien n'y faisait; ce n'était pas seulement par suite de cette idée déjà répandue et aussi chère au peuple qu'elle est fausse, que tout changement politique doit se traduire par une diminution d'impôts, c'était aussi parce que l'argent devenait rare. A la fin de décembre, la chambre de commerce, à la sollicitation des Amis de la Constitution, créait des billets de six et de trois livres, qu'elle délivrait et recevait, à bureau ouvert, en échange et comme coupures d'assignats de trois cents livres et au-dessous. Déjà, depuis plus de trois mois, les biens nationaux étaient en vente dans le district de la Rochelle; le marteau brisait partout les armoiries; le décret qui abolissait la plupart des juridictions, pour y substituer un tribunal unique (23 novembre 1790), sans faire à la révolution d'implacables ennemis, troublait bien un peu plusieurs de ses plus sages amis; enfin, on pouvait déjà mesurer l'intensité d'un mauvais vouloir bien plus redoutable, celui de l'Église.

C'est dans ces circonstances que l'élection dut renouveler par moitié le conseil municipal. Le premier scrutin eut lieu le 14 novembre 1790; la majorité absolue n'était que de deux cent dix-sept voix, et pourtant aucun citoyen ne l'obtint; aucun non plus, le lendemain, cette même majorité réduite à cent soixante-cinq voix. Ce n'est qu'au troisième tour que furent élus les nouveaux officiers municipaux, avec un nombre de voix variant de cent trente à soixante-douze, sur trois cent vingt-et-un votants seulement, total des cinq sections, quoique un recensement spécial eût constaté que la population dépassait vingt-et-un mille ha-

bitants. Ce renouvellement modifiait peu le conseil, où restaient M. Goguet, comme maire, M. Garesché, comme premier officier. Il paraît impossible de ne pas remarquer, sans en tirer aucune conclusion, que des onze officiers qui formaient, avec le maire, le conseil municipal, cinq étaient protestants. Cette proportion, qui dépassait beaucoup celle des protestants dans la population, se maintint jusqu'en 1816, dépassa un tiers jusqu'en 1826, un quart jusqu'en 1848 ; elle ne s'est pas élevée au-dessus d'un septième depuis cette époque.

C'est cette administration qui porta pendant huit jours, du 10 au 18 avril, comme un deuil national, le deuil de Mirabeau, devancée en cela par la garde nationale, imitée par toute la population ; c'est elle qui arbora le pavillon tricolore. Il fut hissé en grande cérémonie, le 2 février 1791, au mât d'artimon du navire le *Tigre,* appartenant au négociant Guibert. Un *Te Deum* fut chanté ensuite à l'église Saint-Sauveur. Ces couleurs ne devenaient pas encore le drapeau des régiments, mais plusieurs d'entre eux mirent bientôt à la hampe de leur drapeau une cravate aux couleurs nationales. Le régiment de la Sarre, en garnison à la Rochelle, tardait à suivre cet exemple : les Amis de la Constitution lui offraient ces cravates. Le major résistait à cette pression, et le commandant du département, Verteuil, ne voulait pas donner d'ordre à cet égard sans en avoir reçu du ministre. Plusieurs fois déjà des rassemblements s'étaient formés à l'heure de la garde montante ; le 24 mai, la foule se porta chez le major, renouvela ses instances avec de véritables menaces. Un des officiers municipaux, qui passait par hasard sur la place, intervint, fut lui-même insulté de propos, ne calma qu'imparfaitement cette émeute et rapporta au conseil municipal ces mots qu'il avait recueillis : « Ce soir, les cravates, ou le major à la lanterne. » La municipalité fit venir et admonesta ceux qu'on signalait comme les meneurs, prit ses précautions, gagna du temps, écrivit au ministre : mais nulle décision n'arrivait. L'irrita-

tion augmentait, lorsqu'enfin une demande du régiment lui-même donna à M. Verteuil la force de prendre un parti. Il ordonna qu'une grande revue aurait lieu, dans laquelle les cravates seraient acceptées. Cette cérémonie eut lieu le 27 mai, et la société des Amis de la Constitution reçut le même jour une lettre de remerciement des sous-officiers, grenadiers et soldats du régiment : les officiers se taisaient ; la résistance du major Ranchin, conforme à la discipline et aux idées militaires, était dénoncée par le directoire du département à l'assemblée nationale.

L'union sembla cependant complète entre le régiment de la Sarre, devenu le 51e, et la garde nationale, lorsque la fuite du Roi fut annoncée à la Rochelle (23 juin). Cette évasion, prélude de la guerre, inspirait les plus vives alarmes : la municipalité prit des mesures contre des troubles immédiats ; le commandant de la division militaire fit apporter chez lui les clés de la ville. Une députation du régiment, composée d'un capitaine, de plusieurs lieutenants et sous-lieutenants et de sous-officiers, vint assurer le conseil municipal que le régiment était disposé à prêter le serment que venait de prescrire l'assemblée nationale. L'arrestation du Roi à Varennes retourna bientôt contre la royauté les dangers dont sa fuite avait menacé la nation, mais on n'y vit d'abord qu'un heureux présage ; l'émotion qu'on avait sentie ne fit qu'ajouter à l'enthousiasme qui éclata lorsqu'on renouvela le serment fédératif, le 14 juillet. Le régiment prêta alors solennellement celui qui lui était prescrit, de repousser toute invasion du territoire français et de n'obéir qu'aux ordres donnés en conséquence des décrets de l'assemblée nationale ; mais plusieurs de ses officiers étaient absents, et ce fut plus tard une cause de trouble. La journée fut terminée par un feu de joie, et c'est à cette occasion qu'on mit fin à celui qu'on allumait chaque année à la Saint-Jean, qu'on jugea trop rapproché du 14 juillet.

Bientôt une émigration de peu d'importance, par elle-

même, en eut une grande pour la Rochelle. Ce fut celle de son ancien évêque, M. de Coucy. En effet, la question ecclésiastique, car je croirais trop dire de dire la question religieuse, fut la cause des troubles que la Rochelle eut le plus à déplorer pendant la Révolution.

La fête publique célébrée le 14 juillet 1791 est la première pour laquelle je ne trouve pas la mention expresse d'une cérémonie religieuse, et il ne semble pas que, dès l'abord, la Révolution, à la Rochelle, ait eu crainte des prêtres. Un chanoine, M. Souzy, un curé, M. Mirlin, faisaient partie des officiers municipaux élus en 1790. Le curé de Notre-Dame, M. Jaucour, était au nombre des notables. En février, la municipalité appuyait auprès de l'assemblée nationale la demande que faisait le chapitre d'être maintenu dans la ville ; le 3 juin, les écharpes tricolores figuraient avec le cortége et la solennité accoutumée à la procession de la Fête-Dieu. Le 11 juillet, tout juste la veille du jour où la suppression de l'évêché de la Rochelle fut prononcée, et lorsqu'elle était certainement connue, les électeurs du district choisissaient M. de Coucy pour président; à la vérité, il refusait par écrit cet honneur et prenait visiblement soin que la députation qu'on lui envoyait pour insister auprès de lui ne pût le rencontrer; mais, le 14, il bénissait le drapeau fédératif, et dans une allocution qui ne respirait que la paix, recommandait *le respect dû aux lois et à la constitution des empires*. La constitution civile du clergé avait été décrétée le 12; elle ne reconnaissait qu'un évêque pour chaque département et plaçait à Saintes celui de la Charente-Inférieure. Le 27, M. de Coucy adressait à son diocèse une lettre pastorale, très grave, très modérée, où se montre à chaque ligne la douleur d'être séparé d'une église à laquelle il avait voué sa vie, mais où perce à peine la plainte et où l'on n'entrevoit pas la pensée de la résistance. C'est en septembre qu'éclatent les premiers murmures, à propos d'un sermon prêché à l'hôpital général

par le chanoine Gauzargues ; on se plaint qu'il ait attaqué les lois du pays ; il prétend n'avoir attaqué que des *philosophes imposteurs* et se plaint à son tour que des députés de la société des Amis de la Constitution l'aient menacé de l'échafaud, ce que cette société s'empresse de démentir comme une calomnie. Le 12 novembre, le directoire du district notifiait la suppression de l'évêché, et mettait les scellés sur les archives du chapitre.

Même alors cependant, les ordres religieux paraissaient désireux de rester à leur poste. Les capucins demandaient qu'on leur laissât leur maison, en promettant de se conformer aux décrets qui concernaient la conventualité, et le conseil municipal appuyait leur demande auprès du département. Le mois suivant, un impatient, qui adressait beaucoup de questions au journal, sous le nom du père Chérubin, demandait pourquoi aucune des religieuses de la ville ne profitait de la permission qui leur était donnée de sortir du cloître, et la société des Amis de la Constitution, ne pouvant croire qu'aucune de ces victimes ne se souciât de cette liberté, pressait les administrateurs du département de prendre des moyens pour que les décrets libérateurs leur fussent connus et expliqués, ce que ceux-ci promettaient bien de faire. Le 6 janvier 1791, tous les curés de la ville obéissaient au décret puéril et tracassier qui portait qu'en France l'encens ne serait plus offert qu'à la Divinité. On se flattait que la loi qui exigeait d'eux le serment civique ne souffrirait pas plus de difficultés. On fut en cela singulièrement trompé.

La prestation de ce serment était fixée au 30 janvier 1791. Des officiers municipaux se rendirent dans chaque paroisse pour le recevoir à l'issue de la grand'messe. Un seul curé, celui de Saint-Sauveur, et huit ecclésiastiques, le prêtèrent. Les autres résignèrent leurs fonctions. Malheureusement ils ne s'en tinrent pas là. En attestant leur conscience, ils ne respectèrent pas celle d'autrui. Le lendemain, l'un des officiers municipaux déclarait au conseil

que, pendant qu'un de ses collègues recevait à Saint-Barthélemy le serment des prêtres qui obéissaient à la loi, un individu avait dit tout haut : Voilà bien du monde pour voir un scélérat et un apostat. Ce propos fut déféré à l'accusateur public. Les prêtres qui avaient prêté le serment furent accablés des lettres anonymes les plus insultantes. La plupart cependant avaient fait remarquer qu'ils devaient d'autant plus respecter la loi, que la loi respectait complétement le dogme et la foi. Un journal affirma, dans la semaine même, qu'on avait tenté de mettre le feu à la maison d'un de ces ecclésiastiques. Les catholiques ardents semblaient vouloir constater que la force seule leur manquait pour exercer les violences qu'ils ne devaient que trop tôt subir.

Le 27 février, les officiers municipaux lurent eux-mêmes dans trois paroisses, au refus des curés, la constitution civile du clergé et les instructions dont l'assemblée nationale l'avait accompagnée. Le même jour, l'abbé Robinet, curé de Saint-Savinien, était élu à Saintes évêque de la Charente-Inférieure. Le 31 mars, dix-huit curés du district de la Rochelle étaient remplacés par élection. Bientôt tous les couvents de la ville se fermèrent ; les frères de la Charité, les premiers, laissèrent leur hôpital, celui d'Aufrédi, que la municipalité confia aux filles de la Sagesse. Dans moins de deux mois, les uns spontanément, les autres par suite de décisions de l'assemblée nationale, les Carmes, les Augustins, les Capucins, les Récollets, les Cordeliers, laissèrent vides leurs maisons. Au contraire, il y avait encore alors dans la ville six communautés de femmes. Le 10 août, les paroisses de Saint-Jean et de Saint-Nicolas étaient supprimées et réunies aux trois autres.

Il semble que dans ces circonstances le départ de M. de Coucy dût être chose indifférente. Cependant, l'opinion s'en émut. C'est une des maladies de cette époque, que ceux qui triomphent exigent non seulement la soumission, mais l'adhésion, comme si la loi qui peut prescrire des actes

pouvait aussi prescrire des opinions et des croyances. M. de Coucy n'acceptait pas la décision qui lui enlevait son siége, et il ne l'accepta pas plus tard quand elle fut, dans le concordat, ratifiée par le pape. Il partait, au commencement de juillet, évêque de la Rochelle. Quelques chanoines le suivaient. Bien des gens s'irritaient de cela, et en faisaient le texte de déclamations passionnées.

Il semble bien, quoique je ne puisse pas l'établir clairement, que c'est à cette occasion que le maire, M. Goguet, voulut, le 26 juillet 1791, dissoudre une réunion nombreuse et turbulente; non seulement on lui résista, mais il fut insulté, sans que l'assemblée en parût indignée. Le lendemain, il donna sa démission, déclarant que la *scène affreuse* de la veille lui montrait qu'il n'avait plus la confiance de ses concitoyens et l'ascendant sans lequel on ne peut faire le bien. Il résista à toutes les instances du conseil municipal qui témoigna les plus grands regrets de cette décision, et il fallut le remplacer. Les sections assemblées le 8 août, pour élire ce remplaçant, comptaient six cent quarante-sept votants, dont les voix se divisèrent beaucoup; un second tour de scrutin, où il n'y avait plus que quatre cent soixante-quatorze votes, en donna deux cent cinquante, c'est-à-dire la majorité absolue, à M. Pelletan; mais il refusa cette pénible dignité. Le 9 août, deux scrutins ne donnèrent la majorité à aucun nom, et l'admission d'un troisième nom dans le scrutin de ballotage fit annuler ce dernier vote. Le 10, bien que deux des personnes désignées par les votes eussent déclaré qu'en cas de nomination elles n'accepteraient pas, deux scrutins furent encore inutiles. Enfin, le scrutin de ballotage donna deux cent soixante-dix-huit voix sur trois cent quatre-vingt-quatre à M. Garesché. Ce long débat montre à la fois une grande inexpérience de l'élection et une grande division dans les opinions; d'autant plus que l'un des candidats, M. Garesché, était très connu de tous les citoyens, par des sacrifices pécuniaires, par de l'activité et de la fermeté. Il accepta, et l'on ne peut attribuer qu'à

du dévouement pour ses idées et pour la chose publique cette acceptation dans un moment si difficile.

La gravité des circonstances se dessinait de plus en plus. A la vérité, la crainte de la famine n'excitait plus ces émeutes que M. Garesché avait eu autrefois à combattre ; mais les subsistances n'étaient pas encore bien assurées. La nécessité imposée aux boulangers de rendre en nature les blés qu'ils avaient reçus en 1789, quelque juste qu'elle fût, n'en était pas moins lourde, et quelques-uns essayaient de s'y soustraire en renonçant à leur profession ; il fallut, au mois de décembre 1791, déployer à cet égard une sévérité, quelquefois impuissante, et, au mois de février suivant, les craintes de disette renaissant, on faisait un emprunt pour y obvier.

Les impôts ne rentraient pas. Le Maire donnait bien l'exemple de les acquitter à l'avance ; le conseil municipal le suivait en partie, et invitait par une proclamation (26 septembre) les citoyens à le suivre ; les Amis de la Constitution publiaient une instruction pour montrer qu'on avait à payer en 1791 un tiers d'impôts de moins qu'en 1788 ; ces sollicitations demeuraient impuissantes ; l'activité du travail diminuée et la circulation de l'argent interrompue avaient à ce mal plus de part que la mauvaise volonté qu'on cherchait seule à combattre, par une erreur féconde en dangers. Les hôpitaux étaient pleins ; on en était venu à mettre à l'hôpital trois malades dans un même lit, et ce régime funeste faisait craindre une épidémie. On s'adressa au département pour obtenir un nouveau local, les Cordeliers, et des secours pécuniaires sans lesquels on ne pouvait plus marcher. Des malheurs plus déplorables encore, parce qu'ils venaient du crime, désolaient les campagnes voisines. Le respect de la propriété était singulièrement ébranlé. Des gardes nationaux, chargés de la défendre, violaient le domicile des personnes qu'ils croyaient riches et qu'ils forçaient de satisfaire à de prétendus besoins. Ces détestables exemples, que des proclamations blâmaient sévère-

ment, mais sans qu'on sévît contre eux, une police moins active, une répression moins forte, avaient encouragé l'audace des malfaiteurs, qui s'en allaient en bandes armées pillant, brûlant les pieds de ceux qu'ils volaient, pour leur faire dire où ils cachaient leur argent ; d'où leur vint le nom de chauffeurs. La terreur qu'ils inspiraient les protégeait.

Ces crimes indignaient tout le monde, mais n'inspiraient pas à tous les mêmes pensées. Quelques-uns espéraient que tant de désordres forceraient les amis de la Révolution à revenir en arrière et à redemander le joug qu'ils avaient secoué. Ces espérances faisaient dégénérer les oppositions politiques en haines violentes. Le conseil de la commune ne fut pas lui-même à l'abri des accusations ; une pétition adressée au directoire du département en exprima même d'assez graves pour qu'il crût devoir les poursuivre devant les tribunaux.

Les troubles qui désolaient Saint-Domingue avaient pour la Rochelle une importance toute particulière, parce que beaucoup de ses citoyens, le Maire entre autres, avaient dans cette île une partie de leur famille ou de leur fortune. Aussi, les négociants s'empressèrent-ils d'offrir au gouvernement leurs navires pour porter des secours à cette malheureuse colonie. Les bruits de guerre prochaine venaient encore menacer les sources de prospérité de la Rochelle. M. Garesché, persuadé qu'il vaut mieux mettre ses efforts à prévenir les maux publics qu'à en diminuer pour soi les effets particuliers, offrit à cette occasion, le 14 janvier 1792, à l'assemblée nationale, un don patriotique de cinquante mille livres.

C'est au milieu de ces agitations que se préparaient les élections pour l'assemblée législative. Elles finirent le 27 septembre 1791. Deux rochelais, Delacoste, président du tribunal du district, et Dumoutier, négociant, furent compris dans les onze députés qu'envoyait le département.

Le 21 du même mois, une grande fête célébrait l'accep-

tation par le roi Louis XVI de la constitution. Le Maire faisait, à ses frais, distribuer du pain aux pauvres. Cette constitution fut solennellement proclamée le 19 octobre. Ces solennités entraînaient alors des manifestations, des cris, des illuminations, une expansion d'enthousiasme enfin, que leur répétition fréquente et pour des causes opposées a beaucoup amortie chez nous. Une colonne devait être, mais ne fut pas élevée sur la Place-d'Armes pour conserver ce grand souvenir. M. Garesché recevait au milieu de ces joies de vifs témoignages de l'amour populaire. Aussi, soumis à la réélection, il obtint, le 13 novembre de cette même année, au premier tour de scrutin, deux cent soixante-cinq voix sur deux cent quatre-vingt-une, et les sections lui envoyèrent des députés pour le remercier du bien qu'il avait déjà fait et lui exprimer toutes les espérances qu'elles mettaient en lui.

Un incident fâcheux vint, au mois de janvier 1792, troubler l'accord entre la population et le 51e régiment, auparavant le régiment de la Sarre. Cet accord avait résisté à l'affaire des cravates tricolores, dont je t'ai parlé, à une lettre insérée dans le journal l'*Ami du Roi*, où quelques officiers du régiment protestaient contre le serment qu'ils avaient prêté, et aux lettres anonymes que des amis du trouble avaient semées à cette occasion. Il fut brisé par une querelle de cabaret entre quelques soldats et quelques ouvriers. Les soldats du régiment d'un côté, ceux de la garde nationale de l'autre, prirent parti : la municipalité, et, sur sa réquisition précise, le général Verteuil, empêchèrent, non sans peine, qu'on en vînt aux mains. Pendant plusieurs nuits on illumina toutes les croisées de la ville, de peur que l'obscurité ne favorisât des rixes. Le conseil municipal demanda le départ du régiment. En vain une députation des officiers du régiment, le lieutenant-colonel en tête, vint lui représenter qu'il était fâcheux que des querelles particulières rompissent une bonne intelligence qui avait duré huit années et qui

avait beaucoup aidé au maintien de la paix pendant ces temps difficiles : le conseil remercia les officiers, les assura de son estime et de ses meilleurs sentiments, mais persista à croire nécessaire à la paix le départ du régiment, qui eut lieu en effet le 22 janvier 1792.

Des haines plus implacables divisaient les partisans et les ennemis des prêtres, qui avaient prêté le serment civique. Venu à la Rochelle peu de temps après son élection à l'évêché (19 août 1791), M. Robinet y avait été reçu avec de grands honneurs. Ceux qui l'accueillaient ainsi prétendaient donner par là une adhésion expresse à la pensée de l'assemblée constituante : que la religion devait être respectée dans ses dogmes, honorée dans ses ministres, mais que son action devait se limiter au domaine de la conscience, qu'elle n'avait ni à régler ni à entraver, dans la vie politique et civile, les devoirs du citoyen. Le mariage, par exemple, devenait un engagement qu'elle pouvait bénir, mais que la loi seule cimentait et réglait. C'est ainsi qu'il fut célébré pour la première fois, à la Rochelle, le 27 octobre 1791. La loi n'avait pas encore déterminé quels officiers publics le constateraient, lorsqu'un couple demanda aux officiers municipaux, comme magistrats naturels des citoyens, de recevoir sa déclaration, qui fut, en effet, consignée sur le registre habituel des délibérations du conseil. Ceux des prêtres qui acceptaient ces conditions étaient les seuls que la loi reconnût pour fonctionnaires, mais elle n'interdisait pas aux autres la célébration des cérémonies religieuses, et un arrêté du directoire du département, du 29 octobre 1791, déclarait expressément que chacun serait libre de pratiquer son culte, où et comme il lui plairait, sans être soumis à d'autre surveillance que celle des officiers de police chargés d'assurer le respect à la Constitution et le maintien de l'ordre public. Cet arrêté mettait fin aux hésitations du conseil de la commune de la Rochelle, qui, sollicité un mois auparavant d'autoriser l'exercice de la religion catholique dans l'ancien

couvent des Augustins, devenu la propriété particulière du sieur Trimouille, avait ajourné sa réponse au moment où cette autorisation pourrait être donnée sans compromettre la tranquillité publique. Elle fut donc donnée le 11 novembre; le 23, une pétition, signée de deux cent quarante-et-un citoyens, demandait la fermeture de cette église et de celles des communautés, le renvoi des prêtres non assermentés, qui affluaient à la Rochelle et y causaient un grand mécontentement. Le procureur de la commune lui dénonçait en même temps des infractions à la loi, des offices multipliés, des mariages célébrés par les prêtres de l'Oratoire, anciens curés, très respectés, adversaires d'autant plus dangereux. Le conseil général opposa aux pétitionnaires la loi et l'arrêté du district, chargea une commission de faire une enquête sur les faits reprochés aux Oratoriens, et prescrivit des précautions qui témoignaient assez de sa propre inquiétude.

Mais quelles précautions pouvaient empêcher que dans des conversations intimes, secrètes, les prêtres qui refusaient le serment civique représentassent ceux qui l'avaient prêté comme des renégats dignes de tout mépris, que ceux-ci dénonçassent leurs adversaires comme de mauvais citoyens, plus occupés de leur influence cléricale que de la foi? Qui pouvait empêcher que cette guerre continue ne divisât non seulement les citoyens, mais les familles?

Dans cet état de choses, on crut devoir interdire aux églises autres que les églises paroissiales le droit d'ouvrir leurs portes, le 25 décembre, pour la messe de minuit. Les pétitions pour le renvoi de la commune des prêtres non assermentés furent renouvelées en février 1792. Le conseil n'y céda pas; mais il rappela à ces prêtres les dispositions de police, déclaration de domicile à faire, autorisation à demander, auxquelles ils devaient se soumettre et ne se soumettaient pas. Le 7 février, un attroupement hostile eut lieu à l'Oratoire : la gendarmerie et les officiers municipaux réussirent à le dissiper, mais la foule se porta

au domicile du commandant de la gendarmerie ; les officiers municipaux parvinrent encore à la dissiper ; mais ils ordonnèrent que les anciens curés de Saint-Barthélemy et de Notre-Dame, MM. Mirlin et Jaucour, sortissent du district. Ils publièrent du reste une proclamation pour inviter le peuple à la tranquillité : puis ils rappelèrent aux chapelles des hôpitaux et du collége qu'elles ne devaient pas s'ouvrir au public. Enfin le 28 mai 1792, lendemain de la Pentecôte, les colères si longtemps et si péniblement contenues firent explosion. Vers la fin des vêpres, une soixantaine d'individus étant entrés dans l'édifice de la rue des Augustins, destiné à un culte religieux par une société particulière (on évitait de dire une église), y tinrent des propos menaçants : une patrouille ayant été appelée et les ayant invités au respect dû à la liberté des cultes, un d'eux répliqua : « Nous aimons mieux casser des chaises et des vitres que les bras et les jambes de nos femmes. Depuis quatre mois, c'est le diable que nous avons dans nos maisons. » Et en effet l'attroupement grossissant cassa les chaises et les vitres ; les femmes qui s'enfuyaient furent décoiffées ; quelques-unes fouettées. Les officiers municipaux accourus ne rétablissaient le calme sur un point que pour le voir troublé sur un autre. Ils réussirent pourtant, aidés par de nouveaux corps militaires, à faire évacuer l'église. Mais la foule se porta dans la maison : le sieur Trimouille frappé, blessé à la tête, fut en danger et ne fut préservé que par le maire qui l'emmena : la porte de la chambre où sa femme était réfugiée était brisée lorsque M. Roy, procureur de la commune, réussit à faire éloigner les agresseurs. A ce moment on battait la générale ; la garde nationale et la troupe de ligne arrivaient. De fortes patrouilles veillèrent toute la nuit, et elle fut tranquille. Mais le lendemain la foule irritée menaça les couvents. Les officiers municipaux et la troupe intervinrent assez à temps pour qu'on n'eût à regretter que quelques bris de clôture et des dégâts matériels. Trois individus furent arrêtés : la

foule menaça de briser les portes de la prison : on parvint encore à la dominer. Cependant il devenait évident qu'il fallait sévir sérieusement ou céder. On céda.

L'administration du district et celle de la commune réunies publièrent deux proclamations : l'une pour reprocher au peuple ses excès et le rappeler au respect dû à la loi ; l'autre pour déclarer que dorénavant il n'y aurait plus d'office que dans les églises paroissiales, c'est-à-dire celles que desservaient les prêtres assermentés, et que les prêtres non assermentés devraient quitter dans un délai de trois jours la commune et le district. On cherchait à excuser cette faiblesse en disant que la constitution garantissait à chacun qu'il ne serait pas inquiété pour ses opinions religieuses, mais qu'on pouvait s'opposer à leur manifestation quand elle troublait l'ordre public. En réalité, on violait la liberté, les principes et la loi. Et pourtant il était difficile qu'il en fût autrement. Il eût fallu comprimer l'émeute par la force, par l'effusion du sang. L'eût-on pu ? cela est douteux. Mais était-il possible que les magistrats fissent tirer sur ceux dont ils partageaient sur presque tous les points les idées, pour assurer à d'irréconciliables adversaires la jouissance d'un principe que ces adversaires n'avaient jamais reconnu, qu'ils eussent certainement foulé aux pieds une heure après leur triomphe ?

Du reste, il s'en fallait de beaucoup que ces magistrats fussent alors hostiles à la religion catholique. Un mois auparavant, ils avaient pris des mesures pour assurer la célébration d'une messe quotidienne de fondation municipale ; la bénédiction des drapeaux de la garde nationale, l'installation du tribunal de commerce, avaient donné lieu à des solennités religieuses ; enfin, le 7 juin, tous les corps, sur l'invitation du conseil municipal, accompagnaient en grande cérémonie la procession du Saint-Sacrement. Pareille procession eut encore lieu le 15 août suivant.

M. Garesché avait beaucoup payé de sa personne dans ces troubles, mais ils l'avaient lassé. Il donna sa démission

et avec lui deux des officiers municipaux. Les sections réunies le 7 juin élurent pour maire M. Robert, qui refusa, tourmenté qu'il était, fit-il écrire, depuis plus de vingt ans, par la goutte ; puis M. Dély, qui eut 168 voix sur 294, et qui accepta. Il pouvait déjà prévoir une mairie pénible et les événements généraux tardèrent peu à la rendre plus pénible encore. Le 14 juillet on célébrait la fête nationale de la fédération ; le 18 on recevait la loi qui déclarait la patrie en danger, et qui constituait le conseil de la commune en surveillance permanente ; chaque nuit même, il y avait un officier municipal et un notable de service à la maison commune. Le 1er août, cette déclaration du danger de la patrie fut solennellement proclamée par la ville. La jeunesse rochelaise, comme celle de toute la France, répondit à cet appel avec un enthousiasme énergique. Cent vingt volontaires, équipés à leurs frais, partirent le 23 pour joindre le général Montesquiou. Ils étaient commandés par un officier de la garde nationale, Rondeau, qui même dans cette armée mérita spécialement le surnom de brave, qui trouva promptement une mort glorieuse (5 juillet 1796), et dont une de nos rues porte aujourd'hui le nom. D'autres citoyens témoignaient autrement de leur zèle. M. Vanhoogwerff, négociant, offrit à la patrie dix pièces de canon avec leurs affûts et cent boulets.

Ce n'était plus pour la monarchie que ces soldats allaient combattre. L'assemblée législative avait prononcé la déchéance du roi et la fin de ses propres pouvoirs. On se hâtait de nommer les députés qui devaient former la convention. Le 20 août 1792, les assemblées primaires nommèrent les électeurs. Il y en avait cent dix-neuf pour le district de la Rochelle, dont quarante-neuf nommés par le canton, trente-et-un par la ville. Réunis dans l'ancienne cathédrale de la Rochelle, les électeurs du département élurent, le 3 et le 4 septembre, onze députés pour la Convention ; il n'y avait parmi eux qu'un Rochelais, Giraud, alors juge de paix. Un autre Rochelais, l'ex-oratorien Billaud-Va-

rennes, fut élu à Paris. Cette étrange assemblée d'électeurs, qui semblait se croire souveraine et apte à tout décider, prononça que les fonctionnaires du département n'avaient plus sa confiance et qu'en conséquence les districts se réuniraient pour les remplacer. C'est ce qu'en effet, le 25 du même mois, la Convention ordonna pour toute la France. Aux élections muicipales, le 2 décembre, M. Dély fut réélu maire par deux cent soixante-six voix sur deux cent soixante-quinze ; la plupart des officiers municipaux furent aussi conservés. On datait alors les délibérations du conseil municipal par le quantième du mois de l'année 1792, l'an IV de la liberté, l'an I de l'égalité. On les data selon le calendrier républicain dès le 22 brumaire an II (12 novembre 1793).

Dans les premiers temps de cette ère nouvelle, il semblait que le principal soin fût de l'affirmer. Ce ne sont que pétitions et arrêtés pour faire disparaître les insignes, les noms, les moindres marques qui rappellent la féodalité, la royauté. Les armoiries des rois, qui avaient survécu à celles des maires, furent martelées sur tous les édifices. Le maire et un officier municipal vont en grande cérémonie placer le drapeau tricolore et le bonnet de la liberté aux deux côtés de la scène du théâtre, où il semble qu'ils n'eussent rien à faire. Toutefois l'épargne s'introduit dans les fêtes et le chant de la *Marseillaise* en devient le patriotique et économique ornement. Le dévouement aux idées nouvelles est la plus exigée des vertus ; il doit être officiellement constaté, et la municipalité passe le mois de janvier à délivrer des certificats de civisme. Des circonstances insignifiantes suffisent quelquefois pour arrêter les officiers municipaux, qui craignent de se compromettre ; ainsi on le refusait à un citoyen qu'une longue maladie avait retenu loin de toutes les fêtes patriotiques, et il ne lui fut accordé que quand ses trois fils en uniforme de gardes nationaux vinrent s'offrir comme preuve et comme garants de son civisme. Bien d'autres faisaient cette preuve

par des dons, dus à la crainte plus qu'au patriotisme. Toutefois il y avait aussi là de l'élan, de la mode. Les uns offraient de fortes sommes, d'autres apportaient une paire de bas qu'elles avaient tricotée pour les défenseurs de la patrie. Des enfants apportaient leurs premiers travaux d'aiguille, consacrés au pays. Il y avait beaucoup de déclamation théâtrale et beaucoup d'enthousiasme réel. On avait formé sous le nom de *Compagnie de l'Espérance* une compagnie d'enfants, apprentis défenseurs de la patrie, faible ressource, mais grande école.

La part qu'avait la crainte dans cet étalage de sentiments plus ou moins sincères ne put qu'être augmentée par la nouvelle de la condamnation à mort de Louis XVI. Dans cette terrible délibération le député de la Rochelle, Giraud, avait voté pour la détention, puis pour le sursis à l'exécution.

Quelque grands que fussent ces événements, des inquiétudes moins graves mais plus directes en distrayaient les administrateurs de la commune rochelaise : la pénurie des subsistances et la guerre à leurs portes.

Dès le 21 novembre 1792, une pétition pressait le Maire de diminuer le prix du pain. Le Maire répondit par une proclamation où il en appelait aux sentiments de justice du peuple, qui ne voudrait pas que le prix du pain fût faible quand celui des grains restait fort, et l'engageait à se méfier des suggestions perfides des ennemis de la révolution : un citoyen essaya de faire comprendre par un article de journal que toute entrave apportée à la circulation du blé ne servait qu'à hâter et aggraver la disette, conseillant, du reste, un peu hors de propos, les greniers d'abondance ; il n'en fallut pas moins prendre des précautions contre l'émeute ; quelques jours après, un léger abaissement de la mercuriale permit d'abaisser le prix du pain d'un denier par livre et d'ajourner la lutte. On demanda et on obtint du ministre de l'intérieur quatre cents tonneaux de blé sur ceux qu'il avait fait venir de l'étranger. En même temps, la municipalité

avait à s'occuper des hôpitaux, chargés de dette, embarrassés pour nourrir six cents malades, pauvres ou orphelins, qu'il fallait, en outre, selon l'esprit du temps, ôter des mains des religieuses hospitalières et qu'on ne savait à qui confier.

La guerre inspirait des inquiétudes sinon plus vives au moins plus générales. Tant que le théâtre en avait été éloigné, elle avait produit plus d'enivrement que de terreur. On avait célébré par une fête l'entrée des Français en Savoie ; on avait promené en triomphe par tout le département un drapeau que le premier bataillon de la Charente-Inférieure avait enlevé aux Autrichiens, à Virton, dans le Luxembourg (décembre 1792). On sentait bien les maux de la guerre à la demande que faisaient les volontaires Rochelais de l'armée du Midi, qu'on augmentât l'effectif de leur compagnie franche, et qu'on leur envoyât des objets d'habillement (3 janvier 1793). Ils avaient peu reçu, parce que d'autres volontaires étaient arrivés avec des besoins plus pressants que les leurs, et maintenant ils étaient dans un dénuement complet. Mais on faisait appel aux dons patriotiques, au dévouement des jeunes gens, et l'on oubliait. La perspective d'une guerre avec l'Angleterre inspira des alarmes plus directes. Dès le mois de septembre 1792, le général Verteuil, qui commandait la 12e division militaire et qui résidait à la Rochelle, avait adressé aux militaires sous ses ordres un plan d'organisation. Les commissaires de la Convention chargés d'inspecter les côtes de Lorient à Bayonne, dans une séance qu'ils tinrent à la maison commune de la Rochelle, le 16 février 1793, ordonnèrent la prompte exécution de ce plan. On enleva en grande cérémonie le drapeau anglais qu'on avait placé sur l'arbre de la liberté à côté du drapeau tricolore ; on se mit avec activité à réparer les fortifications de la ville. Les femmes et les enfants prirent part à ces travaux. Une frégate fut construite par souscription et offerte à la République. Outre ce qu'il pouvait y avoir de zèle réel, dans

ces temps de soupçons, chacun croyait nécessaire à sa sûreté d'étaler du zèle. Ce fut bien autre chose quand la guerre eut éclaté dans la Vendée, à peu de lieues de la Rochelle, et qu'elle eut été marquée par des revers.

Si les Rochelais eussent été pleins de leur histoire dont ils parlaient sans cesse, cette résistance des Vendéens eût rencontré leurs sympathies. Comme eux, les Rochelais du XVIe siècle avaient voulu honorer Dieu selon leurs convictions; tout en reconnaissant le pouvoir central, ne lui subordonner ni leur pensée, ni leur conscience; vivre de leur vie propre; n'aller point guerroyer au dehors, prêts du reste à montrer que cette humeur pacifique n'était pas manque de courage en défendant leur territoire contre tous ennemis, ces ennemis fussent-ils ceux qui s'appelaient leurs maîtres. Mais les peuples ne reconnaissent guère leurs principes dans une cause opposée à la leur.

La proximité même appelait en Vendée les gardes nationales rochelaises : elles obéirent promptement aux réquisitions, d'ailleurs impérieuses, de la Convention. Au premier appel, le contingent demandé fut formé par des volontaires; des dons spontanés pourvurent à leur équipement; la convention, à cette nouvelle, décréta que les citoyens de la Rochelle avaient bien mérité de la patrie et envoya aux départements et aux armées la lettre des officiers municipaux (19 mars). Mais déjà ces volontaires étaient en partie dispersés. Ils étaient sous les ordres du général Marcé, qui devait rétablir les communications entre la Rochelle et Nantes. Le 19, il rencontra les Vendéens entre Chantonay et Saint-Vincent. Ils se retirèrent d'abord; il hésita à les poursuivre. Le soir seulement, entre cinq et six heures, il s'engagea dans le vallon de Lois, où son artillerie lui devait être à peu près inutile. Alors deux colonnes ennemies, descendant l'une des hauteurs, l'autre du grand chemin, se réunirent pour l'attaquer, et mirent ses troupes en déroute. Elles s'enfuirent jusqu'à Marans. Quatre officiers, parmi lesquels on citait le chef

de la légion de la Rochelle, Thouron, réussirent pourtant à sauver l'artillerie, sauf une pièce dont les chevaux avaient été tués. Les commissaires de la Convention ordonnèrent qu'on se repliât sur Niort et sur la Rochelle. Ils suspendirent Marcé, et le renvoyèrent devant une cour martiale. Des députations de la Vendée et des Deux-Sèvres allèrent à la Convention demander le changement de ce général. Il fut en effet taxé d'incapacité ou de trahison, et envoyé au tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort, le 27 janvier 1794, comme coupable d'avoir favorisé la révolte du département de la Vendée. C'était un crime irrémissible alors d'avoir été vaincu.

La nouvelle de la défaite bientôt arrivée à la Rochelle y répandit une incroyable alarme. On se disait que les brigands, c'était déjà le nom qu'on leur donnait, allaient venir attaquer la ville, pour s'emparer de l'arsenal et marcher sur Poitiers. Des accusations de trahison circulaient; on avait, disait-on, entendu des bruits dans les souterrains du collége, qui s'étendaient fort loin; c'était une mine qu'on préparait pour faire sauter la ville. Ces terreurs puériles devaient bientôt se changer en rage et amener un grand crime. On jetait des cris contre les royalistes et les prêtres, auxquels on imputait tous ces maux. Un citoyen, qui eut l'imprudence de rire de ces fureurs, faillit être tué, et ne fut sauvé que par l'intervention de trois officiers municipaux, qui le firent mettre en prison. Malheureusement ce jour là, le 21 mars, quatre prêtres non assermentés, bannis d'après la loi du 25 août 1792, devaient être embarqués pour l'île d'Oleron. Le procureur du district fut assez imprudent, d'autres ont dit assez scélérat, pour les faire conduire au port quatre heures avant que la mer fût haute. La rage populaire se tourna contre eux; un rassemblement se forma de la partie la plus violente de la population, grossi par des marins étrangers, excité par quatre horribles femmes. Le Maire averti accourut; lui et le commandant Thouron, arrivant

du champ de bataille, essayèrent en vain de faire entendre à cette foule la voix de la raison et de l'humanité. Ils ne voulurent ou ne purent pas décider une garde trop faible à faire usage de ses armes ; ils se consommaient en efforts impuissants ; ils furent insultés, renversés, foulés aux pieds ; alors les membres du district, qui, eux aussi, avaient essayé de faire entendre leur voix, se décidèrent à faire battre la générale ; mais il était trop tard ; la porte du corps de garde était forcée, les malheureux prêtres assassinés. Cette foule furieuse avait satisfait sa haine. Le lendemain elle se plut à braver la loi. Les restes de ces malheureuses victimes furent déchirés, arborés sur des piques, et l'on vit des femmes atroces promener triomphalement par la ville les parties de ces cadavres qui devaient le plus blesser la pudeur.

Ces horreurs excitaient sans doute l'indignation générale ; cependant, et c'est la plus grave accusation pour cette époque, les commissaires de la Convention qui étaient à la Rochelle ne s'en émurent pas ; la société populaire garda dans son sein des hommes notoirement connus pour avoir fait partie de cette bande d'assassins. Ce n'est que bien longtemps après, le 11 vendémiaire an IV (3 octobre 1795), qu'un de ces criminels fut arrêté. Il fallut forcer la porte de sa maison. Cinq autres prévenus furent décrétés de prise de corps deux mois plus tard. Un seul fut condamné à dix ans de gêne. Les autres furent acquittés ou couverts par les lois d'amnistie. Le maire, M. Dély, ne donna pas sa démission, comme l'avaient fait ses deux prédécesseurs dans des circonstances moins graves. Peut-être est-ce cette gravité même qui le retint. Pour juger les hommes qui exercèrent alors quelque pouvoir, il faudrait savoir tout le mal qu'ils ont empêché. M. Dély avait lutté de toute sa force contre ces horreurs et ce furent du moins les seules qui épouvantèrent la Rochelle pendant toute la révolution.

Il semble difficile que ces rages populaires contre l'habit

ecclésiastique n'atteignissent pas la religion catholique elle-même. Cependant la procession du Saint-Sacrement eut lieu, en 1793, comme les années précédentes, avec le même cortége des officiers municipaux et des magistrats; mais le commandant de la place ne fit pas tirer le canon. Le corps municipal lui demanda de cette négligence une explication qu'il éluda. Une loi du mois d'août 1792 interdisait aux ecclésiastiques de porter leur habit hors de leurs fonctions. Le 30 septembre 1793, le général Léchelle fit brutalement conduire en prison, sans vouloir l'écouter, un prêtre qu'il rencontra dans la rue revêtu de son costume. Ce prêtre était un homme que j'ai vu dans mon enfance regardé par le peuple comme un saint, à cause de sa charité sans borne, Angélique Grellety. Chargé alors du vicariat de deux paroisses et de trois hôpitaux, au milieu de ces occupations multiples, il n'avait pas eu le temps de changer d'habit pour porter les secours de la religion à un mourant. Informée de ces faits, le jour même, la municipalité envoya chercher Grellety par deux de ses membres, l'interrogea et le mit immédiatement en liberté. Il est triste pour ce temps d'avoir à dire que cet acte si simple de justice était un acte d'énergie. Le représentant Lequinio, pour lequel christianisme était synonyme de superstition et de fanatisme, était alors à la Rochelle et y était tout puissant.

Le lendemain on descendait toutes les cloches des clochers et des oratoires de la Rochelle. Le 17 novembre (27 brumaire an II) les curés de la ville et plusieurs ecclésiastiques, suivant l'impulsion partie de Paris, puis de Rochefort, où était alors Lequinio, donnaient leur démission et renonçaient à la prêtrise. Un seul déclarait avoir été prêtre malgré lui, parlait de la mauvaise foi et du mauvais esprit du prêtre; les autres, en renonçant à leurs fonctions, rappelaient, non sans dignité, le bien qu'ils avaient fait ou voulu faire pendant leur exercice. Les objets en métal précieux ayant servi au culte étaient apportés à la monnaie.

Le 12 décembre (21 frimaire an II), la commune enregistrait la lettre du district qui lui enjoignait de ne plus reconnaître d'autre culte que celui de la raison, de surveiller soigneusement et de faire arrêter au moindre soupçon tout prêtre qui n'aurait pas abjuré. Le 10 prairial (29 mai 1794) elle remplaçait sur la façade de la ci-devant cathédrale l'inscription *Temple de la Raison*, par celle-ci : *Le peuple français reconnait l'Être suprême et l'immortalité de l'âme*. Le 20 du même mois, elle célébrait la fête de l'Être suprême par une procession très pompeuse, certainement très curieuse, où des femmes, des enfants, à l'aide d'emblêmes et d'allégories ingénieuses, représentaient la liberté, l'égalité, la raison, toutes les vertus, et au-dessus d'elles la vérité portant ces mots inscrits sur une banderolle :

A L'ÊTRE SUPRÊME ;

SON CULTE EST LA VERTU, L'UNIVERS EST SON TEMPLE.

Cette procession était suivie à peu près par les mêmes hommes, passait à peu près par les mêmes rues qu'un an auparavant celle du Saint-Sacrement. Tout cela ne semblait pas amener, du moins à la Rochelle, d'autre effort qu'un changement de phraséologie. Il faut pourtant avouer que cette souplesse ne faisait pas honneur à la dignité humaine et qu'elle était une singulière manière de s'élever à la liberté.

La guerre de la Vendée, qui se faisait au nom de l'autel autant qu'au nom du trône, était certainement entrée pour beaucoup dans cette exaltation anti-chrétienne. La terreur qui avait suivi le désastre de Saint-Vincent ne fut pas une émotion passagère. L'armée des côtes de la Rochelle était mal conduite, les rapports de ses chefs peu sincères, et les revers qu'ils ne pouvaient pas dissimuler, en inspiraient d'autant plus de crainte. La municipalité, d'accord avec le district, avait envoyé à Niort un agent chargé de la tenir

au courant des événements; après la prise de Thouars (10 mai 1793), après celle de Fontenay (26 mai), la Rochelle se crut près d'être attaquée. Elle compta les hommes en état de la défendre ; elle n'en trouvait que mille huit cent vingt-cinq ; elle envoya deux députés à la Convention pour signaler le danger qui la menaçait, ainsi que les îles de Ré, d'Aix, d'Oleron. Elle pressait tous les chefs militaires de faire entrer en ville les blés, les bestiaux, les vivres de tout genre qu'on pourrait tirer de la Vendée et des Deux-Sèvres, où ils seraient bientôt, disait-on, la proie des brigands. Peut être la crainte d'un siége dictait-elle ces demandes moins que la crainte mieux fondée de la disette. C'était sans doute mal comprendre les motifs et les plans des Vendéens que de s'imaginer qu'ils passeraient la Sèvre-Niortaise et qu'ils envahiraient un pays où ils ne comptaient pas d'adhérents. Cependant, la Convention et le général Biron redoutaient en effet qu'ils ne tentassent de s'ouvrir une communication facile avec la mer, en s'emparant de la Rochelle.

Le 13 juin, mille trois cents hommes de troupes arrivaient à la Rochelle; Verteuil affirmait qu'il pourrait la défendre plusieurs mois contre trente mille assiégeants; Biron qu'il pourrait la secourir, sans trop affaiblir son armée. Les autorités locales répondaient aux représentants du républicanisme de ses habitants, même des femmes, dont quelques-unes étaient seulement suspectes d'un peu de fanatisme, c'est-à-dire, dans la langue du moment, de sentiments chrétiens. Tout cet étalage en vue d'un péril éloigné et douteux semble puéril. Mais on aimait alors à s'exciter par des discours déclamatoires; le pays faisait son apprentissage du courage même militaire, celui assurément qui en tout temps lui a le moins manqué. Pendant qu'il parlait ainsi, Verteuil était destitué. Le 21, il venait demander à la commune un appui contre l'ordre du ministre qui lui enjoignait de se retirer à vingt lieues de toute armée; le conseil prenait et lui remettait une déli-

bération par laquelle il louait son patriotisme et ses talents et déclarait que, si l'on eût suivi les conseils que ce général avait donnés avant l'insurrection de la Vendée, on eût prévenu bien des malheurs. Cette protestation fut efficace.

On eut à se réjouir de quelques succès des armées républicaines, mais le 6 septembre la défaite de Chantonay inspira de nouvelles alarmes. Les commissaires qui allaient chercher des grains en Vendée furent obligés de rétrograder ; une partie de la garnison de la Rochelle dut marcher à la défense de Luçon. Il fallut, le 11, lever des soldats parmi les hommes de dix-huit à vingt-cinq ans; des volontaires fournirent encore la plus grande partie du contingent. Le 18 janvier 1794 (29 nivôse an II), un des Rochelais qui était dans l'armée annonçait la pacification prochaine de la Vendée ; elle était malheureusement encore éloignée, mais la guerre avait en effet cessé d'être menaçante pour la Rochelle.

Elle y avait amené un grand nombre de prisonniers. Ils furent enfermés et bientôt entassés au nombre de cinq cents dans la tour de la Lanterne, puis dans la tour Saint-Nicolas : l'encombrement, l'absence d'air, causèrent parmi eux une grande mortalité ; leurs corps enterrés avec négligence et trop peu profondément occasionnèrent à leur tour des maladies ; de grandes craintes se répandirent en ville, le nom de peste fut prononcé : tous les médecins de la ville furent consultés, et s'accordèrent pour ne voir là qu'une panique et en assigner les causes. Après avoir prescrit sur ce point des mesures de police, la municipalité, soit crainte, soit humanité, s'occupa des prisonniers eux-mêmes ; un hôpital leur fut consacré et de grands soins donnés. Du reste leur présence n'avait pas soulevé cette haine que pouvaient faire craindre les malheurs du 21 mars. Le mot de brigands par lesquels on les désignait avait promptement perdu de son sens odieux. Le tribunal qui les jugeait leur appliquait les terribles lois de ce temps qui, les considérant non comme prisonniers de guerre, mais comme rebelles

et traîtres, les condamnait trop souvent à la mort : mais le jugement n'était ni précipité ni aveugle. Les pièces de ces procédures existent et montrent que l'accusé rencontrait toutes les formes qui le protègent de nos jours, et de nombreux acquittements furent prononcés. Un historien porte à soixante le nombre de têtes qui tombèrent sur l'échafaud, à deux cent cinquante ceux qui moururent de maladie. Les autres, occupés à des travaux de terrassement, atteignirent l'époque de la paix (février 1796) et retournèrent chez eux.

Les tours avaient aussi renfermé quelques prisonniers anglais : mais ceux-ci, peu nombreux, demandèrent et obtinrent bientôt de n'avoir que la ville pour prison.

Ce qui devait contribuer au triste état des prisonniers, c'était la pénurie où l'on était non seulement de subsistances, mais de bois, mais de toutes les choses nécessaires à la vie. Nul récit ne peut transmettre l'impression qu'on reçoit à suivre les embarras, les préoccupations, les efforts journaliers des administrateurs de la ville à cette époque. Ce sont ceux d'une femme pauvre qui a grand'peine à faire tant bien que mal aller son ménage.

La Rochelle tirait ses blés de la Vendée et des Deux-Sèvres ; or, l'insurrection qui domine dans ces deux départements, les armées que la convention y entretient, contribuent également à lui fermer cette ressource. Le 30 mai 1793, des approvisionnements qu'elle a fait venir à Marans, avec l'autorisation de deux représentants du peuple en mission à la Rochelle, y sont retenus par les représentants en mission dans la Vendée. La commune décide qu'on mêlera dans le pain un tiers de baillarge à deux tiers de froment, et qu'il ne pourra pas être fait d'autre espèce de pain. C'est ce que l'on appelait le pain de l'égalité. C'est le même sentiment, autant que le besoin présumé, qui faisait ensemencer de pommes de terre le ci-devant jardin du gouvernement. Un pain modèle est déposé tous les quatre jours à la commune, pour que les citoyens puissent y comparer le leur. On déclarait, le 12 juillet 1793, que

cela était absolument nécessaire pour atteindre le mois de septembre. Les inquiétudes du peuple, qui semblent justifiées, qui sont augmentées par les lois contre les accapareurs, jettent la terreur dans l'âme des boulangers. Ils veulent fuir leur métier. La commune leur promet protection, leur rappelle qu'ils doivent s'approvisionner en grains et s'engage à maintenir une taxe du pain proportionnée au prix des grains : elle sollicite en même temps les citoyens aisés de faire eux-mêmes des approvisionnements, ce que rendait dangereux la promptitude des soupçons populaires. Elle établit dans la ville un marché aux grains (13 août). L'argent manquait, mais on le trouvait ; plusieurs personnes offraient des avances, et, le 21 août, M. Demissy offre un prêt de cent cinquante mille livres, vingt-cinq mille comptant, le reste en bons, payables dans les trois mois suivants, en déclarant qu'il est tranquille sur la rentrée de cette somme, mais que, fût-elle compromise, *l'idée d'avoir été essentiellement utile à ses concitoyens lui servirait de dédommagement.* Le conseil s'émeut au moins de cette offre si généreuse et consigne un témoignage tout particulier de sa reconnaissance. Mais les agents de la convention mettent en réquisition tous les grains de la Vendée, tous ceux des Deux-Sèvres, viennent en chercher jusque dans la Charente-Inférieure, et saisissent de leur main toute puissante même ceux qui ont été déjà vendus à la ville de la Rochelle. Les sacrifices d'argent deviennent inutiles : ce n'est plus la disette, c'est la famine qui menace. Il faut dire, en septembre 1793, aux hommes qui ont mis la terreur à l'ordre du jour, qu'il y a quelque chose d'impossible et que ce sont eux qui affament le peuple. On le fait ; on fait parler l'intérêt d'une place militaire importante et l'on obtient que l'administrateur général qui a arrêté les grains soit désavoué, que le ministre de l'intérieur accorde cent mille livres à la commune pour ses approvisionnements. Le conseil municipal avait alors trois commissions, dont une chaque jour faisait une

visite chez les boulangers, et veillait à ce qu'ils fournissent du pain à la foule entassée devant leur porte. Tous déclaraient qu'ils ne pouvaient le faire au prix de la taxe ; on l'avait abaissé, le 2 septembre, et on avait rétabli les différentes qualités de pain ; il fallut le relever le 10 du même mois, et remettre la livre de pain à cinq sous six deniers, ou à six sous trois deniers, suivant la qualité. C'est dans ce moment que la société populaire demanda à la commune de réformer le comité de subsistances. La commune convoque à ses réunions les administrateurs du district, les notables, les juges du tribunal de commerce, tous les citoyens auxquels leur position ou des services rendus assurent quelque influence, et, se fortifiant de cet appui, elle ose ajourner la pétition. Le 6 septembre, elle apprend que, malgré la décision qu'elle a obtenue, on refuse de laisser partir les grains qu'elle a achetés, qu'on l'accuse de les accaparer pour les faire passer aux Anglais ; l'accusation, pour être absurde, n'en était pas moins redoutable, et, le 25, la ville n'avait plus que pour huit jours de subsistances. Lequinio était à la Rochelle ; la commune l'appelle à sa séance du 26 ; elle le force de voir les faits et de lui promettre son appui. Le 27, ses commissaires se remettent en route pour redemander leurs grains. Le comité de subsistances cesse ses fonctions le 3 octobre, par suite d'une loi, mais les membres du conseil reprennent sa tâche. Le 11 du même mois, plusieurs boulangers ne font pas de pain à cause de leur service dans la garde nationale ; on y pourvoit. Plusieurs autres n'en font pas, faute de farine ; on en obtient quelques sacs du commissaire ordonnateur des guerres et on repart pour la Vendée. Pour récompense, la commune est accusée d'aristocratie, de trahison dans un journal de Nantes, où dominait Carrier, et obligée de perdre quelque chose d'un temps si précieux pour parler aux représentants qui sont à la Rochelle, pour écrire à la Convention.

Elle obtient pourtant quelque répit ; mais le 22 février

1794 (4 ventôse an II) les attroupements reviennent plus turbulents aux portes des boulangers ; il faut défendre aux militaires d'y paraitre et protéger chaque porte par une garde de trente hommes ; dix jours plus tard, le pain ne s'obtient plus que sur des cartes délivrées par la mairie et sévèrement mesurées ; dix jours plus tard encore on restreint ces cartes aux seules personnes domiciliées dans la commune et à une livre et quart par personne. Cette ration est réduite à une livre le 9 prairial (28 mai 1794) et le riz est aussi mesuré : elle tombe, le 13, à une demi-livre. On obtenait cependant du pouvoir central, qui voulait tout tenir et tout faire, des grains à prendre sur plusieurs points, Niort, Angély-Boutonne (Saint-Jean d'Angély), mais, quand on voulait prendre livraison, les grains ne se trouvaient pas, et il fallait quelquefois que les deux communes se réunissent pour prouver au pouvoir irrité qu'il n'y avait de mauvaise volonté nulle part. Les armées elles-mêmes et la marine, auxquelles on sacrifiait tout, n'étaient pas toujours pourvues. Le 26 thermidor (13 août 1794) le commandant de place de la Rochelle demandait l'appui de la commune pour se faire délivrer, par l'agent spécial qui en avait la garde, des subsistances, qu'il serait obligé, disait-il, de se procurer à la bayonnette, n'en ayant plus que pour trente-six heures pour la garnison et les malades des hôpitaux. Cette disette avait en effet cela de spécial que les aliments tant désirés existaient ou paraissaient exister et semblaient toujours arrêtés par des rigueurs administratives. La commune venait alors d'obtenir sur celles de Marans et de Courçon des réquisitions qui montaient à quatorze mille quatre cents quintaux, moitié orge et moitié froment, ce qui lui assurait du pain pour deux mois. Mais l'expérience du passé lui laissait encore bien des doutes sur l'exécution de ces ordres. Dans la nuit du 1er au 2 fructidor (18 août 1794), le maire, alors M. Pinet, rendait compte au conseil de l'état des choses, des longs efforts qu'on venait de faire, des espérances mêlées de craintes

qu'on avait. Son rapport exprimait bien la position des administrateurs de la ville par cette phrase dont la solennité n'est pas ici de la déclamation, et reçoit de tout ce qu'il y eut de pénible dans ces obscurs travaux une véritable grandeur : « Estimons-nous heureux d'avoir fait le bien » sans compter trop sur la reconnaissance : la désirer est » chose permise ; l'attendre est un motif dont n'a pas » besoin l'homme de bien. »

Le Maire savait que le peuple rend toujours l'autorité responsable des maux dont elle n'a pu le défendre ; cela était vrai, surtout de ce peuple qu'on flattait comme un souverain, et contre lequel il fallait lutter chaque jour. Il avait faim ; dès qu'on avait du blé, il voulait du pain, et si, le vent n'ayant pas soufflé, le blé n'était pas encore farine, il s'irritait contre les meûniers, qu'il fallait défendre contre lui. On avait voulu remédier à cet inconvénient en reprenant le projet déjà ancien d'établir des moulins à eau sur le canal Maubec ; des lenteurs dans les autorisations en ajournaient toujours l'exécution. La farine faite, le bois manquait quelquefois ; car il y avait disette de tout, et dans un besoin extrême, on avait encore refusé des patates, parce que le feu manquerait pour les cuire ; c'était alors le boulanger qu'il fallait défendre, et même le pain fait, il fallait protéger sa boutique contre la foule qui voulait l'envahir et qui s'étouffait à la porte.

Ce n'était pas tout que le pain. D'autres denrées étaient rares et très chères, savon, huile, beurre, chandelle, etc. Pour empêcher que les achats du riche n'en privassent le pauvre, on avait imaginé de les taxer à un prix qu'elles ne pouvaient dépasser. C'est ce qu'on appelait le *maximum*. On obligeait le marchand à déclarer les quantités qu'il avait ; on le soumettait à une surveillance inquisitoriale. On ne réussissait qu'à le décourager, à accroître la disette qu'on craignait. La foule s'irritait. Le boulanger allait hurler contre l'épicier, qui avait hurlé contre lui le matin. La réciprocité de ces accusations ne leur en montrait pas

l'injustice. Le maximum s'étendait aux journées même de l'ouvrier, de peur que le riche n'eût le monopole de ses bras, et que lui-même ne conçût *une ambition qu'il ne doit pas connaître pour son bonheur.* On méconnaissait complètement la force des choses. L'ignorance des lois économiques a été le plus grand ennemi de la révolution. Le désordre était à ce point que les soldats de service aux portes de la ville forçaient les marchands qui y entraient de leur céder leurs denrées. Cependant ces troubles, à la Rochelle, n'amenèrent pas de grands excès. Le 26 juillet 1793, ils prirent un caractère assez alarmant pour qu'on battît la générale. Huit femmes et un homme furent arrêtés; mais la tranquillité fut rétablie, et les peines prononcées le furent simplement par la police municipale. Mêmes faits le 23 octobre; on en fut quitte encore pour faire des proclamations et étendre le maximun à de nouveaux objets, même aux sabots, que les riches ne semblaient pourtant pas devoir accaparer.

Ces soins étaient les principaux, ce n'étaient pas les seuls qui incombassent aux administrations locales, celle du district et celle de la commune. Dans un temps où le gouvernement, au nom de la liberté, exigeait une obéissance si complète et si prompte des citoyens, il fallait qu'elle fut toujours prête à les stimuler et à les protéger.

La Constitution de 1793, solennellement proclamée le 14 juillet, avait bien été, le 21, acceptée à l'unanimité par les assemblées primaires, et la joie publique s'était épanchée à cette occasion dans une fête où le génie de la Liberté se promenait au chant de la *Marseillaise:* cela n'empêchait pas que la Rochelle ne fût très suspecte de tiédeur. Les impôts ne rentraient que difficilement. Le manque de numéraire, une circulation restreinte, en étaient cause plus que la mauvaise volonté; mais on n'admettait pas alors de pareilles raisons. Les procédés financiers de l'époque étaient sommaires. Au mois de novembre 1793, Lequinio, trouvant que les Vendéens avaient ajouté une

inscription royaliste sur des assignats, les déclarait de nulle valeur, singulière manière de donner du crédit à sa monnaie. Il croyait pourtant avoir enrichi la République. L'administration du district rendit publiquement ses comptes (octobre 1793), justifiant ainsi sa part d'action à la fois aux yeux du pouvoir central et aux yeux des administrés.

Dans un temps qui réunissait une grande licence de mœurs avec de grandes prétentions à la morale, où l'on voulait à la fois satisfaire et diriger l'opinion, la police ne pouvait qu'être difficile. On voulait faire du théâtre une école de patriotisme, et la moindre allusion y était dénoncée. Ainsi on arrête avant qu'elle soit jouée une pièce : *Le Tribunal redoutable* (8 juillet 1793). Il y avait alors dans la troupe un comédien qui s'est fait une petite réputation comme auteur, Patrat, qui arrangeait les pièces pour leur donner le ton du jour, et en composait au besoin, dont il avait soin de faire attester par certificats la pureté civique. Déjà, en pleine Terreur (7 octobre 1793), il fallait lutter contre un mal que d'ordinaire on reproche surtout à l'époque du Directoire, la fureur du jeu, l'impudence des courtisanes, l'étalage des livres et des gravures obscènes. Les magistrats poursuivaient soigneusement ceux-ci, mais ils en faisaient collection. Par un autre excès, on poussait le rigorisme à ce point de refuser au directeur du spectacle l'autorisation de donner une redoute, sur ce prétexte que *la danse n'est pas un plaisir qui forme les mœurs et l'opinion des citoyens ;* qu'elle ne doit être permise que lorsqu'elle est *en quelque sorte l'effet d'un enthousiasme général* (14 mars 1794).

On changeait le nom des rues, places, portes de la ville, pour ne pas choquer l'oreille des citoyens par des noms qui rappelaient la superstition et la féodalité (18 brumaire an II. — 8 novembre 1793). Une commission d'écrivains composait sur ces nouveaux noms un livre plein de déclamations démocratiques, qui ne fut toutefois publié qu'en novembre 1794 (frimaire an III), lorsque les événements

avaient déjà fait abandonner à leur tour plusieurs des nouvelles appellations. Dès la fin de messidor an III (juillet 1795), les anciennes dénominations étaient reprises, pour éviter la confusion, ou plutôt parce qu'on sentait l'impossibilité de modifier ainsi par un réglement de longues habitudes. De quelques noms d'un intérêt spécial pour les Rochelais, Guiton, Virton, etc., un seul, je crois, est resté; celui d'Aufrédi. L'observation du calendrier républicain et surtout de la décade devenait un devoir de premier ordre et comme la pierre de touche du patriote.

Les fêtes mêmes étaient un enseignement, et parfois un terrible enseignement. Lors de celle du 20 nivôse an II (9 janvier 1794), pour la prise de Toulon, les ordonnateurs de la fête avaient cru pouvoir faire rentrer la guillotine, alors en permanence, pour *ménager la faiblesse du sexe;* mais gourmandé par la société populaire, le conseil s'empressa de désavouer cette mesure. Cependant, malgré l'effort, visible dans les écrits rochelais de ce temps, pour se guinder au niveau de l'exaltation révolutionnaire, je n'y trouve pas une seule de ces sinistres plaisanteries sur la guillotine, qu'on rencontre trop souvent ailleurs. Les femmes n'avaient pas alors l'heureux privilége que nous leur concédons, de ne pas s'occuper de politique. Le 16 pluviôse, un commissaire du comité de salut public, en arrivant dans la commune, leur fait prêter le serment solennel d'enseigner le républicanisme à leurs enfants, et aux jeunes filles celui de n'épouser que de vrais républicains. Il prétendait qu'ainsi voués au célibat les aristocrates et les muscadins se convertiraient tous. Sans la guillotine en permanence à quelques pas, tout ceci ne serait que ridicule.

En lisant les documents contemporains, on sent qu'il y avait dans l'adhésion empressée des autorités rochelaises à de semblables ordres plus de complaisance, ou, pour mieux dire, plus de peur que de sympathie. Mais l'embarras était bien plus grand quand il s'agissait des questions

de personnes, dans un moment où le soupçon menait si vite à la prison, la prison à l'échafaud. En fait, les prisons furent souvent remplies, mais je ne crois pas que, si l'on en excepte les prisonniers vendéens, dont la position est visiblement exceptionnelle, la Révolution ait fait tomber une seule tête à la Rochelle. Les officiers municipaux s'étaient prescrit le devoir de visiter quotidiennement les maisons de détention, pour veiller à ce qu'il ne s'y passât rien de contraire à la justice et à l'humanité et ils vérifiaient promptement toute plainte contre les geôliers. D'un autre côté, ils mettaient un grand soin à prévenir tout mouvement qui pouvait sembler contre-révolutionnaire, sans le taxer de ce nom ; ainsi, le 13 septembre 1793, un commencement de trouble hostile à la société populaire est promptement réprimé et suivi de mesures plus que sévères, mais uniquement comminatoires ; en sorte que Lequinio, lui-même, se contente de les répéter d'une plus grosse voix, en destituant seulement quatre fonctionnaires. Cela n'empêcha pas qu'il ne fallût établir un comité de salut public chargé de désigner les suspects, et qui résistait mal à la pression de deux hommes de terreur, Crassous, commissaire national près le tribunal du district, et Parant, horloger venu à la Rochelle en 1790, dangereux démagogue, qui dominait la société populaire. Aussi la prison établie aux Dames blanches, puis Brouage, choisi pour lieu d'exil, furent promptement remplis. La réclusion était minutieusement surveillée. Mais la commune savait trouver des causes, peut-être des prétextes, pour la rendre moins sévère. Un exemple entre mille : un homme déclaré vingt fois bon citoyen, et, ce qui était justement une note populaire, excellent agriculteur, M. Chassiron, enfermé aux Dames blanches, demande à communiquer avec sa femme et avec son notaire. On lui en accorde l'autorisation, parce que ces deux personnes peuvent être considérées comme des défenseurs officieux. Tous ces suspects sortirent des Dames blanches ou revinrent de Brouage.

Toutefois, mon cher enfant, en renfermant dans leurs justes limites les maux que souffrit à cette époque la Rochelle, souvent citée comme une des villes privilégiées à cet égard, je ne voudrais pas les atténuer outre mesure. Non seulement bien des intérêts furent froissés, et plusieurs citoyens n'arrêtèrent les soupçons que par les largesses d'un patriotisme qui n'était que calcul, mais les familles supportèrent de longues et vives angoisses. La terreur fut telle que, plus tard, on fit sortir d'un hôpital de fous des personnes qui s'y étaient fait renfermer par une folie simulée, ne croyant pouvoir que par ce terrible moyen échapper à l'échafaud. Trop d'exemples justifiaient cet effroi. Lequinio et Laignelot étaient tout autrement terribles à Rochefort qu'à la Rochelle, et les éloges qu'ils décernaient à Crassous étaient bien menaçants. Les dénonciations de ce Crassous, accueillies par Billaud-Varennes, avaient désigné à la hache Gustave Dechézeaux; Parant et un de ses collègues de la société populaire de la Rochelle se joignaient à deux membres de la société de Rochefort, pour aller arrêter ce député démissionnaire, à l'ile de Ré, et, malgré les courageux témoignages de ses concitoyens, sa noble tête tombait sur la place de Rochefort.

Le district et la municipalité de la Rochelle, qui avaient autrefois protesté contre les accusations de Crassous, cachaient leur impuissance sous un morne silence. Eux aussi avaient été suspects. Dès le mois de juillet 1793, Billaud-Varennes les accusait d'avoir voulu se joindre aux vengeurs des Girondins pour marcher sur Paris. Ils rejetaient fortement ce reproche, par ce motif que, voisins de la Vendée, ils voyaient mieux que tout autre combien il importait de ne pas diviser la république : ils ne récriminaient pas contre Billaud, mais contre le dénonciateur qui le trompait et qu'ils l'adjuraient de nommer et de vouer au mépris, s'il avait le moindre souvenir de sa ville natale. Contre eux du moins, l'attaque de Billaud fut impuissante. Lequinio et Laignelot cependant s'en souvenaient sans doute, lorsqu'ils

vinrent à la Rochelle (18 septembre 1793). Le 23 octobre, ils demandèrent un état nominatif des citoyens riches, aisés et pauvres, et des sommes auxquelles chacun avait été imposé pour la contribution patriotique. Cet état fut dressé après des visites domiciliaires faites exprès ; mais il se trouva que les plus riches, soit dévouement, soit habileté, s'étaient eux-mêmes distingués par leurs offrandes à la patrie. Huit jours plus tard cependant, les conventionnels cassèrent la municipalité, et remirent à la société populaire le soin de la remplacer ou de la réélire, après que le civisme de chaque membre aurait été discuté à haute voix, dans une de ses séances. Le Maire et les officiers municipaux furent réélus, et la société populaire les invita à un banquet qui eut lieu à la cathédrale, où l'on se félicita vivement de cette fraternité. Les meneurs de la société n'avaient pas osé affronter la responsabilité d'un pouvoir officiel. Les représentants eux-mêmes, consultés sur la nomination de certains fonctionnaires choisis par le conseil municipal, quoiqu'ils eussent été prêtres catholiques, la ratifièrent. L'opinion générale de la ville voulait une certaine modération et s'imposait malgré tout.

Le 24 ventôse (14 mars 1794), Lequinio remplaça d'office le Maire et plusieurs officiers municipaux. Mais ce changement était motivé par une longue maladie de M. Dély ; il nommait à sa place M. Pinet, le premier officier municipal, et les autres modifications n'étaient que la conséquence de celle-ci. M. Pinet refusa même ce nouveau titre, et ne le prit d'une manière définitive que sur une seconde nomination, faite, le 5 floréal an II (24 avril 1794), par le représentant Topsent, après que M. Dély eût été nommé agent national près le district. Cette stabilité avait de bons effets. Le 1er messidor (19 juin), le général Sabatier et le général Descluseaux, arrivés depuis peu de jours, ayant parlé à propos d'une querelle particulière dans un bal, de prendre des mesures arbitraires, M. Pinet leur dit que le calme dont avait joui la Rochelle, pendant cinq années de révo-

lution, prouvait un assez bon esprit pour que l'autorité militaire dût limiter son zèle par la prudence, et leur fit accepter son utile ascendant.

Aussi la chute de Robespierre, qui mit fin à la terreur (9 thermidor, an II — 27 juillet 1794), n'amena-t-elle à la Rochelle qu'une réaction assez modérée et qui n'eut, elle aussi, rien de sanglant. Le premier soin qu'elle imposa au conseil municipal fut l'octroi d'un passe-port au commissaire du terrible comité de salut public, Julien. Il n'osait pas, en retournant à Paris, exhiber sa commission, signée par Robespierre, Couthon et Saint-Just, tous trois reconnus, de par leur défaite, scélérats et traîtres. Puis on se mit à renouveler les certificats de civisme. On en refusa à plusieurs citoyens, entre autres à Parant, bien que, arrêté à Paris, surtout pour la part qu'il avait prise à la mort de Dechézeaux, il le demandât avec instance. Aux deux premières demandes, on passa à l'ordre du jour; à la troisième (26 vendémiaire an III, 17 octobre 1794), on motiva le refus sur ce que *il avait constamment cherché à influencer, à dominer, à diviser et à agiter les citoyens de la commune, et à leur imprimer la terreur, qu'il avait été reconnu d'ailleurs pour immoral, et pour avoir abusé des pouvoirs qui lui étaient confiés*. Telle est la mesure de la réaction contre le plus mauvais citoyen de cette époque. Des liaisons reconnues avec lui suffirent pour motiver le refus de certificat à plusieurs personnes. Du reste, d'autres plaintes contre Parant étant parvenues ensuite au conseil, il les renvoya aux tribunaux compétents. Il couvrit de sa protection la société populaire, dénoncée à la Convention. Le témoignage public qu'il lui rendit exprime une adhésion très nette aux principes révolutionnaires; plus tard même, et dans des circonstances particulières, le conseil, tout en flétrissant les tentatives de terreur dont cette société avait été l'instrument, la regarde encore comme ayant agi utilement sur l'esprit public.

Cette douceur avait l'inconvénient de ne pas décourager

les partisans violents de la terreur ; aussi murmuraient-ils hautement, attribuant au nouveau régime tous les maux qu'il ne pouvait pas plus qu'eux empêcher, ceux mêmes qu'ils avaient causés et qu'il n'avait pas encore pu réparer. Ils criaient que les mœurs se perdaient et que les spectacles y contribuaient ; cependant une commission spéciale surveillait le théâtre, et le conseil donnait des exemples de rigorisme. Dans un procès où se publièrent des deux côtés des mémoires très violents, une des parties avait peint les mœurs de son adversaire, qui était une femme, avec peu de souci de la décence, et avait adressé trois exemplaires de ce factum au conseil municipal : celui-ci les lui renvoya avec une copie de la délibération qui motivait ce renvoi de la manière la plus sévère. Ils criaient contre la préférence donnée au numéraire sur les assignats, comme si ce n'eût pas été là un fait qui échappait non seulement à la commune, mais à tous les pouvoirs humains ; comme si, par exemple, ils eussent pu forcer les Américains, qui ne délivraient leurs denrées que contre des espèces métalliques, à avoir confiance en la monnaie de papier. Ils criaient contre l'abolition du maximum, qui avait eu lieu le 13 nivôse an III (2 janvier 1795) et lui imputaient la continuation de la cherté du pain, à laquelle elle pouvait seule remédier. Ils trouvaient ici un triste appui dans les souffrances du peuple.

Les craintes qu'avait exprimées le Maire, dans son rapport du 1er fructidor, n'étaient que trop fondées et la disette était encore loin de son terme. En vain avait-on recours à tous les auxiliaires du froment ; on craignait à tout moment la famine absolue : on dénonçait ceux chez lesquels on voyait entrer, croyait-on, quelques livres de pain de plus que la taxe n'en accordait. De généreux citoyens offraient pourtant des avances d'argent, et le 18 frimaire an III (8 décembre 1794) M. Demissy avait renouvelé ses offres, mais le blé manquait complétement. Le 9 nivôse (29 décembre), il fallait envoyer la garde aux portes des

boulangers, pour qu'une distribution régulière de pain fût possible; et l'on savait qu'on n'avait plus de farine que pour huit fournées. On envoyait en toute hâte des députés au représentant Blutel, qui était à Rochefort, et le district dans cette suprême nécessité prenait sur lui de faire ouvrir le magasin national. Des émissaires du conseil couraient dans toutes les localités voisines pour tâcher d'obtenir quelques approvisionnements. Il fallait pourtant encore réduire à une demi-livre de pain la part journalière de chacun, en accordant trois quarterons aux hommes qui vivaient d'un travail physique. Quand on eut enfin trouvé quelques blés, il fallut obtenir des moyens de charroi de l'autorité militaire, avoir recours aux moulins à bras pour en faire de la farine. Enfin, la suppression du maximum permit d'inviter les citoyens riches à faire tous leurs efforts pour se procurer eux-mêmes des aliments. C'est ce moment qu'un ancien terroriste choisit pour déclarer que c'était cette prétendue abondance des riches qui faisait tout le mal; qu'il fallait encore du sang pour que les choses allassent bien. La commune ne put s'empêcher de faire arrêter l'auteur de ces propos coupables, tout en déclarant avec raison qu'ils supposaient encore plus d'aveuglement que de mauvaises intentions.

Deux mille quintaux de grains provenant d'une prise hollandaise, accordés à la ville par la Convention, furent une ressource passagère; la première pacification de la Vendée (6 ventôse an III, 21 février 1795) fit naître une espérance trop tôt trompée. Grâce aux efforts du conseil, secondés par ceux du district et du représentant en mission, Blutel, on vécut, mais avec des privations et des plaintes continuelles. On avait une livre de pain par personne et par jour, le 27 germinal (16 avril 1795). Le prix du pain devint exorbitant, mais ici les chiffres ne disent plus rien, parce que la dépréciation rapide des assignats sur lesquels on se base leur ôte tout sens précis.

La mission du représentant Blutel n'était pas de porter

remède à la disette, dont il ne s'occupa que par la force des circonstances; mais de prévenir toute revanche des terroristes. Sur son arrêté, daté de Rochefort le 29 germinal an III (18 avril 1795), la commune de la Rochelle dut procéder à leur désarmement. Quinze citoyens désignés par la voix publique, acceptée en cela par le conseil, apportèrent à la maison commune les armes qu'ils avaient chez eux, qu'elles appartinssent à eux ou à la nation. Quelques-uns réclamèrent contre cette sorte de jugement arbitraire: le conseil déclara qu'il avait contrôlé la voix publique par l'examen des papiers du comité révolutionnaire, et refusa de revenir sur l'opinion qu'il avait émise; il fit connaître que l'un des réclamants avait autrefois dressé une liste de dénonciation contre plus de deux cents individus, parmi lesquels il avait placé la plupart de ceux qui exerçaient la même profession que lui. Plusieurs des personnes ainsi flétries quittèrent la Rochelle. Cela n'empêchait pas qu'il ne restât des germes nombreux de division. Ils se manifestaient par la préférence qu'on exprimait au spectacle, pour le chant de la *Marseillaise* ou pour celui du *Réveil du peuple.* Par un arrêté du 8 prairial (27 mai 1795), la commune interdit l'un et l'autre. Elle invita aussi fraternellement la société populaire à ne jamais prolonger ses séances jusqu'à la nuit.

Dans le même temps, la veuve de Gustave Dechézeaux ayant réclamé de la Convention la révision du jugement qui avait frappé son mari, le conseil lui écrivit pour lui témoigner sa sympathie.

Le 11 prairial, Blutel arriva à la Rochelle. Le conseil de la commune lui envoya une députation pour le féliciter du triomphe que la Convention venait (le 1er prairial) de remporter par son énergie sur les factieux et les terroristes. Blutel l'en remercia, mais en même temps il ajoutait que la voix publique accusait quelques-uns des membres du conseil et l'invitait à s'épurer lui-même. Evidemment sa modération envers les terroristes paraissait de

la mollesse, et son renouvellement était déjà décidé. En effet, le 19, la municipalité recevait du département notification de la nouvelle manière dont elle était composée par un arrêté du comité de législation. Une partie seulement de ses membres était conservée, et le maire ne figurait pas parmi eux. Dès le 21, M. Pinet remettait ses pouvoirs à la nouvelle administration avec des paroles qui ne sentent en rien la mauvaise humeur de la disgrâce, qui ne réclament que l'estime et ne prêchent que l'union. Il semble que ceux qui devaient remplacer les membres exclus du conseil n'acceptaient qu'avec répugnance; plusieurs n'acceptèrent pas. Nommé maire, M. Demissy ne consentit que plus tard à revenir sur le refus qu'il avait d'abord opposé. Le directoire du district avait été renouvelé quatre mois auparavant.

La Convention qui faisait ces changements se préparait elle-même à déposer ses pouvoirs. Les Rochelais eurent à voir passer des exilés des deux groupes d'ennemis qu'elle croyait avoir vaincus, les ultra-révolutionnaires et les contre-révolutionnaires, prenant, par l'île d'Oleron, la route de Cayenne. Parmi les premiers (avril 1795) était un rochelais, Billaud-Varenne, député de Paris, qui n'avait jamais été favorable à sa ville natale, dont en effet il était loin de représenter les opinions. Tout en maintenant ses rigueurs contre les prêtres qui refusaient le serment, la Convention avait proclamé de nouveau le principe de la liberté des cultes, qu'elle avait reconnu dès ses premiers jours. Il fut promptement appliqué à la Rochelle. Le 15 germinal an III (4 avril 1795) Mmes Quenet et Alquier déclarèrent à la municipalité qu'usant de la loi du 3 ventôse (21 février 1793) elles feraient, le lendemain, célébrer la messe chez elles et que toutes les personnes qui s'y présenteraient seraient reçues. Il y avait près de dix-sept mois que la messe n'avait été dite à la Rochelle, au moins ouvertement. Quatre mois et demi plus tard, le 5 fructidor (22 août), la cathédrale était rendue au culte.

Le 18 fructidor an III (4 septembre 1795) la commune faisait proclamer, puis accepter par les assemblées primaires, la constitution de l'an III qui établissait le Directoire. La garde nationale était réorganisée ; la société populaire était fermée. Le conseil venait de décider que, la souscription volontaire pour l'emprunt étant tout à fait insuffisante, il fallait dresser une liste des personnes qui pouvaient y contribuer, et de la porter à un million deux cent mille livres. Une loi remplaçait les conseils généraux des communes par une commission de sept administrateurs. M. Demissy fut nommé par deux cent trente-trois voix sur trois cent une, et accepta; mais pour les autres nominations il fallut aller jusqu'au troisième tour de scrutin, où on se contentait de la majorité relative ; et, parmi les membres ainsi désignés, il y eut un si grand nombre de refus, qu'il fallut descendre jusqu'au nom qui était le vingt-troisième sur la liste, et qui n'avait réuni que quinze suffrages. L'administration ainsi constituée fut installée le 20 brumaire an IV (10 novembre 1795) ; son premier acte fut de choisir M. Demissy pour son président, c'est-à-dire, en fait, pour Maire.

L'administration rencontra bien moins d'entraves, elle eut à résoudre des problêmes bien moins terribles, la ville sentit bien moins le contre-coup des événements politiques, pendant le Directoire que sous les gouvernements précédents. La principale difficulté, ici, je crois, comme ailleurs, vint de la dépréciation du papier monnaie. Elle avait fini par être la seule cause de la pénurie des subsistances ; on le refusait ouvertement et le 14 frimaire an IV (5 décembre 1795) la commune fut obligée de décréter que ses employés recevraient, outre leurs appointements, une livre de pain par jour. Le 28 nivôse (17 janvier 1796) un de ses membres lui ayant représenté qu'elle ne pourrait renouveler ses approvisionnements, elle décréta qu'elle-même ferait payer en numéraire, et à trois sous la livre, le pain qu'elle fournissait à beaucoup d'individus. Le

gouvernement lui-même ne lui avait cédé que contre du numéraire mille deux cents barils de farine. Mais il fallut exempter de cette condition plusieurs personnes reconnues, après enquête, incapables d'y satisfaire, et il y avait parmi elles des personnes qui jouissaient de quelque aisance. Ce seul fait te donnera, mon cher enfant, une idée de la perturbation que l'emploi forcé des assignats avait jetée dans la vie privée. Pour la compléter, il faudrait entrer dans des détails domestiques que ne comporte pas même une histoire si étroitement locale. Du reste, l'administration en vint à ne plus s'occuper de ce qui avait été si longtemps sa préoccupation continue. Le 18 fructidor an v (3 septembre 1797) la municipalité de Rochefort ayant demandé quelle était la taxe du pain à la Rochelle, on lui répondit que le pain n'y était pas taxé, mais qu'il s'y vendait de trois à quatre sous la livre. Cet état de choses, auquel nous sommes revenus récemment, ne put pas durer, et le 18 nivôse suivant (7 janvier 1798), sur une pétition du cercle constitutionnel, l'administration reprenait le soin de taxer le pain et la viande. Le 18 prairial an VI (6 juin 1798), la démolission du moulin à eau construit, dans des temps de besoins si pressants, sur le canal Maubec était demandée par les propriétaires des marais salants de Tasdon, d'Aytré et de Périgny, auxquels il nuisait beaucoup en empêchant l'écoulement des eaux douces, et on la leur accordait sans résistance.

Aussi y avait-il alors longtemps qu'il n'était plus question d'assignats. Après avoir essayé de les remplacer par des mandats territoriaux, on avait été obligé de déclarer que les uns ni les autres n'auraient plus cours (1er germinal an v, 21 mars 1797), lorsque déjà depuis plus de huit mois cette suppression était opérée en fait. Mais ces revirements avaient causé bien des ruines et laissé des traces plus tristes encore dans l'histoire des familles que dans celle de l'État. Dans ma jeunesse, on voyait encore dans bien des maisons, comme une plainte permanente, une gravure

représentant un homme en haillons entouré d'assignats de tout prix. La dépréciation successive et très rapide de ce papier est un fait dont il faut toujours tenir compte dans les assignations de valeur qu'on rencontre à cette époque ; un tableau officiel, dressé dès le 10 thermidor an IV (28 juillet 1795), portait à cinq mille sept cents livres en assignats le prix du louis d'or de vingt-quatre livres, ce qui ne donne pas quarante-cinq centimes pour cent francs de la valeur nominale.

Un autre fléau qui continua aussi de se faire sentir, c'est l'audace du brigandage qui désolait les campagnes et effrayait la ville. Les crimes sont malheureusement de tous les temps, mais ceux-là avaient une proportion et une impudence qui les met à part. Des maisons furent pillées par des gens en nombre et armés. En frimaire an IV (décembre 1795), un propriétaire fut assassiné à Marsilly, aux yeux de ses domestiques garottés, et ses assassins exigèrent le numéraire qu'il avait reçu le matin pour une vente d'eau-de-vie faite à la bourse. On en conclut qu'ils la fréquentaient, et dans la terreur où on était on proposa de cerner la bourse un des jours où elle était le plus remplie, et d'arrêter tous les citoyens qui ne pourraient pas produire de garants de leur moralité. La violence de ce remède fait mesurer celle du mal. On redoubla de surveillance contre les étrangers et les gens de passage : mais il y avait des criminels dans la population fixe, ordinairement tranquille, et l'on n'osait pas dénoncer ceux qu'on soupçonnait, qu'on connaissait. En ville même, il y avait des patrouilles pendant toute la nuit. En frimaire an V (décembre 1796), on recommandait encore cette surveillance. Les journaux du temps s'attachent à faire concevoir que les atrocités qui désolent le pays ne trouveront un terme que quand tous sentiront bien qu'ils sont menacés dans ceux qu'on attaque, et seront prêts à courir au son d'une cloche qu'on peut placer dans chaque maison. On ne le comprenait donc pas. Ce soin même accuse l'époque autant que les crimes qu'il combat.

Au milieu de ces horreurs, on célèbre la vertu du ton de l'idylle, et là licence s'introduit de plus en plus dans les mœurs. On fête avec force allégories et force discours et chants déclamatoires la fraternité, l'agriculture, les victoires, et l'on interdit au théâtre, après plusieurs représentations, des pièces qui choquent la pudeur (l'*Amour quêteur,* nivôse an IV — décembre 1796), et même la lecture de vers du même genre, jetés par les assistants sur la scène (8 nivôse an VI — 28 décembre 1797); ce sont là des peccadilles; le directeur du spectacle est arrêté, les scellés sont mis sur la salle, parce qu'on y a entendu les mots *Sire* et *François I*er. Une soif de plaisir cherche partout à se satisfaire. De jeunes citoyens demandent et obtiennent l'autorisation de jouer la comédie, ce qu'on appelle la comédie bourgeoise (14 nivôse an V — 4 janvier 1796); d'autres fondent des concerts, obtiennent pour ce plaisir la disposition de la grande salle de la Bourse (21 frimaire an VI — 11 décembre 1797) et en font une des ressources de la société de bienfaisance.

Un appât plus dangereux, mais celui-ci venait d'en haut, du pouvoir central, est offert à une espérance crédule et avide. Le 21 nivôse an VI (10 janvier 1798), est ouvert à la Rochelle un bureau de loterie. Il avait été concédé à une jeune rochelaise, qui s'était fait quelque nom dans les lettres, Mlle Moreau, qui avait épousé le chimiste Monnet, et que la révolution avait réduite à une grande gêne.

Les tendances les plus diverses se produisaient, se combattaient. Elles se manifestaient nécessairement à propos de faits d'une politique plus haute et plus générale.

Dès les premiers jours du directoire (1er frimaire an IV — 22 novembre 1795), un portrait en plâtre du comte d'Artois, trouvé suspendu à la porte de l'Est, excita de grandes rumeurs. Pendant que la commune recherchait les auteurs du délit, de nombreuses pétitions lui arrivèrent, demandant que cette image d'un ennemi de la république, brûlée sur la place, réjouît les yeux des patriotes. La com-

mune renvoya le portrait au jury comme pièce de conviction. Cette crainte inquiète du royalisme devait entraîner le directoire à ses plus grandes fautes. Pendant tout le temps que dura sa domination, à toutes les fêtes publiques par lesquelles la république semblait se croire obligée de s'affirmer elle-même, anniversaire du 10 août, du 21 janvier, fête de la souveraineté du peuple, fête de la république, le serment de vouer une haine éternelle à la royauté, auquel on joignit plus tard celui de haine à l'anarchie, fut prononcé par tous ceux qu'une fonction salariée ou gratuite y appelait, et il n'était pas facile alors de s'en dispenser. Si l'on n'y assistait pas, une enquête vous forçait aussitôt de faire connaître les motifs de cette absence et d'envoyer par écrit le serment exigé. Je ne vois pas que nul ait osé s'y soustraire, mais il n'est pas douteux que cette inutile vexation ait exaspéré bien des gens. Il semble que l'administration municipale de la Rochelle le sentait ; dans deux proclamations de l'an VI, pour les fêtes anniversaires du 10 août et du 18 fructidor, elle cherche évidemment à agir par la persuasion. Résumant, d'une manière qui n'est ni sans calme ni sans dignité, l'histoire de ces journées, elle s'attache à montrer que c'est la royauté qui a forcé la nation à cette lutte à mort. Elle avait adhéré à cette victoire du 18 fructidor (4 septembre 1797), qu'elle appelait avec raison un nouveau triomphe de la république sur le royalisme, mais qui n'était pas un triomphe de la loi ni de la liberté. La Rochelle eut bientôt sur ses rades le triste spectacle des déportés, et la manière dont ils étaient traités ne faisait pas honneur à la modération des vainqueurs, ou du moins de leurs agents.

A ce même ordre d'idées se rattachait la lutte constante contre les prêtres qui avaient refusé le serment. En ventôse an IV (mars 1796), la municipalité doit veiller à ce qu'on n'introduise pas à la Rochelle un pamphlet intitulé : *Intentions du roi Louis XVIII sur la question de savoir si les ecclésiastiques en France peuvent déclarer qu'ils se*

soumettent aux lois de la République. A plusieurs reprises elle doit faire des visites domiciliaires à la recherche de prêtres insermentés, suspects d'avoir célébré les cérémonies du culte catholique, dont pourtant l'exercice est déclaré libre, et le langage des agents du gouvernement central affecte une violence qui contraste avec celui de la mairie. Les prêtres réfractaires n'y sont que des *ennemis implacables et féroces de la société, qu'une horde de scélérats.* C'est un crime de parler d'eux et l'on empêche (4 messidor an VII — 23 juin 1799) l'impression d'une simple liste de ceux qui sont détenus dans la citadelle de Saint-Martin de Ré. En fructidor an V (septembre 1797), l'administration se trouve embarrassée par la résistance de pauvres filles de l'hôpital, qui refusent obstinément de porter à la cathédrale le corps d'une femme morte, pour laquelle la famille réclame les cérémonies religieuses : elle ne peut les soumettre, elle hésite à les punir. Et cette modération même devenait un danger ; elle rendait la municipalité suspecte à bien des gens. En messidor an V (juillet 1797), le journal des campagnes et des armées signale la Rochelle comme troublée par le fanatisme religieux ; au mois de nivôse suivant (décembre 1797), le département suspend d'office l'administrateur municipal Dubreuil, comme attaché aux prêtres réfractaires. Tous ses collègues protestent et rendent témoignage à sa conduite sans reproche ; ils obtiennent ainsi sa réintégration, et, au mois de germinal suivant (avril 1798), la réélection partielle du corps municipal en ayant fait sortir M. Demissy, ils choisissent M. Dubreuil pour président. Ce ne fut cependant pas là une fin. En messidor an VII (juillet 1799), il est de nouveau suspendu, par les mêmes motifs et sur ce considérant qu'il faut des administrateurs dévoués aux idées républicaines, *dans un moment où la patrie vient d'échapper aux fureurs du royalisme et du fanatisme réunis* (30 prairial).

Cet antagonisme avait pris comme signe le calendrier républicain, et c'est ce qui explique l'importance qu'on

attachait, et qui nous paraîtrait puérile, à la célébration du décadi. Pendant le courant de l'an VI (1797-1798) surtout, cette prescription occupe sans cesse le corps municipal. On menaçait de traiter comme factieux les prêtres qui ne renonceraient pas en sa faveur à la superstition du dimanche, toujours sous le régime de la liberté des cultes ; on désorganisait les hôpitaux, plutôt que de les laisser aux mains de femmes qui résistaient à cette injonction ; on chassait les instituteurs primaires qui faisaient tomber les congés de leurs écoles de manière à rappeler la ci-devant semaine, quoiqu'on n'eût personne pour les remplacer ; on forçait les journaux de modifier leur périodicité, parce qu'en paraissant tous les sept jours, ils rappelaient cette division factieuse du temps. Un directeur des fortifications de la Rochelle crut faire preuve de zèle patriotique, en demandant une somme de vingt-deux millions pour entretenir une musique chargée de solenniser le décadi et faire oublier le dimanche.

Des causes bien plus importantes en elles-mêmes que celles-ci étaient loin d'avoir eu les mêmes effets ; je veux dire les impôts et la guerre. Elles n'avaient pas paru déranger la vie normale et l'on pourrait presque les omettre.

La loi du 19 frimaire an IV (10 décembre 1795), qui ordonnait un emprunt à faire sur tous les citoyens aisés, fut immédiatement mise à exécution. Le 16 nivôse (5 janvier 1796), la municipalité adressait au département la liste des mille vingt-sept individus formant la moitié du nombre total des citoyens chefs de famille domiciliés dans la commune, avec un état estimatif de leur fortune. Cette liste donna bien lieu à quelques réclamations ; plusieurs citoyens, après avoir payé une partie de l'impôt auquel ils étaient taxés, déclarèrent ne pouvoir pas faire plus ; la municipalité cherchait alors sur ces assertions des renseignements qui avaient quelque chose d'inquisitorial ; mais rien ne compliqua ces difficultés inévitables.

C'était surtout la guerre contre les Anglais qui intéressait

la Rochelle. Ils fermaient nos ports, ils insultaient nos côtes; ils enlevaient parfois des bestiaux et du butin. On s'en vengeait en prohibant l'introduction et la vente de leurs marchandises. Les Rochelais s'en vengeaient plus directement et mieux en armant des corsaires, qui ramenèrent des prises nombreuses. De ces hardis capitaines, le capitaine Giscard est celui dont le nom est resté le plus connu. Ces succès de la course compensaient en partie les pertes causées par l'émancipation de Saint-Domingue et par la guerre elle-même. Ils procuraient des richesses qu'on utiliserait à la paix et qui la faisaient attendre plus patiemment. L'espoir du reste s'en perdit lorsqu'on vit entrer à Rochefort (24 nivôse an v — 13 janvier 1797) le général Hoche et l'amiral Morard de Galles, chassés par les tempêtes de l'Irlande, où ils avaient espéré dicter à l'Angleterre des conditions tout autres que celles qu'elle voulait imposer. Peu de temps après (28 vendémiaire an vi — 19 octobre 1797), la Rochelle déplorait, par des cérémonies funèbres, la mort de Hoche, en qui la République venait de perdre sa plus grande espérance. Elle n'en accueillit pas moins avec joie la paix partielle faite avec l'empereur d'Autriche (13 brumaire an vi — 3 novembre 1797), pompeusement proclamée dans une fête officielle, célébrée dans les journaux en prose et en vers. Cette paix servit surtout à mettre tout à fait hors ligne le général aussi ambitieux qu'habile qui venait de la conclure. Le 8 nivôse, le corps municipal recevait de son député au conseil des anciens, Delacoste, une médaille d'argent représentant Bonaparte. Le 24 ventôse (14 mars 1798), il recevait l'avis que des vaisseaux ennemis étaient signalés sur les côtes, que la garde nationale devait se tenir prête à prendre le service de la place, pour laisser la garnison complétement disponible, peut-être même à marcher contre les Anglais et les émigrés qu'on supposait qu'ils débarqueraient, et en même temps l'offre d'humbles dons patriotiques faits par des gens qui voulaient contribuer au

moins ainsi à la descente toujours projetée en Angleterre. Ces manifestations n'empêchaient pas que le service de la garde nationale ne devînt bien pénible, difficile à obtenir, et ne forçât à rappeler aux citoyens les menaces de la loi. La conscription, proclamée le 29 vendémiaire an VII (20 octobre 1798), montrait que pour le service des armées aussi l'élan patriotique ne pouvait plus suffire. Cependant on persistait à l'étaler ; à leur premier départ (26 frimaire an VII — 16 décembre 1798), des conscrits furent accompagnés par un pompeux cortége ; le président de l'administration municipale leur adressa un discours patriotique, et l'on célébra avec force points d'exclamations le civisme ou peut-être la raillerie du charretier Soubireau qui, voyant un de ces jeunes gens partir en escarpins, lui offrit en échange de ces chaussures de muscadins ses gros souliers ferrés, tout neufs, propres à le conduire au bout du monde.

C'est le 29 brumaire (19 novembre 1799) seulement, à trois heures et demie, par la messagerie, que la commune de la Rochelle reçut, comme la plus simple des lois quotidiennes, la loi du 19 brumaire, celle qui remplaçait le directoire par une commission consulaire. Elle put bientôt mesurer l'étendue de cette révolution, de ses menaces et aussi de ses promesses ; le département de la Charente-Inférieure était indiqué comme le lieu où ceux que le vainqueur de brumaire regardait comme ses ennemis devaient attendre la transportation, et ils appartenaient à assez de partis différents pour faire bien voir que ce n'était pas un parti, mais un homme, qui avait vaincu. D'un autre côté, cette révolution rouvrait la France à d'autres hommes d'opinions aussi diverses, que le 18 fructidor avait relégués dans l'île d'Oleron. Un nouveau serment fut prêté par tous les fonctionnaires publics, le 9 frimaire an VIII (30 novembre 1799) ; il imposait encore la fidélité à la république, mais non plus la haine à la royauté, et cette suppression, si louable en elle-même, était alors significative.

La constitution de l'an VIII fut proclamée le 4 nivôse

(25 décembre 1800), et proposée immédiatement à l'acceptation de tous les citoyens. Elle fut acceptée presque à l'unanimité, avec enthousiasme même, dit-on ; mais il y avait longtemps que l'enthousiasme accueillait tous les vainqueurs dans nos discordes civiles. Cependant les contemporains s'accordent presque tous à dire que l'enthousiasme était ce jour là sincère et général. Faite au nom des principes les plus légitimes et les plus élevés, la Révolution ne les avait jamais désavoués, mais elle les avait violés sans cesse, et, même à ce prix, elle n'avait pas donné aux peuples ce qui est la première raison d'être des gouvernements, la sécurité. On l'attendait du nouveau régime et de l'homme de génie qui l'imposait, et nul, pas même lui sans doute, ne savait alors ce qu'il en coûterait à la liberté.

Après cette acceptation, un des premiers actes de l'administration municipale (14 pluviôse, 2 février) fut un arrêté pour rappeler les citoyens à l'observance du calendrier républicain et du décadi. C'est un symptôme de la marche que suivaient les idées. En réalité, la nouvelle constitution mettait fin à ce qui avait été pendant dix ans la tentative des pouvoirs, même absolus, même tyranniques, à ce qui constitue la république, au gouvernement des citoyens par des citoyens élus par eux, toujours soumis à leur contrôle. Elle leur substituait des représentants, des agents du pouvoir, nommés par lui, recevant de lui leurs inspirations ; le 9 germinal (30 mars) la commune recevait avis de l'installation du préfet du département, le 14 prairial (3 juin) de celle du sous-préfet de l'arrondissement, M. Traversay, au refus de l'ancien maire de la Rochelle, M. Demissy ; le 22 prairial (11 juin), une lettre du préfet, M. Français, qui lui donnait de grands éloges et lui enjoignait de cesser immédiatement ses fonctions ; elle devait prochainement être remplacée par un maire et des conseils municipaux, nommés par le premier consul et par le préfet. M. Supiot, son président, fit de suite

apposer les scellés sur toutes les salles, bureaux, archives, adressa ses dernières paroles aux collègues qu'il dissolvait, et finit en employant encore une fois cette formule, désormais surannée, qu'il réclamait d'eux l'accolade amicale.

L'administration municipale n'avait pas traversé toute l'époque du directoire avec les mêmes personnes. La mort y avait fait des vides, et au convoi de l'un de ses membres, le citoyen Garnault, elle avait mis une solennité, prononcé des paroles qui rappellent ce que la vieille Rochelle faisait autrefois pour ses échevins et ses pairs. Les réélections annuelles par moitié l'avaient à chaque fois quelque peu modifiée, mais elles n'en avaient pas changé l'esprit. Nommé deux fois à la présidence, M. Demissy avait été obligé de l'abandonner (28 ventôse an VI. — 18 mars 1798) pour des affaires personnelles tellement graves que le conseil, en recevant sa démission, déclarait qu'il n'osait en combattre les motifs : il se bornait à exprimer sa consternation, en se voyant forcé de se séparer *d'un homme vertueux dont on ne peut approcher sans se sentir meilleur*. Ce temps était, il est vrai, celui de la déclamation : cependant ces expressions sont telles que ne pas les répéter serait être injuste envers celui qui les a inspirées. Trois successeurs se partagèrent les deux années qui suivirent. Tu as vu la destitution de M. Dubreuil ; M. Joussaume donna sa démission peu de jours après le 18 brumaire : M. Supiot le remplaça jusqu'à la dissolution du conseil.

Malgré son origine dans l'élection, ses fortes racines dans le peuple, le pouvoir municipal n'avait aucun moyen d'opposer au pouvoir central la moindre résistance ; mais envers les autres administrations locales, il pouvait sauvegarder sa dignité et son indépendance. Il eut à le faire quelquefois à l'égard des administrations du département, du district, du canton, mais sans lutte bien vive. Il en eut de plus fortes avec quelques autorités militaires ; par exemple avec le directeur du génie, Bourienne, contre lequel il défendit énergiquement un entrepreneur ; dans

une autre occasion (6 vendémiaire an VI — 27 septembre 1797), le chef du détachement de chasseurs qui avait escorté les députés du 18 fructidor et qui avait donné lieu à plusieurs plaintes, n'en demandait ou plutôt n'en exigeait pas moins de la commune un certificat *de bien vivre*, attribuant pour seule cause au refus qu'il prévoyait la manifestation de ses principes républicains et terminant par cette phrase menaçante : *Le détachement s'assemble et il ne partira pas sans la pièce réclamée.* Le conseil municipal répondit qu'il refusait le certificat et qu'il en faisait connaître la raison au ministre de la guerre : le détachement partit sans la pièce réclamée.

Malgré tout son patriotisme et son dévouement, le corps élu qui avait administré la ville de 1790 à 1800 la laissait moindre qu'il ne l'avait trouvée. Peu des projets si longtemps nourris avaient été accomplis, et sur beaucoup de points on avait reculé.

Le recensement fait pour les élections de novembre 1790, avait donné une population de plus de vingt-et-un mille habitants ; celui de nivôse an V (janvier 1797) n'en porte plus que dix-sept mille six cent soixante-sept. Cette dépopulation avait été pendant un temps bien plus grande, si l'on s'en rapporte au chiffre de dix mille quatre cent quatre-vingt-seize individus au-dessus de douze ans, énoncé en floréal an IV (mai 1796), qui, d'après les proportions acceptées, donnerait une population totale de treize mille neuf cent dix-sept. Mais une si grande différence dans moins de huit mois n'est nullement probable.

La dette de la ville, en ce même mois de novembre 1790, dépassait deux cent mille livres, somme énorme pour un revenu annuel de quarante-quatre mille livres ; les événements que je t'ai racontés n'avaient pu que l'accroître étrangement. Je ne retrouve pas plus tard de chiffres aussi précis ; mais la ville était arrivée à un véritable état de détresse. En l'an VII et en l'an VIII (1799 et 1800) elle

invite les habitants à faire enlever eux-mêmes les bourriers, parce qu'elle n'a pas d'argent pour pourvoir à cette dépense urgente. Elle ne peut payer une misérable somme de deux mille livres pour du bois qu'elle doit depuis cinq ans, et elle est obligée d'en appeler au patriotisme de sa créancière, qui porte un des plus beaux noms rochelais, Mme veuve Dupaty, pour obtenir une diminution et un délai, et échapper à une assignation par huissier. Les octrois avaient été supprimés en mai 1791, en fructidor an V (août 1797), on cherchait à les rétablir, en tâchant de les faire porter uniquement sur les liquides ; mais ce rétablissement ne fut effectué qu'en brumaire an VIII (novembre 1799), aux derniers jours de l'administration élective.

La gêne publique suppose d'ordinaire bien des misères particulières. Aussi les hospices et les hôpitaux étaient-ils une des préoccupations les plus pénibles de la municipalité. Jusqu'en 1793, ils avaient été entre les mains de moines et de religieuses, et tu as vu combien il avait été difficile de les remplacer par des hospitalières dont les convictions ne fussent pas trop suspectes à la tyrannie des opinions dominantes. Dès brumaire an II (novembre 1793), la réunion de l'hôpital Saint-Étienne à l'hôpital général avait été décrétée. L'hôpital Aufrédi avait dès le commencement de la révolution reçu des militaires malades et, par suite, quand il eut été évacué, le ministre de la guerre prétendait en garder la disposition et même celle du mobilier. La ville revendiquait un droit incontestable, qui ne prévalut pas sans débats, mais qui fut enfin reconnu le 27 frimaire an V (17 décembre 1796). Une commission spéciale pour l'administration des hospices avait été créée par la loi du 16 vendémiaire précédent (7 octobre 1796) et installée à la Rochelle le 17 brumaire ; le bureau de bienfaisance fut, en vertu d'une loi du même temps, nommé le 7 nivôse (27 décembre 1796). Ces institutions, qui n'étaient que la régularisation par le gouvernement de comités établis bien antérieurement par la commune elle-même, pouvaient

assurer le meilleur emploi des ressources, mais elles n'en pouvaient pas créer. C'en était une bien faible que l'impôt spécial de dix pour cent sur la recette brute des spectacles qui venait d'être établi ; encore était-il fort difficile à percevoir. Aussi les deux comités adressaient-ils sans cesse à la commune le cri de leurs pressants besoins : les hospices n'avaient pas assez de lits pour ne mettre que deux malades dans un ; hospices et bureau de bienfaisance n'avaient pas de pain à donner aux pauvres. La commune elle-même aux abois venait, le 24 thermidor an VII (11 août 1799), d'adresser au gouvernement central des demandes dont elle protégeait l'énergie par ce considérant, que *ce serait un crime de dissimuler la vérité,* en en ménageant l'expression.

Parmi les misères dont la commune avait à s'occuper, il faut compter celles des Acadiens et des Canadiens, proscrits de leurs pays par les succès de l'Angleterre ; mais ceux-ci avaient un droit reconnu et précis aux secours du gouvernement, et elle n'avait qu'à en dresser l'état, tout au plus à les aider, quelquefois à attendre.

La chambre de commerce avait été supprimée comme celles des autres villes, par une loi de février 1792. L'un de ses derniers soins avait été de combattre la demande faite par les négociants de Granville et de Saint-Malo, de s'approvisionner à l'étranger de sels pour la pêche. Ce qui rend si difficile la suppression des privilèges, en matière commerciale, c'est qu'ils se tiennent tous, et se compensent quand ils se combattent, de sorte que toucher à quelques-uns isolément est souvent une injustice. Les commerçants, du reste, avaient une trop grande part dans les conseils municipaux pour n'y pas retrouver un peu leur chambre. Mais les événements étaient trop forts pour que des demandes et des sollicitations y fissent quelque chose.

Alarmée, en novembre 1794, par la réduction du nombre des hôtels des monnaies, la commune fit tous ses efforts pour conserver celui de la Rochelle ; néanmoins les poin-

çons et carrés furent brisés en décembre 1791, les ateliers fermés en 1794. Dès floréal en III (avril 1795), elle redemandait leur mise en activité, et renouvelait, en pluviôse an VI (janvier 1798) et en frimaire an VII (décembre 1798), ses sollicitations infructueuses.

Le même soin, avec un peu plus de résultats, avait veillé à la construction du bassin de carénage. En février 1791, on avait appliqué à ces travaux seize mille livres provenant d'une souscription des citoyens; en novembre 1793, un homme s'y étant noyé, on avait ordonné qu'il serait entouré de garde-fous, ainsi que le canal Maubec, ce qui semble facile, mais qui apparemment gêne le commerce, puisque ce n'a pas été fait pour le bassin, et qu'il n'y a pas bien longtemps que je l'ai vu faire pour le canal. En mai 1798, sur la demande de quelques citoyens, l'administration municipale prenait sur elle d'ordonner l'enlèvement de trois pieux, qui barraient l'entrée de ce bassin. Elle motivait l'urgence de cette mesure sur le mauvais état du hâvre, pour lequel elle sollicitait vivement des travaux. Cependant le bassin lui-même devait attendre encore dix ans son entier achèvement.

On était loin de perdre de vue le projet du canal de Niort. Plusieurs citoyens publiaient des brochures pour montrer la possibilité d'en faire la tête d'une voie navigable de la Rochelle à Paris. La commune en faisait demander la continuation au comité des travaux publics. M. Fleuriau Bellevue, dont le nom n'est pas oublié parmi nous, était particulièrement chargé de cette mission. La commune apprit de lui avec surprise, en germinal an III (mars 1795), que la pensée même d'un pareil travail était tout à fait inconnue à Paris. Elle parvint bien à l'y faire connaître, à le faire prendre en considération et à le faire entrer dans les plans généraux conçus pour la navigation intérieure de la République : mais ce fut tout. On en était là aux derniers jours de la Convention et le Directoire ne s'en occupa guère.

Les chemins aussi souffraient d'un entretien insuffisant. En 1790, lorsqu'on avait établi le rachat de la corvée en argent, les travaux antérieurs avaient été l'objet, de la part du procureur-syndic Raoult, qu'on a bien souvent accusé de rechercher la popularité par de mauvais moyens, de graves reproches vivement repoussés par les entrepreneurs et par les ingénieurs des ponts-et-chaussées. Depuis ils n'avaient pas été entretenus avec assez de soins, et ces soins doivent être d'autant plus grands que la pierre du pays est tendre et friable. En l'an VI (1798), ils se trouvaient dans un tel état que la commune demanda et obtint (18 prairial) d'y appliquer des fonds recueillis par souscription.

Le commerce avait encore à défendre le lieu de ses réunions, la Bourse ; il demandait qu'elle fût laissée à la commune, et non pas vendue comme bien national. C'était encore une question au moment de la chûte du Directoire.

Cependant la juridiction consulaire subsistait toujours ; elle était devenue le tribunal de commerce, élu par les commerçants notables, qui eut sa première audience le 26 mai 1792, et son installation républicaine le 14 décembre suivant. Son serment fut reçu par le conseil général de la commune.

Ce fut également ce conseil qui installa le tribunal du district, dont les membres, d'après une loi d'août 1790, étaient élus par le peuple. Nommé d'abord en octobre 1790, ce tribunal fut renouvelé en mars 1795.

Une loi d'octobre 1791 plaçait à la Rochelle deux juges de paix. Ils étaient élus par les assemblées primaires en même temps que les membres du conseil de la commune.

Je t'ai rendu compte des événements qui frappèrent le clergé ; mais à la Rochelle il est naturel de demander à quel degré ils atteignirent les ministres du culte protestant. Ils ne formaient pas un corps redoutable ; ils ne furent l'objet d'aucune crainte, d'aucune persécution. La remise de l'état civil à la municipalité, un des griefs les plus

injustes du clergé catholique contre la révolution, était plutôt pour eux un bienfait : leurs registres s'arrêtent au 25 décembre 1792. Ils laissèrent passer en silence le culte de la raison, et l'on ne fit pas attention à eux. C'est seulement le 4 germinal an VI (24 mars 1798) qu'ils firent la déclaration nécessaire pour pratiquer publiquement leur culte. Ils se réunirent alors dans un magasin vis-à-vis le bassin neuf. Les israélites domiciliés à la Rochelle demandèrent et obtinrent la même autorisation, le quatrième jour complémentaire de l'an VII (20 septembre 1799); ils se réunissaient rue Aufrédi. Seulement tous les cultes recevaient l'injonction, probablement éludée, de faire cadrer leurs cérémonies solennelles avec le décadi.

Ce qui devait attendre de la Révolution le moins d'entraves et ce qui en reçut le plus, ce fut l'instruction publique à tous ses degrés.

L'académie, tu l'as vu, n'était pas hostile aux idées nouvelles; dans sa séance publique de mai 1790, elle traitait une question déjà fortement ébauchée par elle et assez à l'ordre du jour, la part légitime des langues anciennes dans l'éducation; au mois de septembre suivant, elle remaniait ses statuts, pour n'y rien laisser de contraire aux institutions naissantes; cependant, dès cette année, ce n'était pas à elle, comme il eût été naturel, mais à la société des Amis de la Constitution, qu'un membre célèbre de l'assemblée constituante, Grégoire, adressait ses questions relatives aux patois et aux mœurs des paysans. L'académie fut promptement distraite, inquiète dans ses travaux, divisée probablement, car, dans sa séance du 31 août 1791, elle rappelait à ses membres l'obligation de ne rien publier en son nom ou sous son privilége sans une délibération expresse. Cette séance fut la dernière, et elle n'existait plus en fait quand la loi d'août 1793 la supprima. La bibliothèque qu'elle avait formée devenait propriété nationale, ainsi que celle de la ville même.

Le collége ne résista guère plus. Le 12 mars 1791,

l'administration du district, qui avait à s'en occuper comme d'un établissement et d'un bien national, le remettait aux soins de la commune. Celle-ci accepta et le géra en effet pendant trois années. Elle présidait seule aux exercices de fin d'année, aux distributions de prix. La dernière eut lieu le 21 août 1793. Mais plusieurs professeurs, hommes d'église, avaient été éloignés sur le refus du serment civique ; les autres trop peu et surtout trop mal payés dans ce temps de pénurie financière, cherchaient ailleurs des moyens de vivre. Plusieurs furent appelés à faire la guerre dans la Vendée. Les sociétés patriotiques les remplaçaient en prêchant aux enfants l'amour de l'indépendance : soin superflu. Le collége s'éteignit en avril 1794. On n'avait pas même attendu ce moment pour en consacrer les bâtiments à une foule d'usage fort étrangers, parfois fort nuisibles à toute instruction publique. Les bâtiments n'étaient pas à la ville ; mais elle fit des efforts heureux pour qu'ils ne fussent pas aliénés.

Plus recommandées à l'attention, les écoles primaires avaient été plus tôt encore attaquées ; plein d'ardeur à bien faire, on était alors si pressé de détruire ce qui ne paraissait pas complétement bien, qu'on n'attendait pas le moyen de le remplacer. Les écoles chrétiennes étaient situées dans un quartier peu central, près de l'hôpital Saint-Louis, elles appartenaient à un esprit religieux exclusif : on les ferma, on établit dans chacune des trois paroisses différentes une école ouverte aux enfants de tous les cultes ; mais bientôt on s'aperçut que les maîtres manquaient, et tu as vu quelles misérables difficultés firent renoncer à ceux mêmes que l'on avait. En somme, on n'avait pas d'école primaire publique. On était loin de se résigner à un pareil état de choses ; on projetait, on demandait : en attendant, on louait fort les citoyens qui ouvraient des écoles privées et y admettaient gratuitement deux ou trois enfants pauvres sur la recommandation de la commune. La tenue des livres et l'étude, si utile, du

dessin, tendaient à s'introduire dans ce degré de l'instruction : c'était un progrès, mais il y avait loin des faits aux projets qu'on formait. De bonne heure, en février 1794, on avait remarqué que les bâtiments de l'Oratoire, aujourd'hui l'école des Frères, étaient très propres à réunir des institutions d'enseignement public, écoles primaires, écoles de dessin, écoles de manœuvres militaires; que la tour des cloches était très favorable à des observations astronomiques, par lesquelles on voulait fortifier l'école d'hydrographie, seul enseignement qui n'ait jamais été interrompu à la Rochelle; on en voulait tirer un grand parti; mais rien ne se faisait et ne se fit. On n'aboutissait qu'à faire tous les décadis, aux citoyens, des discours sur l'excellence de la République et de ses lois. Et cependant, le comité d'instruction publique était composé d'excellents citoyens, hommes éclairés, pratiques même; mais la mesure du possible manquait à trop d'esprits.

Lorsque les écoles centrales furent établies, la ville demanda d'abord l'école centrale du département, puis une école centrale supplémentaire, pour laquelle on s'adjoindrait au département de la Vendée; on n'obtint ni l'une ni l'autre; à plus forte raison ne put-on pas mener à bien les projets souvent conçus, d'établir à la Rochelle de véritables écoles supérieures; école d'artillerie (1790), école de chirurgie (1793 et 1796). Un Rochelais, Pierre Dupont, essaya d'établir un cours de tachygraphie, d'après une méthode qui lui était propre, et sur laquelle il a publié un livre (1790). Ce cours dura peu.

Les Rochelais sauvèrent au moins leur bibliothèque. La bibliothèque du département, formée des livres laissés par les couvents ou par les émigrés, devait être placée auprès de l'école centrale. Mais d'actives sollicitations conservèrent à la Rochelle celle de la ville, celle de l'Académie, la plus grande partie de celle de l'Oratoire, des fragments de quelques autres. Elles furent d'abord entassées dans l'ancien évêché, propriété nationale dont l'état n'avait pas

encore disposé. Cette décision fut obtenue le 24 vendémiaire an VI, et la bibliothèque fut ouverte le 24 floréal an VII (15 octobre 1797 et 13 mai 1799). M. Gaudin, qui avait le plus contribué à la conservation des livres et à la formation des catalogues, en fut le premier bibliothécaire.

La loi qui avait aboli la limitation du nombre des imprimeurs accrut ce nombre à la Rochelle, mais sans autre résultat que de faire naître plusieurs journaux, assez pâles, et, en effet, l'influence qu'ils pouvaient obtenir dans un si petit centre ne pouvait compenser les dangers au prix desquels il eût fallu l'acheter.

Les institutions de plaisirs intellectuels furent les premières reformées et d'autant plus tôt qu'elles visaient plus au plaisir. Dès 1796, on s'occupait sérieusement du théâtre, on songeait à le transférer dans la ci-devant cathédrale, et dans ce but on priait le département de ne pas l'aliéner et de la réserver à la commune. La société des concerts devenait le germe de la société philharmonique.

Comme bien d'autres choses, la police souffrait de la gêne pécuniaire, et pourtant des vues progressives s'y faisaient jour. Ce n'est qu'en l'an VIII (1800) qu'on parvenait enfin à régulariser l'enlèvement des bourriers, pour lequel l'argent avait jusque-là manqué ; mais on avait, dès 1792, établi le cimetière hors la ville, et les prisonniers vendéens avaient travaillé à son nivellement ; l'œuvre avait été lente pourtant, et l'eût été encore davantage sans l'aide des autorités militaires qui y firent travailler des soldats. On cherchait aussi, sans y bien réussir, à réglementer l'abattage des animaux de boucherie. Des abattoirs placés au canal Maubec et en dehors de la porte de la Jetée ne satisfirent pas les vues de la municipalité.

Une compagnie spéciale de pompiers fut organisée en juillet 1791, et reçut un nouveau réglement en brumaire an IV (octobre 1795) ; elle s'est toujours maintenue depuis et n'a cessé de rendre de grands services. On fit aussi beaucoup pour améliorer l'éclairage. En décembre 1791,

on passe un marché pour faire poser et allumer soixante reverbères ; mais la pénurie d'argent arrête tantôt la ville, tantôt l'entrepreneur ; pendant ces dix années, on revient sans cesse sur cet objet, pour être enfin obligé de solliciter la bonne volonté des particuliers : le but proposé n'était pas encore atteint lorsque la municipalité élective fut supprimée.

Une autre mesure avait été plus facile à prendre. Les numéros des maisons étaient effacés, on les fit renouveler en janvier 1791, mais on changea alors le système de notation et on donna une série à chaque rue, au lieu de comprendre sous une seule toutes les maisons de la ville.

Enfin, le conseil de la commune réussit à empêcher que le Mail ne fût vendu et à conserver cette promenade à la ville, en payant l'impôt auquel il était taxé.

Ce n'était donc pas, tu le vois, le soin des intérêts matériels qui manquait à la commune ; seulement la disproportion était alors plus grande que jamais entre les moyens et les désirs. Mais les bonnes aspirations sont les conditions et les précurseurs de tout progrès.

Je note encore ici quelques faits météorologiques que les chroniqueurs n'ont pas négligés au milieu de ces grandes tempêtes sociales : une forte secousse de tremblement de terre avec grand bruit, dans la nuit du 27 au 28 juin 1791 ; dans celle du 4 février 1796, un ouragan extraordinaire, qui causa des avaries aux navires jusque dans le port de Rochefort ; un coup de vent du 13 octobre 1799, si violent qu'il fit chavirer une barque, la *Vengeance,* qui allait de la Rochelle à l'île de Ré, et fit périr neuf passagers.

XXVI

DE 1800 A 1830.

Il ne faut plus demander ce que fait la Rochelle, mais ce que l'on en fait, ce qu'on lui donne. Nommé maire, le 25 prairial an VIII (14 juin 1800), M. Garnier abandonna ses fonctions le 22 nivôse an XI (11 janvier 1803), pour des raisons personnelles ; le sous-préfet lui donna pour remplaçant le premier adjoint, M. Raoult, auquel succéda bientôt (2 germinal — 23 mars) M. Garreau, qui fut maire jusqu'à la chûte définitive de l'Empire. C'est à ce moment que les protestants atteignent dans le conseil municipal le plus haut point de cette supériorité numérique que je t'ai signalée dès le commencement de la révolution. En 1804, le maire et quinze des vingt-neuf conseillers municipaux appartenaient à cette communion. La Rochelle, comme tout le département, vota avec empressement la durée et l'hérédité du pouvoir impérial. Son maire fut appelé à la cérémonie du sacre et reçut à cette occasion la décoration de la Légion d'honneur.

Un arrêté des consuls avait placé à la Rochelle l'état major de la 12e division militaire ; elle le garda jusqu'en 1818, époque à laquelle il fut transféré à Nantes. En 1835, elle fut sur le point de redevenir le chef-lieu de la 11e division, où un remaniement la plaçait ; mais le quartier général fut en définitive maintenu à Bordeaux.

En 1803, les ateliers de la monnaie se rouvrirent.

Par une faveur plus tardive, mais plus signalée, l'Empereur, par un décret du 19 mai 1810, plaça à la Rochelle le siége de la préfecture de la Charente-Inférieure. Les Rochelais attribuèrent cette mesure à l'importance de leur

ville que l'Empereur avait reconnue à son passage deux ans auparavant, les Saintais à de petites intrigues. Le préfet habita d'abord l'ancien hôtel de l'intendant, que l'Empereur avait donné au département, et, un peu plus tard, l'hôtel de MM. Poupet, la préfecture actuelle.

Le gouvernement consulaire faisait tous ses efforts pour donner à la France ce qui lui avait le plus manqué sous la République, la sécurité et la prospérité matérielle. Il entendit le cri d'alarme que la Rochelle poussait sur l'état de son port ; elle demandait des réparations à l'éperon de pierre de la porte des Deux-Moulins et à la tour de la Chaîne, l'achèvement du bassin, l'exécution du canal de Niort. Tout cela fut décrété. Le bassin fut achevé et remis à la chambre de commerce le 24 décembre 1808. Le canal de Niort devait avoir une marche singulièrement plus lente, si tant est qu'il doive jamais être achevé.

Dès le mois de janvier 1793, une pétition de plusieurs citoyens, appuyée par le conseil communal, avait demandé la tenue de quatre foires ; deux furent accordées dès le 26 frimaire an IX (17 décembre 1800), elles se tinrent d'abord dans l'ancienne cathédrale, et, bientôt, celle-ci ayant été rendue au culte, dans l'ancien couvent des Hospitalières. Quant au marché quotidien aux comestibles, il se tenait dans la rue des Merciers, vulgairement la grand'rue, soit dans la rue, soit sous les porches, et cet état de choses donna lieu à de fréquents réglements pour l'attribution des tarifs de location des places aux propriétaires des maisons ou à la ville.

Les encouragements au commerce ne manquaient pas. Tout d'abord sa Bourse lui fut rendue (4 décembre 1801). Un entrepôt réel lui fut accordé et placé à l'ancien couvent des Carmes (24 août 1802). La chambre de commerce fut presque aussitôt rétablie (11 février 1803), mais le commerce prospère difficilement sans la paix, et les événements étaient plus forts que tout ce bon vouloir. La perte des colonies, surtout celle de Saint-Domingue, avait été particulièrement

fatale aux Rochelais, et ils conçurent de grandes espérances quand le premier consul eut décidé une expédition contre cette île, espérances bientôt déçues. Elles furent ranimées par la paix d'Amiens, qu'accueillit une grande joie ; mais cette joie fut promptement et chèrement expiée. La brusque et déloyale rupture de cette paix non seulement trompa les vœux des Rochelais, mais leur infligea de grandes pertes. Beaucoup de leurs navires furent saisis avant toute déclaration de guerre, et plusieurs faillites s'en suivirent. Ils témoignèrent de leur haine impuissante en s'associant par des dons volontaires, publics ou particuliers, au projet de descente en Angleterre.

L'Amérique seule leur offrait quelque compensation. Les relations commerciales se multipliaient avec les États-Unis, et ce commerce seconda le mouvement, de plus en plus prononcé depuis, qui portait à convertir les vins en eaux-de-vie, et qui modifia même la culture de la vigne. La Rochelle usa aussi dans une grande proportion, de 1809 à 1811, de la navigation à l'aide des *licences*, c'est-à-dire avec une permission des deux souverains de France et d'Angleterre, qui, pour satisfaire aux besoins urgents des deux peuples, en facilitant l'échange de certaines denrées, neutralisait le pavillon des navires porteurs de ce privilége et introduisait une certaine tolérance pour le commerce au milieu même de cette guerre acharnée. Cela rappelait de loin ce privilége, autrefois accordé aux Rochelais par Louis XI, de commercer librement avec les peuples auxquels il faisait la guerre. Mais ce n'étaient là que des palliatifs insuffisants. Les corsaires n'avaient eu qu'un temps. Bientôt les escadres anglaises surveillèrent d'assez près l'issue des rades pour rendre bien difficile leur sortie ou leur rentrée; les risques devinrent trop grands pour les profits. Aussi la Rochelle sentait vivement et déplorait avec une modération amère sa décadence. Les regrets furent portés jusqu'à l'exaspération, lorsqu'un décret d'octobre 1810 ordonna de brûler toutes les marchandises anglaises

qu'on trouverait en France. Plusieurs négociants rochelais possédaient de ces produits de l'industrie, provenant d'une prise, et comptaient les exporter aux États-Unis. Ce décret subit leur causa de grandes pertes. Ces marchandises furent brûlées sur la nouvelle place, la place Joséphine. On le subit alors dans un morne silence ; le temps n'admettait ni résistance, ni délai, mais j'ai pu juger encore, plusieurs années après, au langage d'un des négociants qui en avaient été victimes, de ce qu'il avait produit de désaffection contre l'Empereur.

L'activité réparatrice trouvait moins d'obstacles dans d'autres voies. L'agriculture prenait utilement un caractère scientifique. M. de Chassiron, que ce titre d'agriculteur éminent avait souvent protégé pendant la révolution, répandait des idées justes par un petit livre, *Lettres sur l'agriculture du district de la Rochelle*, et donnait de grands exemples par les dessèchements qu'il dirigeait. Il résolut, dans les marais de Boëre, un problème qu'on trouvait insoluble depuis deux siècles. Il ne s'était pas occupé de la vigne : d'autres propriétaires s'en occupaient pratiquement et théoriquement. On trouvait déjà des inconvénients au morcellement extrême des propriétés, qui paraît pourtant résister à toutes les critiques. La société d'agriculture (1800) se reformait pour assurer et diriger le progrès. Des cours publics se faisaient au jardin botanique, placé successivement dans le jardin du collége, dans l'ancien jardin des Hospitalières, et dans le jardin de l'hôtel du gouvernement, où il est aujourd'hui.

L'instruction publique aussi se relevait. Le refus d'une école centrale, même supplémentaire, n'avait pas fait perdre à la Rochelle l'espérance d'avoir un grand établissement d'instruction publique. Elle demanda aux consuls des écoles primaires, des écoles secondaires, un lycée. Elle fit mieux ; n'obtenant rien, elle marcha. On lui abandonnait les bâtiments de l'ancien collége, dont elle avait toujours su retarder la vente ; elle y plaça une école se-

condaire, qui devint bientôt son collége communal. L'école d'hydrographie, le seul enseignement que la révolution n'eût pas suspendu, y fut d'abord réunie, mais pour reprendre bientôt son existence séparée.

L'instruction primaire restait abandonnée à l'industrie privée. Celle-ci y pouvait plus aisément suffire dans une étroite proportion, et les gouvernements n'avaient pas encore compris qu'il est de leur devoir de la mettre à la portée de tous.

On renouvela inutilement, en 1802, les demandes d'une école de chirurgie, d'une école d'artillerie.

L'académie fut reformée dès le mois d'octobre 1800, sous l'impulsion du préfet et du sous-préfet, M. de Traversay, qui en fut lui-même un membre actif. Elle ne reprit jamais l'importance qu'elle avait eue avant la révolution. Cependant elle eut annuellement ses séances publiques, et en 1809 elle décerna des prix.

Une chose qui montre bien avec quelle promptitude les esprits même les plus libéraux se rejettent en arrière pour ressaisir les avantages perdus, c'est que l'académie, aux premiers jours de l'empire, eut la pensée de redemander sa bibliothèque, devenue celle de la ville. Un de ses membres, M. Seignette, lui fit comprendre que ce ne serait un avantage réel ni pour elle ni pour le public, et elle y renonça. La ville institua donc sa bibliothèque dans les bâtiments de l'ancien évêché qu'elle avait acquis, en fit faire le catalogue (1805) et pourvut à sa publicité réelle. Une société se fonda pour l'utiliser et l'accroître. En 1811, M. Alquier adressait pour elle un souvenir à la ville qu'il avait administrée, un grand ouvrage sur Herculanum et quelques objets antiques extraits de l'antique cité, dans des fouilles dont il avait été témoin.

La plupart des journaux de la ville s'éteignaient et la vieille feuille d'annonces resta seule pour reproduire de temps en temps, à côté des annonces de ventes, les bulletins des armées.

La restauration régulière du culte amena de plus sérieuses difficultés. Le concordat entre le pape et le premier consul réduisait le nombre des évêchés de France et remettait au consul le choix des évêques ; l'évêché de la Charente-Inférieure eut pour siége non plus Saintes, mais la Rochelle, et le consul y nomma M. de Lorris. L'évêque émigré, M. de Coucy, refusa de reconnaître le concordat ; le pape cessa de lui paraître infaillible le jour où il lui ôta son évêché. Sa résistance fut connue, respectée par quelques-uns des catholiques du diocèse, qui, ne reconnaissant pas les évêques successifs, M. de Lorris, M. de Mandolx, M. Paillou, formèrent un schisme obscur, connu sous le nom de petite église, qui ne s'éteignit que par le temps et par la mort de ses adhérents. M. Paillou, évêque dès 1805, et qui avait montré de hautes qualités dans la Vendée, obtint pourtant la vénération de son diocèse : il ne permit aucune rigueur contre ces dissidents. Il rétablit le séminaire, le premier, assure-t-on, qui fut fondé après le concordat. Placé d'abord à Chavagnes, il le fut ensuite (1812) à la Rochelle, dans les bâtiments de l'ancien Oratoire, que la ville afferma, puis vendit au département.

Un arrêté de février 1803, fit de la Rochelle le chef-lieu d'une des trois églises consistoriales du culte réformé, assignées au département de la Charente-Inférieure.

Les hôpitaux, les établissements de bienfaisance, restaient dans des mains laïques. Le consulat trouvait l'hôpital Aufrédi occupé en partie par des malades militaires, en partie par des malades civils : la ville s'en prétendait l'unique propriétaire : ses droits furent reconnus, mais les malades militaires y furent néanmoins soignés ; ce ne fut qu'en 1811, après d'assez longs débats et une transaction, que cet hôpital fut déclaré uniquement hôpital militaire et propriété de l'État, mais sous la condition, toujours respectée, de lui conserver le nom de son fondateur.

Les consuls voulaient (1801) que les villes eussent des épôts de mendicité, où elles fournissent aux détenus un

travail qui servît à leur entretien. La Rochelle déclara que, pour réaliser ce projet, il fallait faire des avances qu'il lui était impossible de faire, et l'interdiction de la mendicité resta purement verbale. Un décret de 1811 établit de nouveau ce dépôt, tout aussi inutilement. Les bâtiments qui y étaient affectés servaient depuis longtemps à accueillir les pauvres femmes en couche, lorsque fut formée, en 1810, la société maternelle, chargée d'accroître et de diriger les secours qui étaient donnés à ces femmes. La ville lui alloua une subvention annuelle de mille francs. Elle avait ajourné en 1801 et ne reprit jamais la proposition, qui lui avait été faite par le préfet, d'établir un mont-de-piété.

Malgré la gêne financière, quelques mesures hygiéniques, quelques mesures de police, ajoutaient aux commodités de la vie. C'est le temps où la vaccine se répand avec une grande activité ; ni le département, ni la ville, ne restent en arrière.

L'égoût qui passe sous l'arsenal recevait là des eaux si abondantes, qu'en temps de pluie elles rendaient la circulation impossible. Un négociant, M. Lambertz, de Brême, le fit, à ses frais (1804), couvrir d'un pont qui a longtemps gardé son nom.

On trouvait nécessaire à la circulation, comme à la salubrité publique, de faire une place de l'ancien cimetière Saint-Jean ; mais cette acquisition devait coûter quelques milliers de francs, et ce projet, conçu en 1805, ne put être accompli qu'en 1809. On donna à la nouvelle place le nom de l'impératrice Joséphine, qui venait de passer à la Rochelle. On arrêta même qu'on y érigerait une fontaine, si nécessaire à ce quartier. Mais cette décision, comme tout ce qui regardait la distribution des eaux, était une des plus grosses et des plus anciennes questions qui eussent occupé les conseils de la ville ; elle exigeait un état des finances dont on était bien loin, et il était réservé à notre époque seulement de la résoudre.

Plus tard, en 1812, tout un long pâté de maisons qui

bordait le quai, fut enlevé et fit place à cette allée d'arbres qu'on nomme officiellement Cours des Dames, auquel la reconnaissance publique a conservé le nom du préfet Richard, qui eut la plus grande part à l'établissement de cette promenade.

Alors aussi fut résolue une question longtemps agitée, la construction d'un abattoir pour les viandes de boucherie. Je t'ai montré plusieurs fois le conseil occupé de cette difficulté. Elle fut reprise en 1805 ; en 1810 seulement, l'emplacement et les moyens d'arriver au but furent déterminés. Il fut placé à l'extrémité des remparts qui touche au canal Maubec, et construit par des particuliers, MM. Racaud, moyennant une redevance déterminée par tête de bétail, payable pendant vingt-cinq ans.

Par suite de la démolition du réduit dépendant de la tour Saint-Nicolas, il fut construit un mur de quai circulaire qui agrandit le hâvre et rendit plus facile l'entrée du bassin.

D'autres améliorations furent de simples mesures de police. Tu as vu quelque temps la boulangerie libre ; cet état de choses ne put durer. Il fallut revenir à la réglementer. Il y eut sous l'empire plusieurs disettes ; elles amenèrent des souffrances, et ce n'est peut-être que grâce à la force de répression du pouvoir d'alors, qu'elles ne produisirent pas les mêmes troubles que sous la République. En 1813, un réglement sanctionné par un décret impérial, constitua plus fortement la surveillance municipale sur les boulangers et sur leurs approvisionnements.

Le gouvernement refusa au contraire à la ville l'établissement d'un impôt spécial pour son éclairage, qui, par suite, ne s'améliora qu'avec une grande lenteur, mais s'améliora d'une manière continue. L'enlèvement des bourriers de la ville fut aussi régularisé.

Parmi les desseins conçus et ajournés, il faut compter la construction d'une salle de spectacle ; on songea d'abord à en bâtir une dans l'emplacement de l'ancien Temple ; puis,

comme pis aller, à acheter celle qui existait. La pénurie des finances fit renoncer à l'un et à l'autre projet, et l'on dut même accorder une indemnité au propriétaire, parce qu'on avait suspendu et compromis la vente qu'il voulait faire et qu'il fit de sa salle à un autre particulier.

Tout cela dit assez que les finances de la ville étaient dans un état peu prospère : on avait établi un impôt spécial pour faire face aux dettes arriérées ; mais chaque année en amenait de nouvelles : dans les prévisions, les recettes paraissent toujours supérieures aux dépenses, mais quand on en vient au fait, les dépenses ont toujours été au-dessus, les recettes au-dessous de ce qu'on croyait. En 1811, on avait proposé d'étendre l'octroi sur la banlieue ; mais le conseil municipal n'y avait pas vu d'avantage suffisant. Dans le dernier compte-rendu sous l'Empire, les recettes sont portées à plus de deux cent vingt mille francs, les dépenses à deux cent huit mille ; il n'en résulte pas moins en définitive, pour l'année 1813, un déficit de plus de vingt six mille francs. On compta bientôt sur la paix pour les faire disparaître.

Il faut bien jeter un coup d'œil sur les événements qui avaient amené cette espérance. Comme citoyens, comme français, les Rochelais y avaient certainement pris une grande part, de leurs vœux, de leur fortune, de leur sang ; comme corps politique, si tant est qu'on puisse alors donner ce nom à la ville, la Rochelle y avait été presque étrangère.

Je t'ai dit quelles espérances avait fait naître, puis brusquement démenties, la paix d'Amiens. Depuis, c'était encore la paix qu'appelaient les Rochelais, mais ils ne l'attendaient que des victoires de l'Empereur. Malheureusement, pendant qu'ils entendaient parler de ces triomphes, ils avaient sous les yeux les revers. La flotte anglaise les serrait de près ; elle ne les attaquait pas chez eux, mais elle les étouffait en quelque sorte. En août 1808, Napoléon, se rendant de Bayonne à Paris, n'avait pas mis la Rochelle sur son

itinéraire ; les Rochelais lui envoyèrent, à Saintes, une députation qui le décida à se détourner pour venir chez eux. Il y fut reçu avec un grand enthousiasme : l'hôtel où il logeait était surmonté d'une terrasse d'où l'on pouvait apercevoir les rades et les vaisseaux anglais. Quelques personnes voulaient offrir ce spectacle à Sa Majesté. Gardez-vous en bien, s'écrièrent les courtisans avertis ; il y a à peine deux jours qu'il montre un peu de meilleure humeur; laissez-la lui. Les courtisans ont avant tout besoin de la bonne humeur du maître ; mais ici il est trop clair que ce spectacle eût attristé Bonaparte sans pouvoir servir en rien les intérêts du pays. L'enthousiasme qui accueillait alors ce prince était vif, sincère, général. J'ai souvent entendu rappeler ces souvenirs, qui remontent à ma première enfance. Mais les magistrats de la ville avaient mêlé quelques pensées intéressées au désir de contempler le héros : en effet l'Empereur fit don, soit au département, soit à la ville, de plusieurs propriétés nationales et laissa en partant non la promesse, mais l'espérance de la translation du siége de la préfecture à la Rochelle, qui, en effet, eut lieu deux ans après.

Dans la même année, en octobre, le général Junot, qui au mois de juin 1807 avait déjà visité la Rochelle, y débarqua après sa capitulation de Cintra. Il remercia avec effusion le maire de l'accueil qu'il y avait de nouveau rencontré et surtout des soins empressés qu'y avaient reçus les blessés de son armée.

Mais l'année 1809 eut un plus triste spectacle. Les Anglais surveillaient par une croisière active l'embouchure de la Charente et les pertuis : ils lançaient sur les navires français des brûlots, alimentés par les fagots de Saintonge, qu'ils capturaient à leur issue de la rivière. Ces fagots n'ayant pas d'autre voie pour arriver à la Rochelle et sur toutes les côtes, étaient bien obligés de braver ce danger, quelqu'extrême qu'il fût. Instruit à temps que neuf vaisseaux et deux frégates étaient sortis de Rochefort pour achever

de s'équiper et prendre la mer sous les ordres de l'amiral Lallemand, l'amiral anglais les fit attaquer par une escadre d'une force supérieure. Ce n'était pas le nombre qui rendait le plus la lutte inégale. Mais les navires français n'étaient ni complètement gréés, ni complètement armés. Forcés de s'échouer pour éviter les brûlots, de jeter une partie de leurs canons à la mer pour se remettre à flot, ils tentèrent sans succès de rentrer dans la Charente. Trois seulement y réussirent, deux avant, un pendant le combat. Les autres succombèrent après une résistance héroïque. Trois furent pris, cinq incendiés. Ce terrible incendie répandait ses lueurs à plus de huit lieues, de sorte que des murs de la Rochelle on en pouvait suivre les terribles péripéties. La défense acharnée du *Régulus,* commandé par le capitaine Lucas, qui, échoué, avait relevé ses canons comme sur une batterie de terre et faisait au moins payer sa perte à l'ennemi, a laissé à ses spectateurs lointains un long souvenir. Le courage personnel n'avait manqué à personne ; on voulut pourtant faire retomber ce désastre sur les officiers, sur leur manque d'habileté ou de résolution. Des jugements sévères en frappèrent plusieurs. Un bruit accepté fit remonter plus haut la cause de ce grand désastre : on parla d'ordres mal donnés, mal exécutés, d'incurie et d'hésitation de l'autorité supérieure, de mésintelligence entre les chefs ; mais il ne fallait pas alors que le gouvernement eût un tort. Les officiers malheureux furent atteints dans leur état, dans leur réputation ; l'un d'eux fut fusillé. Mais ce n'est pas là de l'histoire de la Rochelle. A la Rochelle la douleur fut grande, et peut-être dès lors se prit-on à penser que la paix ne suivrait pas les victoires de l'Empereur. Osa-t-on se demander si elle ne suivrait pas sa défaite ?

Quoi qu'il en fût, on déploya un grand enthousiasme et surtout un grand luxe dans les fêtes auxquelles donnèrent lieu d'abord le mariage de l'Empereur (1810), puis la naissance du Roi de Rome (1811). Le maire de la ville et

deux députés assistèrent au baptême de cet enfant. Ces fêtes durèrent plusieurs jours, et la commune oublia pour ces grandes circonstances l'épuisement de ses finances. Aussi dut-elle solder une partie de ces dépenses longtemps après, sous la monarchie, lorsque ce pauvre enfant subissait une destinée si différente de celle que lui promettaient les splendeurs de son berceau. C'était alors une partie des fêtes nationales que de doter, aux frais de la commune, des filles estimées, qui se mariaient à des militaires sortis du service, et cinq furent dotées ce jour-là. Vers le même temps (septembre 1810), il était question d'acquérir au prix de vingt mille francs une statue de Napoléon, d'après celle de Canova, pour en décorer la place d'Armes, l'ancienne place du Château, qui s'appelait depuis 1808 la place Napoléon. Ce projet n'eut pas de suite et l'on se borna à accueillir, en 1813, avec de grands remerciements, un portrait de l'Empereur d'après celui de David, dont un peintre de la ville, M. Savignac, fit hommage au conseil municipal. Alors l'image du maître n'était pas dans toutes les communes.

L'heure avait sonné où il faudrait montrer son dévouement par de plus grands sacrifices : dès 1811, des travaux aux fortifications des côtes avaient témoigné de quelques inquiétudes ; en 1812, le maire devait s'occuper de concert avec l'autorité militaire des mesures à prendre et des approvisionnements à faire pour le cas d'un siége ou d'un blocus, et un emprunt à remplir par les citoyens les plus aisés de la ville devait fournir les moyens de s'approvisionner pour quatre mois. Le conseil municipal dressait un rôle pour cet emprunt, recouvrable par les mêmes voies que les contributions publiques.

En cette même année, un fait d'une autre nature donnait la mesure de l'acharnement des nations qu'on combattait. Un conseil de guerre assemblé à la Rochelle jugeait deux généraux espagnols accusés d'avoir repris les armes contre la France après avoir été faits prisonniers une première

fois ; ils furent acquittés. Après la chute de l'empire, on loua les juges de l'héroïsme avec lequel ils avaient dérobé ces têtes au glaive du tyran. Les juges firent leur devoir, sans nul doute : mais rien n'indique qu'en le faisant ils aient couru un danger et que l'Empereur eût commandé ou demandé un assassinat juridique.

L'année 1813 pesa plus directement encore. La levée des gardes d'honneur, qui appelait aux armes tout ce qui pouvait les porter, des réquisitions de tout genre qu'un trésor épuisé ne pouvait même pas payer, annonçaient assez la gravité des circonstances et celle des sacrifices qu'elles imposaient. C'est alors que M. Boissy d'Anglas fut envoyé à la Rochelle comme commissaire extraordinaire pour la douzième division militaire. Ce sénateur retrouvait sa fermeté de conventionnel. Il proclamait la patrie en danger ; il proclamait que le premier peuple de la terre ne voudrait pas en devenir le dernier, et il ordonnait les mesures d'une résistance désespérée. Mais il ne trouvait pas une population décidée à vaincre ou à mourir. Ses ordres soulevèrent des murmures, et peut être bien des gens le trouvèrent plus à craindre que l'ennemi. Les conscrits réfractaires, qu'il voulait faire rougir et auxquels il rouvrait l'armée, ne vinrent pas et se cachèrent mieux. Sa troisième proclamation a presque la même date que l'entrée des Anglais à Bordeaux. Moins d'un mois après (11 avril 1814), la déchéance de Bonaparte et la paix étaient annoncées.

Je n'ai ni à te raconter, mon cher enfant, ni à juger l'histoire de la France à cette cruelle époque. Moins que jamais, je veux sortir de la Rochelle. C'est un fait irréfragable que, dans ces désastres, la joie y fut vive ; on crut ce que les alliés disaient sans le penser, qu'ils étaient venus non pas vaincre, mais délivrer la France. On ne vit que la paix, qu'on désirait tant ; on ne voulut pas voir de quel prix on la payait ; lorsque, après avoir fait proclamer la levée du blocus (20 avril) et la liberté qu'avaient

tous les navires français de sortir du port avec le pavillon blanc, les Anglais vinrent eux-mêmes à la Rochelle, ils y furent vraiment reçus en libérateurs; bien des gens, beaucoup de dames surtout, s'empressèrent d'aller visiter leurs vaisseaux. C'était une promenade de fête. Ils ne cachèrent guère leur surprise, leur dégoût même de cette joie; et elle est en effet la plus lourde accusation qu'on puisse faire peser sur un peuple qui avait si complétement perdu ou sur le gouvernement qui lui avait fait perdre si complétement tout sentiment national. L'attitude des vainqueurs n'eut alors rien d'injurieux ni d'oppressif: les Anglais ne firent que visiter la Rochelle, et leur présence n'y pesa point. Le blocus levé immédiatement rouvrait des voies et plus encore des espérances au commerce. Dès le 17 mai, l'amiral anglais fit connaître au maire qu'il avait appuyé sa demande auprès de son gouvernement, et que, depuis le 3, la liberté était rendue aux Rochelais prisonniers en Angleterre. Ainsi les biens de la paix se faisaient sentir, avant qu'elle fût conclue. Le traité entre le Roi de France et les puissances alliées ne fut en effet publié à la Rochelle que le 11 juin suivant.

Il y avait dans la joie générale un malentendu qui devait perdre le pouvoir restauré et singulièrement troubler la France. Les uns voyaient dans le retour des Bourbons le rétablissement de l'ancien régime abondant dans le sens de ses abus; les autres y voyaient la Révolution remontant aux jours où elle n'annonçait encore qu'une large réforme, vers 1790, et reprenant un cours plus régulier. Je me souviens très bien d'avoir entendu les vieillards de cette époque rappeler avec une joie pleine d'espérance que Monsieur, alors Louis XVIII, avait montré avant l'émigration des idées libérales; d'un autre côté, quelques personnes de la noblesse et du clergé se rejetaient vers un passé plus lointain. La petite église se remontra, proclamant que le concordat était annulé. Il fallut que le ministre des cultes protégeât l'autorité méconnue de l'évêque. La

noblesse était plus oubliée. J'en trouve un symptôme assez bizarre : un graveur s'empresse (le 29 avril) de se mettre au service de messieurs les nobles pour leur rendre leurs armoiries et leurs cachets, mais en même temps pour leur apprendre cette langue du blason, qu'*après une si longue proscription,* disait-il, *il ne serait pas étonnant qu'ils eussent oubliée.* La noblesse n'avait jamais dominé à la Rochelle, et ce ne fut pas elle qui la troubla. Le préfet fut changé quelques mois après la restauration ; mais l'administration municipale ne fut en rien modifiée : le Maire conserva les titres qu'il devait à l'empereur. L'enthousiasme royaliste durait encore, lorsqu'une députation alla prier le duc d'Angoulême, qui devait se rendre de Bordeaux à Paris, de passer par la Rochelle. Déjà, dans le mois d'avril, une adresse avait été remise de la part des Rochelais à ce prince : il se rendit aux vœux qu'on lui exprimait. A son passage, le 7 juillet 1814, il reçut de grands témoignages d'amour ; il y répondit en distribuant la décoration du lys avec une prodigalité qui la déprécia immédiatement. Les Rochelais attendaient autre chose de lui et leur empressement n'avait pas été désintéressé. Ils craignaient beaucoup pour une des œuvres de Napoléon, la translation du siége de la préfecture à la Rochelle, et ils espéraient que la vue de leur ville et leur accueil leur feraient dans cette question un appui du duc d'Angoulême. Ils ne se trompaient pas et une députatien envoyée à Paris au mois de novembre pour lutter contre les réclamations de Saintes en revint rassurée. La même solution si souvent confirmée depuis a prouvé que cette décision tient à des raisons plus fortes qu'une faveur passagère et capricieuse.

Tu verras ailleurs, mon cher enfant, comment le roi Louis XVIII ne put pas maîtriser les folles espérances, les impatiences insensées des royalistes de l'émigration, et quelles causes amenèrent contre les Bourbons cette réaction si prompte et si puissante qui rouvrit la France à Napoléon. Ces causes agirent partout sur l'armée et sur ceux qui lui

avaient appartenu : mais, autant que je puis me fier à mes souvenirs et aux documents, elles agirent peu sur la masse de la population rochelaise. Les souffrances du rude hiver de 1814 à 1815 n'avaient rien eu pour elle d'exaspérant, et le conseil municipal était réellement son interprète lorsque, le 15 mars 1815, à la nouvelle du débarquement de l'Empereur dans le département du Var, il adressait au ministre de l'intérieur et au Roi des protestations de dévouement. On assure qu'alors le baron de Vitrolle proposa au Roi Louis XVIII de se réfugier à la Rochelle, point facile à défendre, voisin de la Loire, de la Garonne, de la mer, offrant également le moyen d'agir, et, en cas de malheur, de se réfugier en Angleterre. Le Roi n'accepta pas cette proposition, qui pouvait ajouter à l'histoire de la Rochelle une nouvelle page de péril et de grandeur.

Ce n'était pas une époque où l'on eût le temps d'hésiter. Car le 24 mars le drapeau tricolore était arboré à la Rochelle et, le 27, le maire et le conseil municipal, qui avaient vu avec des émotions si diverses et toujours pompeusement exprimées les splendeurs, les angoisses, la chûte de l'Empire, le retour des Bourbons, la joie et les espérances qu'il avait fait naître, qui avaient renouvelé douze jours auparavant le serment d'un inviolable attachement, enregistraient *leur soumission et leur obéissance au gouvernement de sa majesté impériale.* Cette formule si nue, si morne, fait contraste avec les déclarations phrasières qui précèdent, et semble bien n'indiquer d'autre sentiment que celui d'une impuissance complète en face des événements.

La guerre rallumée aux portes de la Rochelle, dans la Vendée, ne retrouva ni chez les royalistes ni chez leurs adversaires l'énergie haineuse qu'elle avait eue autrefois. Elle fut faite avec moins d'ardeur, avec plus d'humanité. Ce n'est pas la France, c'est l'Europe coalisée qui renversa de nouveau Bonaparte. La même feuille apportait aux Rochelais la lettre par laquelle M. Boissy d'Anglas fils, préfet de la Charente-Inférieure, annonçait à leur maire la paci-

fication de la Vendée, conclue entre M. de Sapineau et le général Lamarque, et la déclaration par laquelle l'Empereur abdiquait en faveur de son fils. La chûte ne devait pas s'arrêter là. Impuissant parce qu'il avait voulu l'impossible, cet homme d'un si grand génie devait trouver dans un abîme d'adversité une nouvelle grandeur, une popularité croissante qui ferait un avenir immense et encore insondable à sa famille.

Cette popularité ne se manifestait pas à la Rochelle au moment de ses derniers revers. Dès qu'on sut que, le 8 juillet 1815, Louis XVIII était rentré à Paris, beaucoup de gens y reprirent la cocarde blanche. Le 13, le drapeau blanc fut arboré sur les tours de la ville, le drapeau tricolore conservé par plusieurs navires. La ville avait alors pour garnison des gardes nationales du centre mises en activité; les officiers voulurent résister à ce mouvement : une collision semblait se préparer entre ces troupes armées et les bourgeois qui couraient aux armes. Je me rappelle encore mon effroi d'enfant, quand les portes se fermaient, et ma témérité plus enfantine qui voulait se jeter dans la foule parce qu'on m'avait reproché ma pusillanimité. Mais les soldats ne partageaient pas l'ardeur de leurs chefs et forcèrent ceux-ci à écouter la voix plus calme de l'autorité. Il y eut encore du bruit au spectacle pour le choix des airs; des officiers l'épée à la main sautèrent des premières au parterre, qui ne se vida que pour se remplir de gens plus fermes ou mieux prêts pour la résistance. Comme il arrive souvent, les opinions politiques s'effaçaient; on n'était plus que militaire ou bourgeois; mais les autorités militaires eurent encore le temps d'intervenir. Elles voyaient bien que l'effusion du sang ne serait utile à aucune cause et qu'il fallait surtout gagner un peu de temps. Le sang ne coula que dans quelques duels. Les soldats de ces gardes mobilisées se mirent à déserter avec empressement, et la plupart avaient déjà fui la ville lorsque, le 19, elles reçurent l'ordre officiel de laisser la cocarde tricolore.

Et cependant une scène plus imposante de ce grand drame, bien capable d'émouvoir les imaginations et les cœurs, se passait à quelques pas de la Rochelle. Napoléon entendait à Rochefort les dernières acclamations des Français, et le quittait pour se livrer avec une grandeur romanesque aux ennemis les plus incapables de sympathiser avec cette sorte de grandeur.

De quelque éclat qu'il frappe l'imagination, ce retour de Napoléon, ce court règne de cent jours, pesa sur les destinées de la France plus que le quart de siècle qui l'avait précédé. Les vainqueurs de 1814 avaient encore eu de la France crainte et respect; les vainqueurs de 1815 n'eurent plus ni l'un ni l'autre, et, dans la France même, les soupçons et les haines furent désormais sans limites et sans remèdes. La Rochelle n'échappa pas complètement à ces maux; on y vit des recherches inquisitoriales, de graves condamnations pour des propos ou des chansons: cependant comme ceux de la révolution, ils furent modérés. Il n'y avait pas eu d'excès bonapartistes, il n'y eut pas de réaction violente. On chanta le retour du Roi et ce fut le sujet des premiers vers publiés par un poète encore adolescent, qui eut plus tard un moment d'éclat, chèrement payé, Gustave Drouineau. On tint dans une certaine méfiance ceux qui avaient servi le régime déchu. Le nouveau pouvoir chercha les chefs de la commune parmi ses fidèles; cependant ce ne fut qu'en novembre 1815 que M. Garreau, maire pendant tout l'empire, fut remplacé par M. de Meynard. Le conseil municipal fut aussi modifié dans le même sens, mais graduellement, régulièrement, sans rien d'exclusif.

Du reste la lutte entre les *ultra* et les libéraux (les *ultra,* ceux qui, plus royalistes que le Roi, lui voulaient un pouvoir dont ils auraient usé pour galvaniser un passé qui n'avait pu vivre; les libéraux, ceux qui pensaient que la révolution avait dévié, mais qu'elle avait été nécessaire et légitime, et qu'il fallait la continuer en lui rendant son

caractère de réforme pacifique et progressive), ne se manifestait pas dans l'administration, mais dans les élections. Les partisans d'une réaction violente n'étaient pas nombreux à la Rochelle, et ils n'avaient de force qu'en se joignant aux hommes qui, redoutant toute secousse, voulaient laisser au pouvoir le choix des moments et des moyens de l'action, très patients du reste pour l'attendre, et l'attendant également d'hommes très différents, ceux que, à cause de cette confiance un peu banale dans les ministres qui se succédaient, on appelait ministériels. Les propriétaires les plus imposés, qui formaient le grand collége, penchaient volontiers de ce côté : mais l'imposition de la patente assurait aux commerçants la majorité dans les colléges formés d'électeurs payant au moins trois cents francs de contribution, et donnait à la Rochelle une force réelle à l'opposition libérale. Ces luttes assez vives ne séparèrent pas les hommes; *ultra,* ministériels, libéraux, s'accordaient, très bien ensemble dans la vie privée ou dans l'action commune que demandaient les intérêts purement municipaux, et chez les ministériels les plus souples, après tout, il y avait un sentiment de la vie politique, de la responsabilité propre, de l'activité personnelle, qui ne ressemblait pas à l'obéissance qu'on avait sous l'Empire et qui faisait lui aussi sentir que la révolution se remettait en marche.

On prit dans tous les partis les membres de la commission du conseil municipal chargée de répartir entre les citoyens de la ville leur cotisation dans l'emprunt forcé des cent millions (13 octobre 1815). On était loin déjà de cet espoir conçu à la légère de voir toutes les charges diminuées par la paix. C'était la défaite qu'il fallait payer maintenant. Une autre espérance fut déçue quand revinrent des levées de soldats. Le général commandant la division et le Maire avaient beau unir leur éloquence pour montrer quelle différence il y avait entre une légion et un régiment, entre le Roi légitime et un usurpateur : leur éloquence avait bien de la peine à persuader que les droits réunis et

la conscription fussent réellement abolis. Des promesses imprudentes amenaient des déceptions inévitables. C'est ce qui faisait écouter les mécontents quand ils blâmaient des mesures réactionnaires sans doute, mais d'une réaction légitime : la protestation du conseil municipal contre le meurtre de Louis XVI (14 février 1816), celle contre le meurtre du duc d'Enghien (1er mai 1816) et l'étalage des uniformes, plus vieillis par le temps que par les batailles, de la plupart des chevaliers de Saint-Louis (27 janvier 1816).

Tous ces mouvements, sans exciter de troubles réels à la Rochelle, y entretenaient pourtant une certaine agitation, et au mois de septembre de la même année le Maire donnait avis que la garnison faisait des patrouilles avec les armes chargées. Au mois d'avril suivant (1817) ces craintes prirent une vivacité qui tourna au ridicule : on saisit plusieurs couteaux marqués d'un *aigle* et de ces mots : *Fin-Avril.* Evidemment ils indiquaient un complot prêt à éclore. Examen fait, il se trouva que fabriqués en acier *fin*, par la maison *Avril* de Saint-Etienne, avant 1814, ils portaient tout innocemment l'*aigle* pour marque. Ces petites méprises sont de tous les temps ; on ne les remarque que lorsque les passions sont en jeu.

Un court passage du duc d'Angoulême à la Rochelle ayant été annoncé pour le 6 novembre, mais sans que le Prince voulût de réception officielle, on remit à une souscription volontaire les frais d'un bal à lui offrir.

L'année 1818 fut agitée par des luttes de paroles et d'écrits sur les questions religieuses, mais dont une arrière pensée politique fit toute l'animation. Des missionnaires prêchaient moins l'amour du catholicisme que la haine de la révolution ; on se fit une guerre de pamphlets en prose et en vers : on n'y aperçoit pas trace de l'esprit calviniste; ce n'était pas là en effet qu'était la question; mais tout cela ne fit couler que de l'encre.

Un crime odieux, l'assassinat du duc de Berry (février

1820), excita une vive indignation sans modifier le courant de l'opinion contre laquelle on voulut le faire tourner. On apprit avec une certaine peine que l'assassin Louvel avait passé quelque temps à la Rochelle en 1815 et y avait acheté le couteau avec lequel il avait frappé le prince. La commune écrivit des adresses au Roi et aux princes, vota des fonds pour contribuer à l'érection du monument expiatoire, puis, un peu plus tard, d'autres pour les fêtes à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux et pour le don à lui faire, au nom de la France entière, du château de Chambord. Mais aux élections de cette année les électeurs du petit collége, laissant prévaloir l'esprit politique sur l'esprit de localité, allèrent chercher hors du département un candidat d'opposition, le général Tarayre, qui fut élu.

Le 19 mars 1822, plusieurs sous-officiers du 45e régiment de ligne, en garnison à la Rochelle, furent arrêtés et accusés d'une conspiration qui devait, disait-on, éclater le lendemain. Elle eût été fatale à cette ville si, comme l'assure l'accusation, elle devait commencer par le meurtre et par l'incendie : mais elle n'y avait pas été préparée, elle n'y avait pas de ramifications ; elle n'appartient pas à son histoire, malgré le nom de sergents de la Rochelle, qui est resté aux quatre jeunes gens qui en furent victimes, et sur lesquels les passions politiques, et surtout les emportements sauvages des accusateurs ont jeté tant d'intérêt.

Le 19 avril de cette même année, par suite d'un désaccord avec le préfet, M. de Meynard donna sa démission ; il fut remplacé à la mairie par l'un de ses adjoints, M. Viault, qui, sans appartenir à l'émigration ni à la noblesse, professait des opinions royalistes au moins aussi prononcées.

Les dissidences politiques, je te l'ai dit, n'entraînaient pas à la Rochelle l'injustice envers les hommes ; elles ne cachèrent pas les droits que M. de Meynard s'était acquis à l'estime et à la reconnaissance publiques, dans un temps où il était difficile de ne pas faire de mal.

Il avait eu à défendre la ville dans la question qui lui

est chère, du siége de la préfecture, contre une attaque puissante. Cette question jugée en 1814 avait été renouvelée, le 9 mai 1818, par une proposition de M. le comte Lemercier à la Chambre des pairs. Elle fut cette fois plus soigneusement discutée ; il y eut mémoires, réplique, duplique. L'avis des départements voisins intervint. La solution fut encore favorable à la Rochelle. M. de Meynard prit une grande part dans la rédaction des écrits, dans les députations, dans toutes les démarches.

L'état des finances de la ville s'améliora un peu sans devenir bon, pendant cette mairie. On avait d'abord espéré de grands dégrèvements d'impôts du *gouvernement paternel* des Bourbons ; il fut bientôt visible que c'était là une illusion ; on eut alors recours (23 mai 1815) à une augmentation des octrois, à tout ce que l'on put d'économie. En fait, M. de Meynard en se retirant laissait la dette amoindrie.

Il avait eu cependant à lutter contre la misère et contre un haut prix des grains, en 1818 ; la charité privée, sollicitée par des quêtes, intervint d'une manière efficace. C'était du moins à un certain degré une action individuelle. Le tarif du pain fut encore remanié à cette occasion, et le Maire s'adressa à la population pour lui faire comprendre que son intérêt autant que la justice exigeait qu'on assurât un légitime bénéfice au boulanger. Il fallut encore revenir sur ce tarif en 1825. Autant pour soulager quelques misères que pour prévenir les crimes qu'elle pouvait produire, on créa des veilleurs de nuit. L'éclairage était amélioré depuis 1816, non pas par l'augmentation du nombre des reverbères, mais par celle du temps pendant lequel ils étaient allumés.

A cette même année 1816, se rapporte une utile mesure de police, la division de la ville en quatre quartiers, et un nouveau numérotage des maisons. La couleur de la bordure des numéros était différente pour chaque quartier, les numéros pairs ou impairs affectés aux côtés différents de chaque rue.

Il fallut, cette même année, démolir et reconstruire le pont de la Porte-Neuve, travail qui a été consacré par une médaille.

On regarde généralement l'époque de la Restauration comme peu favorable à l'instruction publique. C'est pourtant alors que se firent chez nous les premiers efforts efficaces pour l'instruction primaire. En août 1816, près de six mois après son institution, le comité cantonal de l'Ouest demanda à la ville un local et une subvention pour fonder une école. La ville répondit que les écoles privées suffisaient et se borna à accorder une somme de dix-huit cents francs pour y faire admettre les enfants indigents, faible budget de l'instruction primaire, aujourd'hui plus que décuplé. Les membres du comité fondèrent alors d'eux-mêmes une école, l'école mutuelle, destinée surtout aux enfants protestants; elle resta à leurs frais jusqu'en 1819 et recevait encore d'eux un concours pécuniaire en 1821. Par une juste émulation, l'évêque appela à la Rochelle, en 1818, des frères de la doctrine chrétienne qui, dès 1827, se trouvèrent à l'étroit dans le local qu'on leur avait donné. On avait donc en 1822 deux écoles primaires publiques.

Quant aux autres moyens de culture de l'esprit ils étaient faibles. L'académie avait vu ses séances interrompues par les événements de 1815; elle les reprit en 1816, mais sans activité et sans influence. Son regard se porta vers le passé: en mars 1821, elle annonçait une édition revue de l'*Histoire de la Rochelle* du père Arcère; mais ce projet n'eut pas alors de suite. En dehors d'elle s'était formée (1815) une société littéraire composée de membres plus jeunes, école plus vivante, mais dont la vie ne perça pas au dehors. L'activité réelle se portait vers la politique; et cependant elle se développait sans journaux dans la localité. La Rochelle n'avait alors qu'une feuille d'annonces.

C'est en 1815 que la société philharmonique actuelle place sa fondation; tu as vu que plusieurs essais l'avaient préparée. En 1818 fut émise la première pensée d'un musée

de peinture. Son établissement possible est une des raisons qu'on faisait valoir pour décider l'achat du couvent des Capucins, où l'on comptait réunir à ce Musée la Bibliothèque, le cabinet d'histoire naturelle et le jardin botanique. Cet achat eut lieu, mais sans amener cette réunion, et les capucins restèrent sans emploi dans les mains de la ville, jusqu'à ce qu'elle les cédât (1826) au département pour y placer le séminaire.

La paix et le retour des Bourbons n'avaient pas rouvert au commerce de la Rochelle ses anciennes voies, fermées à jamais. Il s'émut d'abord (1816) du projet d'établir un entrepôt réel à Paris et combattit cette concurrence inattendue ; puis il s'employa plus utilement à chercher de nouveaux débouchés. La chûte de la maison Garesché n'interrompit pas le commerce avec l'Amérique ; il fut accru au contraire, les exportations d'eaux-de-vie se multiplièrent et des retours en merrains y ajoutèrent d'autres sources de profit. Les sucres, les morues, les bois du Nord furent aussi des branches de commerce qui prirent de l'importance. En ajoutant à la nécessité de communications faciles avec l'intérieur de la France, elles ramenaient toujours la demande du canal de Niort, toujours accueillie, mais suivie de travaux bien lents et dès lors sans résultats. On essaya aussi d'établir des relations avec l'Inde, mais sans beaucoup de succès.

L'habitude de plus en plus répandue de convertir le vin en eau-de-vie excita les efforts de l'industrie. L'invention de nouveaux appareils distillatoires donna lieu, en 1820, à de grands débats entre les inventeurs. La substitution au bois de nouveaux combustibles, la tourbe d'abord, puis la houille, amena ou prépara aussi de nouveaux genres d'affaires commerciales.

Il y avait donc une transformation, mais aussi un amoindrissement dans les affaires, et la ville se trouvait en décadence. Elle y cherchait un remède dans des établissements nouveaux à attendre du pouvoir. Appelé, comme

maire d'une *bonne ville,* au sacre de Charles X (mai 1825), M. Viault lui porta ces doléances, ces demandes ; il sollicitait le retour de la division militaire, une école de marine, une école secondaire de médecine. Il était personnellement agréable au pouvoir, il avait eu, le 7 août 1823, l'honneur de recevoir, à la Rochelle, M[me] la duchesse d'Angoulême et l'accueil empressé qu'on lui avait fait l'avait rendue favorable à la ville ; néanmoins il ne rapporta du sacre que l'honneur d'y avoir assisté, des distinctions personnelles et une ordonnance rendant à la ville, à très peu près, ses anciennes armoiries. Des travaux utiles furent pourtant effectués : le Lazaret, à l'extrémité de la digue, l'asile des aliénés à Lafond, furent fondés. Une imposition extraordinaire fut consentie et réglée par le conseil municipal et les plus fort imposés pour refaire le pavé de la plupart des rues de la ville. On reprit le curage du port, opération importante, malheureusement toujours à recommencer. Alors aussi se reproduisit l'idée de bâtir un marché couvert dans l'emplacement de l'ancienne boucherie. La chose fut même décidée en principe ; on hésitait seulement sur les moyens.

Bien que la ville eût perdu de son importance relative, somme toute, la richesse y croissait : ses finances devenaient meilleures ; chez les particuliers l'aisance devenait plus commune, et avec elle croissait le désir du bien-être. Pendant des siècles, riches et pauvres s'étaient baignés nus, déposant leurs vêtements sur les galets. On conçut l'idée de fonder un établissement de bains (1826) ; un semblable établissement avait du succès et de la renommée à Dieppe. Ce projet fut exécuté par une société particulière ; la duchesse d'Angoulême donna son nom, Marie-Thérèse, aux nouveaux bains et les orna de son portrait peint par un peintre renommé, Robert Lefèvre (1828). La duchesse de Berry, patronne des bains de Dieppe, visita cette année même ceux de la Rochelle, et, en témoignage de bienveillance, permit qu'on donnât le nom de Caroline à une fon-

taine qu'on comptait bâtir en face de l'entrée et alimenter à l'aide de l'eau qui jaillirait d'un puits artésien. Mais il fallut s'arrêter, cinq ans plus tard, après avoir vainement creusé à une profondeur de cent quatre-vingt-six mètres.

C'était alors une époque d'activité et de projets. Une école de droit appliquée au notariat fut créée à la Rochelle (1828), mais elle n'y trouva pas des ressources suffisantes pour s'alimenter et fut bientôt transportée à Bordeaux.

La même année, l'Académie donna signe de vie en fondant, le soir, des cours à l'usage des ouvriers ; elle trouva de l'appui dans l'administration municipale et au moins de la froideur dans l'autorité universitaire. Ces cours fonctionnèrent cependant avec un succès qui fut prompt, grand, mais court. La ville au contraire repoussa la proposition d'établir une école normale primaire, mais promit de créer des bourses dans celle qui serait placée sur un autre point du département.

A côté de la feuille d'annonces, vint se placer (1828) une autre feuille, le *Journal commercial*, qui annonçait l'espérance d'être plus littéraire. Le projet de donner une seconde édition de l'histoire de la Rochelle avait fait place à la rédaction d'une nouvelle histoire, qui parut en 1830. Cet ouvrage de M. Dupont était inspiré par d'autres principes politiques et littéraires que celui de son devancier ; il ne saurait le remplacer ni pour l'étendue ni pour l'exactitude des détails locaux.

Quelques changements avaient eu lieu dans un autre ordre de faits. Le vénérable évêque, M. Paillou, était mort à quatre-vingt douze ans (15 décembre 1826). Bien peu des membres de la petite église, qui avaient refusé de le reconnaître, lui survivaient : d'ailleurs M. de Coucy, rentré de l'émigration, avait accepté la mître archiépiscopale de Rheims. L'éloge funèbre de M. Paillou fut prononcé par M. Gaboreau ; il avait traversé des temps difficiles et laissait une mémoire très respectée. Il fut remplacé par M. Bernet, sous l'épiscopat duquel le séminaire fut trans-

féré dans le local qu'il occupe aujourd'hui, les anciens capucins. En mars 1830, fut établie la maison religieuse des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, dont l'église ne fut inaugurée que quatorze ans plus tard.

M. Viault avait de nouveau été nommé maire, en mars 1826, et son installation avait été célébrée avec une effusion de compliments dont nous avons un peu perdu l'habitude. Un poète y voyait une garantie contre la *ligue renaissante*. Elle n'empêcha pourtant pas que les élections de 1827 ne fussent faites dans le sens de l'opposition. Un procès, dont la Rochelle eut le spectacle, contribua à la fortifier. Plusieurs communes jouissaient du droit de pacage et de parcours dans la forêt de Benon, qui appartenait à la comtesse du Cayla, très en faveur à la cour. Elle avait vainement tenté de leur interdire ce droit, par des voies judiciaires, lorsque des bestiaux moururent piqués par des instruments empoisonnés. On accusa de ce crime les gens du château, et, stimulée par l'irritation croissante des usagers, la justice informa. Le procureur du roi près du tribunal de la Rochelle, M. Pontenier, poursuivit avec une vive conviction le régisseur de la propriété de Mme du Cayla et ses agents; ceux-ci furent absous par le tribunal, condamnés par l'opinion, irritée encore par l'attitude un peu trop princière des protecteurs des accusés.

Aussi l'opposition n'avait-elle fait que prendre de la force lorsque vinrent les élections décisives de 1830. Le dernier laurier que cueillit avant sa chûte la branche aînée de la maison de Bourbon, la prise d'Alger, dut avoir un charme particulier pour les Rochelais. L'amiral Duperré était né à la Rochelle, et la ville en effet lui offrit une épée d'honneur, par un vote du conseil municipal du 22 juillet 1830. La nouvelle de la révolution de juillet y fut néanmoins accueillie avec joie. Je touche, mon enfant, à une époque que j'ai vue, dont j'ai partagé les passions, ce qui est une raison pour mieux connaître les faits, non pour mieux les juger. Je crois cependant pouvoir dire avec

certitude que cette révolution commencée par un des pouvoirs réguliers, la chambre des députés, légale dans son principe, quoiqu'elle soit vite sortie des bornes de la légalité, était tout à fait conforme aux instincts, aux tendances, aux vœux de la majorité des Rochelais, majorité essentiellement bourgeoise. L'issue de la lutte des trois jours y fut attendue avec une inquiétude impatiente, qui n'alla pas jusqu'au trouble. L'empressement de la population força la municipalité d'arborer le drapeau tricolore avant qu'aucun ordre fût arrivé. Le général avait consigné les troupes pour prévenir une opposition de leur part, à laquelle lui seul peut-être songeait. Cette décision fut prise le 3 août.

M. Viault cessa immédiatement l'exercice de ses fonctions de maire et donna sa démission. Ce n'est pas la première fois, à coup sûr, que des causes politiques amènent le changement du chef de la municipalité rochelaise : c'est la première, je crois, que cette démission immédiate prend ainsi le caractère d'une protestation. Cette résolution fait honneur à M. Viault ; ce qui fait honneur au temps, c'est qu'elle n'entraînait aucun danger réel.

On a gardé souvenir de quelques faits isolés de cette époque : deux crimes affreux, dont l'échafaud fit justice : l'assassinat de quatre personnes au bourg d'Esnandes (décembre 1816), celui d'une dame Trimouille à la Rochelle (septembre 1828), par un homme dont elle avait été la bienfaitrice : un violent coup de vent du 24 octobre 1820, qui renversa la yole d'un pilote au bout de la jetée et fit périr quatre hommes ; la rudesse de l'hiver de 1829 ; l'incendie du château de la Gremenaudière (juin 1829), où la compagnie de pompiers de la Rochelle montra beaucoup d'habileté et de courage.

XXVII

DE 1830 A 1848.

L'administration des bains Marie-Thérèse y donnait alors cinq bals de souscription dans l'été, et le troisième avait été annoncé pour le 31 juillet 1830 ; l'émotion causée par la lutte politique l'empêcha d'avoir lieu : mais dès la semaine suivante, on annonçait qu'il avait été remis au 14 août, tant cette émotion s'était rapidement sinon dissipée, au moins apaisée. Les classes s'étaient même rapprochées et fournissaient un plus grand nombre de personnes à ces plaisirs. La garde nationale s'était reformée, plus nombreuse, plus zélée, prête à faire face aux événements s'ils devenaient graves. Le général Lamarque, chargé de visiter l'ouest de la France et la Vendée qu'il connaissait bien, la passa en revue le 10 août, et lui accorda de grands éloges. Dans une lettre au général Lafayette, qu'il rendit publique, il disait qu'il avait cru passer en revue un des bataillons d'Austerlitz ou de Wagram. Il est probable qu'il souriait un peu en écrivant cette phrase ; cependant si, quand elle eut fait parader un million de gardes nationaux, la France crut qu'elle s'était montrée forte, l'Europe le crut encore plus qu'elle. C'est peut-être pour cela que de grandes épreuves lui furent épargnées. Mais rentrons dans notre Rochelle.

Le pouvoir municipal déposé par M. Viault fut d'abord remis provisoirement aux mains d'un honnête vieillard, M. Roy : mais M. Roy n'était ni d'un âge, ni d'un caractère qui permissent de voir en lui l'homme d'une époque nouvelle, d'une époque dont le calme inespéré des pre-

miers jours n'empêchait pas de pressentir les difficultés. Plusieurs citoyens reculèrent devant la tâche entrevue : le 22 août, M. Callot l'accepta. En installant ce maire et ses adjoints, le préfet, M. Admyrault, qui était plus que septuagénaire, rappelait l'élan de 1789, qu'il avait vu, qu'il avait partagé, qu'il croyait voir renaître. Le Roi, disait-il, donnait pour magistrats aux Rochelais ceux qu'ils auraient choisis eux-mêmes, ceux que bientôt ils auraient à désigner par leurs libres suffrages. En effet ces choix furent ratifiés par les électeurs et lorsqu'une nouvelle installation eut lieu, le 19 février 1832, M. Callot disait avec une certaine fierté à ses concitoyens : « Le Roi vient de » confirmer vos suffrages... Issus du peuple et choisis par » lui, nous ne lui demanderons jamais rien que pour le » bien de la patrie. » Cette pensée fut toujours la sienne : en rendant compte de sa gestion, en 1834, il s'appelle lui-même *premier maire constitutionnel, premier élu du peuple.* C'est sous son influence qu'une rue nouvelle, percée en 1831, reçut le nom de rue Guiton, ce nom qui, je te l'ai déjà fait remarquer, par une vague association d'idées, se présente toujours à la Rochelle lorsqu'elle pense tant soit peu à ressaisir son individualité : ce sentiment inspirait le vote du conseil municipal (1835) qui fit acheter à haut prix dans une vente le registre des délibérations de ses prédécesseurs pendant l'année rochelaise 1627-1628, l'année du siége ; il inspirait le vœu émis par quelques citoyens, combattu par d'autres, en 1837, adopté par le conseil municipal et devenu l'objet formel d'un de ses votes en 1841, d'ériger une statue à ce même Guiton, vœu que le pouvoir royal repoussa alors, qu'il eût sans doute secondé en 1830 ; il poussait encore M. Callot, peut-être à son insu, lorsque, rentré dans la vie privée, il écrivait, en 1847, ses savantes recherches sur *Jean Guiton, dernier maire de l'ancienne commune de la Rochelle.*

Je rapproche ces documents, parce qu'ils sont des symptômes subsistants d'une pensée qui éclate d'une manière

bien plus vive dans les nombreuses proclamations que le maire publiait alors. Partout on y sent un magistrat qui rend compte à des citoyens de leurs propres affaires ; et bien des gens ont souri, ou ri, depuis, de cette popularité, qui s'en sentaient alors protégés. Mais l'historien condamné à abréger ne peut étaler ces preuves si détaillées et j'en suis réduit à ne te laisser voir ici, mon cher enfant, que mon impression, malgré tout mon désir de ne laisser parler que les faits.

C'est encore comme symptômes des idées si complexes, souvenirs ou espérances, qu'éveillait cette révolution de Juillet, que j'enregistre deux faits petits en eux-mêmes. La première fois que M. Callot présida le conseil municipal, il eut à lui annoncer que le Roi avait autorisé l'amiral Duperré à accepter l'épée d'honneur que la Rochelle lui avait offerte pour les services rendus sous le roi banni, et quelques jours plus tard arrivait la lettre d'acceptation et de remerciements de l'amiral lui-même. En 1846, ce fut le gouvernement de Louis-Philippe qui donna à la ville de la Rochelle le portrait de ce marin illustré au service de la République, de l'Empire, des diverses royautés, toujours au service de la France. D'un autre côté, en octobre 1831, les Rochelais écoutaient, avec un sourire un peu surpris, l'exposition des doctrines, nouvelles alors, des Saint-Simoniens, révolutionnaires qui présentaient pour idéal à une société démocratique une aristocratie couronnée par une monarchie de droit divin, bien qu'élective, mais qui donnaient pour base à leur aristocratie le travail : idée juste, mais rendue dangereuse par une fausse interprétation qui, ne reconnaissant d'autre travail que le travail manuel, voyait une usurpation dans toute autre source de la richesse et surexcitait plus vite qu'elle ne pouvait les éclairer et les diriger les instincts d'insubordination et de cupiditité.

Ces tendances étaient moins dangereuses et moins suivies qu'ailleurs à la Rochelle, ville peu industrielle, où la misère est, relativement, petite, où toutes les classes

sont fréquemment en rapport, où ces causes ont toujours maintenu un certain degré de modération. Mais la mer est houleuse jusque dans le port quand la tempête gronde au large. L'état des récoltes, si important dans tous les temps, mais surtout dans les temps de révolution, ajoutait au malaise, et, à cause de la diminution considérable du revenu des octrois, tout effort devenait difficile à la ville. C'est en rendant aussi publiques, aussi visibles à tous que possible les expériences qui servaient à établir le prix du pain que le maire obtint la confiance qu'il demandait et fit accepter des augmentations successives de ce prix.

D'autres causes de troubles se laissaient craindre. Comme la religion a toujours été chez nous trop mêlée à la politique, elle est souvent l'objet de menaces réactionnaires. Au milieu d'octobre 1830, le Maire fut informé qu'il existait un projet de scier au pied la croix que les missionnaires avaient plantée, en 1818, sur la place de la Préfecture, et de la renverser. Il pensa, il fit sentir à l'évêque qu'il était plus utile et plus facile de prévenir un tel scandale que de le punir, et, de l'accord de ces deux autorités, la croix fut solennellement transportée à l'église cathédrale, sans que cette translation fût troublée par aucune manifestation irrespectueuse. C'était une opinion alors assez répandue, et qui ne se croyait pas hostile au catholicisme, que les expansions religieuses doivent être libres, mais à la condition de se renfermer dans les temples. Dans ces limites, la tolérance était dans tous les esprits.

Le tableau de Robert Lefèvre, l'apothéose de Saint-Louis, que la monarchie déchue avait donné à la Cathédrale ainsi qu'une Annonciation de Picot, ne décorait pas encore le grand autel ; on disait qu'on n'osait pas l'y exposer à cause des fleurs de lys dont est parsemé le manteau du saint Roi ; un citoyen réclama (janvier 1833) contre cette précaution comme contre une injure faite au bon sens rochelais, et l'opinion appuya cette réclamation, à laquelle on fit droit.

Il n'y a pas de changement du pouvoir central sans que le siége de la préfecture de la Charente-Inférieure ne soit remis en question. Il le fut de nouveau en 1831. Le maire de la Rochelle dut aller à Paris pour faire valoir les droits de la ville et obtint une solution qui semblerait devoir être définitive, si cette question en pouvait recevoir une telle, puisqu'elle appuie le maintien du préfet à la Rochelle sur les intérêts du département et du royaume. En même temps le député de la Rochelle obtenait une décision tout à fait analogue, en faisant opposer un vote de la chambre des députés à celui de la chambre des pairs qui avait attribué à la ville de Saintes le septième député du département.

A son retour de Paris, le maire rapportait à la garde nationale un drapeau qui lui avait été remis par le Roi, et qui fut reçu avec de grandes démonstrations d'enthousiasme patriotique.

Ces signes indiquaient qu'on surmontait ou qu'on éludait les difficultés du moment, mais ne remédiaient pas à la misère. Divers travaux y aidaient plus efficacement. L'état des finances permettait moins que jamais de construire le marché couvert dont on s'était occupé avant 1830. Le conseil municipal se décida à le faire construire par une société particulière, à l'aide d'une concession temporaire des droits à percevoir, moyen tout à fait semblable à celui qui avait donné l'abattoir. Alors aussi fut conçue et bientôt exécutée la construction d'un moulin à vapeur consacré successivement et avec des fortunes diverses à la mouture des grains, à l'expression des huiles, à une filature. On entreprit le curage du port à l'aide d'un bâtiment dragueur, mu par des chevaux, puis par des hommes, et qu'a remplacé une machine à vapeur. D'autres travaux encore, d'extraction de gravier, de pavage des rues, de curage des fossés, du creusement de l'interminable canal de Niort, se faisaient aux frais soit de la ville, soit de l'état.

Ce n'étaient là que des palliatifs impuissants; il fallait des

remèdes plus énergiques contre la misère ; il fallaït pour obtenir un secours efficace de l'Etat que la ville fît beaucoup pour elle-même ; elle résolut de faire beaucoup, et en novembre 1831 elle décréta des travaux considérables et pour y faire face un emprunt de soixante-quatorze mille francs. C'était une mesure considérée alors comme audacieuse ; avant de terminer ce récit j'aurai l'occasion de te faire voir, mon Julien, dans quelle proportion se sont accrues la confiance et surtout la fortune publique.

Mais aux maux contre lesquels on luttait vint se joindre un mal bien autrement terrible : le choléra éclata en France, à l'île de Ré, à la Rochelle. Le Maire ne manqua pas à la tâche que sa position lui faisait si grande : son activité et son courage furent secondés ; l'imagination populaire surexcitée fut sinon rassurée, au moins maintenue dans les limites de la réalité par des comptes rendus quotidiens, et le fléau fut aussi restreint dans son étendue et dans sa durée que le permettait sa gravité. Il se montra dans la ville le 10 août 1832, frappa vingt-neuf personnes du 16 au 18 et cessa enfin le 20 septembre.

Cependant l'emprunt avait été rempli promptement et au taux modéré de cinq pour cent. Il devait servir à la continuation du forage du puits artésien ; à des essais de pavage, notamment sous les porches ; à la restauration des bâtiments de l'Hôtel-de-Ville, du Jardin des Plantes et de la Bibliothèque. Il devait commencer à être amorti dès 1833. Cela rendait nécessaire un remaniement et une augmentation du tarif d'octroi ; mais les travaux qu'il payait le rendaient à son tour facile à percevoir : dans le maniement des finances publiques, il s'agit moins de peu dépenser, que de bien dépenser : maxime dangereuse, pour peu qu'on manque de mesure dans son application, mais maxime vraie, et que l'essai de 1831 a sans doute servi à mettre en lumière à la Rochelle.

Le forage du puits artésien fut interrompu le 13 octobre 1833 ; on n'avait pas obtenu d'eau et l'on n'espérait plus en

obtenir. Les autres entreprises furent poussées à bout. L'Hôtel-de-Ville reçut des réparations de consolidation, d'aménagement et même de luxe : les bâtiments du Jardin des Plantes accueillirent le cabinet d'histoire naturelle, mal placé à l'Hôtel-de-Ville. Il prit le nom de musée Lafaille, du naturaliste rochelais dont un legs l'avait commencé : la Bibliothèque reconstruite fut aussi remise en ordre ; au rez-de-chaussée on plaça l'école mutuelle, qui recevait par là un accroissement alors excessif, aujourd'hui insuffisant. Le zèle de quelques citoyens, et surtout de M. Plessis, y fonda, dès 1832, des conférences destinées à stimuler et à instruire les instituteurs primaires, alors bien au-dessous de leur tâche, devançant en quelque chose la loi si utile de 1833.

L'instruction secondaire n'était pas non plus perdue de vue, et, en 1831, la ville acheta pour son collége le cabinet de physique d'un des habitants.

En septembre 1834, M. Callot se démit de ses fonctions de maire et mit même un certain empressement à les déposer en d'autres mains. Les siennes avaient cessé d'être heureuses, disait-il. Dans les luttes politiques, dont c'était alors le temps, il n'appartenait certainement pas aux partis que le pouvoir regardait comme hostiles ; mais il avait sur l'action qui devait appartenir à un maire, sur le juste degré de sa dépendance envers les représentants du pouvoir central, des idées que le préfet ne partageait pas, et tout le monde alors y vit la raison de sa retraite. Il fut remplacé par M. Rasteau, plus agréable au préfet dont il était parent, qui du reste jouissait d'autant de considération que M. Callot même. Celui-ci en se retirant rendit un compte de sa gestion que le Conseil municipal fit imprimer, qui était un hommage à l'opinion, et qui a été un bon exemple qu'on a suivi.

Les temps de crise semblaient alors passés ; on était tout aux affaires, et elles se développaient. Un bateau à vapeur établi (avril 1834) pour faire un service quotidien entre la

Rochelle et l'île de Ré facilitait les relations entre ces deux localités. La caisse d'épargne établie par un vote du conseil municipal du 15 mai 1834, par une souscription volontaire des citoyens et par une ordonnance royale du 6 avril 1835, offrait aux travailleurs peu riches un moyen facile de rendre l'économie féconde. En 1836, la ville établissait sa salle d'asile, nouveau bienfait pour la même classe de citoyens. La Rochelle, il est vrai, perdait son hôtel des monnaies. Elle avait, par la voix de son député et de sa chambre de commerce, en 1828 et en 1834, combattu la suppression de ces établissements dans les départements ; mais la faillite du directeur (1836) hâta la fermeture du sien.

La Chambre de commerce fut plus heureuse en appuyant les réclamations de communes voisines, menacées par la tentative d'un banquier de Paris, qui demandait la concession des lais de mer qui forment les anses de Loix et de l'Aiguillon. C'était priver de ses moyens d'existence toute une population qui vit du commerce des moules. Appuyées par l'amiral Duperré, alors ministre de la marine, et qui, écrivait-il, était *heureux qu'en cette circonstance ses devoirs comme ministre chargé de la protection des intérêts maritimes fussent entièrement d'accord avec ses affections personnelles*, ces représentations triomphèrent. Reprise en 1847, cette tentative échoua encore. M. d'Orbigny la combattit par des mémoires où il montrait l'importance de ces bouchots et en racontait, d'après la tradition, l'histoire ancienne, romanesque peut-être, mais intéressante.

L'octroi fut encore remanié en 1836, non plus pour obéir à de pressantes nécessités, mais pour permettre de nouveaux travaux d'amélioration et d'embellissement. Nommé député en 1837, le Maire servait la ville à ces deux titres. Deux projets importants furent conçus à la fois, l'agrandissement de la cathédrale, et la reconstruction du collége. Le nouvel évêque, Monseigneur Clément Villecourt (mars 1836) avait pris le premier vivement à cœur, et l'état des bâtiments rendait le second nécessaire. On se borna cependant pour

lors à la destruction de quelques échoppes qu'on avait laissé adosser à la cathédrale et l'on ajourna les grands travaux. Pour le collége, il fut l'œuvre principale de la mairie de M. Rasteau, et j'y reviendrai tout à l'heure.

Ces desseins et la paix furent tout-à-coup troublés d'une manière déplorable. A la fin de 1838, le prix des grains s'élevait, sans avoir encore atteint la limite où il entraînait alors l'interdiction de les exporter. Il y avait dans le port de la Rochelle et dans le port du Brault, à l'embouchure de la Sèvre, plusieurs navires anglais qui venaient pour enlever cette denrée. Le 31 décembre, les portefaix, employés par un des négociants qui en faisaient le commerce, demandèrent une élévation de salaire : de là un débat, où la police dut intervenir. Alors ils demandèrent qu'on empêchât l'exportation des grains, puis qu'on diminuât le prix du pain. On eut bien de la peine à leur faire comprendre qu'on ne pouvait céder à aucune de ces demandes. On crut cependant y être parvenu. Le lendemain ils dételèrent la charrette qui portait les grains au navire, et s'opposèrent de force à leur embarquement. Ces grains furent provisoirement reçus à l'Hôtel-de-Ville et gardés pendant la nuit, qui fut calme ; mais le 2 janvier 1839, les rassemblements se reformèrent et représentèrent leurs demandes. Pendant que l'adjoint au maire essayait de leur faire entendre raison, le bruit de ce qui se passait se répandit dans les campagnes environnantes ; alors arrivèrent à la ville plusieurs centaines de paysans qui se rendirent d'abord à la Mairie, puis à la préfecture, pour demander eux aussi l'abaissement du prix du pain. Sur les réponses qui leur furent faites, leurs chefs, ceux qui pouvaient maintenir quelque ordre parmi eux, se retirèrent ; le grand nombre alla se joindre aux clabaudeurs de la rue. Ainsi accrue, cette foule, se sentant plus forte, voyant qu'on ne lui opposait que la raison et la douceur, en concluant qu'on avait peur d'elle, passa aux voies de fait. Elle pilla et saccagea les magasins ou les maisons de trois négociants qui faisaient le commerce des

grains, puis la maison d'un des adjoints au maire, puis se rendit à celle du maire, M. Rasteau, alors absent, étranger au commerce, aux taxes, aux mesures dont on se plaignait, mais qui était maire et qui était riche.

La garde nationale appelée s'était réunie ; partiellement toutefois, et sans beaucoup de décision. Elle courait là où commençait le pillage ; la foule peu déterminée elle-même fuyait, mais pour recommencer immédiatement ailleurs son œuvre de destruction, à laquelle elle s'animait de plus en plus. Enfin on se rencontra devant la porte fermée de M. Rasteau ; la garde rangée entre cette porte et la foule ameutée fut assaillie à coups de pierre. Il fallait que la lutte éclatât, d'autant plus terrible que la garde n'avait pas de cartouches et, puisque son ascendant moral ne suffisait pas, en était réduite à se servir de la bayonnette, à frapper des poitrines, chose plus horrible encore que de tirer un coup de fusil dont on ne voit pas l'effet. Les gardes nationaux auraient bien voulu mettre fin au désordre, mais beaucoup d'entre eux, comprenant peu les nécessités de la liberté commerciale, n'auraient pas été fâchés que la colère populaire obtînt l'interdiction de la sortie des grains et trouvaient à sa plainte un certain droit. De là peu de zèle chez eux, peu de confiance chez les autres. L'autorité municipale elle-même, respectant encore la voix du peuple dans celle d'une foule coupable, et craignant de voir commencer l'effusion du sang, ne commandait pas la répression avec toute l'énergie qui eût été nécessaire, pour imposer aux uns l'obéissance, aux autres la crainte. Elle épuisait les voix de douceur et hésitait à requérir l'autorité militaire, qui l'avait prévenue que du moment où elle serait appelée elle agirait sérieusement. Il fallut pourtant s'y décider. Le général fit distribuer des cartouches à la troupe et l'amena sur les lieux. Elle fut accueillie à coups de pierres ; et, les trois sommations légales prononcées, elle tira. La plupart des soldats tirèrent en l'air, et une femme innocente fut malheureusement atteinte et tuée à sa croisée. L'émeute crut qu'on

la ménagerait jusqu'au bout, des gamins crièrent qu'il n'y avait pas de pruneaux (de balles) et se remirent à lancer des pierres ; une seconde décharge fit tomber deux des émeutiers : l'émeute se dispersa.

Il n'y eut plus de résistance ; le reste ne fut plus qu'une affaire de police. Mais on apprit que des scènes du même genre se passaient au Brault. Là aussi on avait d'abord arrêté, puis dilapidé les grains qu'on voulait charger sur des navires. La troupe, accompagnée de la gendarmerie et de l'autorité civile, alla réprimer ces désordres et procéder à des arrestations. Cette expédition dura trois jours. Elle mit fin aux troubles. Outre le mal qu'ils avaient fait, on avait à déplorer ceci, que la ville n'avait pas su se suffire à elle-même ; ils accusaient bien du désordre dans les idées, bien de l'ignorance. Toutes les fautes furent punies. Les acteurs de l'émeute furent condamnés par les tribunaux, quelques-uns pour leurs violences, la plupart pour des vols dont elles avaient été l'instrument ; la ville eut à payer cinquante-trois mille francs d'indemnités aux citoyens pillés : la garde nationale fut dissoute. On réclama bien au nom de celle-ci ; la ville pensa bien à faire participer à cette amende les communes voisines ; mais à la fin on trouva qu'il valait mieux encore se résigner.

Cette secousse, aussi violente qu'inattendue, dérangea du moins peu le cours des choses. Cette même année 1839 vit décréter de nouveaux travaux pour combattre d'une manière continue l'envasement du port. L'Etat, le département, la ville contribuaient à ces dépenses. Blâmés par quelques-uns, remaniés à plusieurs reprises, ces travaux ont amené la grande chaussée qui joint à la pointe des minimes l'extrémité de l'ancienne jetée, le bassin qui longe la gare actuelle du chemin de fer, le desséchement du reste du terrain embrassé par la chaussée.

En cette année aussi furent débattues plusieurs améliorations proposées à l'éclairage de la ville. On s'arrêta enfin à l'adoption du gaz hydrogène, et après avoir entendu les

propositions d'une société parisienne, la ville traita avec une compagnie qui s'établit exprès à la Rochelle. La place d'armes reçut le premier essai de ce système le 19 décembre 1841. Il s'étendit successivement à la ville entière.

En même temps on procédait graduellement à l'achat de maisons destinées à être démolies, pour laisser libre une place devant l'Hôtel de Ville.

Mais l'affaire capitale de cette époque était celle du collége, sur laquelle je dois revenir.

Il semble que le collége fût destiné à mettre M. Rasteau en opposition avec les ministres dont, comme député, il fut presque toujours l'appui. Lorsqu'il arriva à la mairie, en 1834, le principal de cette maison venait de se retirer : l'administration municipale désirait qu'il fût remplacé par son gendre, professeur au collége. Soit malentendu, soit toute autre cause, ce fut un autre gendre du principal qui fut nommé. Le Maire fit des observations ; le ministre refusa de revenir sur sa détermination ; la ville persista à ne pas installer le fonctionnaire qu'elle payait et qu'elle voulait choisir dans des conditions données ; les choses en vinrent à ce point que le ministre déclara que, si on ne lui obéissait pas sous huit jours, il fermerait le collége et en disperserait les employés. Le maire céda, mais en protestant encore. Au bout de peu de mois du reste le ministre, satisfait de cette obéissance, donna à son tour à la ville l'homme de son choix.

Cet intérêt que la ville portait à son collége l'engageait : or, les vieux bâtiments étaient dans un état déplorable ; en examinant les réparations nécessaires, on vit qu'il ne fallait pas réparer, mais reconstruire. On se résolut à garder l'église, les bâtiments qui lui font face, le mur qui les joint, auquel il faut toucher aujourd'hui, et à bâtir à neuf sur le reste du terrain. Cette résolution fut adoptée en 1837. En préparant ces constructions, on en revint à l'idée déjà bien ancienne de faire ériger le collége en collége royal ; les plans furent faits en conséquence, et présentés au mi-

nistre de l'instruction publique, qui leur donna une approbation où il ne vit pas, où le maire de la ville vit un engagement. Dans cette confiance, la ville accepta ces plans et une dépense évaluée à trois cent mille francs, qui devait en réalité s'élever à quatre cent trente mille. On avait marché, tu le vois, depuis 1833, dans la voie des dépenses hardies et aussi de la richesse.

Le collége fut construit et on le trouva beau. Lorqu'il fut prêt à être livré aux élèves, le Maire rappela au ministre sa promesse, mais le ministre répondit qu'il n'avait rien promis, qu'il n'avait donné que des encouragements à bien faire, qu'il en donnait actuellement de semblables à la ville de Saintes ; que, plus tard, il doterait sans doute d'un collége royal le département de la Charente-Inférieure, et qu'alors il choisirait entre les deux villes. Les instances du Maire ne purent faire changer cette réponse. M. Rasteau était trop honnête homme pour subordonner son vote comme député à des intérêts particuliers, même à ceux de sa ville, et c'était peut-être là ce qui diminuait son influence ; mais, trouvant dans cette conduite un démenti aux assurances qu'il avait données au conseil municipal, il se sentit froissé dans sa dignité personnelle. Il adressa au ministre et publia dans les journaux (septembre 1841) une lettre singulièrement sévère, et à la suite plusieurs lettres du ministre pour justifier ses assertions. Il annonçait qu'après avoir fait procéder au recensement, qu'on croyait menacé de difficultés, qui du reste ne se présentèrent pas, et que ces circonstances lui faisaient considérer comme une mission d'honneur, il cesserait ses fonctions de maire. Il s'en démit en effet au mois de décembre, et le discours d'adieu qu'il adressa au conseil respire un vif sentiment de l'injustice du ministre et même de celle de l'opinion publique, qui pourtant ne l'avait pas abandonné. Il fut remplacé par M. Emmery.

Cette retraite était une solution de la question pour M. Rasteau, mais non pas pour la ville. Les bâtiments du

collége étant trop vastes pour un simple collége communal, on songeait à les utiliser. La ville proposait d'y placer un *Institut royal maritime et commercial*, c'est-à-dire une institution qui aux études des colléges aurait joint des études préparatoires aux grandes écoles du gouvernement, des écoles spéciales pour préparer à la marine marchande et aux professions commerciales. Dès 1835, un particulier avait voulu ouvrir un cours d'éducation commerciale et n'avait pas trouvé d'élèves ; mais on savait que l'initiative individuelle réussit malaisément en France, et l'on se flattait que la ville appuyée par l'Etat offrirait de tout autres garanties. Par ce projet, conforme du reste à ses antécédents, la Rochelle devançait les vues que le gouvernement tâche aujourd'hui de réaliser ; elle concevait un établissement dont aucune des plus grandes villes de France n'avait et n'a encore l'équivalent, mais qui demandait de grands sacrifices, et dont le succès était fort douteux. Le gouvernement en effet souleva plus de difficultés qu'il ne promit d'appui ; il regardait, entre autres, comme interdit par la loi, le nom d'Institut qu'on voulait prendre et il est bien probable qu'un projet si hardi, conçu hors de lui, presque contre lui, était loin de lui plaire.

La question du reste reçut, hâta peut-être une tout autre solution. Le ministre fit bientôt connaître que la ville de Saintes renonçait, d'abord sous de certaines conditions, puis purement et simplement, à sa demande d'un collége royal, et qu'il était disposé à l'accorder à la Rochelle. En effet ce collége royal fut fondé et inauguré le 10 octobre 1843. Dès l'année suivante, on y adjoignit, sur la demande de la ville, et en grande partie à ses frais, sous le nom d'*Ecole spéciale d'industrie et de commerce,* les plus élémentaires des cours qu'elle avait voulu avoir pour son Institut.

Cette pensée était alors tellement dans les esprits, que pour la compléter on reprit (1844) le soir, et sous le nom de cours du soir, pour les ouvriers et les apprentis, à qui

leur âge ne permettait plus de fréquenter les écoles, ces cours qu'on avait essayés quinze ans auparavant sous le nom de cours industriels. Des jeunes gens de la ville s'en chargèrent d'abord, puis les remirent aux Frères de la doctrine chrétienne, les assurant, au risque de les dénaturer.

Au milieu de ce mouvement, une difficulté grave vint embarrasser la ville. Toutes ses finances reposent sur l'octroi; il avait été diminué en 1830, mais on avait compensé cette diminution par une surtaxe sur les vins et alcools, qui avait été accordée jusqu'en 1842, puis prorogée jusqu'en 1843. On comptait bien qu'elle serait renouvelée, peut-être indéfiniment, se fondant sur ce calcul que la diminution, trop faible pour se faire sentir dans le détail, ne profiterait qu'au marchand intermédiaire, sans soulager en rien le consommateur. Mais cette considération n'arrêta pas le ministre, qui refusa tout prolongement de cette surtaxe. Les commissaires du conseil municipal se livrèrent alors à des calculs d'où il résultait que cette suppression amènerait dans les finances de la ville un déficit qui à la fin de 1852 s'élèverait à huit cent soixante-deux mille francs; pour le présent, on se trouvait dans l'impossibilité de payer des dettes exigibles. Il fallut obtenir des créanciers un délai, en leur payant intérêt.

Le Conseil ne s'effraya pas de ces difficultés. Il demanda et obtint des chambres d'abord l'autorisation de faire un emprunt de deux cent mille francs, puis l'établissement de nouvelles taxes. Au lieu de diminuer l'impôt, on en changea le mode.

Ces moyens furent assez efficaces pour suffire aux anciens besoins et à de nouveaux.

L'ancienne église des Carmes, qui servait depuis longtemps d'entrepôt pour le commerce extérieur, était devenu onéreux à son propriétaire. Il le vendit à une personne qui avait l'intention d'en faire de nouveau un couvent. Les négociants jetèrent un cri d'alarme; ils ne trouvaient

nulle part ailleurs un local favorable et qui agréât à l'administration des douanes ; or, la suppression de l'entrepôt nuisait beaucoup à leurs intérêts et faisait singulièrement déchoir la ville, considérée comme place de commerce. Ils pressèrent vivement la commune d'acheter ces bâtiments, offrant d'avancer les fonds. On rencontra une opposition obstinée ; il fallut obtenir judiciairement l'expropriation pour cause d'utilité publique, et, le jury tenant grand compte à celui qui vendait malgré lui de la contrariété qu'il éprouvait, on paya cet immeuble à peu près le double du prix auquel on l'eût obtenu avec une résolution plus prompte.

Cette année là (1843), le port avait reçu quarante-quatre navires étrangers, soixante-six français, jaugeant ensemble treize mille six cent quarante tonneaux ; il avait armé cent vingt-neuf navires, jaugeant ensemble six mille cinq cent quatorze tonneaux, dont quarante-six pour la pêche de la morue.

En mai 1844, le conseil appuyait de tous ses vœux la confection proposée d'un canal entre la Rochelle et Rochefort, section du grand canal souvent projeté de Brest à Bayonne. Ce projet fut l'occasion d'un travail important de M. Fleuriau de Bellevue ; mais il trouva des obstacles dans les rivalités des villes du département et n'aboutit pas.

Le Conseil au contraire n'appuya pas le projet qui fut alors reproduit de bâtir une nouvelle salle de spectacle : on revenait à l'idée souvent émise de la construire et de créer tout un quartier nouveau dans la vieille cour du Temple. C'était pour la ville un embellissement incontestable. Mais il s'agissait d'une dépense de quatre cent mille francs, et le moment n'était pas favorable. Le Conseil se borna à garantir au propriétaire une location annuelle de six mille francs. Une société particulière se chargea alors d'acquérir, pour la rebâtir en entier, l'ancienne salle, en attendant qu'elle pût la céder à la commune.

D'autres projets furent aussi conçus vers ce temps et

ajournés par diverses considérations. De cette époque (1845) date celui d'acheter les bâtiments de l'Oratoire pour y placer l'école très agrandie des Frères de la doctrine chrétienne ; nous le verrons s'accomplir ; celui d'établir une crèche, c'est-à-dire une maison destinée à recevoir les enfants pauvres, depuis le moment de leur naissance jusqu'à celui où ils peuvent entrer à la salle d'asile. Cet établissement fut voté en principe le 11 février 1848. Il a été négligé, peut-être oublié depuis.

Les classes indigentes ou seulement pauvres prennent une part de plus en plus grande dans la pensée du conseil municipal. Dans cette période, la mendicité est à la fois réfrénée et secourue. Un dépôt est placé (1845) dans l'ancien couvent des Dames Blanches, et, si la mendicité ne disparaît pas, au moins elle s'atténue singulièrement.

Non seulement le prix du pain est surveillé avec soin, mais la commune trouve des ressources (1846) pour payer aux boulangers une différence qui le maintient pour les plus pauvres au-dessous de la taxe indiquée par les règlements.

Signalons encore dans cette période deux faits, entre beaucoup d'autres analogues sans doute dont on a perdu la mémoire. En 1833, on note avec douleur la chûte d'un mur de l'arsenal qui causa la mort de quatre personnes. En 1845, le 13 mai, on remarqua un tremblement de terre du nord-est au sud-ouest, qui se fit sentir à huit heures du soir.

Je me suis attaché, pour cette époque, uniquement à la vie communale ; elle domine en effet, non pas à tel point cependant qu'il n'y en ait pas d'autre. Le mouvement intellectuel, la passion politique veulent aussi être suivis. Ils se révèlent sinon par de grands faits, au moins par des symptômes.

Une société s'établit (1836) pour se consacrer uniquement à l'étude des sciences naturelles ; elle forme un musée de tous les produits du département ; elle publie, outre

divers mémoires, une Flore, une Faune du pays, se donnant ainsi un but restreint, mais par cela même plus facile à atteindre d'une manière utile.

Les médecins forment aussi une société studieuse (1840).

Une autre société s'établit (1841) pour porter des secours aux naufragés, et son existence se signale par un cours public sur l'asphyxie, fait par le docteur Sauvé, prélude aux conférences aujourd'hui à la mode. Mais cette société disparaît bientôt : on cherche à la reformer aujourd'hui.

Une autre société encore (1842), qui prend le nom de Société des Amis des Arts, cherche à développer le goût de la peinture ; devance, mérite, obtient les secours de la commune et jette les bases d'un musée de tableaux.

Quelques grands ouvrages, la statistique du département, par M. Gaultier (1834), une histoire de la Saintonge et de l'Aunis, par M. Massiou (1836), témoignent de fortes études locales et de l'intérêt qu'elles inspirent, qui rend seul leur publication possible

Mais c'est surtout par l'établissement de nouveaux journaux que ce mouvement d'idées se fait sentir. Aux *Affiches* et à l'*Écho*, qui semblaient devoir suffire à une ville comme la Rochelle, se joint un troisième journal, la *Charente-Inférieure* (1835). Bientôt ces journaux versent un cautionnement et deviennent successivement des journaux politiques (de 1841 à 1844). Un quatrième, d'une opposition plus prononcée dans le sens populaire, l'*Album de l'Ouest*, ne peut paraître que quelques mois (1841).

Comme s'il était de notre destinée de voir toujours les questions religieuses se mêler aux questions politiques, une des principales polémiques entre ces journaux porte sur le droit pour les processions de l'église catholique de parcourir les rues de la ville. Cette discussion n'a lieu, il est vrai, qu'au point de vue légal. Les protestants y gardent le silence. C'est là encore, on le sent, une fibre singulièrement sensible. La masse toutefois hésite sur la manière d'entendre et d'appliquer la tolérance ; mais nul

n'en conteste plus le principe ; chacun au contraire le revendique.

Dans le même temps (1836) le Conseil général du département rend ses discussions publiques et en fait connaître les résultats par un volume qui se grossit rapidement.

Cependant les expansions littéraires étouffées par la politique essaient de s'exprimer seules. Une revue est projetée en 1836 ; une autre vit un an, en 1845 ; une troisième sera reprise en 1863 et existe encore (1865).

On peut relever quelques faits d'une moindre portée, mais qui ont aussi leur signification. Telle est, dès 1834, cette fantaisie d'un légitimiste qui, gêné de subir à son tour les conditions que son parti avait autrefois imposées, voulant voter aux élections et contrarié par le serment que la loi exigeait, s'avisa de faire annoncer par les feuilles publiques qu'il prêterait ce serment, mais qu'il *ne se regarderait engagé envers qui que ce soit ;* ce qui semblait une protestation contre ce qu'avait dit le Maire qui, la veille, en recevant le serment des gardes-nationaux, avait ajouté ces paroles : *Pour tout homme qui se respecte, cet acte n'est point une simple formalité ; c'est un lien sacré.* Cette boutade n'eut pas d'autre suite.

En mai 1838, au contraire, c'est la République qui fut proclamée par quelques soldats détenus à la tour de la Lanterne. On ne fit que rire de cette burlesque insurrection, jusqu'à ce que la rigueur de la loi militaire eût fait expier cette folie à quinze accusés par la déportation ou par la peine du boulet.

La naissance du comte de Paris (1838) et le passage du prince de Joinville à la Rochelle (1844) n'en fut pas moins l'occasion de manifestations, très-vives et probablement sincères de la part d'une grande majorité, d'attachement à la famille royale. Cependant, sans se détacher d'elle, l'opinion rochelaise penchait de plus en plus vers l'opposition. Dès 1843, de simples élections municipales avaient motivé l'expression de grandes dissidences. En 1846, le député

favorable au ministère, M. Rasteau, bien qu'il n'eût rien perdu de sa considération personnelle, fut vivement et victorieusement combattu. A sa place on élut d'abord M. Paillet, puis, sur son refus, M. Bethmont. Ce choix successif de deux avocats, tous deux habiles et honorables, mais tous deux étrangers à la Rochelle et appartenant à des nuances politiques assez fortement séparées, annonçait surtout le désir de faire acte d'opposition. Il y avait là quelque chose qui rappelait le mouvement précurseur de 1830.

XXVIII

DE 1848 A 1865

Malgré ces analogies, malgré la réserve qu'impose la proximité des faits, je n'hésite pas à te dire, mon enfant, que la nouvelle de la révolution de février 1848, à l'inverse de celle de juillet 1830, causa à la très grande majorité des Rochelais, plus de surprise ou même d'effroi que de satisfaction. Personne cependant n'essaya de lutter contre des faits qui s'annonçaient comme accomplis. Il y avait trop longtemps que les départements de France étaient façonnés à une prompte obéissance. Mais jamais peut-être cette obéissance n'avait été accompagnée de regrets plus généralement et plus hautement exprimés. La République, même aux yeux de bien des gens qui l'aimaient, paraissait tachée par la surprise et la violence qui l'avaient amenée, et, si on l'acceptait, on ne se résignait pas pour cela à accepter toutes les conséquences qu'en voulaient tirer ceux qui se vantaient de l'avoir faite.

Le premier effet de toute révolution, c'est une crise

financière. Il devait se faire sentir surtout dans une révolution qui avait pour prétexte une réaction contre la prépondérance des riches. Le gouvernement provisoire fit ce qu'il put pour la combattre ; il fut secondé en cela à la Rochelle, par le conseil municipal, la chambre de commerce et les efforts des particuliers. Ils aboutirent au comptoir d'escompte, qui s'ouvrit le 15 avril 1848 et atténua beaucoup les mauvais effets de la crise.

Il n'est pas moins urgent, en temps semblable, de fournir des travaux aux indigents dont ces secousses augmentent le nombre et exaspèrent les désirs. La prudence le conseille aussi haut que l'humanité. La ville obtint de la direction du génie qu'elle ferait faire, par les ouvriers sans ouvrage, des travaux de terrassement, en tenant compte à ses frais du surcroît de dépenses qu'occasionnerait l'emploi de ces terrassiers inhabiles. Elle facilita aussi les desseins pleins de bonne volonté d'un particulier, qui offrait de faire démolir les maisons achetées depuis un certain temps par la municipalité, pour faire une place devant l'hôtel-de-ville et de faire déblayer ce terrain. Peu de temps après, les maisons qui devaient l'entourer s'élevèrent rapidement, pour profiter des exemptions temporaires d'impôts offertes par le gouvernement. Contre les résolutions prises d'abord, la construction de cette place entraîna un peu plus tard le déplacement de la salle d'asile, ou école maternelle, la construction d'un nouveau bâtiment pour la recevoir et par suite l'établissement d'une rue et d'une allée d'arbres, à la place de l'ancienne cour des Grolles.

Le 5 mai, le Maire donna sa démission, la motivant sur l'état de sa santé ; ses adjoints le suivirent dans cette retraite. Le commissaire du gouvernement chargea des affaires une commission administrative, dont il délégua la présidence à M. Beaussant. Le conseil municipal, tout en exprimant ses regrets et sa reconnaissance à M. Emmery, accepta formellement cette nouvelle direction.

Au mois de juin suivant, lorsque les hommes les plus audacieux des partis extrêmes eurent signifié, les armes à la main, que par démocratie ils entendaient la domination absolue d'une oligarchie prise par en bas, lorsqu'une partie du gouvernement et de la population parisienne s'arma pour leur résister et que les départements les appuyèrent, les Rochelais, quelque éloignés qu'ils fussent du lieu du combat, voulurent prendre part à cette lutte. Cent vingt hommes de leur garde nationale, sous la conduite de son commandant, M. de Nagle, partirent spontanément, le 26, et, franchissant en trois jours les cent vingt lieues qui les séparaient de Paris, y arrivèrent le 29. La victoire avait prononcé sans eux. Après avoir campé quatre jours à Paris, ils en partirent le 3 juillet. Le conseil municipal s'associa à leur résolution en exprimant sa reconnaissance, en faisant inscrire sur ses registres le récit de l'expédition et la liste nominale de ceux qui y avaient pris part. En avril 1849, les électeurs choisirent M. de Nagle pour représentant à l'assemblée nationale.

L'application de la loi du 3 juillet 1848, sur les conseils municipaux, souleva quelques difficultés à la Rochelle; le conseil croyant que les pouvoirs de la commission administrative cessaient à l'instant même, et que les fonctions de maire devaient être remplies par le conseiller qui avait réuni le plus de suffrages; le président de cette commission, M. Beaussant, ne partageant pas cet avis. De là un débat assez animé. Mais comme les questions de personne n'y figuraient pas, ce débat n'empêcha pas M. Beaussant d'accepter définitivement, au mois de novembre, les fonctions de maire.

En 1851, une députation pria le président de la République, Louis-Napoléon, que, par une exception significative, on nommait déjà le prince-président, de profiter de l'inauguration du chemin de fer à Poitiers, pour visiter la Rochelle. Le Président ne put alors se rendre à ce vœu, mais il promit de visiter bientôt un département auquel il

avait à payer une dette de cœur. Le département de la Charente-Inférieure, en effet, l'avait un des premiers rappelé de l'exil, en l'élisant député à l'assemblée nationale, et lui avait donné une majorité considérable lors de l'élection à la présidence de la République.

Cette promesse fut séparée de son exécution par un de ces événements que l'histoire juge trop souvent d'après leur succès. Une tentative pour changer un gouvernement par la surprise et la violence s'appelle révolte, ou attentat quand elle échoue ; quand elle réussit, révolution ou coup d'état, selon qu'elle vient des gouvernés ou des gouvernants. Le coup d'état de décembre 1851 était préparé par de grandes fautes, par des alarmes plus grandes encore ; il était prévu, attendu de beaucoup de personnes. Il fut fait avec décision, imposé avec énergie. Le représentant de la Rochelle fut un de ceux qui se prononcèrent contre cet acte audacieux et pour le respect des lois. A la Rochelle même, ce qu'il y eut d'émotion mécontente fut soigneusement étouffé. Un journal, que la république avait fait naître, la *Constitution*, essaya une vive protestation : son numéro fut saisi, le journal supprimé : mais sans beaucoup de bruit, plus par la menace que par la violence. Son propriétaire put en créer un autre, en s'interdisant momentanément la discussion politique. Ce fut le *Courrier des Marchés*, devenu depuis le *Courrier de la Rochelle*, le plus répandu des journaux de la ville. Une autre feuille, au contraire, se mit autant qu'elle put à la suite des triomphateurs, et se donna le nom d'*Ère nouvelle*, qui ne l'a pas préservée de la mort. Le conseil municipal enregistra son adhésion, en prenant le ton de la vertu à l'ordre du jour, l'obéissance. Du reste, l'autorité civile et l'autorité judiciaire résistèrent à ces tentatives de persécution, à ces dénonciations qui surgissent d'en bas à toutes les révolutions politiques, et réussirent à en maintenir les effets dans des limites étroites.

Le Président de la République, il s'appelait encore ainsi,

vint à la Rochelle, le 12 octobre 1852. La ville le reçut avec un enthousiasme empressé et fit de grands frais pour donner à cette réception toute sa pompe. On croyait, à vrai dire, que c'étaient là des fonds bien placés. D'ailleurs, le Président avait des titres à la reconnaissance de la ville. Sans parler du maintien du siége de la préfecture à la Rochelle, une fois encore attaqué, une fois encore décidé, on attribuait principalement à sa volonté personnelle le décret du 27 mars 1852, qui ordonnait que le chemin de fer de Paris à Poitiers aurait un prolongement jusqu'à la Rochelle. Son dernier acte, en partant, à la porte même de la ville, fut d'annoncer qu'il était heureux de pouvoir accéder à la prière que lui avait faite un de nos concitoyens, de rendre à sa patrie et à sa famille un des proscrits de décembre 1851.

Dans ces circonstances, la proclamation de l'Empire, en décembre 1852, bien qu'elle entraînât cette conséquence grave de l'hérédité, ne parut plus qu'un changement de nom.

La ville donna une nouvelle preuve, soit d'attachement au pouvoir nouveau, soit de patriotisme, par la part qu'elle prit aux souscriptions qui, en envoyant à l'armée de Crimée de l'eau-de-vie et du tabac, avaient moins pour but de satisfaire à de vrais besoins que d'exprimer de la sympathie pour cette guerre; comme, plus tard, par l'accueil empressé qu'elle fit au 88e régiment de ligne et au maréchal Regnault, revenant d'Italie (1859).

Rien à coup sûr ne séparait le Maire du gouvernement impérial, lorsque vint, en août 1860, le moment de renouveler ses pouvoirs : on supposait seulement que quelques débats personnels entre lui et le préfet du département pourraient rendre douteuse sa nomination, lorsque cette question fut jugée par une tout autre voie. Les électeurs ne renommèrent pas M. Beaussant membre du conseil municipal. Quel que soit mon dessein de raconter en jugeant le moins possible, je ne puis m'empêcher de te

dire, mon cher enfant, que ce fut ici, à mon avis, de la part des citoyens, une faute et une ingratitude. De quelque manière qu'on juge ses actes, M. Beaussant avait mis, pendant près de douze ans, au service de la ville, beaucoup de travail et une haute capacité. Outre quelques traits de son caractère qu'on lui reprochait, et il n'y a personne à l'abri de semblables repoches, on accusait son administration d'un excès de parcimonie : il est probable qu'il s'applaudissait, lui, d'une économie qui avait mis un grand ordre et une grande prospérité dans les finances de la ville. Il avait introduit la louable coutume de rendre, chaque année, non seulement un compte financier de sa gestion, mais ce qu'il appelait un compte moral, c'est-à-dire un exposé précis et net des faits qui s'étaient passés dans l'année et qui intéressaient la ville, des vues qui avaient guidé l'administration, des desseins qu'elle avait conçus ; d'initier autant que possible le public aux affaires de la ville. Il faisait annuellement ce qu'avaient fait avant lui, mais seulement en quittant la direction des affaires, M. Callot et M. Rasteau.

Il ne faut cependant pas croire qu'il se fût fait peu de choses pendant sa mairie. Je t'ai parlé de la place de l'Hôtel-de-Ville et de la nouvelle salle d'asile. Le chemin de fer n'avait été accordé que sous cette condition, que le département et les villes les plus intéressées à son établissement y contribueraient par des subventions, et la part de la Rochelle fut de cinq cent mille francs, auxquels pourvut l'emprunt. Ce chemin amena une longue négociation avec l'administration de la guerre. On voulait mettre en communication la ville avec la gare et par suite avec le bassin neuf, en ouvrant le vieux mur de la ville qu'on appelle le Gabut, celui qui avait été autrefois construit des débris du château : ce dessein était combattu dans l'intérêt des fortifications. Le mur subsiste, mais avec deux larges ouvertures, dont l'une a reçu, l'autre attend une porte. Le chemin de fer fut solennellement inauguré le 6 septembre 1857.

Fécond en avantages, le chemin de fer devait avoir et a eu l'inconvénient de diminuer beaucoup le nombre des navires occupés au petit cabotage et les petits armements. Le port de la Rochelle comptait, en 1851, soixante-trois navires, de trois cents à vingt tonneaux, jaugeant ensemble six mille six cent six tonneaux, et soixante-six chaloupes de vingt tonneaux ou au-dessous. Trois de ces navires portaient des noms qui te doivent être chers, *Léon, Gustave, Louise*.

Le mouvement commercial était assez grand pour déterminer la banque à y placer une de ses succursales, qui y fut établie le 2 février 1853.

La position de la gare du chemin de fer hors des murs fut l'occasion d'une mesure que tu as déjà vue conçue et abandonnée, et dont l'initiative vint du préfet et non pas de la ville, l'annexion d'une banlieue à la commune urbaine. Elle fut décrétée en août 1856, sans qu'il fût alors décidé si cette banlieue serait ou non soumise à l'octroi. L'affirmative adoptée depuis (1862) a donné lieu à des plaintes et à des réclamations qui durent encore. Cette annexion fit cesser la fermeture des portes de la ville, pendant la nuit, puisque dès lors elle coupait la commune en deux. Elle est maintenant réservée pour les cas de guerre.

Un autre et plus grand effet de la position de la gare, ce fut de modifier les travaux entrepris pour protéger le port, de faire creuser ce vaste bassin qui la longe et qui permet de décharger immédiatement les marchandises des navires dans les vagons.

Ce bassin et tous ses accessoires furent achevés et livrés au commerce en avril 1862.

Le projet d'acquérir l'Oratoire pour y placer et y étendre l'école des Frères de la doctrine chrétienne, appuyé par l'évêque, Mgr Villecourt, qui offrait d'y contribuer par un don de vingt mille francs, sous cette seule condition que la ville lui rembourserait cette somme, si elle changeait

volontairement la destination de ce bâtiment, fut repris et cette fois mené à bien.

Sous l'influence du même évêque, aux frais de l'Etat, avec participation de la ville, on reprit les travaux pour l'achèvement de la cathédrale. Commencés dès 1849, ces travaux ont été conduits à leur terme, à l'exception toutefois des tours qui devaient couronner la façade, et dont la pensée n'est pas abandonnée de tout le monde. Mgr Villecourt avait quitté son diocèse pour recevoir à Rome la dignité de cardinal, lorsque l'église, ainsi agrandie, fut livrée au culte, et c'est Mgr. Landriot, évêque depuis juillet 1856, qui présida à sa consécration, le 18 novembre 1862.

Quelques autres faits se rattachent au culte. Du 24 juillet au 2 août, les évêques de la province de Bordeaux se réunirent en concile à la Rochelle.

En février 1859, fut bénite la chapelle des religieuses Carmélites, nouvellement installées à la Rochelle et dont l'installation avait, je crois, été retardée par l'expropriation de l'ancien couvent des Carmes, pour y placer l'entrepôt.

Cette époque est celle du développement des sociétés de secours mutuels, qui semblent la meilleure solution du problème de l'assistance. On en comptait douze à la Rochelle, en 1849, dont la plus ancienne est, je crois, la Société des Arts-et-Métiers.

On pourrait rattacher aux sociétés de secours la Société des Régates.

Toutefois, elle a un autre but, celui d'habituer aux exercices nautiques, d'entretenir l'émulation parmi les marins. Fondée (1859) par des amateurs, elle reçut bientôt les encouragements pécuniaires de la ville et de l'Etat. Elle coïncide avec un développement de la pêche, dont le chemin de fer exporte rapidement les produits.

L'activité éveillée se porte partout, bien que dans des proportions différentes. Les études ne furent pas négligées. Les sociétés studieuses de la Rochelle tentèrent, en 1853,

de former un faisceau commun, sous le nom d'académie, et pour le fortifier on créa la Société littéraire.

En septembre 1856, le Congrès scientifique de France se réunit à la Rochelle. Sous son impulsion se préparait une carte agronomique de la Charente-Inférieure. Sous celle du conseil général, une carte géologique accompagnée d'une savante description avait, dès 1853, été publiée par l'ingénieur Manès.

Des cours publics de physique et de littérature, qui ont lieu le soir, ont été établis depuis 1858 sous le patronage de la ville; des cours ou conférences d'agriculture, qui ont lieu le jour, depuis 1860, sous celui de la Société d'agriculture.

Un art plus agréable encore, non pas futile, l'art ne l'est jamais, la musique, a été aussi cultivé à cette époque plus que jamais parmi nous. Sans relever les concerts profanes ou spirituels, le théâtre de la Rochelle a joué de 1849 à 1865, six opéras comiques écrits exprès pour lui. De ces œuvres, deux sont des délassements de ton père, mon Julien, et, puisque je ne puis aborder une époque si récente sans y trouver des larmes, la répétition d'une d'elles fut un des derniers plaisirs de ta mère, hélas! déjà bien malade (1).

D'autres circonstances reportèrent la Rochelle vers le souvenir du passé. Un des descendants de Valin donna à la ville, en février 1852, le portrait de ce juriconsulte célèbre. Dans ce même mois eurent lieu des funérailles auxquelles toute la ville prit part. M. Fleuriau de Bellevue termina, à quatre-vingt-douze ans, une carrière qu'avaient honorée la science, la bienfaisance privée et des services rendus à la ville pendant près de soixante-dix ans, en

(1) Léon Méneau vivait, plein de santé, quand j'écrivais ces lignes, et quand je les imprime il a rejoint, bien prématurément, sa femme enlevée par une mort prématurée. Elle était morte avant le terme de sa vingt-troisième année, le 4 juillet 1861; il est mort, lui, dans le cours de sa trente-huitième, le 24 mai 1868. *Quis desiderio sit pudor aut modus?*

sorte que les premiers étaient antérieurs à la révolution de 1789. Il venait encore tout récemment (1849) d'être utile à la fois à un savant pauvre et à la ville, en favorisant par un don d'argent assez considérable l'achat des collections de M. d'Orbigny pour le cabinet d'histoire naturelle. Ce dévouement constant, si souvent efficace, servi par une longue vie, frappait la population autant que des services éclatants, et on peut dire que la cité tout entière suivait son convoi. Des souscriptions particulières, complétées par les fonds que vota le Conseil municipal, lui érigèrent un buste en bronze dans le Jardin des Plantes.

On avait déjà donné son nom à une des rues de la ville. En 1858, on rendit un honneur analogue, mais plus tardif, à quelques Rochelais célèbres à divers titres.

Puisque j'ai recueilli souvent déjà quelques faits isolés d'histoire naturelle, j'en signalerai deux encore. C'est vers 1840 qu'on s'occupe sérieusement des termites, qui paraissent pourtant avoir été introduits dès 1780 dans l'hôtel devenu l'hôtel de la préfecture. C'est dans cet hôtel et à l'arsenal seulement qu'on les signale alors ; mais ils n'y sont pas confinés, bien qu'ils ne se soient étendus que lentement dans la ville. Les savants constatent aussi différents changements dans le sol sous-marin à l'embouchure de la Charente et un exhaussement général du sol de l'Aunis.

Parmi les malheurs particuliers, il en est un si étrange et si touchant que je ne puis m'empêcher de lui donner ici un souvenir rempli de pitié. Le 3 mars 1861, un père de famille, M. d'Orbigny, fils de celui dont je viens de parler, était inquiet de ne pas voir rentrer ses enfants, âgés l'un de douze ans, l'autre de seize, qui, déjà passionnés pour les sciences naturelles, étaient partis, le marteau du géologue à la main, pour explorer la côte. Le lendemain, on retrouva les deux enfants écrasés par un éboulement de plusieurs mètres de la falaise, à la pointe du Chaix. J'avais de même autrefois visité ces lieux le marteau à la main, avec ton oncle, mort aussi à seize ans, mais mort de ma-

ladie. O mon Julien, puisse Dieu veiller sur toi ! car les pères y sont bien impuissants.

J'ai rejoint, mon enfant, une époque si rapprochée que, tout enfant que tu es, toi même l'as vue. L'administration dont j'ai à parcourir les actes dirige encore la ville. Je les résumerai cependant.

On ne trouva pas sans peine un maire. Cependant, après quelques hésitations, M. Emmery accepta ces fonctions. Il avait déjà administré la ville pendant six ans, il avait vieilli dans ses conseils ; il avait des projets longuement conçus à exécuter, et il eut en effet l'honneur de résoudre d'une manière définitive des questions bien longtemps agitées.

Depuis l'établissement des bains Marie-Thérèse, un particulier, M. Jaguenaud, en avait ouvert un autre (1850), sur un point de la côte plus éloigné de la ville : cependant une partie de la population continuait de se baigner gratuitement auprès de l'éperon, et pour cela l'on appelait plaisamment ce lieu la Concurrence. Un autre individu y dressa aussi des tentes. On profita de ce nouveau progrès pour y faire entretenir (1862), pendant l'été et à l'heure de la marée un bateau de sauvetage, mesure ordonnée vers 1780, abandonnée depuis.

Cette même année, la ville acquit la salle de spectacle, en se substituant aux actionnaires par le remboursement graduel du montant de leurs actions.

Mais c'étaient là à peine des préludes. La grande œuvre longtemps méditée, c'était un changement complet dans le mode de distribution des eaux de la ville. Je t'ai bien souvent signalé dans le cours de cette histoire les inquiétudes causées par les fontaines, les soins, les réparations constantes qu'elles demandaient. Je suis loin pourtant de t'en avoir parlé aussi souvent que le conseil s'en est occupé. Sous la mairie de M. Callot, cette question s'était représentée par suite du manque d'eau pendant plusieurs étés. Il en avait fait l'objet de soigneuses recherches, et, en 1836, il lut au conseil une véritable histoire de nos fontaines.

Les recherches qui en furent la suite produisirent cette conviction, que les sources de Lafont sont suffisantes pour alimenter la ville en tout temps ; qu'il y a sous le Champ-de-Mars une nappe d'eau presque inépuisable ; qu'il y a encore à la disposition de la ville d'autres sources ; qu'ainsi la disette d'eau dans les sécheresses ne peut être imputée qu'à l'imperfection des tuyaux qui l'amènent. On avait fait le plan de la canalisation souterraine. On savait donc où était le mal, quel en était le remède. Mais on se demandait s'il ne vaudrait pas mieux ne pas reculer devant une plus grande dépense pour la rendre définitive ; porter par une nouvelle canalisation toutes les eaux à un réservoir commun, au Champ-de-Mars, et les élever à l'aide d'une machine à vapeur dans un château d'eau, qu'on placerait sur le point le plus élevé de la ville, auprès de la porte Dauphine, et d'où des tuyaux conduiraient l'eau dans tous les quartiers, au besoin dans toutes les maisons de la ville et jusqu'à leurs différents étages. Ecartées ou ajournées indéfiniment sous les administrations précédentes, ces vues furent alors suivies avec une grande activité et adoptées en principe.

Les finances de la ville étaient en bon état ; aux ressources qu'elles assuraient on résolut d'adjoindre celles de l'emprunt, pour faire face à une grande série de travaux, dont feraient partie ceux que je viens d'indiquer. Un programme de ces travaux les portait à un million deux cent mille francs. Un emprunt de sept cent mille francs fut décrété en septembre 1862 et bientôt couvert.

Les plus importants de ces travaux sont aujourd'hui exécutés. Les nouvelles bornes fontaines ont jailli et ont été livrées au public le 16 avril de cette année (1865). Pendant dix jours, la foule se pressa pour visiter la pompe à vapeur et le château d'eau.

En même temps le second étage de la bibliothèque était surhaussé, recouvert, et ne formait qu'une vaste salle pour recevoir le musée de tableaux ; deux salles du premier étage agrandissaient la bibliothèque devenue trop petite. Ces der-

niers travaux, tu les as suivis jour par jour, tu as joué au milieu des ouvriers qui les exécutaient. Ils furent livrés au public le même jour que les fontaines.

Ils sont secondaires toutefois, ainsi que ceux qui restent à accomplir, comparés à cette grande distribution des eaux, l'une des améliorations les plus grandes et les plus désirées que pût recevoir la Rochelle, souvent considérée comme impossible.

Un autre grand changement s'est aussi effectué, mais par l'initiative du gouvernement. Les crises alimentaires de 1853 et 1856 n'ont donné lieu à aucun désordre, ni même à aucune difficulté exceptionnelle. Toutefois la taxation du pain restait le sujet de graves études et l'une des plus grandes préoccupations des maires. Elles ont pris fin par la liberté de la boulangerie, décrétée en 1864. Elle paraît aujourd'hui entrée dans les habitudes; toutefois elle a encore à subir l'épreuve de la cherté et de la disette.

Deux choses restent en première ligne dans les améliorations attendues pour la ville, l'une qui ne dépend pas d'elle, la direction définitive et l'achèvement du chemin de fer qui doit joindre Nantes à Bordeaux; l'autre, objet de longues études, de nombreux essais, l'assainissement du côté ouest de la ville, par une meilleure direction donnée aux fossés qui l'entourent et où s'opère toujours le mélange des eaux douces et de l'eau de la mer, où des vases séchées par le soleil produisent encore des émanations délétères. Cette étude est aujourd'hui sur le premier plan. Si notre époque obtient encore ici de grands et beaux résultats, elle aura résolu heureusement deux questions capitales, objet des soins séculaires de nos prédécesseurs.

— 6 Juin 1865. —

J'ai terminé, mon cher Julien, cet abrégé de l'histoire de notre ville natale. Quand je l'ai commencé, tu ne savais pas lire encore, et je me suis demandé plus d'une fois, dans le cours de ces trois années, si, dans cette longue conversation imaginaire que j'avais avec toi, je cherchais réellement autre chose qu'une de ces distractions à d'amères douleurs, que depuis quinze ans le travail seul m'a procurées avec quelque durée. J'y ai mis cependant tout le soin et toute la conscience que pouvaient m'inspirer le respect de ta jeunesse et la vive affection d'un grand-père. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour être exact dans l'exposition des faits; pour écarter des jugements que j'en ai portés toute autre passion que l'amour du vrai, du beau et du bien. Le talent m'a manqué, non le zèle, pour rendre ces récits intéressants.

Si tu les lis, mon cher enfant, peut-être entre autres questions te feras-tu celle-ci : Pourquoi, après avoir dit que l'histoire de la Rochelle finit en 1628, ai-je si longuement parlé des deux siècles qui ont suivi, pourquoi ai-je donné autant ou plus de détails sur des affaires de famille, des soins de ménage, que sur les scènes les plus imposantes, sur des faits qui rappellent les plus grandes douleurs et qui donnent les plus grandes leçons de l'histoire?

A celle-là seule je veux laisser une réponse.

En te racontant l'histoire de la Rochelle, je n'ai pas voulu seulement éveiller et satisfaire ta curiosité; toute instruction est stérile si elle ne prépare à l'action. Or, on se fait sans doute une place plus assurée dans l'histoire en combattant à côté de Lanoue ou en luttant contre Richelieu qu'en établissant un collége ou en faisant construire un château d'eau. Mais ces grandes luttes sont heureusement rares, et, bien que je souhaite pour nos villes une vie plus personnelle et plus indépendante, je suis loin de souhaiter

à la Rochelle un rôle semblable à celui qu'elle a joué jadis. La robe municipale de Guiton est trop lourde à porter pour la plupart des hommes. Au contraire, un travail quotidien, de l'intelligence, de l'activité, du dévouement à la cité, sont à la portée de bien des gens. Ils suffisent pour mériter la reconnaissance. C'est ce sentiment qu'a fortifié en moi une révision attentive des actes des maires de la Rochelle; c'est pour le faire passer en toi que je n'ai pas reculé devant la sécheresse monotone des détails.

Je t'aime avec toute la faiblesse d'un grand-père, mon Julien; je ne te souhaite ni l'éclat ni le fardeau des grandes charges. Mais sans t'élever au-dessus de ces humbles dons que, au moment de s'éteindre, demandait pour toi une voix sainte, d'être honnête et laborieux, tu peux un jour avoir à payer ta dette dans les conseils de la commune. Plusieurs, parmi les tiens, dans le présent ou dans un passé peu éloigné, t'en ont montré le chemin. N'ayant pu te donner l'exemple, j'ai voulu te donner au moins le précepte.

Enfant, être utile à ses concitoyens n'est pas chose si difficile que les intelligences moyennes n'y puissent atteindre; c'est chose si belle qu'elle n'est pas au-dessous des plus hautes intelligences. Que ce soit là la leçon qui ressort de ce livre.

L. D.

TABLES

TABLE

DES LIVRES ET DOCUMENTS

CONSERVÉS PAR LE CORPS DE VILLE.

Bien que le récit que je t'ai fait, mon Julien, ait été précédé d'un long travail, et que j'aie, autant que je l'ai pu, remonté jusqu'aux sources, le but que je me proposais, le plan que j'ai choisi ne m'ont pas porté à l'étayer par des citations. Je ne crois pas utile non plus de te donner la liste des ouvrages que j'ai consultés. Cette nomenclature, nécessaire pour un livre qui s'appuie sur des preuves, ne serait qu'un étalage superflu pour un livre qui ne s'y appuie pas.

Du reste je n'ai guère emprunté aux documents généraux sur l'histoire de France que des faits que l'on trouve partout et qui n'ont plus besoin d'autorité ; quant à ceux qui sont spéciaux à la Rochelle, j'en ai déposé à la bibliothèque de la ville un catalogue, que j'ai intitulé *Bibliographie Rochelaise*, dont tu trouveras la minute parmi mes manuscrits. J'y énumère, en indiquant leur objet, un millier d'écrits, manuscrits ou imprimés, gros volumes ou plaquettes : je les ai pour la plupart soigneusement consultés, et j'ai motivé mon opinion sur les principaux d'entre eux dans deux morceaux imprimés, l'*Étude bibliographique sur le siége de 1573*, mise au devant de l'*Histoire du siége de la Rochelle en 1573*, par Cauriana, et mes études intitulées : *Historiens de la Rochelle.*

Il y a d'autres documents que je n'ai pas connus, au moins directement, parce qu'ils sont perdus, et qui n'en ont pas moins beaucoup influé sur cette histoire. Je veux parler de ceux, livres ou titres, que

le corps de ville conservait dans la tour de Moureilles, près de l'église Saint-Sauveur. Je n'en trouve la liste nulle part : cependant elle a sa signification par elle-même, elle est aussi de l'histoire, et j'essaie de te la refaire dans cette table, d'où il ne m'est pas possible d'exclure toute discussion.

Ces livres étaient de deux sortes : les registres des actes, des décisions prises sous chaque mairie, écrits au jour le jour, les comptes rendus de chaque administration ; puis les recueils, les compilations de documents antérieurs. Un de nos annalistes, Bruneau, les indique ainsi :

« Il y avait deux grands archifs (archives, ce mot est du masculin au xvie siècle ; tu le trouveras dans Amyot) dans la tour de Moureilles, dans l'un desquels étaient les priviléges octroyés par nos rois et par les ducs de Guyenne, dans l'autre étaient les papiers de comptes rendus par les trésoriers et receveurs et par les hospitaliers, les registres des conseils et résolutions de la ville.

» Tous lesdits papiers et priviléges étaient dans des cassettes de bois, bien closes, cotées par lettres selon l'ordre de l'alphabet. Anciennement tous les papiers avaient été mis dans une voûte de pierres de taille qui avait humecté et pourri une grande partie des papiers.

» Il y avait aussi plusieurs livres bien couverts et reliés, sept desquels étaient en parchemin et demeuraient toujours par devers le maire qui était en exercice, l'un desquels s'appelait *la Paterne*, contenant le catalogue de tous les maires suivant l'ordre de leur réception, avec un bref recueil des choses plus mémorables advenues en chaque mairie ; il y avait trois inventaires des priviléges octroyés aux bourgeois, jurés de communes, manants et habitants de cette ville ; trois autres livres qui contenaient les statuts faits par ceux du corps de ville.

Bruneau nous indique là en passant une cause de destruction moins active, mais plus constante que l'incendie, l'humidité. Aussi perdit-on de bonne heure beaucoup de titres et même de livres.

Quelques mentions indiquent plus clairement ces livres.

1° *Le livre Noir*, nommé ainsi sans doute de la peau qui le couvrait. Ce paraît être le plus ancien et aussi le plus tôt perdu des livres de la commune.

» Il est certain, dit Galland, que ces réglements (les premiers établissements de la commune) furent rédigés et écrits en un livre appelé le *Livre Noir*, lequel se voyait encore à la Rochelle l'an 1454,

et dont divers articles furent tirés et employés en la compilation qui fut faite de l'ordonnance de Jacques Audoyer, lors Maire. » Et dans le livre des statuts tel qu'il nous est parvenu : « Selon qu'il est écrit et contenu au *Livre Noir*, au premier feuillet des établissements de ladite ville et commune, écrits en latin. » D'un autre passage on pourrait induire qu'il avait été fait vers 1290. Le livre de la Paterne, dont je te parlerai tout à l'heure, était aussi couvert en noir, ce qui a pu amener quelquefois de la confusion.

2° Le *Livre Rouge* est aussi nommé par ce livre des statuts, et paraît antérieur à celui dont Galland parle en ces termes : « Au livre des statuts de la Rochelle, couvert de basane rouge, compilé en la mairie de Joachim Girard, sieur de Mairé, en l'année 1453. » Celui-là avait été préparé dès 1407, par un autre Girard, Renaud Girard licencié ès-lois, si cette parité de noms n'a pas trompé Galland. Cela ressort du préambule même du livre des statuts, refait et complété en 1512, par le maire Georges Joubert. Ce livre de 1512 était aussi couvert en veau rouge et contenait deux cent dix feuillets de parchemin. Peut être lui avait-on conservé la couleur de ceux qu'il remplaçait pour ne rien changer aux habitudes. Il est décrit dans l'inventaire des livres enlevés, en 1631, de la tour de Moureilles, et qui nous a été conservé par Bareau. Il nous en reste une copie.

3° *Le livre des ordonnances.* C'était un registre couvert de veau noir, contenant quatre cent vingt-huit feuillets de parchemin. Jacques Audouer (Galland dit Audoyer), maire en 1454, y avait fait réunir les ordonnances sur le fait et gouvernement de la justice des maires, échevins et sous-maires de la ville. Il est décrit dans l'inventaire des titres enlevés en 1631 et a péri avec eux. Je ne sache pas qu'il nous en reste de copie, et l'on ne le refait qu'imparfaitement et avec peu d'autorité d'après des résumés et des citations.

4° *Le livre des rentes et revenus, auquel sont contenus les rentes et revenus de cette ville, des quatre aumôneries et la déclaration des chapelles et provisions étant en la collection de ladite ville*. Ce livre avait été dressé sous la mairie de Jean Mérichon, en 1457. Par son objet même, il était de nature à être promptement suranné. Je n'en connais pas de copie et ne le retrouve pas parmi ceux inventoriés en 1631, à moins qu'il ne soit désigné par ces mots : « le troisième est des droits et redevances dus à ladite ville par les détenteurs du domaine, étant aussi en parchemin, contenant cent six feuillets.

5° *Le livre de la Paterne.* Barbot et Bruneau l'appellent ainsi, et Barbot ajoute qu'il était ainsi nommé parce qu'il contenait les noms des maires de la ville, qui en peuvent véritablement être appelés les pères : dans le discours de Galland, il est désigné sous le nom de livre de la *Poterne*, et cette appellation a souvent été répétée. C'est Mérichon qui le fit faire dans sa cinquième mairie, en 1468, et il en désigne bien l'objet par le titre qu'il lui donna : *Noms et surnoms de tous les maires et recteurs de la communité de cette ville de la Rochelle, depuis la fondation et institution d'icelle ; rédigés par écrit et extraits des anciens livres et cartulaires en mémoire perpétuelle.* Il y a des lacunes pour le premier siècle, ce qui est une preuve de la conscience avec laquelle il a été rédigé. Il y a quelques détails historiques joints au nom du maire de certaines années. Ce livre fut continué après Mérichon. Je ne le reconnais pas parmi ceux inventoriés en 1631, à moins que ce ne soit celui qui est désigné ainsi : un ancien inventaire des chartes et titres de la ville de la Rochelle, en parchemin, couvert de veau noir. Il devait en effet commencer par ces chartes : les copies que nous en avons donnent dès le premier feuillet le nom du premier maire, Robert de Montmirail, mais Galland dit formellement que ce nom ne venait qu'au vingt-troisième feuillet

Le corps de ville souffrait avec peine ces lacunes dans la liste des anciens maires : il les combla sur des renseignements acceptés plus facilement. Il nous est parvenu des copies de cette liste ainsi rectifiée, qui paraît avoir formé un tableau, non un livre.

Enfin nous avons dans les historiens et dans des copies particulières des traces d'une troisième nomenclature, dont j'ignore l'origine.

6° *Inventaire des priviléges, chartres, tiltres et enseignements des Maire, échevins conseillers, pairs, bourgeois, manants et habitants de cette ville de la Rochelle, selon qu'ils sont ès cases du thrésor de ladite ville.* C'est une nomenclature avec une analyse, malheureusement trop sommaire, de ces titres, pour la plupart soigneusement conservés par les Rochelais, aujourd'hui perdus. Je te l'ai dit en son lieu : ce n'est qu'en 1478, lorsque le temps avait déjà fait bien des ravages, que le maire Pierre Pierres fit faire à ses frais cet inventaire. L'exemplaire déposé aux archives figure dans l'inventaire de 1631 ; on y voit : « Trois registres couverts de veau rouge sur ais de bois, le premier desquels est un vieil inventaire des titres et papiers de la commune de ladite ville fait en 1478, contenant cent quatorze feuillets de parchemin écrits. » Ce travail

fut repris et continué en 1561, sous la mairie de Salbert; l'exemplaire de cette époque semble désigné en 1631 par ces mots « deux anciens registres, premier un inventaire des chartres et titres de la ville de la Rochelle en parchemin couvert de veau noir. » Cependant cet inventaire devenu insuffisant fut continué sous la mairie de Jean Rochelle en 1594, paracheve et relié en celle de Pierre Guilmin, en 1600. Il est décrit dans l'inventaire de 1631. Il contenait deux cent cinquante-quatre feuilles de parchemin; au titre, les armoiries des deux maires se voyaient au-dessous de celles de France et de la Rochelle. Il nous reste des copies faites sur cet exemplaire. Elles indiquent, dans vingt et une cases, cotées de A à Y, sept cent quarante titres. Depuis 1600, on avait fait une autre case cotée AA, où sont énumérées trente-six pièces.

Il y a à la bibliothèque de la ville un manuscrit *sans titre*, sur parchemin, dont les feuillets sont cotés de un à quatre-vingt-cinq, mais où il en manque plusieurs, relié de nouveau au XVIIIe siècle, qui paraît bien avoir appartenu au corps de ville : c'est un *résumé des priviléges par ordre de matières* : A la suite de l'énoncé de chacun d'eux, sont indiqués les titres qui les établissent ou les confirment.

Il n'y a rien de commun entre ces grands documents et un livre imprimé en 1721, avec ce titre : *Inventaire général des titres, papiers et enseignements de l'hôtel de ville de la Rochelle*, qui contient bien l'énumération d'une foule de papiers relatifs aux intérêts et à l'administration de la ville, mais la plupart sans aucun caractère politique.

Outre ces livres, l'inventaire de 1631 mentionne encore :

7o Un registre contenant des *copies de plusieurs priviléges octroyés* aux habitants de la Rochelle par les rois de France et d'Angleterre.

Un autre contenant les *Priviléges en latin, titres et juridiction de la dite ville*, contenant cinquante-sept feuillets de parchemin écrits, commençant en l'an 1312.

Nous avons non pas les copies, mais les analogues de ces registres dans deux recueils, l'un attribué à Mervault; l'autre dont le titre indique formellement qu'il a été fait aux frais particuliers et qu'il est la propriété particulière de Joël de Laurière, pair de la Rochelle. Tous deux partant d'époques relativement modernes, l'un de Louis XIII, l'autre de Henri II, remontent dans le temps de souverain en souverain; tous deux contiennent à côté de la charte d'Eléonore de 1199, la charte antérieure de Henri II, par laquelle il

concède très positivement à la ville le droit de commune pour se défendre ; juges-en : après avoir confirmé les libertés et libres coutumes, *libertates et liberas consuetudines*, qui leur ont été reconnues par Guillaume de Poitiers et Louis de France (Louis VII), il ajoute : *concedo etiam eis ut habeant* COMMUNIAM *ad defensionem et securitatem villæ suæ*. Ce n'était donc ni par oubli ni par inintelligence de ce titre que les Rochelais avaient coutume de ne dater leur commune que de 1199.

8° Un registre de *toutes les personnes qui sont jurés de la commune de la Rochelle*.

9° Le livre de la garde de la ville et inventaire de l'artillerie.

Nous n'avons, que je sache, ni copie ni extrait étendu de ces deux derniers livres.

10° Il nous reste un registre contenant cent vingt-sept feuillets de parchemin, reliés par des ais en bois, recouverts de veau fauve, où sont recueillis les statuts des corporations d'arts et métiers, des règlements relatifs aux marchands étrangers à la ville, des arrêtés contre la mendicité et sur les secours à donner aux pauvres, revus de 1585 à 1600, mais remontant bien plus haut, ce que confirme le titre mis à une copie de ce livre : *statuts et règlemens de l'ancien corps de ville de la Rochelle, dont la copie est conforme à ceux portés dans le livre appelé le Livre rouge*. Il est bien probable que ce beau livre appartenait à la commune.

Quant aux registres relatifs à des années particulières, ils étaient en nombre considérable ; on y trouvait les comptes des trésoriers de la ville depuis 1499 jusqu'en 1623 ; les registres des conseils tenus dans l'hôtel de ville depuis l'année 1321 jusques et y compris l'année 1626. — Des citations de registres antérieurs, de 1209, de 1278, de 1292, de 1307, par exemple, prouvent que l'usage d'inscrire les résultats des conseils remontait plus haut, mais peut-être n'avaient-ils pas été tenus constamment, et sans doute beaucoup s'étaient perdus. Il nous reste quelques-uns de ces divers registres ; registres de la cour de la mairie, comptes des trésoriers, lettres écrites et reçues par les maires, résultats des conseils, échappés, on ne sait comment, à la razzia royale : ils sont en bien petit nombre ; ce ne sont que des échantillons, mais qui suffisent pour en donner une idée et pour nous faire voir que ni les documents pour l'histoire ni le soin de ces documents ne manquaient aux Rochelais avant 1628.

TABLE

DES DIVERS COMMENCEMENTS DE L'ANNÉE.

Nous commençons l'année à un jour fixe, le 1er janvier, et les écrivains de notre temps ramènent à cette manière de compter les dates qu'ils empruntent à leurs prédécesseurs; mais avant 1564 ce premier jour variait selon les époques, les pays, et quelquefois les hommes. Les chroniqueurs rochelais donnent leurs récits sous formes d'annales, commençant chaque année au jour de l'entrée en fonctions du maire, le jeudi après la Quasimodo. Ce mode de dater est spécial à la Rochelle.

Autour d'eux on en employait deux autres; en Aquitaine on commençait l'année au 25 mars; beaucoup d'actes, parmi lesquels on peut citer une charte de 1306, et plusieurs registres de notaires prouvent qu'à la Rochelle cet usage était suivi dans la vie civile. A Paris, on la commençait à Pâques. De là des divergences apparentes entre des écrivains qui sont d'accord. Ainsi, ceux qui suivent la mode d'Aquitaine disent que le roi de France Charles VIII mourut le 7 avril 1498; à Paris on écrit qu'il mourut le 7 avril 1497. Cette mort eut lieu le 7 avril avant Pâques 1498. Chez nous le manuscrit Baudoin la mentionne sous la mairie qui commença à la Quasimodo 1497, Barbot, sous la suivante. Ajoute que Pâques tombait en 1497 le 26 mars; en 1498 le 15 avril, de sorte que, selon la notation parisienne, il y a deux 7 avril 1497.

C'est en effet un inconvénient particulier à l'adoption pour date initiale d'une fête mobile, comme Pâques et la Quasimodo, de faire les années inégales, puisque les deux dates extrêmes de Pâques sont

séparées par trente-trois jours, du 22 mars au 25 avril, en sorte qu'une année pourrait avoir moins de onze ou plus de treize mois.

Nos chroniqueurs écrivant après 1564, mais sur des documents antérieurs à cette époque, il leur arrive quelquefois de transcrire simplement les dates qu'ils rencontrent, quelquefois de les ramener à la manière de compter de leur temps. Un voyage de François Ier à la Rochelle eut lieu pendant la mairie commencée le jour de Quasimodo, 16 avril 1542; Barbot dit à cette occasion, *le lundi 1er janvier de ladite année;* 1542 par conséquent; le manuscrit Baudoin dit du même jour *le 1er janvier 1543.* Je prends cet exemple entre cent.

Ce n'est pas tout. Il est impossible qu'un chroniqueur n'emprunte pas quelque date à un autre; or, s'il n'est pas sans cesse sur ses gardes, il court grand risque de placer à côté d'une date exprimée dans son système une date exprimée dans un système différent. Ce danger n'est pas spécial aux chroniqueurs antérieurs à 1565; il menace les historiens qui les consultent, d'autant plus même que ceux-ci remontent plus près des sources. Ce n'est pas assez de connaître l'écueil, il ne faut jamais le perdre de vue; un instant d'assoupissement, une vérification ajournée, puis oubliée, entraînent vite à des fautes de ce genre. J'ai bien peur, en écrivant ces généralités, d'écrire une confession.

Dans un récit continu, la série même des événements peut prévenir ou dénoncer ces sortes d'erreurs; elles sont plus faciles et moins visibles, lorsqu'il s'agit de faits indépendants les uns des autres.

Pour voir ou corriger ces fautes, il est nécessaire de connaître les divers commencements donnés à l'année, et c'est pourquoi j'extrais cette petite table de l'art de vérifier les dates, où tu pourras trouver de plus amples explications.

On a commencé l'année :

Au jour de Noël, le 25 décembre;
Au 1er janvier;
Au 1er mars;
Au 18 mars;
Au 25 mars, jour de l'Annonciation;
Au jour de Pâques;
Au jour de la Quasimodo.

Au jour de Noël. Il faut avoir égard à cette date surtout quand la Rochelle est sous la suzeraineté des princes anglais; cependant il

est peu probable qu'elle ait été employée avant 1224 ; il semble qu'à cette époque les Plantagenet ont dû porter en Angleterre les usages français, plutôt que les usages anglais en France ; dans tous les cas, elle l'aurait été peu de temps, car on voit par un acte de 1242, sous la mairie de Nicolas de Glocestre, que l'année commençait alors après février. Quant aux lettres et aux chartes des rois, elles sont habituellement datées par l'année de leur règne : or cette année commence au jour du couronnement :

Henri II, le 19 décembre 1154 ;
Richard Ier, le 3 juillet 1189 ;
Jean, le 27 mai 1199 ;
Henri III, le 28 octobre 1216 ;
Edouard III, le 2 février 1327 ;

Le 27 mai 1199 ayant été le jour de la fête de l'Ascension, c'est à cette fête qu'on recommence chaque année du règne de Jean ; ce qui rend ces années inégales.

Je ne te donne pas les renseignements analogues pour les rois de France, parce qu'il est bien plus ordinaire de les avoir sous la main et que leurs actes portent généralement la date de l'année chrétienne en même temps que l'année de leur règne.

Au 1er janvier. Lorsqu'on y ramène la date, on commence l'année quelques mois plus tôt, c'est-à-dire entre les deux Pâques. Un petit nombre cependant paraissent être sur les autres en avance d'une année entière ; je ne crois pas qu'il y ait lieu de tenir ici compte de cette anomalie.

Je ne crois pas non plus que nos chroniqueurs rochelais aient jamais rencontré comme jour initial de l'année le 1er *ou le 18 mars ;* ces modes de compter sont trop anciens ou trop rares.

Au 25 mars, l'Annonciation. C'est le mode usité en Aquitaine et, je te l'ai dit, à la Rochelle, dans la vie civile. Ici encore on trouve des écrivains qui diffèrent entre eux d'une année ; mais quand les modernes substituent à cette date initiale le 1er janvier, ils prennent dès lors le millésime que les originaux ne prendront qu'à l'Annonciation suivante.

Le jour de Pâques est la date initiale employée à Paris.

Le jour de la Quasimodo, celle qui est spéciale à la Rochelle pour la vie politique. Encore faut-il bien tenir compte de ceci. La Quasimodo était le jour de l'élection des trois membres entre lesquels le représentant du roi choisissait au plus tard le mardi ; mais, long-

temps du moins, l'installation ne se fit que le jeudi suivant. Ainsi Gilbert Seguin, maire en 1493, signe encore comme tel le 9 avril 1494, c'est-à-dire le mercredi après la Quasimodo.

L'édit de Charles IX, donné à Roussillon, en Dauphiné, le 4 août 1564, qui fit du 1er janvier le seul commencement légal de l'année, fut appliqué dans les divers pays de France à des époques un peu différentes, dont la plus tardive est l'année 1580, et fut bientôt accepté par toute l'Europe.

Une fixation trop longue de la durée de l'année avait rompu l'accord entre l'année civile et l'année astronomique. Pour le rétablir, le pape Grégoire XIII ordonna, en 1582, qu'on retranchât dix jours. Ce retranchement, qui fut à Rome celui des dix jours entre le 4 et le 15 octobre, porta en France sur ceux entre le 9 et le 20 décembre. Cette réforme ne fut adoptée que beaucoup plus tard par les états protestants.

Tu sais de reste que la République française avait voulu fonder une ère, qu'elle commençait l'année au 22 septembre et qu'elle avait complètement refait le calendrier. Le sien ne fut employé qu'en France et pendant quatorze ans. Je crois, pour cette courte période, avoir toujours indiqué les deux dates.

Il faut avoir égard à ces renseignements avant de déclarer inconciliables des dates différentes assignées au même fait.

MATRICULE

DES MAIRES DE LA ROCHELLE.

Les Romains désignaient souvent les années par les noms des consuls ; les Rochelais les ont quelquefois désignées par celui du maire. C'est une raison de plus pour donner une liste de ces magistrats. Elle a été dès longtemps dressée sur des documents officiels depuis l'année 1317 ; pour les années antérieures la tâche est difficile, tant les matricules diffèrent entre elles. Les comparer, les discuter, c'est une œuvre d'érudition qui ne peut trouver place ici. Je transcris donc, comme l'a fait Arcère, mais en corrigeant les négligences de son copiste ou de son imprimeur, la liste qui me paraît encore offrir le plus de garanties, celle que fit dresser Mérichon. Je place à côté les renseignements fournis par des chartes, qu'elles la confirment, la démentent, ou en comblent les lacunes. J'y joins ceux qu'on trouve, non plus dans des chartes authentiques, mais dans des copies ou des citations précises de titres originaux, faites par des auteurs que je crois exacts. Ce sont là des renseignements, non des preuves. Enfin j'ai cru devoir tenir compte encore, tout en y ajoutant beaucoup moins de confiance, des indications fournies par les deux autres nomenclatures dont je t'ai parlé dans la table précédente, à propos du livre de la *Paterne*.

Quand les différences qu'offrent les listes ne portent que sur l'orthographe des noms, quelque grandes qu'elles soient, et elles sont quelquefois extrêmes, mais quand enfin je suis persuadé qu'elles désignent la même personne, j'adopte l'orthographe donnée par une charte authentique ; à son défaut, celle de la plus ancienne

copie que je connaisse du livre de la *Paterne*. Dans celle-ci même, j'ai quelquefois trouvé des différences, plus ou moins grandes, dans des noms que je crois être les mêmes : alors je les ai respectées. Si l'identité est évidente, tout le monde la verra aussi bien que moi : si elle ne l'est pas, je courais risque d'introduire une erreur.

Tu verras, du reste, que les divergences portent bien plus sur l'année précise de chaque mairie que sur la nomenclature totale des maires. La contradiction qui se trouve, dès la première année, sur le prénom du maire a fait supposer que Robert, chef de la communauté rochelaise avant qu'Eléonore la réglât, en la confirmant, par sa charte, avait à ce moment résigné ces fonctions, et qu'elles avaient, d'un accord commun, été continuées par un des siens. Ce n'est là qu'une conjecture qui ne peut pas encore trouver place dans l'histoire.

Pour indiquer les différentes sources, j'ai adopté les signes suivants :

Les noms que ne suit aucun signe sont fournis par le livre de la *Paterne*, le livre de Mérichon.

(Ch.) (T.) suivent ceux qui sont tirés des chartes originales, ou des copies et des citations précises des titres.

Je mets un *M* devant ces sigles, quand ils ne font que confirmer l'indication de Mérichon.

J'ai mis en italique les noms fournis par les deux autres nomenclatures, faisant précéder du numéro 1 ceux que donne la liste dressée par ordre du corps de ville au XVIe siècle, du numéro 2 ceux qui sont pris dans les listes des historiens ou des particuliers.

La date placée à côté du millésime est celle de la Quasimodo.

1199 25 avril Sire Robert de Montmirail (M.) — Guillaume de Montmirail (T.)

1200	16 avril	Lacune dans laquelle se place P. de Ronflac. (Ch.)	1 *Robert de Montmirail.* — 2 *Gilbert Vander.*
1201	1er avril		1 *Guillaume de Montmirail.* — 2 *Pre Greslier.*
1202	21 avril		1 *Savari de Rochefort.* — 2 *Pierre de Loupsault.*
1203	13 avril		1 *Rolland de Mattas.* — 2 *George Bernard.*
1204	2 mai		1 *Guill.e de la Roche.* — 2 *Richard de Montfort.*
1205	17 avril		1 *Pierre de Faye.* — 2 *Pierre Aymery.*

1206 9 avril S. Guillaume de Montmirail.

1207 29 avril S. Pierre de Loupsault.
1208 13 avril — 1 *Hélies de Thunes.* — 2 *Philippe de Glicestre.*
1209 5 avril S. Pierre Aymery (M. Ch.) — 2 *Thomas de Norford.*
1210 25 avril — 1 *Maynard Pochereau.* — 2 *Phil. de Glicestre.*
1211 10 avril — 1 *Etienne du Payau.* — 2 *Philippe d'Aygre.*
1212 1er avril S. Hugues Bernard.
1213 21 avril — 1 *Robert de Montfort.* — 2 *Hélie de Beaumaner.*
1214 6 avril S. Berthommé Coustet.
1215 26 avril — 1 *Guillaume de Mauzé.* — 2 *Jean Greslier.*
1216 17 avril — J. Galerne (T.) 1 *Mangou de Melle.* — 2 *Claude de Courselle.*
1217 2 avril — 1 *Pierre de Loupsault.* — 2 *Raymond de Loupsault.*
1218 22 avril S. Jehan Vivien (M.) — Jean Junan (T.) peut-être Junain.
1219 14 avril — 1 *Geoffroy de la Roche.* — 2 *Philippe de Beaumaner.*
1220 5 avril S. Jehan Galerne. — 2 *Jean Lebrun.*
221 18 avril S. Gilbert Vander (M.) — Girault de la Chambre (T.)
1222 10 avril S. Girault de la Chambre (M.) — Jean Galerne ? (Ch.)
1223 30 avril — Constantin de Mauzé (Ch. T.) — 1 *Elie Guinebert.* — 2 *Thomas Coustet.*
1224 21 avril — Pierre Foucher (T.) — 1 *Raigoul de Faye.* — 2 *Richard de Lomaria.*
1225 6 avril S. Guillaume de Mauzé (M. T.)
1226 26 avril S. R. de Montfort. — 1 *Robert de Montfort.* — 2 *René de Montfort.*
1227 18 avril S. Giraud Arbert.
1228 2 avril S. Gilbert Vanderin.
1229 22 avril S. Guillaume Arbert (M.) — Jehan de Jart (T.)
1230 14 avril — 1 *Guillaume du Payau.* — 2 *Jehan Greslyer.*
1231 30 mars S. Pierre de Ronflac (M. T.)
1232 18 avril — 1 *Guillaume Durand.* — 2 *Thibault Marchand.*
1233 10 avril S. Pierre Grelier.
1234 30 avril S. Jean de Jart (M.) — Pierre Grelier (T.)
1235 15 avril S. Hervé de Ribedoe (M.) — Pierre des Brandes (T.)
1236 6 avril S. Pierre Greslier (M. T.)
1237 26 avril S. Robert de Lalou.
1238 11 avril S. Guillaume Bataille.
1239 3 avril S. P. Greslier.
1240 22 avril S. Nicolas de Glocestre.
1241 7 avril — 1 *Hugues de Faye.* — 2 *Clément de Feissac.*
1242 27 avril S. Nicolas de Glocestre (M. T.)

1243 19 avril — Phelippo de Fayes (T.) — 1 *Aymery Jousseaulme.* — 2 *Claude de Mauléon.*
1244 10 avril S. Phelippe de Fayes.
1245 23 avril S. Arnault de Faissac (M. T.) 2 *Marin de Loupsault.*
1246 15 avril — 1 *Geoffroy de Fayes.* — 2 *Claude de Mauléon.*
1247 7 avril S. Hélies de Gaumener (probablement Vaumener, d'où Beaumener, Beaumanoir).
1248 26 avril S. Raymond de Loupsault (M. Ch.) (Pierre Greslier, l'un des coélus, géra une partie de l'année 1248, en l'absence de Loupsault). 2 *Jean Grenel.*
1249 11 avril S. Girard Vender (M. T.)
1250 3 avril S. Guillaume de Fayes (M. T.)
1251 13 avril S. Savary de Cahours.
1252 7 avril S. Nicolas de Clocestre (M. T.)
1253 27 avril S. Ray. de Loupsault.
1254 19 avril — 1 *Savary de Fayes.* — 2 *Hélie de Beaumanoir.*
1255 4 avril S. Pierre Foulchier.
1256 23 avril S. Hélies de Roflac (M. Ch.)
1257 15 avril S. Nicolas de Clocestre.
1258 31 mars Me Girard Vender.
1259 20 avril S. Pasquaut de Mastaz (M. Ch.)
1260 11 avril S. Phelippe de Glicestre ; alias Hélies de Ronflac (M. T.) — Arnault de Feissac (T.)
1261 31 mars S. Arnault de Feissac, et, après son décès, Phelippe de Guicestre.
1262 16 avril S. Hélies de Ronflac (M.) — Gillebert Vander (T.)
1263 8 avril S. Berthommé Coustet (M. Ch.)
1264 27 avril S. Guillaume Gombert.
1265 12 avril S. Gilbert Vander (M. Ch.)
1266 4 avril S. Hélyes de Ronflac.
1267 24 avril S. Gillebert Vander (M. Ch.)
1268 15 avril S. Phelippes de Glicestre (M.) — Poinz de Pons (T.)
1269 31 mars S. Thomas de Leysgue (M. T.) 2 *Mathieu Chaudrer.*
1270 20 avril S. Jehan Aymery (M. T.)
1271 12 avril S. Gillebert Vander (M. T.)
1272 31 mars S. Guillaume Daygre.
1273 16 avril S. Phelippes de Glicestre.
1274 8 avril S. Berthommé Coustet (M. T.)
1275 21 avril S. Thomas de Leysgue (M. T.)
1276 12 avril S. Girault de Rideuil.
1277 4 avril S. Savary Bataille.
1278 24 avril S. Girard de Laguelle (M.) — Girard de la Gravelle (T.)

1279 9 avril S. Aymery Dupoix.
1280 28 avril Me Laurent de Mastaz.
1281 20 avril S. P. de Roflac.
1282 5 avril Me P. de Baillac.
1283 25 avril S. Thomas de Leysgue.
1284 16 avril S. Raymond de Lamotte.
1285 2 avril S. Hugues Vigier.
1286 21 avril S. Girard de la Gravelle.
1287 13 avril Me Pierre de Baillac (M. Ch.)
1288 4 avril — 1 *Guillaume Lever.* — 2 *Math. de la Gravelle.*
1289 17 avril S. Pierre de Mauléo.
1290 9 avril S. Aymery Dupoix.
1291 29 avril Me Pierre de Baillac.
1292 13 avril S. Girault de Rideuil (M. T.)
1293 5 avril Me Guillaume Euvrart, dit Leporteur (M. T.)
1294 25 avril S. Ymbert du Perche (M. T.)
1295 10 avril Me Guillaume Euvrart, dit Leporteur.
1296 2 avril S. Thomas de Leysgue, et, après son décès, Raymond de Lamotte.
1297 21 avril Me Guillaume Leporteur (M. T.)
1298 13 avril S. Ymbert du Perche.
1299 26 avril S. Aymery du Poix (M. T.)
1300 17 avril S. Jehan Sudre.
1301 9 avril S. Hélyes Bienfait (M. T.)
1302 29 avril Me Laurent Poussart (M. T.)
1303 14 avril Me Ytier Dupoix (M. T.)
1304 5 avril S. Hélies de Thallemond.
1305 25 avril — Guillaume Euvrart (Ch.) — 1 *Thierry Jarmingault.* — 2 *Mathurin de Mauléon.*
1306 10 avril S. Pierre Aymery (M.)
1307 2 avril S. Pierre de Loupsault.
1308 21 avril S. Aymery de Thalemond.
1309 6 avril S. Pierre Aymery.
1310 26 avril S. Guillaume Mauléon.
1311 18 avril S. Nicolas de Laporte.
1312 2 avril — 1 *Gombaut Gibouin.* — 2 *Michel Garrault.*
1313 22 avril Me Guillaume Euvrart, dit Leporteur.
1314 14 avril Me Guillaume du Xanton.
1315 30 mars S. Nicolas de Laporte (M. Ch.)
1316 18 avril S. Bernard Dupoix.
1317 10 avril S. Jehan de Mauléon, et, après son décès, Me Guillaume Euvrart.

1318 30 avril Me Octobon de Bargues.
1319 15 avril S. Jehan Poussart.
1320 6 avril Me Jehan de Beaumayner.
1321 26 avril S. Jehan Dupoix.
1322 18 avril Me Octobon de Bargage (de Bargues ?)
1323 3 avril S. Pierre de Trièze.
1324 22 avril Me Gillaume Rocher. — 1 *Pierre de Trièze,* en l'absence de Rocher.
1325 14 avril S. Jehan Poussart.
1326 30 mars S. Aymery Daupoix.
1327 19 avril S. Jacques de Talemont.
1328 10 avril S. Hélies de Talemont.
1329 30 avril S. Jean de Lomaria.
1330 15 avril S. Jacques de Talemont.
1331 7 avril Me Geoffroy Mousnier.
1332 26 avril S. Jehan Poussart.
1333 11 avril S. Hélies Talemont.
1334 3 avril S. Guillaume Faure.
1335 23 avril Me Fremyn de Villiers.
1336 7 avril Me Thomas Brun.
1337 27 avril S. Hélies de Talemont.
1338 19 avril S. Jean de Lomaria.
1339 4 avril Me Fremyn de Villiers.
1340 23 avril Me Guillaume Millart.
1341 15 avril Me Thomas Brien (Brun ?)
1342 7 avril S. Hélies de Talemont.
1343 20 avril S. Pierre de Condac.
1344 11 avril S. Guillaume de Saint-Dier (M. Ch.)
1345 3 avril S. Jehan Sudre.
1346 23 avril Me Laurent Poussart, dit sage en droit.
1347 8 avril Me Bertin de Triaize.
1348 27 avril Me Fremyn de Villiers.
1349 19 avril S. Bernard Dupoix, et, après son décès, S. Aymery de Leysgue.
1350 4 avril Me Pierre Gillebert, sage en droit.
1351 24 avril Me Laurent Poussart.
1352 15 avril S. Pierre de Triaize (M. Ch.)
1353 31 mars Me Jehan de la Gravelle.
1354 20 avril Me Fremyn de Villiers.
1355 12 avril Me Aymery de Lesgue, et, après sa mort, Pierre Auban.
1356 1er mai S. Pierre Buffet.
1357 16 avril S. Pierre de Triaize.

1358 8 avril Me Jehan Poussart.
1359 28 avril S. Jehan Chauderer.
1360 12 avril S. Loys Buffet.
1361 4 avril Me Guillaume Boullard.
1362 24 avril S. Jehan Chauderer.
1363 9 avril Me Elies Baugis.
1364 31 mars Me Jehan Marchant.
1365 20 avril S. Hélie Gillebert.
1366 12 avril S. Jehan Chauderer (M. Ch.)
1367 25 avril Me Vincent Gorraut (M. Ch.)
1368 16 avril Me Jehan Marchant (M. Ch.)
1369 8 avril Me Jehan Henri (M. Ch.)
1370 21 avril S. Jean Chauderer (M. Ch.)
1371 13 avril Me Guillaume Boullard (M. Ch.)
1372 4 avril S. Pierre Boudré.
1373 24 avril S. Jehan de Saintonge, et, après son décès, Jn Chauderer.
1374 9 avril S. Jehan Dupuys.
1375 29 avril Me Jehan Girard.
1376 20 avril S. Jehan Poussart.
1377 5 avril S. Jehan Lespagnol.
1378 25 avril Me Jacques Poussart, docteur en lois.
1379 17 avril Me Jehan Girard.
1380 1er avril Me André (ou Adrien) Gillebert.
1381 21 avril S. Jehan Lespagnol.
1382 13 avril S. Jean Dupuys.
1383 29 avril Me Jacques Poussart.
1384 17 avril Me Jehan Girard.
1385 9 avril Me Guillaume de Savigné.
1386 29 avril S. Guillaume Ballon.
1387 14 avril S. Jehan Dupoix.
1388 5 avril Me Pierre Porchier.
1389 25 avril Me Pierre de Condac (M. Ch.)
1390 10 avril Me Robert de Van.
1391 2 avril Me Jacques Poussart.
1392 21 avril Me André Gillebert.
1393 13 avril S. Jean Dupoix.
1394 26 avril Me Jean Girard, chevalier.
1395 18 avril S. Regnault Lecamus.
1396 9 avril Me Robert de Van.
1397 29 avril S. Estor Berthomé, dit Lombart.
1398 14 avril Me Jehan Bernon, licencié en lois.
1399 6 avril Me Jehan Ducheillon, licencié en lois.

1400 25 avril S. Jehan Mostram.
1401 10 avril Me Pierre Bouhet, sage en droit.
1402 2 avril S. Jehan Foulquier.
1403 22 avril Me Pierre de Beaumaner, licencié en droit.
1404 6 avril S. Nicollas Caillet.
1405 26 avril Me Robert de Vair.
1406 18 avril Me Guillaume Dehan, chevalier.
1407 3 avril Me Renault Girard, licencié en lois.
1408 22 avril S. André Delangle.
1409 14 avril Me Jean Doriolle.
1410 31 mars S. Hugues Belot.
1411 19 avril Me Robert de Vair, licencié en lois.
1412 10 avril Me Pierre Limosin, licencié en lois.
1413 1er mai Noble homme messire Regnaud Girard.
1414 15 avril Noble homme sire Pons Dufour.
1415 7 avril Noble homme et sage Jean Doriolle.
1416 26 avril Noble homme et sage Robert de Vair, et, après son décès, Me Regnault Saultron.
1417 18 avril Noble homme sire Hugues Guybert.
1418 4 avril Honorable homme sire Pierre Lecamus.
1419 23 avril Honorable homme et sage Me Jean Mérichon.
1420 14 avril Honorable homme sire Mathieu Boutin.
1421 30 mars Honorable homme et sage Me Jean Doriolle.
1422 19 avril Honorable homme sire Anthoine Saur.
1423 11 avril Noble homme Jean Leboursier, écuyer.
1424 1er mai Honorable homme sire Aymart Dugué-Charroux.
1425 15 avril Honorable homme sire Jehan du Trello.
1426 7 avril Honorable homme et sage Me Jehan Mérichon.
1427 27 avril Honorable homme et sage Me Èt. Gillier, licencié en lois.
1428 10 avril Noble homme Jehan Leboursier, écuyer.
1429 3 avril Honorable homme et sage Hugues Guibert.
1430 23 avril Honorable homme et sage Me Jean Doriolle.
1431 8 avril Honorable homme et sage Me Raoul Esluneau, licencié en lois.
1432 27 avril Honorable homme S. Jehan de Treulon.
1433 19 avril Noble homme Jean Girart, escuyer, sr de Givranes.
1434 4 avril S. Pierre Caillerot.
1435 24 avril S. Guillaume Massicot.
1436 15 avril S. Loys Delamotte.
1437 7 avril S. Hugues Guibert.
1438 20 avril S. Jehan Champdenier.
1439 12 avril S. Laurens Desnorp.

1440 4 avril du 4 avril au 1er octobre Desnorp, par ordre du roi; du 1er octobre Me Nic. Pignonneau.
1441 23 avril Noble homme Guillaume Vincens, écuyer.
1442 8 avril Honorable homme et sage Me Guillaume Massicot.
1443 28 avril Honorable homme et sage Me Jehan Mérichon.
1444 19 avril Honorable homme S. André Couvreterre.
1445 4 avril Honorable homme et sage Me P. Brager, licencié en lois.
1446 24 avril Honorable homme S. Pierre Boutin.
1447 16 avril Noble homme Jehan Girard, écuyer.
1448 31 mars Honorable homme Me Jehan Bureau, cons. du roi, trés. de France, et, en son absence, honorable homme Me Jehan Dartons.
1449 20 avril Honorable homme et sage Me Jehan Pignonneau, lic. en lois.
1450 12 avril Noble homme messire Jehan Leboursier, chevalier, cons. du roi et général de France.
1451 2 mai Honorable homme et sage Me Pierre Doriolle, cons. du roi et général de France.
1452 16 avril Honorable homme S. Hubles Pastoureau.
1453 8 avril Noble homme Joachim Girard, écuyer.
1454 28 avril Honorable homme S. Jacques Audouer (Audoyer, chez Galland.)
1455 13 avril Honorable homme S. Laurens Desnorp, et, après sa mort en octobre, S. Guillaume de Combes.
1456 4 avril Honorable homme et sage Me P. Doriolle, cons. du roi.
1457 24 avril Honorable homme et sage Me Jehan Mérichon, sr du Breuil-Bertin, et des Halles de Poitiers, cons. du roi et son élu en Saintonge.
1458 9 avril Honorable homme S. Yves Leferron.
1459 1er avril Honorable homme Me Jehan Desnorp, licencié en lois.
1460 20 avril Honorable homme et sage Me Jehan Mérichon, cons. du roi, sr d'Uré, de Lagord et du Breuil-Bertin.
1461 12 avril Honorable homme et sage Me Jehan Bérart, licencié en lois, cons. du roi.
1462 25 avril Honorable homme S. Gobert Cadiot.
1463 17 avril Honorable homme et sage Me Jehan Mérichon, sr d'Uré.
1464 8 avril Honorable homme S. Richard Bernage.
1465 21 avril Honorable homme et sage Me Pierre, sr de Magesty et de Puy-Jarreau, dit Brager.
1466 13 avril Honorable homme S. Jehan Darcons.
1467 5 avril Honorable homme et sage Me Pierre de Roussy, lic. en lois, cons. du roi, sr du Gué et du Fragne.

1468 24 avril Honorable homme et sage Me Jehan Mérichon, c. du roi.
1469 9 avril Honorable homme S. Guill. de Combes sr de Lozière.
1470 29 avril Noble homme et sage Me Jean Langlois, licencié en lois, sr d'Angliers et de Coulonges, cons. et proc. gén. de Mgr le duc de Guyenne.
1471 21 avril Noble homme Guillaume Faitis, sr de la Barrière et de Mortaigne, écuyer du duc de Guyenne.
1472 5 avril Honorable homme et sage Me Gobert Cadiot, et, à son décès, S. Foulques Roulin.
1473 25 avril Honorable hom. S. Hubles Pastoureau, sr de Coureuilles.
1474 17 avril Honorable homme et sage Me Jehan Foucher (Jouhet ?), sr de Belledoie, cons. du roi.
1475 2 avril Honorable homme S. Foulques Roulin, et, à sa mort, Me Pierre Pierres.
1476 21 avril Noble homme S. Pierre Furgon, écuyer, sr du Peiray, trés. et maître d'hôtel du roi.
1477 13 avril Honorable homme S. Geoffroy Martin, sr de Chevillon et de Lafosse.
1478 29 mars Honorable homme et sage Me Pierre Pierres, sr de la Savarie, cons. du roi.
1479 18 avril S. Guillaume Faytis, et, par suite de débats, Guillaume de Douves, et Pierre Furgon.
1480 9 avril Honorable homme et sage Me Raoul Pichon, sr de la Rochette, cons. du roi
1481 29 avril S. Jean Riboteau, après une première élection annulée par le roi.
1482 14 avril S. Pierre Furgon, écuyer.
1483 6 avril S. Robert Guy, sr des Houmeaux Rabais.
1484 25 avril S. Jehan Desnorp, chev.r, sr du Roulet, trés. de France.
1485 10 avril Honorable homme et sage Me Pierre Jourdain, sr du Puy.
1486 2 avril Honorable homme S. Jacques Leconte, cons. du roi.
1487 22 avril Noble homme et sage Me Guill. Joubert, sr de Bioussai et de Saint-Vivien-d'Aunis, cons. du roi.
1488 13 avril Noble homme S. Jean Deviens, sr des Gardes.
1489 26 avril Noble homme S. Esmar Beuf, sr du Treuil-Charroy.
1490 18 avril Noble homme Me Jehan Guybert, licencié en lois.
1491 10 avril Honorable homme S. Estienne Leclerc, sr de Mathan et de Cheusse, cons. du roi.
1492 29 avril Me Pierre Langlois, sr d'Angliers, cons. du roi.
1493 14 avril Noble homme S. Seguin Gentils, sr de Lonfernau, cons. du roi.
1494 6 avril Noble homme S. Guill. Mercier, sr du Treuil-aux-Filles.

1495 26 avril Noble homme et sage Me Pierre Langlois, sr d'Angliers.
1496 10 avril Me Jehan Guybert, sr de Chermeleuil.
1497 2 avril Noble homme S. Hillairet Guy, sr des Houmeaux et des Groyes, cons. du roi.
1498 22 avril Noble homme et sage Me Estienne Langlois, sr du Fourneau de Ronflac, cons. du roi.
1499 7 avril Noble homme S. René Ragot, sr de la Barangère, garde de la monnaie.
1500 26 avril Noble homme S. Yves de Combes.
1501 18 avril Noble et puissant Joachim Girard, sr de Bazoges, Mérit, Méré et la Guinardière
1502 3 avril Noble homme S. Jean Dupuy de Neufville, écuyer, sr de Neufville et du Tail.
1503 23 avril S. Balthazar du Pairat, sr de l'Imagine.
1504 14 avril S. Pierre Chatainyer, sr du Treuil-Bounet.
1505 30 mars Noble et sage Me François Joubert, écuyer, licencié en lois, sr de Bourlande et du Pauzay.
1506 19 avril Noble homme S. Loys Maynard, sr du Portail et de Loyré.
1507 11 avril Me Jehan Guibert.
1508 30 avril Noble homme S. Guill. Guy, sr de la Bataille, chevalier.
1509 15 avril Noble homme S. Jehan Darcons, sr des Peyrons.
1510 7 avril Me Jehan Maynard, licencié en lois, et, après sa mort, S. Louis Hérault, sr du Jars.
1511 27 avril Noble homme et sage Me Michel Maynard, écuyer, lic. en droit, sr de Saint-Suplice, avocat.
1512 18 avril Noble homme et sage Me George Joubert, chevalier, sr de Biossay et de Roche-Barangère.
1513 3 avril Noble homme et sage Me Fouques Favereau, lic. en lois.
1514 23 avril Honorable homme S. Jacques Dulyon, sr de Jousseran.
1515 15 avril Noble homme S. Jehan Chastagner, cons. du roi.
1516 30 mars Noble homme et sage Me Jehan de Conain, sr des Défens, licencié en lois.
1517 19 avril Noble homme et sage Me Louys de Rufineau, écuyer, sr de Bourniseau et de la Gremenaudière.
1518 11 avril Honorable homme S. Vincent Nicollas, sr de Coureuille.
1519 1er mai S. Jehan Guibert, sr du Sableau.
1520 15 avril Honorable homme et sage Me Pierre Rousseau, licencié en droit, et, par arrêt, Étienne Basset.
1521 7 avril Honorable homme et sage Me André Laydet, lic. en lois.
1522 27 avril S. Mery Rondeau, sr des Rouhauls.
1523 12 avril Noble homme et sage Me Estienne Chauvain, licencié en droit, sr de Lesgues.

1524 3 avril Claude Furgon, écuyer, sr de Saint-Christophe.

1525 23 avril S. Jehan du Payrat, sr de l'Imagine.

1526 8 avril Pierre d'Angliers, écuyer, sr d'Angliers et de la Saulsaye.

1527 28 avril Noble homme et sage Hugues Pontard, procureur du roi à la Rochelle.

1528 19 avril Me Jehan Lévesque, baillif d'Aunis.

1529 4 avril Me André Faure, licencié en droit, juge du scel royal.

1530 24 avril Ollivier Lequeu, écuyer, sr de la Touche.

1531 16 avril Pierre Gentis, sr de l'Aubreçay.

1532 7 avril Me Étienne Noeau, liencié en droit.

1533 20 avril Jehan Maroix.

1534 12 avril Étienne Blandin, écuyer.

1535 4 avril Jehan Clerbaut.

1536 23 avril Ch. Chabot, sr de Jarnac, maire perpétuel. Sous maire : Jean Foucaut.

1537 8 avril — — Yves Testard.

1538 28 avril — — André Morisson.

1539 13 avril — — Jacq. de Nagère.

1540 4 avril — — Étienne Neau.

1541 24 avril — — André Morisson.

1542 16 avril — — Olivier Lequeux.

1543 1er avril — — Jehan Clerbaut.

1544 20 avril — — Pre Jouanneau.

(1539–1544 : Omis dans le manuscrit Moreau.)

1545 12 avril — — Yves du Lion.

1546 2 mai — — Yves Pineau.

1547 17 avril — — André Morisson.

1548 8 avril — — Olivier Lequeux.

1549 28 avril Claude Guy, écuyer, sr de Chessou.

1550 13 avril S. Jacques Boulanger, sr du Fourneau.

1551 5 avril Jehan Rondeau, écuyer, sr des Rouhauls.

1552 24 avril Jacques de Nagère, écuyer, sr du fief Potard.

1553 9 avril Claude Furgon, écuyer, sr de Saint-Christophe.

1554 1er avril Jehan Nicollas, écuyer, sr de Coureilles.

1555 21 avril Pierre Boisseau, écuyer, sr de la Ramigère.

1556 12 avril Me René Lemercier, écuyer, sr du Breuil.

1557 25 avril Michel Guy, écuyer, sr de Pierre-levée.

1558 17 avril Guillaume Pineau, écuyer, sr du fief Jouslain.

1559 2 avril Jehan du Peyrat, écuyer, sr du fief Coutret.

1560 21 avril Jehan Blandin, écuyer, sr des Menus-Fiefs.

1561 13 avril Jehan Salbert, sr de Villiers et Romagné.

1562 5 avril Jehan Pineau, sr des Sibilles.

1563 18 avril }
1564 9 avril } Michel Guy, sr de la Bataille et de Pierre-levée.
1565 29 avril }

1566 21 avril Me Amateur Blandin, sr de la Blandinière, Bardonnière et Angousse.

1567 6 avril François Pontard, sr de Toucharay. (Treuil-Charay.)

1568 25 avril }
1569 17 avril } Jehan Salbert, sr de Villiers.

1570 2 avril Guillaume Choisi, sr de la Barangère et de la Jarrie.

1571 22 avril Jehan Blandin, sr de fief Mignon.

1572 13 avril Jacques Henri, sr de Mossidain et de la Maison-Neuve.

1573 29 mars Jehan Morisson, sr de Moureilles. — Pierre Boucher, sr des Mortiers. — Pierre Mignonneau. — Jacq. Henri.

1574 18 avril Guillaume Tessier, sr des Fraignes et de Poullias.

1575 10 avril Jacques Guiton, sr de la Valade.

1576 29 avril Guillaume Gendrault, sr d'Aze.

1577 14 avril Pierre Bobineau.

1578 6 avril Michel Esprinchard.

1579 26 avril Jehan Blandin, sr des Herbiers.

1580 10 avril Jehan Thévenin, ss de Grimodière et en partie de la Moulinette.

1581 2 avril Jacques Barbot, sr de l'Ardeine.

1582 22 avril Jean Constantin, sr de Chandenier.

1583 17 avril Guillaume Choisi, sr de la Jarrie, de la Maillolière et du fief Gautier.

1584 8 avril Yves David, sr de Repose-Pucelle.

1585 28 avril Jacques Perle, sr de la Pommeraie.

1586 13 avril Jacques Guiton, sr de la Valade

1587 5 avril Jean Guiton, sr de Lhoumeau.

1588 24 avril Louys Gargoulleau, sr de la Vaillette.

1589 3 avril Jehan Boisseau, sr de Maché.

1590 29 avril Jacques Thévenin, sr de l'île du Rosne, de la Jarrie et du fief Gautier.

1891 12 avril Jehan Huet, sr du fief Boutin.

1592 5 avril Jehan Thévenin, sr de Grimaudière.

1593 25 avril Jehan Du Jau, sr du Treil et de Maupertuis.

1594 17 avril Jehan Rochelle, sr du Coudrai.

1595 2 avril Jacques Thévenin, sr de Rosne et de la Jarrie.

1596 21 avril Pierre Chastagner, sr de la Villaudière.

1597 13 avril Léonard Sauvignon, sr du Nouveau-Pays.

1598 29 mars Jehan Thévenin, sr de Gourville.

1599 18 avril Alexandre de Haraneder, sr des Rouhaux.

1600 9 avril Pierre Guillemin, s^r du fief Coutret et de la Repentie.
1601 29 avril Jacques Mounereau, s^r de Poumerose.
1602 14 avril Pierre Biset, s^r du Péré.
1603 6 avril Louis Berne, s^r du Pont-de-la-Pierre.
1604 25 avril Jean Salbert, s^r de Romagné, St-Xandre et la Jarne.
1605 17 avril Jacques Barbot, s^r de l'Ardenne, et, après sa mort, Jacques Mignonneau.
1606 2 avril Jacques Vacher, s^r de la Casse.
1607 22 avril Jehan Sarragan, s^r de la Crignolée et de la Clouze.
1608 13 avril Isaac Blandin, s^r de fief Mignon.
1609 26 avril François Prévost, s^r de la Vallée.
1610 18 avril Jean Barbot, s^r de Buzay.
1611 10 avril Martin de Berrandy, s^r de Beauséjour.
1612 29 avril Jean Salbert, s^r de Romaigné.
1613 14 avril Jean Thévenin, s^r de Vaugoin.
1614 6 avril Louis Berne, s^r du Pont-de-la-Pierre.
1615 26 avril Jacques David.
1616 10 avril Paul Yvon, s^r de Laleu.
1617 2 avril Martin de Berrandy.
1618 22 avril François Piguenit, s^r de la Martinière.
1619 7 avril Jean Berne, s^r d'Angoulins et de Jousseran.
1620 26 avril Isaac Prou, s^r du fief Buot.
1621 18 avril Isaac Blandin, s^r des Herbiers.
1622 3 avril François Prévôt, s^r de la Vallée.
1623 23 avril Étienne Gauvin, s^r de Beaulieu.
1624 14 avril André Toupet.
1625 6 avril Jacques David.
1626 19 avril Marc Pineau, s^r du fief Moulinard.
1627 11 avril Jean Godefroy, s^r du Brizard.
1628 30 avril Jean Guiton, s^r de Repose-Pucelle.

Supprimée en 1628, remplacée par une direction sans action propre, la mairie est nominalement rétablie en 1694 et remise aux trésoriers de France. Ont été maires :

1695 Gabriel Froment.
1696 François Huet de la Gâtinière.
1697 Jean Gerbier de Mornay.
1698 Antoine Joulin.
1699 Jacques Soufflot.
1700 Guillaume Vialet.

1701 Honoré Deyssautier.
1702 Gabriel Froment.
1703 François Huet de la Gâtinière.
1704 Jean Gerbier de Mornay.
1705 Antoine Joulin.
1706 Honoré Deyssautier.
1707 François Huet de la Gâtinière.
1708 Guillaume Viallet.
1709 Antoine Joulin.
1710 Jacques Soufflot.
1711 Guillaume Viallet.
1712 Honoré Deyssautier.
1713 Jean Trahan.
1714 François Huet de la Gâtinière.
1715 Antoine Joulin.
1716 Guillaume Viallet.
1717 Honoré Deyssautier.

La déclaration royale du 5 février 1718 rétablit une mairie élective.

1718-1719 Gabriel Béraudin, lieutenant général au siége présidial.
1720-21 Jacques Bigotteau, président de l'élection.
1722-23-24 Honoré Deyssautier, trésorier de France.
1725-26-27 Nicolas Claessen, négociant.
1728-29 Louis-René Durand, s[r] de Lavaux-Martin, présid. du présidial.
1730-31 Valentin Mariocheau de Bonnemort, trésorier de France.
1732-33-34 Adrien Nectoux, avocat.
1735-36-37-38 Valentin Mariocheau de Bonnemort.
1739-40 Jean Butler, négociant.
1741-42 Antoine Pascaud, l'aîné, trésorier de France.
1743-44 Ignace Cadoret de Beaupreau, conseiller au présidial.
1745-46 Amable-Mathurin Robert de Beaurepaire, conseiller au présid.
1747-48-49-50 Joseph Pascaud, le jeune, trésorier de France.
1751-52 Louis Durand de Lavaux-Martin, président au présidial.
1753-54 Pierre-Jean-Baptiste Griffon, conseiller à l'amirauté.
1755-56 Jacques Pollard, conseiller au présidial.
1757-58-59-60 Étienne-Nicolas Guillotin, avocat.
1761-62-63-64 Pierre-Samuel Seignette, conseiller au présidial.
1765 Pierre-Étienne-Lazarre Griffon, lieut.-gén. de la sénéchaussée.
1765-66 Depont-Desgranges, trésorier de France.
1767 Charles Sureau, négociant.

1768-69-70 Pierre-Jean-Baptiste Griffon, conseiller à l'amirauté.
1771-72-73-74-75 Pierre-Henri Seignette, avocat.
1776-77 Denis-Joseph Goguet, négociant.
1778-79-80-81-82-83 Alexandre Rougier, procureur du roi honoraire.
1783-84-85-86-87-88 Amb.e-Eulalie de Malartic, chevalier de St-Louis.
Mai 1788-89 Charles-Jean-Marie Alquier, procur. en la sénéchaussée,
et, en son absence, Gilbert de Gourville, 1er adjoint.
1790-91 Joseph-Denis Goguet.
Août 1791 — Mai 1792 Daniel Garesché.
Juin 1792 — Avril 1794 Dély.
Juin 1794 — Mai 1795 Louis-Jacques Pinet.
Juin 1795 — Mars 1798 Pierre-David-Joseph Demissy.
Mars 1798 — Juillet 1799 Dubreuil.
Juillet 1799 — Novembre 1799 Joussaume.
Décembre 1799 — Février 1800 Supiot.
Juin 1800 — Janvier 1803 Garnier.
Janvier 1803 — Mars 1803 Raoult.
Mars 1803 — Octobre 1815 Paul Garreau.
Novembre 1815 — Août 1821 Charles de Meynard.
Septembre 1821 — Juillet 1830 Toussaint-Ant.-Aug.-André Viault.
Juillet 1830 — Septembre 1830 Roy, François.
Septembre 1830 — Octobre 1834 Pierre-Simon Callot.
Octobre 1834 — Décembre 1841 Jacques Rasteau.
Décembre 1841 — Janvier 1842 Arsace Morin.
Janvier 1842 — Mai 1848 Édouard Emmery.
Mai 1848 — Août 1860 Hyacinthe-Adolphe Beaussant.
Novembre 1860 — Novembre 1867 Édouard Emmery.
Novembre 1867 — Charles Fournier.

TABLE

POUR L'ÉVALUATION DES MONNAIES.

Les mots *livres, sous, deniers,* ont servi, depuis le commencement de notre histoire jusqu'à une époque très-rapprochée, à énoncer les sommes d'argent ; mais ils désignent des valeurs qui varient singulièrement selon les temps. Si l'on ne fait pas attention à cela, on tombe dans de graves erreurs ; si l'on y fait attention, dans de graves embarras.

La valeur absolue d'une monnaie dépend de son poids et de son titre : Le mot livre a d'abord désigné une livre poids d'argent, c'est-à-dire 245 grammes ; il a fini par désigner 5 grammes. L'argent de la monnaie admettait sous saint Louis un vingt-quatrième d'alliage ; l'alliage de nos monnaies était naguère d'un dixième, et on vient de l'augmenter. Le sou a toujours été le vingtième de la livre, le denier le douzième du sou. Ces mots ont donc un sens clair, lorsqu'on sait quel poids d'argent et à quel titre représente le mot *livre* à une époque donnée. Cela n'est pas sans difficulté ; ce n'est pourtant que la partie de beaucoup la plus facile de la question.

L'argent ne valant que par son usage, on n'a pas d'idée nette si l'on ne sait à quels besoins peut satisfaire une somme donnée. Mais en supposant qu'il faille six fois autant d'argent aujourd'hui qu'au temps de saint Louis, pour acheter cent kilogrammes de pain, il n'en suit pas qu'il en faille six fois autant pour faire bâtir une maison ou

pour aller de la Rochelle à Paris. Dans cette question, il faut tenir compte des changements dans les valeurs relatives des choses, en sorte que pour chaque chiffre qu'on rencontre il faudrait un calcul, une dissertation spéciale. Il ne peut s'agir ici de rien de semblable. Il est bien clair pourtant qu'avec une même quantité d'argent, on est beaucoup moins riche à notre époque qu'au XIIe ou au XVe siècle ; on peut donc donner avec une certaine approximation une gradation moyenne. C'est ce qu'on appelle déterminer la puissance ou le pouvoir de l'argent pour une époque.

M. Leber l'a fait dans un mémoire très-estimé, écrit en 1841, en partant par conséquent du pouvoir de l'argent à ce moment, pouvoir qui a diminué depuis. Comme cette diminution avouée n'a rien encore de déterminé, je n'en tiens pas compte. Il s'agit pour moi de t'aider à te faire des idées comparatives qui donnent aux chiffres un sens, et non pas de les préciser.

Tiens compte de toutes ces réserves, et elles sont grandes, en te servant de ces tables.

Je les transcris sur le mémoire de M. Leber, en conservant les divisions de temps qu'il a choisies.

Cela fait, il reste encore à dire ce que valent en livres et fractions de livres les différentes monnaies que j'ai indiquées. J'ai toujours en effet sur ce point copié servilement les textes que j'ai rencontrés, sans les interpréter : il faut bien leur donner un sens. Je le demande au livre très-estimé de Leblanc, *Traité historique des monnaies de France*.

Ces deux guides me manquent pour le XIIe siècle. M. Leber le regarde comme à étudier, Leblanc ne s'occupe que des monnaies frappées par les rois. J'ai du avoir recours à un savant mémoire de M. Lecointre-Dupont, sur les monnaies de Poitou, en sacrifiant quelquefois l'exactitude des chiffres au besoin de les simplifier. Il diffère beaucoup de M. Leber dans son appréciation du pouvoir de l'argent : je ne pouvais suivre qu'un auteur, sous peine de troubler toute comparaison ; j'ai donc préféré M. Leber.

Il n'est que trop possible, mon cher Julien, qu'en essayant de juxtaposer ou de fondre ces auteurs, j'aie introduit ici des fautes qui ne leur seraient pas imputables ; mais il fallait courir ce risque ou te laisser dans des ténèbres complètes.

Dans ces tables, la valeur évaluée en francs et centimes résulte du poids et du titre combinés ; je t'ai dit ce qu'on entend par pouvoir.

AVANT SAINT LOUIS.

	Valeur.		Pouvoir.	
Marc d'argent pur.	54 fr.	30 c.		
avec un vingt-quatrième d'alliage. . . .	52	12		
Sou tournois, dont il y a 50 au marc. .	1	04	6 fr.	24 c.
Sou parisis, dont 4 valent 5 sous tournois.	1	30	7	80
Sou rochelais, qui vaut une fois et demie le sou tournois.	1	56	9	36
Sou esterling, valant 4 sous tournois. . .	4	16	24	96
Sou angevin, dont 5 valent 4 sous tournois.	0	83	4	98
Sou poitevin.	1	06	6	36
Denier poitevin.	0	09	0	50

C'est certainement le denier poitevin qui dans le texte (p. 31) est indiqué par le simple mot *Poitevin*, et non pas la *poitevine* ou pitte qui en était le quart. Quelque inférieure au salaire ordinaire de la journée de travail que pût être l'indemnité accordée aux travailleurs par corvée, elle ne pouvait pas descendre au-dessous de deux de ces deniers.

Le *Gros* était la monnaie réelle qui valait un sou, monnaie de compte.

	Valeur.	Pouvoir.
L'obole d'or vaut 5 sous tournois.	5 fr. 20 c.	31 fr. 20 c.

En multipliant chaque sorte de sou par *vingt*, on obtient la livre correspondante.

Il me resterait à t'expliquer l'expression : 8,000 écus de Jean, de la page 31 ; mais elle m'embarrasse singulièrement. Je la prends dans un passage du manuscrit Baudoin, ou Brunau, que voici :

Et fut employée ledit an (1205) la somme de six mille écus de Jean des deniers du commun, et fut octroyée sur les tailles la somme de deux mille écus pour la continuation desdites fortifications par le roi Jean d'Angleterre, comme appert par sa lettre d'octroi du 21e de décembre, audit an, signée et scellée en queue pendante double de cere blanche.

Il semble bien que l'auteur parle pièce en main : mais je n'ai pu retrouver de mention de cette pièce ni dans l'inventaire du trésor des chartes de la ville, ni dans la collection des lettres patentes conservées à la Tour de Londres, publiée par Duffus-Hardy ; d'un autre côté, je ne trouve nulle part mention de ces écus de Jean-sans-terre ; tous

les auteurs disent au contraire que les premiers écus furent frappés sous Philippe de Valois. Faut-il donc admettre que la note transcrite par le manuscrit Baudoin a été prise sous le règne de Jean de France et que l'auteur a évalué en monnaie de son temps la somme qu'il trouvait inscrite en d'autres espèces : cela ne se concilie guère avec ses expressions. Même en l'admettant et en prenant la moindre valeur de l'écu sous le règne de Jean, on trouve pour ces 6,000 écus une somme à peu près égale à celle pour laquelle les Rochelais avaient, cinq ans auparavant, pris la ferme de leurs impôts.

SECONDE MOITIÉ DU XIVe SIÈCLE.

Le pouvoir de l'argent reste à peu près le même ; la valeur de la livre a beaucoup diminué.

	Valeur.		Pouvoir.	
La livre	9 fr.	16 c.	54 fr.	96 c.
Le sou	0	46	2	75
L'écu d'or, de Philippe (en 1356) : 15 sous 4 deniers	7	05	42	30

La livre d'or et le franc d'or sont la même chose et désignent également une pièce d'or valant effectivement une livre ou 20 sous, monnaie de compte.

L'écu, sous le règne de Jean, varie avec une grande rapidité de 25 sous à 12 sous et demi. Je trouve encore ces *Ecus de Jean* (p. 79) mentionnés dans le manuscrit Baudoin et aussi dans des extraits du livre rouge, où ils semblent opposés aux écus du pays.

XVe SIÈCLE. — PREMIÈRE MOITIÉ.

	Valeur.		Pouvoir.	
La livre	6 fr.	86 c.	41 fr.	16 c.
Le sou	0	35	2	10

XVe SIÈCLE. — SECONDE MOITIÉ.

	Valeur.		Pouvoir.	
La livre	5 fr.	00 c.	30 fr.	00 c.
Le sou	0	25	1	50
Le denier	0	02	0	12

J'ai parlé pour cette époque de deniers-mailles, d'écus et de doubles ducats à la bande.

Le denier-maille parait être, au XIIe siècle, le denier frappé à Melle, le denier poitevin. Cette appellation s'était-elle conservée aussi longtemps, bien que les rois seuls battissent monnaie en Poitou ? La maille valait un demi-denier ; le denier-maille valait-il un denier et demi ? Je n'ose choisir.

Le mot *Écu* offre aussi de l'équivoque. Je vois par les comptes de l'hôpital Saint-Barthélemy, en 1471, qu'on l'employait déjà comme une monnaie de compte valant 3 livres, quoique cette désignation ne soit devenue légale qu'après 1578, et je crois que tel est ici le sens qu'il faut lui donner.

Je donne néanmoins la valeur de l'écu d'or dans ce demi-siècle :

	Valeur.		Pouvoir.	
Avant 1475, il vaut 27 sous, 6 deniers . .	6 fr.	87 c.	41 fr.	22 c.
En 1475, — 33 sous	8	25	49	50
Après 1490, — 35 sous	8	75	52	50

Les *doubles ducats à la bande* ne sont pas une monnaie française, et, comme il s'agit ici d'un traité avec l'Espagne, je pense qu'il s'agit d'une monnaie espagnole, double des bandes d'Espagne, qui valaient 30 sous, équivalente à ces doubles ducats alphonsins qui vaudront 75 sous Charles VIII, et qui en valaient alors 60. On a donc :

	Valeur.	Pouvoir.
Double ducat à la bande.	15 fr. 00 c.	90 fr. 00 c.

Ce qui porte à plus de 4,500,000 fr. la somme garantie par les deux villes (p. 122).

XVIe SIÈCLE. — PREMIER QUART.

	Valeur.		Pouvoir.	
La livre	4 fr.	50 c.	27 fr.	00 c.
Le sou.	0	225	1	35

Je m'en réfère pour l'écu à ce que j'ai dit plus haut ; mais enfin il vaut :

	Valeur.	Pouvoir.
En 1513, 36 sous 3 deniers	8 fr. 155	48 fr. 93 c.

XVIe SIÈCLE. — SECOND QUART.

Le pouvoir de l'argent a diminué, et n'est plus que de quatre fois celui qu'il avait en 1841.

	Valeur.		Pouvoir.	
La livre	3 fr.	75 c.	15 fr.	00 c.
L'écu, en 1541 et en 1545, vaut 45 sous, d'où	8	44	33	76

toujours sous la même réserve.

XVI[e] SIÈCLE. — TROISIÈME QUART.

Le pouvoir de l'argent a encore diminué d'un quart et n'est plus que de trois.

	Valeur.		Pouvoir.	
La livre	3 fr.	44 c.	10 fr.	32 c.
Le sou.	0	17	0	51
L'écu, en 1562, vaut 50 sous	8	60	25	80

toujours même réserve sur l'emploi de ce mot.

XVI[e] SIÈCLE. — QUATRIÈME QUART.

Le pouvoir de l'argent n'est plus que de deux, et cela pour deux siècles.

	Valeur.		Pouvoir.	
La livre	2 fr.	62 c.	5 fr.	24 c.
Le sou.	0	13	0	26
L'écu vaut alors 60 sous	7	86	15	72

En 1611 et en 1628, j'ai parlé de pistoles. La pistole est en France une monnaie de compte de 10 francs; mais c'est en réalité une monnaie d'or étrangère : la pistole espagnole vaut plus de onze francs; d'autres ont des valeurs inégales; de là la pistole de 8 francs citée en 1628.

En 1734 et plus tard, la livre a presque la même valeur que de nos jours; 81 livres valant 80 francs; différence assez faible pour qu'on les confonde dans l'usage et dans le langage. Le pouvoir de l'argent est double.

Je crois ces renseignements utiles, mon enfant, mais je dois te répéter que je les ai calculés avec peu de sévérité et que, outre ce qu'ils gardent d'incertitude, ils ne donnent par eux-mêmes qu'une approximation.

TABLE

DES NOMS D'HOMMES CITÉS DANS CET OUVRAGE.

On n'y a pas compris ceux qui ne figurent que dans la liste des Maires.

Rien ne parait plus facile à consulter qu'une table alphabétique. Je dois cependant te prévenir, mon cher enfant, que cela réclame aussi quelque soin et quelque patience. Outre les fautes que peut y laisser glisser la négligence, l'orthographe des noms propres est souvent incertaine ou variable. L'emploi de la particule *de du des,* et et même celui des mots *le la* devant certains noms, jettent de l'embarras, quelque règle qu'on se soit posée. Il est toujours prudent de chercher un nom, soit avec ces préfixes, soit en les retranchant, et sous les diverses manières dont on peut l'écrire. — Je n'ai fait, dans cette table, qu'un seul article des différents personnages qui ont porté le même nom, et il m'est même arrivé d'y réunir des noms qui ont entre eux des différences légères d'orthographe.

TABLE

DES PRINCIPALES MATIÈRES.

Je n'ai point, à l'exemple d'Arcère, renvoyé à un chapitre spécial ce qui concerne les différentes institutions ou les édifices de la Rochelle, matières sur lesquelles j'ai donné en effet bien moins de détails que lui. J'en ai donné quelques-uns cependant, et il peut t'être utile ou agréable de les trouver à un moment donné : je dresse cette table pour te le rendre facile.

Il n'y a pas à la consulter pour les événements politiques ou militaires dont la place est déterminée par leur date même.

TABLE DES ÉPOQUES

PREMIER VOLUME.

I

La Rochelle sous les comtes de Poitou.

1023 A 1224.

II

La Rochelle entre la France et l'Angleterre.

1224 A 1372.

III

La Rochelle Française et Catholique.

1372 A 1549.

IV

La Rochelle pendant que la Réforme y domine.

1549 A 1628.

DEUXIÈME VOLUME.

IV

La Rochelle pendant que la Réforme y domine.

1540 A 1628.

V

La Rochelle depuis l'abolition de ses priviléges.

1628 A 1865.

TABLES.

FIN.

La Rochelle, Typ. de A. SIRET.

